

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

Renseignements : 579-01-95

Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 16^e SEANCE

Séance du **Mardi 20 Mai 1975.**

SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — **Procès-verbal** (p. 905).
Suspension et reprise de la séance.
2. — **Questions orales** (p. 906).
Crise de l'industrie textile et situation de l'emploi dans le Nord :
Question de M. Hector Viron. — MM. Hector Viron, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.
Fermeture d'une usine chimique à Wattrelos :
Question de M. Hector Viron. — MM. Hector Viron, le ministre.
Difficultés d'une imprimerie à Clichy :
Question de M. Guy Schmaus. — MM. Guy Schmaus, le ministre.
Situation de l'imprimerie :
Question de M. Jean Cauchon. — MM. Jean Cauchon, le ministre.
3. — **Avenir des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.** — Discussion d'une question orale avec débat (p. 909).
MM. Léandre Létouart, Emile Durieux, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.
Clôture du débat.
Suspension et reprise de la séance.
4. — **Politique énergétique et problèmes liés à la construction de centrales nucléaires.** — Discussion de questions orales avec débat (p. 913).
M. Jean Cluzel, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jean-François Pintat, Michel Chauty, Pierre Giraud, Jacques Henriot, Geoffroy de Montalembert. Yvon Coudé du Foresto, Maurice

Schumann, Auguste Billiemaz, Paul Caron, Jean Fleury, Maurice Vérillon, Marcel Souquet, Edouard Bonnefous, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

Suspension et reprise de la séance.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie.

Clôture du débat.

5. — **Dépôt d'un projet de loi** (p. 941).
6. — **Transmission d'un projet de loi** (p. 941).
7. — **Transmission de propositions de loi** (p. 941).
8. — **Ordre du jour** (p. 941).

PRÉSIDENTIE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures cinquante-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 mai 1975 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

Mes chers collègues, je me trouve dans l'obligation de suspendre pendant quelques instants la séance car M. le ministre de l'industrie est retenu à l'Elysée. Il vous prie de l'excuser de ce retard. La séance sera reprise dès son arrivée.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

QUESTIONS ORALES

M. le président. L'ordre du jour appelle les réponses aux questions orales sans débat.

CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE ET SITUATION DE L'EMPLOI DANS LE NORD

M. le président. La parole est à M. Viron, pour rappeler les termes de sa question n° 1558.

M. Hector Viron. Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question a pour but d'attirer l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la situation économique difficile de nombreuses branches de l'industrie textile du Nord dont le nombre de salariés et d'établissements ne cesse de diminuer.

Cette situation crée de très sérieuses difficultés pour le niveau de l'emploi dans l'agglomération de Roubaix-Tourcoing et la vallée de la Lys dont l'activité économique essentielle repose depuis des dizaines d'années sur l'industrie textile.

Ma question a donc pour but de demander à M. le ministre de l'industrie les mesures qu'il compte prendre pour pallier cette situation.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'industrie textile, avec un chiffre d'affaires de 38 milliards de francs en 1973, un montant total d'exportations de 13 milliards de francs et une main-d'œuvre de 400 000 personnes, joue évidemment un rôle fondamental dans notre économie.

Comme le rappelait M. le Premier ministre lors de son récent déplacement dans le Nord, les pouvoirs publics entendent mener une politique active d'adaptation à la concurrence internationale en étant attentifs à l'évolution des structures industrielles de ce secteur, en maintenant sa capacité exportatrice, en développant l'innovation et la qualité des produits textiles et en prévenant les risques d'une désorganisation du marché intérieur.

Il est, en effet, peu contestable que la dégradation de ce secteur est due pour une part importante à une forte pression des importations de certains articles et surtout des prix auxquels elles sont parfois réalisées.

Il était donc nécessaire que fussent prises aussi rapidement que possible des mesures compatibles avec nos engagements internationaux et c'est dans ces conditions que, par un arrêté récent, les possibilités ouvertes aux exportateurs d'importer des produits finis dans la limite de 10 p. 100 de leurs exportations de l'année précédente ont été supprimées depuis le 1^{er} mai.

Ensuite, afin de pouvoir éventuellement déclencher les clauses de sauvegarde dès que nécessaire, il a été mis en place une procédure permettant une surveillance efficace de certains courants d'importations de filés et de tissus de coton. Il s'agit de l'avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 25 avril 1975.

Enfin, sur le plan de la Communauté européenne, des accords bilatéraux d'autolimitation, qui sont en cours de négociation, doivent être conclus entre la Communauté et les principaux pays exportateurs en voie de développement dans le cadre de l'accord multilatéral sur les textiles, conclu, vous le savez, sous l'égide du G. A. T. T.

En règle générale, je veillerai à ce que les dispositions retenues dans ces accords et plus particulièrement les plafonds d'autolimitation tiennent compte, dans toute la mesure du possible, de la sensibilité des différents articles et des possibilités d'intervention de chaque pays sur notre marché.

L'ensemble de ces dispositions devrait permettre une surveillance de nos importations et plus particulièrement des courants commerciaux nouvellement créés.

Telles sont, monsieur le sénateur, les mesures que nous prenons dans le domaine industriel dont je suis responsable et au sujet duquel je pouvais, par conséquent, vous répondre.

M. le président. La parole est à M. Viron pour répondre à M. le ministre.

M. Hector Viron. Monsieur le ministre, je vous remercie de cette réponse dont certains éléments rappellent, effectivement, les déclarations qui ont été faites par M. le Premier ministre lors de sa venue dans le Nord. Mais permettez-moi, sinon de douter de l'efficacité de ces mesures, du moins de considérer qu'elles sont insuffisantes, compte tenu de la situation de l'industrie dans ce département.

M. le Premier ministre a déclaré que « le Gouvernement n'entend pas suivre ceux qui, ni à court terme, ni à long terme, constatant les difficultés actuelles, concluent à un effacement de l'industrie textile dans notre pays ». Cette déclaration ne restera qu'une déclaration d'intention si elle se borne aux mesures que vous venez d'énoncer.

Il faut indiquer qu'en tout état de cause, la situation qui est faite non seulement à l'industrie, mais surtout aux travailleurs et aux travailleuses du textile est des plus préoccupantes. Chômage partiel et total, licenciements et fermetures d'entreprises sont devenus, vous le savez, le lot quotidien dans cette industrie de consommation, victime, en premier lieu, de la politique d'austérité menée depuis des mois dans ce pays. Les chiffres que vous venez de rappeler concernant le chiffre d'affaires et le montant total des exportations de cette industrie montrent bien qu'il s'agit d'abord d'une industrie de consommation vivant sur le marché intérieur.

Même les responsables de la profession n'osent plus parler de reprise dans cette industrie avant les vacances. On ne perçoit guère de signes de reprise dans la laine et la situation continue à se dégrader fortement dans le coton. Il en est de même dans la branche de l'habillement.

Dans tous les centres textiles de notre pays, cette situation mauvaise se confirme — c'est vrai aussi pour le textile artificiel — que ce soit dans l'Est, dans le Sud-Ouest et, surtout, dans le Nord. Dans l'ensemble de cette industrie où les salaires sont parmi les plus faibles de France, les horaires de travail sont inférieurs à quarante heures et les chômeurs partiels se chiffrent par dizaines de milliers.

Cette situation est extrêmement sérieuse dans le Nord de la France, notamment dans toute cette région de Lille, Roubaix, Tourcoing et dans la vallée de la Lys : dans ces centres textiles, le nombre des emplois a diminué de 80 000 au cours des vingt dernières années, tandis que le nombre des établissements industriels diminuait de moitié, 1 800 entreprises ayant disparu dans ce secteur.

Les licenciements collectifs et les fermetures d'entreprises atteignent maintenant d'importantes usines. Les menaces qui pèsent depuis plusieurs mois sur les établissements Tiberghien à Tourcoing, les fermetures envisagées d'entreprises de peignage, englobées dans des opérations de restructuration sont là pour confirmer cette appréciation.

Le chômage partiel ampute lourdement le pouvoir d'achat de dizaines de milliers de travailleurs car, pour beaucoup, les treize semaines de garantie de salaire sont arrivées à expiration, certaines entreprises pratiquant depuis septembre ces réductions d'horaire.

Dans l'état actuel des choses, rien ne permet d'espérer une amélioration de cette situation. Les milieux professionnels eux-mêmes soulignent que « la demande du consommateur s'est tassée en mars et avril dernier et que les collections d'été ne se sont guère vendues ».

Ces mêmes milieux indiquent que « rien ne concerne l'industrie textile dans le plan de relance du Gouvernement, l'aide à l'investissement ne concernant pas une industrie dont les capacités de production sont très largement sous-employées ».

Certes, ces capacités de production sont sous-employées en raison de la politique actuelle du Gouvernement. La politique d'austérité, la baisse du pouvoir d'achat ont — personne ne peut le nier — des effets désastreux sur le marché intérieur, principal débouché de cette industrie de consommation. Nous estimons que le patronat est également responsable de cette situation en pratiquant de façon délibérée la sélection de ses productions textiles. La production régionale a baissé très sensiblement au cours des dernières années dans la laine, le coton, le lin, le jute.

Parallèlement, cette politique patronale s'accompagnait de l'exportation de capitaux pour l'implantation d'usines à l'étranger, notamment dans le tiers monde, où main-d'œuvre et matières premières sont trouvées à meilleur compte. En cas de besoin sur le marché intérieur, ces produits sont réimportés à des prix plus bas, mais avec des profits plus élevés sur le marché français, par ces mêmes patrons.

Cette stratégie patronale vient d'être rappelée par le président du patronat régional, lui-même, M. Hamart, dans l'avis qu'il a rapporté devant le comité économique et social du Nord sur l'orientation du VII^e Plan, où il indique : « Il faut poursuivre la modernisation des structures aussi bien économiques que techniques de l'appareil de production et l'accompagner d'un effort national d'implantation à l'étranger permettant les échanges avec les entreprises nationales. »

Le patronat sait de quoi il parle quand il propose cette orientation car il la pratique depuis des années. Ainsi, le président-directeur général du groupe textile D.M.C. déclarait le 6 janvier 1975 : « Toute notre politique consiste à développer les investissements dans les pays où l'on trouve non seulement la main-d'œuvre, mais aussi la matière première... Nous ne produi-

sons plus dans l'hexagone, par exemple, qu'un faible pourcentage des filés et des écus dont nous avons besoin, ce qui nous permet soit de les importer à des prix avantageux, soit de les faire fabriquer par nos usines d'Afrique noire. »

Cet aveu explique mieux la réalité de la situation du textile. A la faveur de la crise actuelle provoquée par la politique d'austérité qui frappe le marché intérieur et de la politique patronale qui sacrifie pour le profit cette industrie de caractère national en préférant les investissements à l'étranger, les grands groupes textiles en profitent pour se restructurer, provoquant chômage, licenciements, fermeture d'établissements. Ce sont les travailleurs de cette industrie qui en font les frais : ouvriers et ouvrières, employés, cadres et techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs.

La situation des établissements Phildar illustre parfaitement cette situation. Ceux-ci viennent de s'étendre en Allemagne de l'Ouest. Certes, la direction vient de préciser que les usines de Roubaix — 2 000 personnes — ne verront pas leur activité réduite, mais on peut en douter quand on sait que la moitié de la production textile était destinée à l'exportation. Le développement de l'entreprise aurait pu s'effectuer sur place, ce qui aurait été souhaitable en raison de la crise dans cette région de Roubaix-Tourcoing.

« On ne laissera pas mourir le textile », a promis le Premier ministre lors de son voyage dans le Nord. Peut-être, mais on ne sauvera que les grosses entreprises, faisant ainsi disparaître des dizaines de milliers d'emplois et de nombreuses entreprises.

Ainsi, les groupes D.M.C. et Gillet poursuivent leur concentration en faisant disparaître des centaines d'emplois. Ainsi le groupe Amédée Prouvost, en absorbant le Peignage des Francs et le Peignage Beaurepaire, prépare 540 licenciements. Ainsi procède le groupe Boussac qui se prépare à licencier en Alsace, dans les Vosges et à réduire ses effectifs dans le Nord, espérant une fois de plus se restructurer sur le dos des salariés. Ainsi procède le groupe Agache-Willot, spécialiste de la concentration suivie de licenciements.

Cette situation très grave fait peser à tout moment la menace de licenciements sur les travailleurs. C'est le cas de la Lainière de Roubaix où 170 licenciements sont prévus. Même des entreprises importantes risquent d'être emportées dans cette tourmente. C'est le cas des établissements Tiberghien dont les 1 050 employés sont menacés depuis plusieurs mois et à la merci d'une banque placée sous la coupe d'un autre groupe textile concurrent.

La solution des problèmes du textile, à notre sens, passe avant tout par le développement de la consommation intérieure et donc par la revalorisation du pouvoir d'achat au lieu et place de la politique d'austérité actuelle. Les besoins des Français et Françaises, contrairement à ce que l'on dit, sont loin d'être satisfaits en cette matière. En effet, si l'on consomme 21 kilogrammes de textile par an aux Etats-Unis, on en consomme 18 en Hollande, 16 en Grande-Bretagne, 15 en Allemagne, mais seulement 11 en France.

Cette solution passe aussi par la satisfaction de plusieurs revendications des travailleurs de cette industrie : la revalorisation de leurs salaires, l'abaissement de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes, exténuées par les cadences de travail insoutenables, et à soixante ans pour les hommes. Elle est indissociable d'une politique qui, dans un moment où la France compte plus d'un million de chômeurs, donne la priorité à l'investissement de caractère national, ce qui n'est pas le cas actuellement dans cette industrie, où la course au profit passe avant la création d'emplois.

Telles sont les mesures que nous préconisons pour cette industrie, qui pourrait ainsi satisfaire les besoins des Français et prendre un nouvel essor dans notre pays. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

FERMETURE D'UNE USINE CHIMIQUE A WATTRELOS

M. le président. La parole est à M. Viron, pour rappeler les termes de sa question n° 1562.

M. Hector Viron. Je voulais attirer l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les conséquences économiques et sociales, graves pour la ville de Wattrelos et sa population, qu'entraînerait la mise en application de la décision, prise par le groupe Pechiney, de fermer l'un de ses établissements.

Le maintien de la décision de fermeture aggraverait considérablement la situation de l'emploi dans cette ville, déjà atteinte par une politique de récession et de concentration de l'industrie textile.

Dans ces conditions, je demande à M. le ministre de bien vouloir nous faire part des mesures qu'il compte prendre pour inciter ce groupe à maintenir ses emplois et son activité dans la ville de Wattrelos.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. L'établissement industriel auquel vous faites allusion, monsieur le sénateur, assure la totalité de la production française des dérivés chromés et 10 p. 100 environ des dérivés phosphatés. Malheureusement, elle est géographiquement mal située puisque ses approvisionnements sont importés en grande partie par voie de mer et que ses fabrications engendrent de nombreux sous-produits plus ou moins polluants qui doivent être éliminés par stockage ou par rejet.

Or, récemment, des normes plus sévères ont été fixées, à juste titre, contre la pollution. Elles ont placé les responsables de l'entreprise devant la nécessité de choisir entre des investissements très importants, dont la rentabilité ne semblait pas possible, et l'arrêt de certaines fabrications.

Si, pour les dérivés chromés, la société envisage cette dernière solution, c'est essentiellement en raison du cadre économique dans lequel se situe le problème : en effet, la ressource minière est très concentrée et les producteurs de minerai font une concurrence de plus en plus vive aux utilisateurs traditionnels, de telle sorte que, pour ces derniers, le marché se dégrade.

Cependant, cette décision, qui toucherait une fraction du personnel, n'est pas encore prise par la société concernée. En effet, celle-ci doit tenir compte — mon département y sera attentif ; vous pouvez en être assuré — des possibilités existantes en matière d'emploi pouvant convenir aux personnels intéressés. En outre, la fermeture, si elle avait lieu, ne pourrait être que progressive.

Dans le cas des phosphates, le problème est moins aigu dans l'immédiat, même si le handicap géographique existe, notamment par rapport aux unités de la Basse-Seine, et même si la concurrence internationale pose un problème à moyen terme.

Ce que je puis vous dire, c'est que mon département suit avec beaucoup d'attention le déroulement de cette affaire, de manière à favoriser, autant qu'il sera en son pouvoir, l'adoption de solutions prenant en compte les problèmes de l'emploi.

M. le président. La parole est à M. Viron pour répondre à M. le ministre.

M. Hector Viron. Monsieur le ministre, je vous remercie de nous indiquer que votre département ministériel suit avec attention cette situation, qui mérite que l'on s'y arrête quelques instants.

Située à Wattrelos, dans le Nord, cette entreprise de 540 travailleurs fait partie de l'important groupe à capitaux français Pechiney-Ugine-Kuhlmann. Géographiquement mal située, dites-vous, elle est néanmoins établie à Wattrelos depuis soixante-dix ans et ses activités font vivre plus de 6 000 personnes. Sa disparition, parce qu'en fin de compte c'est une disparition, même si elle est progressive, entraînerait la suppression d'un millier d'emplois supplémentaires provenant de la sous-traitance et de la transformation de ses productions.

Certes, la disparition est non immédiate, mais échelonnée sur plusieurs années ; telles sont les indications données au comité d'entreprise. Mais, à échéance, la fermeture de cette usine va aggraver la situation de l'emploi dans cette localité, déjà durement touchée par la diminution des activités de l'industrie textile.

La direction de l'entreprise invoque la possibilité d'un reclassement dans les autres usines du groupe, mais celui-ci est très aléatoire et s'adresse à une main-d'œuvre stable dans cette entreprise et établie dans cette ville depuis des années, y ayant constitué une famille et construit son logement.

C'est pourquoi, tant du point de vue économique que du point de vue social, la décision du conseil d'administration de Pechiney est inacceptable. Aujourd'hui, c'est Kuhlmann-Wattrelos ; demain, ce sera peut-être Kuhlmann-La Madeleine ou Kuhlmann-Loos. Elle est inacceptable car il s'agit non d'un abandon des productions actuelles, mais de leur transfert dans un autre pays, en Belgique.

Ainsi, ce trust à capitaux français de la chimie, au mépris des intérêts du pays, préfère, pour des raisons de profit, quitter le site de Wattrelos où, pendant soixante-dix ans, il a profité des facilités locales pour poursuivre ses fabrications, sans se soucier du reste des inconvénients qui en résultaient pour une partie de la population.

Un des arguments avancés pour la fermeture de l'entreprise, que vous venez de souligner, mérite aussi qu'on s'y arrête et devrait intéresser tout particulièrement le ministre de la qualité de la vie. En effet, la direction invoque l'exigence de l'agence de bassin de construire une station d'épuration des eaux. Or — faut-il le rappeler ? — celle-ci serait subventionnée à 88 p. 100 par l'agence de bassin, ce qui représente un taux de subvention bien supérieur à celui dont bénéficient les collectivités locales.

Ainsi on peut mieux apprécier comment se conduisent ces groupes industriels tout-puissants.

Pendant des années, Kuhlmann a exploité une entreprise sans y faire d'investissements nouveaux d'importance. Il a pollué, sans consacrer un centime à la lutte contre la pollution. Puis, tout d'un coup, avec une désinvolture sans pareille, ce groupe décide de « s'expatrier » pour amasser plus de profits, supprimant 540 emplois, réduisant au chômage les mille employés des sous-traitants, plongeant dans la misère les 6 000 personnes qui vivaient de l'activité de l'entreprise, créant des difficultés importantes à une localité qui lui a pourtant accordé, pendant des années, toutes facilités.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que ce groupe chimique à capitaux français jouit d'un pouvoir de décision exorbitant ?

On comprend le sentiment de révolte des syndicats devant de telles décisions. La politique de concentration, la rentabilité recherchée à tout prix ne tiennent aucun compte des risques, des déboires subis par le personnel et la population. Le transfert des activités de Kuhlmann-Wattrelos sur la plate-forme de Rieme en Belgique va à l'encontre des intérêts des habitants du Nord et de notre pays.

Les problèmes posés par l'exploitation à Wattrelos — pollution, déchets — peuvent être résolus si l'on oblige ce trust à investir sur place. La désinvolture avec laquelle ce groupe chimique joue avec l'emploi, avec les intérêts d'une région justifie pleinement la proposition faite dans le programme commun de nationaliser de tels groupes qui agissent au mépris de l'intérêt général et de l'intérêt national.

Mais, dans l'immédiat, nous demandons que le Gouvernement impose une politique conforme à l'intérêt du pays à ce trust en exigeant que des investissements soient faits sur place où existent la main-d'œuvre qualifiée et une zone industrielle de 35 hectares desservie par de bonnes artères routières ; de plus, un canal à grand gabarit, au cours du VII^e Plan, la desservira.

Enfin, nous demandons instamment que des dispositions soient prises pour diversifier l'industrie dans ce secteur dominé par le textile, afin que la région de Wattrelos-Roubais-Tourcoing soit moins sujette aux conséquences de la conjoncture économique ; la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale devrait se préoccuper plus spécialement de ce secteur. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

DIFFICULTÉS D'UNE IMPRIMERIE A CLICHY

M. le président. La parole est à M. Schmaus, pour rappeler les termes de sa question n° 1559.

M. Guy Schmaus. Je voulais attirer l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche à propos des menaces qui pèsent sur une importante imprimerie de Clichy, dans les Hauts-de-Seine.

Cet établissement a la particularité d'être une filiale de la Société nationale des entreprises de presse, donc une entreprise nationalisée. Il occupe cinq cents salariés. L'horaire hebdomadaire devait être réduit à trente-deux heures. Or les travailleurs se sont refusés à appliquer cette décision. C'est pourquoi, aujourd'hui, ils continuent de faire quarante heures.

A la suite des décisions prises au cours de pourparlers avec un groupe financier suisse, qui inquiètent très sérieusement le personnel, notamment quant à l'avenir de l'établissement, je demande à M. le ministre quelles mesures il entend prendre pour sauvegarder la pleine activité de cette entreprise française dont le potentiel technique et humain est de grande qualité.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Votre question, monsieur le sénateur, s'inscrit très exactement dans le cadre des préoccupations du Gouvernement qui, vous le savez, a chargé M. Jean-Philippe Lecat de présider un groupe de travail sur la situation et les perspectives de l'imprimerie française.

En ce qui concerne l'entreprise que vous avez évoquée, il convient de signaler, sans divulguer des renseignements confidentiels, que sa situation, selon les informations financières dont on dispose, est délicate et qu'elle ne s'est pas améliorée au cours des premiers mois de 1975. C'est la raison pour laquelle une augmentation de capital importante a été décidée en 1974.

Cependant, une partie de ce capital doit être souscrit par le groupe financier auquel il est fait allusion et qui n'est nullement d'origine étrangère. Le soutien qu'il apporte à l'entreprise en cause découle de la création récente d'un groupement d'intérêt économique entre une imprimerie lourde d'offset à laquelle il participe et l'entreprise de Clichy. Contrairement donc à ce que craint, d'après ce que vous me dites, le personnel, cette augmentation de capital est l'un des éléments qui doit permettre d'assurer l'avenir de la société.

Naturellement, il convient de remédier à la cause réelle des difficultés financières de l'entreprise : l'exploitation est économiquement et structurellement déséquilibrée.

Le Gouvernement, qui est tout à fait décidé à mettre en pratique, après les avoir soigneusement examinées, un certain nombre de propositions du rapport Lecat, entend bien améliorer l'environnement industriel pour que les imprimeries françaises connaissent des conditions d'exploitation qui soient plus favorables.

L'avenir de la société qui vous intéresse, monsieur le sénateur, est évidemment conditionné par un effort de restructuration et d'amélioration dans tous les domaines, portant aussi bien sur la situation économique de l'entreprise que sur celle du personnel.

Il sera nécessaire d'envisager notamment des aménagements d'horaires, la polyvalence dans les ateliers. Ce sont des mesures qui devront être prises afin d'assurer l'avenir de l'entreprise. Le Gouvernement, pour sa part, s'efforcera de contribuer aux conditions qui permettront de l'assurer.

M. le président. La parole est à M. Schmaus, pour répondre à M. le ministre.

M. Guy Schmaus. Monsieur le ministre, la réponse que vous venez de me faire, et dont je vous remercie, ne me satisfait pas, d'un triple point de vue.

D'abord, elle n'est pas de nature, contrairement à ce que vous avez indiqué, à apaiser l'inquiétude du personnel ; ensuite, elle n'annonce pas la défense d'une branche économique en difficulté ; enfin, elle envisage la cession au secteur privé, vous venez de le confirmer, d'un bien appartenant à la collectivité nationale.

Sous prétexte de difficultés dues à la faiblesse du chiffre d'affaires et à une rentabilité insuffisante, vous vous apprêtez à céder au groupe italo-suisse Vaturi, lequel est promoteur de chaînes hôtelières, l'imprimerie Paul Dupont, filiale de la société nationale des entreprises de presse. Dans cette affaire, il convient de ne pas oublier que l'imprimerie française Montsouris est gérée par un groupe italo-suisse !

Contrairement à votre affirmation, cette cession est la réédition — à une moindre échelle — de l'affaire Citroën et de celle de la C.I.I. En réalité, votre générosité se limite à l'octroi de l'argent des contribuables pour la réalisation d'opérations au profit de sociétés privées. Cette opération équivaut à déposer 250 millions de francs dans la corbeille de Montsouris-Vaturi.

Des problèmes réels sont posés, dont la cause est double : d'une part, la crise générale de l'imprimerie française, dont le Gouvernement porte, pour l'essentiel, à notre sens, la responsabilité, et le rapport Lecat, auquel vous avez fait allusion, monsieur le ministre, l'admet d'ailleurs implicitement ; d'autre part, le fait que l'Etat n'a pas donné à l'imprimerie Paul Dupont, en 1968, les possibilités de trésorerie indispensables pour sa remise à flot.

Les charges financières de leasing et les frais d'emprunt sont aujourd'hui tels que n'importe quelle autre entreprise n'aurait pu y faire face.

Lorsque j'évoque les responsabilités du Gouvernement, je vise notamment la politique de l'imprimerie nationale, qui sous-traite 30 p. 100 de ses travaux au secteur privé, ce qui représente quelque cent millions de francs par an, selon le rapport Lecat.

Pourquoi n'a-t-on pas donné la préférence, par exemple, à Paul Dupont, dont il est prouvé que cette entreprise serait concurrentielle sans les charges indues qui lui incombent ? Pourquoi faites-vous imprimer en Hollande la vignette automobile ? L'impression à l'étranger de 30 p. 100 des périodiques, de 40 p. 100 des livres édités en France représente un déficit de 10 000 emplois.

On prétend par ailleurs que le niveau des salaires et des avantages sociaux est trop élevé chez Paul Dupont. Mais le rapport Lecat nous apprend que depuis 1965, les rémunérations sont en régression comparativement aux autres branches industrielles.

Des solutions existent ; elles passent tout à la fois par le maintien et le soutien de la S.N.E.P., la réduction de l'impression à l'étranger, l'exonération de la T.V.A. Cet ensemble de mesures doit assurer le plein emploi et garantir le pouvoir d'achat des personnels.

En liant le sort de cinq cents travailleurs et celui d'une imprimerie ayant un potentiel technique très moderne au bon vouloir d'une société capitaliste étrangère, vous vous engagez dans la voie des licenciements et de la fermeture à plus ou moins longue échéance de cette imprimerie. La détermination unanime du personnel, notre appui résolu sauront bien vous obliger à reviser votre position.

Cette année, monsieur le ministre, est fêté le cent cinquantième anniversaire de la naissance de l'imprimerie Paul Dupont. Il ne faut pas que ce soit l'année de sa mort. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

SITUATION DE L'IMPRIMERIE

M. le président. La parole est à M. Cauchon, pour rappeler les termes de sa question n° 1564.

M. Jean Cauchon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ma question rejoint celle de mon collègue M. Schmaus. Je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour améliorer la situation de l'imprimerie française en raison de son importance économique et en particulier quelles suites vous comptez donner aux propositions contenues dans le rapport du groupe de travail créé à cette intention.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le sénateur, la demande que j'ai faite à M. Lecat, avec l'accord de M. le Premier ministre, de présider un groupe de travail et de présenter un rapport vous indique clairement combien le Gouvernement est sensible au rôle que joue l'imprimerie française dans le pays.

Elle est, d'une part, le soutien indispensable des moyens de communication dont l'impact sur le développement de notre pays n'est plus à démontrer; d'autre part, sur le plan économique, avec 114 000 emplois et un chiffre d'affaires important, elle représente un poids très sérieux au sein de l'industrie.

C'est pour toutes ces raisons et compte tenu de la crise qu'elle subit, aggravée par la conjoncture actuelle, que j'ai demandé à M. Jean-Philippe Lecat de présider ce groupe de travail. Celui-ci, qui a entendu les organisations syndicales, patronales et ouvrières, ainsi que les industriels concernés, a axé ses réflexions sur les points suivants: l'analyse industrielle de ce secteur, ses forces et ses faiblesses, les conditions dans lesquelles s'exerce la concurrence internationale, l'environnement réglementaire et fiscal en vigueur, le rôle joué par l'Etat soit en tant que client, soit par l'intermédiaire des imprimeries d'Etat et, enfin, les besoins financiers des entreprises.

Cette réflexion a été coordonnée avec celles menées par M. Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre pour la formation professionnelle, sur le livre, et par M. André Rossi, porte-parole du Gouvernement, sur la fiscalité de la presse.

M. Jean-Philippe Lecat m'a remis son rapport le 27 mars dernier. Plusieurs réunions interministérielles se sont tenues depuis cette date et j'ai demandé à M. le Premier ministre de bien vouloir provoquer, à sa diligence, un comité interministériel sur ce sujet.

Je puis donc vous dire que le Gouvernement porte une attention toute particulière à l'imprimerie et vous assurer que les mesures proposées par M. Lecat sur la concurrence des imprimeries intégrées, la reconquête du marché intérieur, la compétitivité des industriels à l'exportation, enfin l'accompagnement de la restructuration de ce secteur seront étudiées avec beaucoup de soin.

M. le président. La parole est à M. Cauchon, pour répondre à M. le ministre.

M. Jean Cauchon. Je vous remercie, monsieur le ministre, de vos explications et de ce que vous avez déjà fait à l'égard de l'imprimerie française.

Sa situation, tant au niveau de l'industrie lourde qu'au niveau des petites et moyennes entreprises et des entreprises artisanales, est suffisamment préoccupante pour que nous nous réjouissons d'apprendre que le Gouvernement a constitué un groupe de travail et que, de surcroît, celui-ci a achevé ses travaux et remis un rapport, présenté par M. Jean-Philippe Lecat et dont vous venez de nous donner les grandes lignes.

Avant d'évoquer les principales préoccupations de l'imprimerie française, j'exprime le vœu que ce rapport soit rendu public afin d'éclairer le jugement du Parlement.

Sans évoquer la situation de la presse, qui fait l'objet des travaux d'une table ronde consacrée à la fiscalité, ni celle du livre, dont l'examen a été confié au secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, il apparaît que la situation de l'imprimerie française appelle une série de remarques.

Vous le savez, 50 p. 100 du chiffre d'affaires de l'imprimerie est lié à l'activité économique et subit de ce fait l'actuel ralentissement économique conjoncturel. Les hausses de prix du papier et des charges annexes frappent lourdement l'imprimerie française, et le ralentissement économique retarde l'emploi de nouveaux salariés et la formation de jeunes travailleurs.

Nous souhaiterions, à l'égard du marché intérieur, que soient limitées les activités des ateliers dits « intégrés » qui se sont multipliés au sein des administrations et des organismes par-administratifs, afin que ceux-ci ne soient pas à l'origine de travaux annexes qui s'apparentent à des formes de « travail noir ».

Il conviendrait que soit limité aux seuls organismes détenteurs l'usage du matériel des imprimeries intégrées pour leurs besoins internes.

Le fait par exemple, que la préfecture du Calvados ait fait exécuter aux dernières élections présidentielles par son imprimerie intégrée la totalité des bulletins de vote du département, ne doit plus se renouveler.

Par ailleurs, le marché français des imprimés se caractérise actuellement par une très forte concurrence des imprimeurs étrangers. Il apparaît, en effet, que 28 p. 100 de la production française seraient exécutés à l'étranger, ce qui implique une réduction de l'activité des imprimeries françaises aux deux tiers de leur potentiel, entraîne un chômage partiel pour le personnel en activité et une fuite des devises nécessaires au paiement des travaux réalisés à l'étranger, aggravant ainsi le déficit de la balance commerciale de notre pays.

Il est regrettable de constater que, dans le cadre de la Communauté économique européenne, à laquelle nous appartenons et dont nous ne voulons pas, bien sûr, remettre la solidarité en cause, la capacité compétitive de notre industrie n'est pas suffisamment encouragée. A cet égard, il serait souhaitable que des directives précises soient données aux organismes ou entreprises très importants, dont certains nécessitent l'intervention, voire l'aide financière de l'Etat, afin qu'ils accordent, dans leurs commandes, un privilège aux industries françaises.

Enfin, si l'Etat doit intervenir, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, compte tenu de la conjoncture immédiate, il doit également proposer une série de mesures susceptibles de modifier structurellement les activités de l'imprimerie française. Il serait notamment souhaitable que soit créé un fonds provisionnel destiné à favoriser la restructuration du secteur de l'imprimerie et financé par une taxe parafiscale de caractère temporaire, que soient assouplies les conditions d'utilisation des provisions pour investissements constituées par les entreprises de presse au titre de l'article 39 bis afin que les éditeurs puissent intervenir auprès des imprimeurs, notamment sous forme d'aide aux investissements, en recourant auxdites provisions, non seulement dans le cadre des travaux qu'ils leur confient, ainsi que c'est actuellement le cas, mais également lors de la création de publications nouvelles susceptibles d'être assimilées à des investissements.

En appelant votre attention, monsieur le ministre, sur la situation de l'imprimerie française, nous souhaitons que l'action du Gouvernement contribue, au-delà de la conjoncture et en y associant tous les partenaires sociaux, au redéploiement d'une industrie nécessaire à la vie économique et intellectuelle de notre pays.

M. André Fosset. Très bien !

— 3 —

AVENIR DES HOUILLERES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Discussion d'une question orale avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale, avec débat, suivante :

M. Léandré Létouart rappelle à M. le ministre de l'industrie et de la recherche le communiqué du 9 mars 1974 de M. l'ancien Premier ministre demandant aux Charbonnages de France « de réexaminer l'évolution de la production charbonnière dans le but de dégager aussitôt que possible et pour les prochaines années de nouvelles ressources ».

Il constate que ce communiqué n'a été suivi à ce jour d'aucun effet dans les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Au contraire, il apparaît des différentes déclarations de la direction générale de ces houillères qu'il n'y aurait pas de relance de la production de ce bassin.

En conséquence, il lui demande :

1° S'il faut conclure des positions de la direction générale que les déclarations gouvernementales ne concernent pas le plus important bassin minier de France ;

2° S'il en est ainsi, sur quels critères s'appuie le Gouvernement pour décréter que le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais n'est pas concerné par le communiqué de M. l'ancien Premier ministre ;

3° Quelles sont en définitive les intentions réelles du Gouvernement concernant l'avenir des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (n° 33).

La parole est à M. Létouart.

M. Léandré Létouart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien qu'elle fut posée il y a près d'un an, la question que je suis aujourd'hui chargé de développer conserve toute sa valeur et toute son actualité, car en la matière nous sommes toujours à la recherche du changement dont on parle tant ces jours-ci.

Certes, quelques dispositions ont été prises pour ralentir le processus de la récession dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Mais ce n'est qu'un ralentissement dans la diminution de la production, qui n'a rien de commun avec la véritable relance que nous sommes en droit de souhaiter et d'espérer.

Nous pourrions longuement évoquer le plan nucléaire du Gouvernement, mais là n'est pas notre propos de ce jour.

Tous les chercheurs et spécialistes s'accordent pour affirmer que si l'énergie nucléaire est indispensable au développement de notre pays, il serait inconséquent de miser sur cette seule source d'énergie, et que l'intérêt national commande que soient exploitées toutes les autres ressources situées dans l'hexagone.

Ces ressources sont multiples : hydraulique, géothermie, énergie marémotrice, énergie solaire, énergie éolienne et, bien sûr, nos réserves charbonnières.

C'est de ces dernières que je voudrais parler, en particulier de celles qui sont situées dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Misant à l'époque sur une source unique d'énergie, source bon marché, en l'occurrence le pétrole, le pouvoir a décidé, en 1960, avec le plan Jeanneney, de réduire la production charbonnière. Cette régression fut encore accélérée en 1968 avec le plan Bettencourt.

C'est ainsi que, dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais, la production est tombée de 30 millions à 9 millions de tonnes. Des dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés tandis que de riches gisements étaient abandonnés.

Pendant dix années l'embauchage a été arrêté. Le vieillissement du personnel a accentué les difficultés de l'établissement public.

Le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, par ailleurs, n'a pas vu venir les industries nouvelles promises. Aujourd'hui, ce réservoir humain se vide de sa substance.

Les premiers résultats du recensement s'avèrent catastrophiques. La population des villes minières diminue fortement, l'âge moyen s'élève, les jeunes, en nombre important, quittent la région.

C'est là le résultat d'une politique à courte vue qui a sacrifié, avec toute une région, une source d'énergie à une autre source plus productrice de profits : le pétrole.

Voilà une erreur qui coûte cher à la nation, car au coût des produits abandonnés s'ajoute le coût social inestimable que représentent ces villes qui furent pleines de vie et qui, aujourd'hui, s'étiolent avec des jeunes sans emploi et le sous-emploi féminin.

Il est temps, il est grand temps de marquer un coup d'arrêt.

L'avenir de la région minière, nous le répétons depuis près de vingt années, réside dans sa production charbonnière sur laquelle doit prendre appui une industrialisation nouvelle. C'est le seul moyen de passer d'une économie ancienne par trop monolithique à une économie moderne diversifiée.

La nouvelle conjoncture énergétique nous en donne aujourd'hui les moyens.

Les réserves de charbon dans le bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais étaient, au 1^{er} janvier 1975, évaluées à plus de 400 millions de tonnes, auxquelles s'ajoutent 52 millions de tonnes dans les zones protégées dites « Stads ». Encore faut-il dire qu'il s'agit des chiffres fournis par les Houillères nationales, plus enclines, en la matière, à minimiser qu'à surestimer !

En 1974, 9 millions de tonnes ont été extraites. Même en portant cette extraction annuelle à un chiffre supérieur, la durée d'existence du bassin peut être prolongée, dans certains secteurs, jusqu'au-delà de l'an 2000.

Oh ! je sais, monsieur le ministre, vous allez me dire que nous ne pouvons savoir ce que sera, dans dix ou dans vingt ans, la conjoncture énergétique, le coût moyen de l'énergie. C'est avec un tel argument que l'on a bradé des millions de tonnes de charbon et délibérément sacrifié une région.

Il est pourtant indéniable que le charbon est une ressource minéralogique irremplaçable.

Dans dix ans, dans vingt ans, la sidérurgie aura toujours besoin de coke pour fabriquer l'acier et la fonte.

Préfère-t-on aliéner notre indépendance en investissant dans des mines étrangères et laisser dans notre sous-sol le charbon gras, donc cokéfiable, qu'il recèle encore ?

Le charbon est aussi une ressource minéralogique indispensable à la chimie. A l'heure où la chimisation directe du charbon marque des progrès, va-t-on continuer à miser uniquement sur la pétrochimie plutôt que d'assurer la complémentarité de l'un et de l'autre ?

Il faut s'entendre. Veut-on vraiment limiter nos importations en pétrole ?

La timidité dont vous faites preuve dans la relance de l'industrie charbonnière condamne à terme la carbochimie dans le Pas-de-Calais. L'implantation du vapocraqueur à Dunkerque, sur le littoral, démontre plus une volonté exportatrice

des matières premières que leur traitement dans les plates-formes chimiques de la région. Nous disposons pourtant de complexes chimiques très importants et assurant encore leur développement.

C'est ainsi qu'une usine de polychlorure de vinyle d'une capacité de 170 000 tonnes par an se construit dans le complexe de Mazingarbe et que l'usine de Drocourt doublera son unité de production d'anhydride maléique, qui sera ainsi portée à 24 000 tonnes par an.

Certes, me direz-vous, nous pourrions faire tourner ces usines avec des charbons importés. Mais est-ce là un moyen de rétablir l'équilibre de notre balance commerciale ?

J'en viens maintenant au problème de la vérité des prix.

Vous avez enfermé les Charbonnages de France dans un prix de thermie de 3 centimes, que chacun juge insuffisant. Pourquoi ce critère puisque les prix de vente du charbon sont restés anormalement bas par rapport à ceux de la concurrence ?

Et pourtant, il faut savoir qu'en 1974 les Houillères sont redevenues économiquement rentables. Si elles avaient été autorisées à aligner les prix des charbons industriels sur ceux du marché, elles auraient, après amortissement, fait des bénéfices.

Le prix de la thermie est de 3 à 4,5 centimes pour le charbon domestique contre 8 centimes et plus pour le charbon domestique importé, qui bénéficie de subventions.

Alors, pourquoi s'enfermer dans un coût de la thermie insuffisant, pourquoi ne pas laisser une certaine autonomie aux Charbonnages de France ? Il est indispensable de leur donner toutes les chances de tirer le meilleur parti des ressources charbonnières nationales.

De ce point de vue, M. Paul Gardent avait raison lorsqu'il déclarait récemment : « Toute production supplémentaire devrait faire gagner de l'argent à l'entreprise. Il est bien clair qu'avec des prix artificiellement bas, dans certains cas tout au moins, ce peut être le contraire. Quelle peut être dans ces conditions la motivation d'un responsable à qui l'on demande de faire plus de production et qui sait que plus il en fera, plus il fera perdre d'argent à l'entreprise ? »

Abordons maintenant l'un des arguments par lesquels vous tentez de justifier votre timidité dans une relance de la production dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit du prix de revient.

Vous nous dites : « Votre gisement recèle encore des ressources, mais il est tourmenté, difficile à exploiter. Le rendement est plus bas qu'en Lorraine et le prix de revient est donc plus élevé. » Permettez-moi de vous répondre, monsieur le ministre, que votre démonstration est fautive, car elle ne tient pas compte de la valorisation du charbon extrait.

Il est vrai que le prix de revient d'une tonne de charbon extraite est, en moyenne, de 253,62 francs dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais, de 189,73 francs en Lorraine et de 182,28 francs dans le Centre-Midi.

Mais la valeur marchande de ces charbons diffère selon leur qualité. Dans le bassin Nord-Pas-de-Calais, elle est de 245,37 francs la tonne, de 139,98 francs en Lorraine et de 165,53 francs dans le Centre-Midi.

Cette valeur marchande est plus importante dans le Nord-Pas-de-Calais, compte tenu de la qualité supérieure des charbons maigres destinés au chauffage domestique et des charbons gras cokéfiables.

En réalité, le bassin le plus rentable compte tenu de la qualité de ses charbons est bien celui des Houillères du Nord-Pas-de-Calais, ce qui ne signifie nullement que l'effort ne doive pas être porté sur l'ensemble des bassins miniers, et d'abord sur ceux qui sont en exploitation : Lorraine, Centre-Midi, Aumance, Dauphiné et Auvergne.

En dehors de ces bassins actuellement exploités, il existe un certain nombre de gisements identifiés. Au premier rang figure celui du Jura, l'un des mieux connus, avec 200 millions de tonnes de charbons cokéfiables.

Mais, là encore, le prix de revient de 3 à 4 centimes la thermie est supérieur à la barre fixée par le Gouvernement.

Pourtant, les données du problème énergétique ont évolué et continuent à évoluer. Le charbon est une matière facilement transformable en énergie électrique. L'augmentation du prix du kilowatt en assure une meilleure rentabilité.

Déjà, aujourd'hui, il est plus rentable d'utiliser le charbon que le fuel dans les centrales thermiques.

Dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais, voici que l'on réutilise dans les centrales les produits secondaires que l'on avait rejetés, dans le passé, sur les terrils.

En 1975, trois millions de tonnes prises aux terrils seront traitées, transportées dans les lavoirs afin d'obtenir 700 000 tonnes de combustibles utilisables dans les centrales thermiques.

A l'époque du « tout pétrole », on a abandonné des tailles de charbon dit « sale ». Aujourd'hui, ces charbons de basse qualité peuvent alimenter les centrales thermiques fonction-

nant actuellement au fuel et facilement transformables pour utiliser le charbon. Voilà un excellent moyen de valoriser ce dernier et de diminuer, si peu que ce soit, les importations de pétrole.

Qui oserait affirmer que cela n'est pas nécessaire, que le nucléaire doit entraîner rapidement notre indépendance énergétique ?

Sans nier la nécessité et l'importance de cette nouvelle source d'énergie, nous pouvons dire que trop d'incertitudes demeurent, y compris sur le plan de la stricte compétitivité économique, pour que l'on puisse dès à présent faire du nucléaire l'ossature centrale de l'approvisionnement énergétique de notre pays au cours des trente prochaines années.

Trop de questions n'ont pas été posées. Trop de problèmes sont encore escamotés. Trop de solutions alternatives ont été volontairement passées sous silence.

Il aurait été indispensable que le débat devant le Parlement, la semaine dernière, débouche sur une évaluation des demandes futures en énergie, des coûts économiques des choix retenus ou proposés, de leurs conséquences quant à la mise en place d'une politique énergétique à long terme.

Mais cela, nous ne l'avons pas constaté. Vous avez une nette tendance à substituer au « tout pétrole » des vingt dernières années, le « tout nucléaire ».

J'en viens maintenant à un dernier problème, celui de la main-d'œuvre.

La véritable relance de l'industrie charbonnière suppose un recrutement de jeunes mineurs destiné à équilibrer le vieillissement du personnel qui a crû fortement depuis l'arrêt de l'embauche.

On pourra nous opposer le manque d'attrait pour le métier de mineur, métier pénible, s'exerçant sous terre, dans l'obscurité, avec le danger permanent des éboulements et parfois du coup de grisou.

Mais il faut ajouter que les plans de régression successifs n'ont pas incité au développement de l'embauche et même au maintien sur place de la main-d'œuvre occupée dans les mines.

Le fait d'avoir répété que le charbon était dépassé, que l'extraction ne pourrait se poursuivre au-delà de 1983 n'était pas susceptible d'aider au maintien d'une main-d'œuvre jeune dans les mines.

Les départs volontaires des plus jeunes mineurs ont été nombreux au fil des ans, sans compter ceux qui ont été incités à se reconvertir dans d'autres métiers.

Néanmoins, on note, depuis quelques mois, un courant d'embauche satisfaisant dans les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Ce courant serait encore plus important si la profession était revalorisée à sa juste mesure.

Bien entendu, vous me direz qu'un effort a été consenti, que le salaire du mineur a progressé d'environ 25 p. 100 en 1974. Mais nous sommes encore loin du compte.

Que l'on en juge par le salaire moyen net en décembre 1974. Il était mensuellement, pour l'ouvrier du fond, de 1 750 francs, auxquels s'ajoutait une prime de résultat de 16 p. 100, et pour l'ouvrier du jour, de 1 540 francs, avec une même prime de 16 p. 100.

Le recrutement d'une nouvelle main-d'œuvre jeune suppose une autre étape de revalorisation du métier de mineur, une remise en ordre des salaires et des retraites, une promotion du personnel dans les classifications.

Ces temps derniers, les directions des charbonnages et des houillères du bassin ont refusé de satisfaire ces revendications. Pour ce faire, elles se sont retranchées derrière les décisions du Gouvernement.

Et pourtant, le 30 décembre 1974, lors des funérailles des victimes de la fosse 3 de Lens, M. le Premier ministre déclarait :

« Ce qui importe, ce n'est pas de comprendre, un matin, dans l'angoisse, ce qu'implique le métier de mineur. C'est de ne jamais l'oublier et de faire ce qui dépend de nous, là où nous sommes, pour que les hommes de la mine éprouvent, dans leur vie quotidienne et non dans les discours qu'on leur adresse, qu'ils sont, comme toujours, au cœur même de l'effort national ».

Aussi nous vous demandons si vous allez donner le feu vert dans le domaine de la revalorisation de la profession minière.

Il est un autre problème dont la solution conditionne la réussite de l'embauche : il s'agit de la sécurité et de l'hygiène du travail dans les mines.

Toujours lors des funérailles des quarante-deux victimes de la fosse 3 de Lens, M. le Premier ministre déclarait :

« Le devoir absolu de tous est de tout faire pour réduire les risques autant que le permettent les progrès de la recherche, les améliorations techniques et la concertation quotidienne avec les travailleurs eux-mêmes. Je vous dis que toute la lumière sera faite sur les conditions dans lesquelles s'est produite la catastrophe de la fosse 3. Je vous dis que toutes conséquences en seront tirées. »

Si l'enquête a été menée sérieusement, le reste n'a pas suivi. Le règlement n'a pas été modifié. Le service des mines, qui devrait être l'inspection du travail pour les mineurs, donc placé sous la responsabilité du ministère du travail en ce qui concerne la sécurité et l'hygiène, reste, de par sa dépendance à l'égard du ministère de tutelle des charbonnages de France, juge et partie.

Nous avons eu l'occasion de le constater encore avec la mise en cause, par le service des mines, du rapport des experts demandé par le juge Pascal et nous ne sommes nullement étonnés de le voir constamment se trouver du côté de l'exploitant contre ceux dont il devrait être chargé d'assurer la sauvegarde.

La législation sur les délégués mineurs et sur les comités de puits n'a pas été revue, leurs pouvoirs n'ont pas été renforcés.

L'enquête sur les causes de la catastrophe de Liévin révèle des fautes et des manquements graves et impardonnables, découlant en premier lieu de la politique de récession décidée au niveau le plus élevé.

La relance implique que tout soit mis en œuvre pour protéger la vie et la santé des mineurs. C'est possible : les progrès des sciences et des techniques nous en offrent les moyens.

C'est aussi une condition du maintien dans la mine du personnel nouvellement recruté.

Enfin, ce n'est pas en limitant les perspectives de production à dix années que l'on encouragera le recrutement. Le jeune de vingt ou de vingt-cinq ans, venant à la mine, ne tient pas à se trouver dépourvu de l'âge de trente ou de trente-cinq ans. Il veut être assuré de pouvoir faire sa carrière dans les houillères. La conjoncture énergétique devrait permettre de lui donner cette assurance.

Permettez-moi, en conclusion, de vous poser quelques questions.

Premièrement, quel sort réservez-vous au bassin du Nord et du Pas-de-Calais avec ses 500 millions de tonnes de charbon en réserve ?

Deuxièmement, allez-vous offrir, dans le cadre des décisions annoncées par le Président de la République voilà un mois, les moyens d'investissements que nécessite la relance de l'industrie charbonnière ?

Troisièmement, allez-vous laisser enfin une plus grande autonomie aux Charbonnages de France en cessant de les paralyser avec un plan à court terme et un prix de thermie qui nous rappelle par trop ce fameux prix de revient qui a abouti à la fermeture de nos puits ?

Quatrièmement, allez-vous revaloriser substantiellement la profession minière et mettre en œuvre les nouvelles mesures destinées à assurer et renforcer la sécurité et l'hygiène du travail, annoncées par M. le Premier ministre lors de son récent voyage dans la région Nord-Pas-de-Calais ?

De vos réponses, monsieur le ministre, dépend l'avenir d'une région et le sort de toute une population. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Emile Durieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs années, nous sommes préoccupés par la situation des houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Dans ce domaine, notre région connaît un ensemble de problèmes qui affectent sa laborieuse population minière et mettent en cause sa prospérité, mais qui ne manquent pas non plus d'avoir leur incidence sur l'économie de notre pays en raison des difficultés rencontrées sur le plan énergétique.

Après avoir contribué on ne peut plus largement au développement industriel français, nos houillères se sont trouvées concurrencées par le pétrole. Il faut bien le répéter une fois de plus : ce sont les intérêts financiers du capitalisme international qui, pour une large part, ont précipité les importantes modifications qui sont intervenues dans l'exploitation de nos houillères.

Le bas prix du pétrole a conduit à décider un peu trop rapidement que telle ou telle extraction n'était plus rentable. Cela n'a pas manqué d'entraîner la fermeture de nombreux puits et, si j'ose dire, une manière de sabotage de certaines de nos possibilités. Les gens de la mine, les élus de nos cités minières et de nos conseils généraux ont toujours tenu à mettre en garde les responsables de notre économie contre une telle attitude.

Pour se rendre compte de l'importance de ce que représente, de ce qu'a toujours représenté pour une région comme la nôtre le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, il n'est que de faire un retour en arrière et de parcourir l'important ouvrage que notre conseil général du Pas-de-Calais a fait réaliser en 1900 et qui a pour titre *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle*. La mine y occupe une des plus larges places.

Depuis la découverte du charbon à Fresnes-lès-Montauban en 1720, les houillères ont pris une grande importance dans la vie de la région. Dès lors, on comprend mieux l'attachement de la

population pour une de ses activités essentielles et sa réaction lorsqu'elle constate que celle-ci est mise en péril et sacrifiée pour des intérêts qui non seulement n'ont rien de national, mais qui n'ont rien à voir avec l'intérêt réel des travailleurs.

Du fait de la hausse du prix du pétrole, certains gisements sacrifiés, certaines installations démantelées seraient aujourd'hui rentables et, en tout cas, l'énergie qu'ils auraient procurée n'aurait pas entraîné de sorties de devises. En outre il y aurait davantage de travail alors qu'actuellement le chômage ne fait que croître.

La question est donc de savoir si notre production charbonnière, et spécialement celle du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, va faire l'objet de l'attention qu'elle mérite. Est-on persuadé que toutes les possibilités ont été examinées en ce qui concerne les réserves exploitables? N'y a-t-il pas encore des recherches à faire en profondeur dans certains secteurs voisins du bassin? Ce qui est nécessaire est-il envisagé? Ne pourrions-nous pas avoir connaissance des sondages effectués? N'y a-t-il pas eu, dans le passé, des sondages qui ont été abandonnés faute de moyens financiers ou faute de moyens techniques et qui pourraient être repris? Ne serait-il pas préférable de donner du travail à ceux, fort nombreux, qui n'apprécient pas le chômage et d'essayer de diminuer quelque peu notre dépendance des importations étrangères?

Tout récemment, nous avons eu l'occasion d'entendre, en commission des affaires économiques et du Plan, le directeur du B. R. G. M. — bureau de recherches géologiques et minières. Indépendamment des houillères, qui ont leurs propres possibilités, sommes-nous suffisamment organisés dans ce domaine?

Au moment où la recherche doit s'effectuer dans de nombreuses directions, sans vouloir aujourd'hui discuter de la manière dont elle est réalisée, de la qualité des organismes qui sont appelés à y concourir comme des aides financières auxquelles elle donne lieu, et qui doivent être nombreuses et importantes, ne serait-il pas nécessaire de renforcer notre action, de manière à pouvoir agir à la fois plus rapidement et plus efficacement?

Sans qu'il soit question de mettre fin au travail des entreprises qui opèrent sous le contrôle du B. R. G. M., n'y aurait-il pas lieu d'envisager, par exemple à partir de celui-ci, la création d'une Régie nationale de la recherche géologique et minière qui, dotée de moyens financiers suffisants, serait susceptible d'opérer elle-même, ce qui permettrait de réserver au pays les découvertes qui seraient faites, mais surtout de ne pas attendre l'initiative de sociétés n'ayant pour objectif que la subvention pour la recherche et le profit pour la découverte?

La situation presse. Il n'y a plus de temps à perdre, dans le domaine de nos houillères comme dans tous les autres. Nous attendons une réponse et, bien sûr, également des décisions. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous avons déjà largement débattu, à diverses reprises à cette tribune, du problème que vient de traiter M. Létouquart, mais je comprends parfaitement toute l'importance qu'il peut y attacher. Je vais donc revenir sur les différentes questions qu'il a évoquées, d'abord pour dire que le changement, en ce domaine comme en d'autres, est bien perceptible.

En effet, M. Létouquart a bien voulu rappeler que, dans les années soixante, avait été arrêté, pour les charbonnages, un plan correspondant aux impératifs économiques de l'époque. Puis la situation en matière d'énergie s'est trouvée bouleversée et c'est la raison pour laquelle, dès l'année dernière, le Gouvernement a demandé qu'une étude soit entreprise de façon à examiner les nouvelles possibilités offertes au charbon extrait de notre sol.

Vous savez que ce Gouvernement, à peine en place, a veillé à ce que ces mesures suggérées dans les rapports élaborés depuis le début de 1974 se traduisent très rapidement dans les faits — je pense que vous m'en donnerez acte — sous forme de création d'un véritable plan charbonnier qui a pu être soumis à la concertation régulière et, ensuite, approuvé par le Gouvernement. Même si M. Létouquart conteste ce plan charbonnier, il reconnaîtra que, très rapidement, une nouvelle politique a été mise en œuvre.

J'ai déjà évoqué, à diverses reprises, la contribution que ce plan charbonnier apportait à notre nouvelle politique énergétique.

Vous disiez tout à l'heure, monsieur Létouquart, que le Gouvernement semblait se diriger vers le « tout nucléaire ». Je m'inscris en faux contre cette appellation et j'aurai vraisemblablement l'occasion, cet après-midi, de développer plus longuement ce point de vue. Le Gouvernement n'a aucune intention d'engager la France dans le « tout nucléaire ». J'ai dit, au contraire,

que les prévisions maximales qui pouvaient être faites, à une échéance d'une dizaine d'années, représentaient environ le quart de nos besoins en énergie couverts par le secteur nucléaire.

Quant aux autres sources d'énergie, je souhaiterais que M. Létouquart me donnât acte de tout ce que le Gouvernement a entrepris pour essayer de développer les possibilités nouvelles en énergie qui s'offrent à la France : création d'une commission pour promouvoir l'utilisation maximum de l'hydraulique, octroi de crédits pour l'utilisation de la géothermie et pour l'examen de toutes les autres formes d'énergie, comme l'énergie solaire ou éolienne.

Mais vous savez bien que ces sources nouvelles d'énergie — dont il faut certes, poursuivre activement l'étude — ne pourront nous procurer une couverture éventuelle et effective d'une partie de nos besoins que dans un avenir assez lointain.

Le plan charbonnier que nous avons mis en œuvre est destiné à tirer le meilleur parti de nos ressources nationales charbonnières dans les années à venir. Le Gouvernement a donné pour instruction — et je veille à son exécution — aux Charbonnages de France de mettre en exploitation tous les gisements dont le prix de revient demeure compétitif, plus avec le charbon importé qu'avec d'autres formes d'énergie. Nous sommes donc allés aussi loin que possible dans ce domaine.

Je vous citerai quelques exemples. Vous rappelez tout à l'heure que le cadre tracé par le Gouvernement sur le plan financier était un prix de revient de l'ordre de trois centimes la thermie, valeur au 1^{er} janvier 1974, ce qui porte ce prix, aujourd'hui, à plus de 3,5 centimes. Or, les charbons importés, à l'heure actuelle, reviennent à un prix allant de 2,50 à 2,80 centimes environ. Le prix de notre charbon est donc nettement supérieur à celui du charbon importé.

Par ailleurs, des instructions ont été données pour que les Charbonnages de France puissent disposer d'une liberté qui leur permette de mettre en œuvre ce plan charbonnier. Là aussi, vous reconnaîtrez qu'il s'agit d'un changement.

J'en viens au cas des Houillères du Nord-Pas-de-Calais qui a constitué le point essentiel de votre intervention ainsi que de celle de M. Durieux. Bien entendu, les Houillères du Nord-Pas-de-Calais ont leur place dans cet effort de relance de l'activité charbonnière et je puis vous dire que tout est fait en vue de leur permettre de sauvegarder, le plus longtemps possible, leur compétitivité.

Monsieur Létouquart, vous avez parlé des réserves. C'est un sujet sur lequel on entend citer les chiffres les plus contradictoires. Vous avez parlé de 400 ou de 500 millions de tonnes de réserves. C'est possible. Mais à quelles conditions d'exploitation? Vous savez mieux que personne, monsieur Létouquart, et vous aussi, monsieur Durieux, comment se présente la structure technique du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

Sur ces réserves, celles qu'on connaît et qui sont économiquement exploitables sont de l'ordre de 100 à 110 millions de tonnes.

J'ai demandé, à cet égard, et là aussi il s'agit d'une innovation, que l'on fasse des recherches — je réponds par là à M. Durieux — sur les gisements profonds de façon à voir quelles sont les possibilités susceptibles d'être dégagées.

Je l'ai déjà dit à cette tribune, toutes les possibilités d'exploitation dans des conditions économiquement valables seront saisies et je ne crois pas que nous ayons placé la barre trop basse puisque nous avons admis des prix plus élevés que pour les autres sources d'énergie, notamment plus élevés que le coût des charbons d'importation.

Le plan charbonnier a été fondé en partie sur des perspectives d'amélioration des résultats du bassin. Nous parlions tout à l'heure de productivité. On peut, bien sûr, examiner les chiffres sous plusieurs aspects. Il n'en reste pas moins qu'en ce moment le rendement d'un mineur de fond dans le bassin Nord-Pas-de-Calais est de l'ordre de deux tonnes par jour, alors qu'en Lorraine il est de cinq tonnes par jour et, dans des pays étrangers, également pour des mines souterraines, de l'ordre de dix tonnes par jour et souvent plus, et je ne parle pas des mines à ciel ouvert où il est encore très supérieur. C'est vous dire la difficulté que nous éprouvons à être compétitifs.

Je disais que notre plan était fondé en partie, dans le Nord et le Pas-de-Calais, sur une amélioration progressive des résultats du bassin qui viendrait justifier la prolongation d'un certain nombre de sièges et une exploitation plus poussée d'un certain nombre de gisements. Ces espoirs, pour le moment, ne se sont pas concrétisés et la production a eu récemment tendance à régresser. C'est une situation à laquelle nous devons demeurer très attentifs.

On a procédé, vous l'avez reconnu tout à l'heure, à des embauches nouvelles : plus de 800 jeunes ont été recrutés sur place durant les six derniers mois, c'est-à-dire deux fois plus qu'au cours des quatre dernières années réunies.

Vous voyez qu'un effort très sérieux est fait dans ce domaine mais nous devons nous préoccuper très activement de parvenir à une progression de la productivité et non à sa régression.

Dans le même temps, il faut — je pense que vous en serez d'accord avec moi — maintenir l'effort de conversion qui a été engagé. Cette entreprise est nécessaire, aussi bien pour l'avenir des houillères que pour le développement de l'emploi dans la région.

Je voudrais vous dire en conclusion, après avoir abordé l'ensemble des questions que vous avez soulevées, qu'en ce qui concerne l'avenir du bassin houiller le Gouvernement sera particulièrement attentif aux questions de sécurité. Nous ne pouvons pas accepter que la productivité ou le développement se fassent à son détriment. Je dirai même qu'ils doivent se faire avec une amélioration des conditions de la sécurité.

Le Premier ministre a déclaré que, pour Liévin, toute la lumière serait faite. Vous avez déjà pu constater dans quelles conditions extrêmement sérieuses les enquêtes étaient menées. Le Gouvernement, pour sa part, veillera à ce qu'effectivement toute la lumière soit faite. (*Applaudissements sur les travées du groupe d'union des démocrates pour la République et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

En application de l'article 83 du règlement, le débat est clos.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour la reprendre cet après-midi à quinze heures, avec la discussion de sept questions orales avec débat jointes relatives à la politique énergétique et aux problèmes liés à la construction de centrales nucléaires.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq minutes, est reprise à quinze heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

POLITIQUE ENERGETIQUE ET PROBLEMES LIES A LA CONSTRUCTION DE CENTRALES NUCLEAIRES

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales, avec débat, jointes, suivantes :

I. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (environnement) sur la nécessité de préserver le maintien des équilibres naturels menacé par l'accélération du programme de construction des centrales nucléaires. Il lui demande de préciser la nature des risques liés à la réalisation projetée d'une quarantaine de tranches de 1975 à 1980 et d'exposer les principales mesures envisagées par le Gouvernement pour limiter les effets d'une éventuelle dégradation des conditions de vie. (N° 77.)

II. — **Mme Marie-Thérèse Goutmann** appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'implantation dans les différentes régions de notre pays d'un nombre important de centrales nucléaires, sans consultation préalable du Parlement, ni concertation réelle avec les élus et avec les spécialistes concernés.

Résolument pour le progrès scientifique et technique, elle estime que la France devrait avoir une politique de recherche scientifique et technique, mais qu'elle doit conserver la maîtrise du développement nucléaire.

Les conditions dans lesquelles s'opère le programme nucléaire, y compris la mise hors service complet ou partiel de plusieurs dizaines de générateurs aux U. S. A., confirment que les réacteurs utilisant la filière américaine ne présentent pas les garanties de fonctionnement suffisantes.

Elle estime que le programme gouvernemental des centrales nucléaires ne permet pas l'essor de la recherche dans le but de satisfaire les besoins économiques et sociaux de notre pays, en même temps qu'il fait naître en France une émotion légitime quant aux effets d'une éventuelle dégradation des conditions de vie.

C'est pourquoi, elle lui demande de préciser au Parlement :

1° La politique énergétique du Gouvernement dans laquelle s'inscrit le programme des centrales nucléaires ;

2° Les risques et les mesures envisagées contre ceux-ci dans le cadre de l'installation de plusieurs dizaines de centrales nucléaires en France. (N° 97.)

(*Question transmise à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.*)

III. — **M. Jean-François Pintat** demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche de bien vouloir indiquer au Sénat quelle est l'orientation actuelle de la politique énergétique française, notamment au triple point de vue des extractions de charbon, de la recherche pétrolière en métropole et de l'utili-

sation de l'énergie atomique. En ce qui concerne spécialement cette dernière, il souhaiterait obtenir des indications au sujet de l'établissement d'un programme à long terme, de notre approvisionnement en matière fissiles, ainsi que de l'Etat d'avancement de Super-Phénix et de l'usine de séparation isotopique. Il aimerait connaître enfin quelle est la position française dans les négociations engagées pour la définition d'une politique européenne commune en matière d'énergie et quant aux suites de la conférence de Paris (n° 113).

IV. — **M. Michel Chauty** attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les difficultés d'une information correcte et véridique du public en matière de politique nucléaire.

Il lui demande quels moyens le Gouvernement envisage pour porter à la connaissance des élus, et du public à différents niveaux, le dossier clair et réel du nucléaire dans ses aspects positifs ou négatifs, ainsi que les mesures qui en découlent (n° 114).

V. — **M. Pierre Giraud** demande à M. le Premier ministre de bien vouloir exposer devant le Sénat la politique nucléaire de la France et ses conséquences éventuelles sur l'environnement (n° 117).

(*Question transmise à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.*)

VI. — **M. Jacques Henriot** demande à Mme le ministre de la santé de lui indiquer si elle est en mesure de fournir des indications sur les dangers pour la santé humaine d'une multiplication des centrales nucléaires sur le territoire de notre pays et de préciser quelles mesures elle entend prendre pour assurer la protection de la population, tant dans l'hypothèse d'un fonctionnement normal des installations dont il s'agit que dans le cas d'accidents dus à des incidents techniques (n° 122).

VII. — **M. Geoffroy de Montalembert** appelle l'attention de M. le ministre de la qualité de la vie sur les dégradations très diverses, et parfois irréversibles, qui risquent d'intervenir pendant la période de construction des centrales nucléaires.

Le texte du projet de loi sur la protection de la nature qu'il a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale prévoit que des mesures seront envisagées « lors des travaux et projets d'aménagement qui seront entrepris par une collectivité publique ou qui nécessiteront une autorisation ou une décision d'approbation ».

Il lui demande donc de préciser dès maintenant ces mesures afin que les collectivités concernées puissent prendre en temps opportun les dispositions indispensables (n° 124).

La parole est à M. Cluzel, auteur de la question n° 77.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il existe une inquiétude et pour tout dire une « angoisse atomique » selon le titre d'un ouvrage récemment paru. Depuis Hiroshima et Nagasaki, l'image de l'atome est irrémédiablement associée dans l'opinion publique et dans la sensibilité à celle de la bombe atomique. Mais, par un curieux paradoxe, l'usage pacifique de l'atome est aujourd'hui plus contesté que son usage militaire. Peut-être parce que nous sommes plus familiarisés avec l'idée de la bombe qu'avec celle des centrales nucléaires.

C'est pourquoi l'on est frappé par le mutisme qui fut de règle du début de l'an dernier jusqu'à maintenant. Et pourtant, comme toute décision, la décision nucléaire comporte des risques et il faut les reconnaître. Par conséquent, les dirigeants, les ingénieurs et les techniciens — tous ceux qui disposent du savoir — doivent être persuadés que le risque sera d'autant mieux accepté qu'il sera mesuré et connu par l'ensemble des citoyens.

L'utilisation, à grande échelle, de l'énergie nucléaire représente un saut dans l'inconnu. Un débat parlementaire était donc nécessaire. C'est pourquoi, dès le 29 octobre dernier, j'avais posé une question sur les conséquences que les centrales nucléaires de grande puissance pourraient avoir sur l'environnement, en demandant au Gouvernement, par la même occasion, si le « tout nucléaire » était le seul choix possible. Pour l'instant, je dois reconnaître, en toute modestie, que je m'interroge. Je m'interroge avec vous, messieurs les ministres et mes chers collègues, sur l'ampleur du programme prévu et sur les inconvénients que peut présenter l'utilisation de l'énergie nucléaire.

A dire vrai, et parce que le débat s'engage au Sénat avec quelque retard, nous disposons — et c'est un avantage — d'un dossier maintenant volumineux. Il faut notamment citer : la récente discussion à l'Assemblée nationale, le rapport d'information de M. Mesmin sur la politique de l'énergie en France, celui de notre collègue M. Jean-François Pintat et aussi l'avis présenté par M. Michel Chauty, dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 1975 sur la recherche scientifique et l'énergie atomique.

A ce sujet, je voudrais faire observer que les précisions, les analyses, les statistiques et les recommandations présentées par notre collègue au nom de la commission des affaires économiques

et du Plan du Sénat auraient pu être plus largement diffusées et par conséquent mieux connues, car elles résument parfaitement l'ensemble des données du problème.

Pour ma part, j'avoue sincèrement que, malgré les dizaines d'articles et de textes que j'ai lus depuis, j'avais presque autant de connaissances en novembre dernier, en raison de la valeur de l'avis présenté par notre collègue à cette époque. Qu'avons-nous de plus sinon la traduction « passionnée » des mêmes idées, à laquelle s'est parfois ajoutée l'exagération que véhiculent la passion ou plus simplement les formules frappantes ?

Je ne citerai que quelques exemples : des partisans d'un moratoire déclarent, dans la revue *Entreprise*, du 5 février 1975 : « Trop, trop cher, trop vite » ; une image du journal *Ouest-France* porte cette légende : « Les centrales au bord de l'eau ont soif et elles transpirent » ; on peut également rappeler que, lors de l'incident de transport de février dernier, tel ou tel journal a largement dramatisé l'événement, demandant que des mesures soient prises pour que — dans la traversée d'une localité — un tel véhicule ne se transforme pas en « véritable bombe roulante ». L'exagération est là manifeste !

Ce faisant, j'ai simplement voulu noter que le Sénat avait, en son temps, engagé le débat, c'est-à-dire dès novembre dernier, que notre collègue M. Pintat préside une commission sur l'énergie et que nous devons maintenant, dans le droit fil de nos travaux, répondre aux questions soulevées par le choix de l'électricité d'origine nucléaire sur les plans de l'énergie, de l'économie, de l'écologie.

Pour ma part, compte tenu de l'importance des questions posées par un certain nombre de collègues, et qui furent jointes par la conférence des présidents, je m'en tiendrai aux termes de ma question orale et, de façon très classique, j'étudierai deux grandes catégories d'inconvénients possibles du plan de construction de centrales nucléaires tel que nous le connaissons : dans une première partie, le risque nucléaire et, dans une seconde partie, les atteintes à l'environnement.

Aussi curieux que cela puisse paraître, le risque nucléaire ne me semble pas, en l'instant, constituer le problème le plus grave. Pourquoi ? Parce que d'importantes précautions sont déjà prises et que les progrès techniques en la matière se poursuivent.

Je voudrais cependant attirer l'attention du Gouvernement sur quatre points principaux : premièrement, les risques d'accidents, deuxièmement, les attentats, sabotages ou actions militaires, troisièmement, les risques biologiques, quatrièmement, le traitement et le transport des déchets.

Les risques d'accidents sont très limités dans les centrales actuelles : c'est plutôt d'incidents dont il faudrait parler. Nous savons tous qu'un réacteur à uranium enrichi n'a rien à voir avec une bombe atomique. Nous savons également, si toutefois les calculs de la Société américaine pour le nucléaire sont exacts, que la probabilité d'un accident important est de un par million d'années d'exploitation de réacteur.

Des barrières suffisamment épaisses et suffisamment nombreuses assurent, en effet, l'isolation de la centrale.

Malgré tout, 850 incidents ont été recensés dans les centrales américaines pour la seule année 1974. De même, l'Union soviétique a dû arrêter le fonctionnement du réacteur de Chechenko.

Deux risques principaux existent, à propos desquels on ne saurait prendre trop de précautions et sur lesquels je souhaiterais obtenir des précisions de la part du Gouvernement.

Il s'agit, en premier lieu, de la défaillance du circuit de refroidissement qui conduirait à un échauffement excessif engendrant des explosions en chaîne et, en second lieu, des risques d'explosion liés, dans l'avenir, à la mise en service des centrales à plutonium.

Pour ce qui est des risques inhérents à des possibilités d'attentat, nous avons tous en mémoire les récents incidents de Fessenheim et, s'il n'y a pas eu de conséquence directe sur l'environnement, le problème mérite d'être envisagé car nous prenons ainsi conscience de la nécessité du contrôle et de la sécurité dès la construction de la centrale.

Peut-on soutenir qu'une opération terroriste suicide n'aura aucune conséquence pour le milieu environnant ? Peut-on soutenir qu'une centrale de 1 000 mégawatts ne constitue pas, en temps de guerre, une cible idéale, qu'il faudrait plus particulièrement protéger ?

Le physicien américain Tuck et l'écologiste suisse Piccard considèrent que le chantage, le coup de main et le sabotage sont les véritables dangers du nucléaire.

Peut-on, sans concentration policière excessive, assurer une sécurité correcte des centrales et du combustible ? C'est une question, messieurs les ministres, que je vous pose.

J'en viens maintenant aux risques biologiques. Il est impossible de les évaluer sérieusement. Les radiations émanant d'une centrale ne sont pas normalement plus importantes que celles

produites par le milieu naturel et l'on cite à cet égard les hautes altitudes ou encore les granits de l'Auvergne...

Les professeurs Gofman et Tamplin ont accusé l'industrie nucléaire d'augmenter de 10 p. 100 les cas de cancers et de leucémies ; ainsi, l'absorption d'un rad augmenterait toutes les formes de cancer de 2 p. 100.

Il a été répondu à cette observation par d'autres savants qui s'inscrivent contre les premiers. J'aimerais, messieurs les ministres, être pleinement rassuré, notamment en ce qui concerne la contraception de la radioactivité dans la chaîne alimentaire, en particulier celle qui va du plancton marin à l'alimentation humaine. Car, même si c'est un point de détail, la brochure que vous nous avez fait parvenir par la délégation générale à l'information y est muette à ce sujet ; on se contente d'affirmations que j'estime très vagues. C'est aussi le problème de la fixation des radio-éléments dans certaines parties du corps humain, strontium 90 dans les os, iode dans la glande thyroïde.

Enfin, j'en arrive au quatrième risque, celui du transport des déchets. En 1974, on a recensé 300 transports en France. Les camions qui se renversent sur la route, ce n'est pas un risque illusoire puisque c'est arrivé et que l'on a immédiatement refait le bitume sur quelques centaines de mètres carrés à l'endroit de l'accident. Luxe de précaution ou nécessité impérieuse ? Là encore, monsieur le ministre, c'est une question que je vous pose.

Peut-être pourra-t-on bientôt transformer une partie du combustible irradié en plutonium, mais ce n'est pas encore le cas. La vitrification des déchets semble être, par contre, une solution immédiate acceptable puisque ce procédé permet de réduire sensiblement le volume des déchets. J'aimerais savoir si, dans la réponse que vous voudrez bien nous faire, la radioactivité est également réduite en ce cas et surtout si le procédé est déjà utilisé à grande échelle ou s'il pourra l'être prochainement.

Je vous poserai deux questions pour terminer sur ce point. Premièrement, où stocker les déchets dont nous savons que, pour certains d'entre eux, la durée de nocivité peut dépasser vingt mille ans ? Deuxièmement, que faire des réacteurs des centrales lorsque celles-ci seront désaffectées, puisque les 1 400 tonnes de « ferraille » d'un réacteur de 1 000 mégawatts sont radioactives pendant trente ans après l'arrêt de la centrale ?

Les problèmes de sécurité sont donc loin d'être secondaires et je conclurai sur cette partie de mon intervention en souhaitant que soient développées les activités du service central de sûreté nucléaire. Peut-être même pourrait-il être détaché complètement du commissariat à l'énergie atomique pour devenir un organisme plus indépendant et, par conséquent, plus crédible.

J'arrive maintenant à la seconde partie de mon intervention consacrée aux atteintes à l'environnement.

C'est sans doute le véritable problème. Ces atteintes à l'environnement sont préoccupantes, car, en ce domaine, le risque est permanent, surtout en ce qui concerne le réchauffement du milieu ambiant, qu'il s'agisse de l'eau ou de l'atmosphère.

J'ai trois questions à vous poser : le choix des sites, le transport de l'électricité, le réchauffement de l'eau.

Je ne dirai qu'un mot du choix des sites : en raison des impératifs — sécurité, nécessité d'une source froide importante — il n'existe, en France, qu'une cinquantaine de sites qui, semble-t-il, puissent être retenus pour des centrales nucléaires importantes.

Comme le nombre de centrales de cet ordre devrait être, nous dit-on, d'une quarantaine d'ici à l'an 2000, nous concevons parfaitement que sont équilibrées les possibilités et les nécessités. Et peut-être pourrait-on penser que les consultations entreprises auprès des collectivités locales sont purement formelles puisque, tôt ou tard, les sites possibles devront être finalement aménagés. Or les conséquences d'une installation sont irrémédiables. Il faut être conscient du problème et c'est pour cette raison que j'en fais mention, espérant que les atteintes aux sites naturels pourront être aussi limitées que possible.

Mais le second problème est, lui aussi, extrêmement préoccupant. Il concerne le transport de l'électricité produite par les centrales nucléaires.

On estime, en effet, que l'emprise des lignes à haute tension — c'est-à-dire les « couloirs » qui sont survolés par ces lignes — avoisinera 500 mètres de largeur en moyenne — largeur considérable — et qu'au départ, pour les centrales nucléaires de 4 000 mégawatts, les « couloirs » auront un kilomètre de largeur.

Si l'on admet l'existence d'une quarantaine de centrales nucléaires en l'an 2000 — vingt-cinq ans, mes chers collègues, c'est demain — voici quels seraient les développements des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Les lignes à haute tension passeraient, dans notre pays, de 6 000 kilomètres à 25 000 kilomètres soutenues par 50 000 pylônes de 50 mètres de hauteur.

La superficie des « couloirs » empruntés par les fils représenterait alors entre 250 000 et 500 000 hectares.

Les lignes à moyenne tension s'allongeraient, de leur côté, de 15 000 kilomètres, soit encore 50 000 pylônes supplémentaires.

Le réseau de distribution augmenterait de 250 000 kilomètres et le coût des opérations de transport et de distribution serait alors de l'ordre de 3,3 milliards de francs par an. Actuellement, la plupart de nos centrales thermiques sont proches des lieux d'utilisation alors que les sites choisis — choisis parce que possibles — pour les centrales nucléaires, seraient éloignés des centres d'utilisation, d'où la nécessité du transport sur de longues distances de l'électricité produite.

En ce cas, il me semble qu'il faudrait envisager, l'obstacle financier mis à part, l'installation de lignes souterraines qui seraient certainement moins préjudiciables à l'environnement, même si, comme on nous l'apprend, les ingénieurs d'E. D. F. ont à leur disposition des modèles de lignes qui s'accorderaient mieux avec l'environnement selon les tracés, selon les parcours, selon qu'il s'agirait de pâturages ou de forêts.

Troisième et dernier problème, mais il est de taille : le réchauffement du milieu environnant.

Chacun sait que le rendement des centrales nucléaires est assez faible en électricité : il atteint entre 30 et 40 p. 100 seulement, le reste de la chaleur étant rejeté à l'extérieur. Pour permettre la condensation de la vapeur nécessaire au fonctionnement d'une centrale de 4 000 mégawatts, il faut un débit d'eau froide de 200 mètres cubes-seconde, soit à peu près le débit de la Seine à Paris.

Cette eau, après passage dans la centrale, se trouve réchauffée d'un certain nombre de degrés supplémentaires. Dans notre pays seuls le Rhône et le Rhin pourraient, en raison de leur débit, supporter de tels échauffements. Encore n'a-t-on pas prévu, semble-t-il, avec suffisamment de minutie toutes les conséquences sur la faune et la flore que pourrait entraîner une température qui serait, à longueur d'année, de 20 à 25 degrés. Cela vaut pour les fleuves.

Passons maintenant aux centrales nucléaires en bord de mer.

Nous savons que la nappe d'eau chaude se répand en surface et que l'échauffement produit par une centrale nucléaire sera, selon son importance, de 3 à 10° sur un kilomètre carré, de 1 à 3° sur neuf kilomètres carrés. Certes, le poisson peut résister aux variations thermiques ; mais pour certaines espèces comme le maquereau, l'on constate des déplacements à partir d'écart de l'ordre d'un demi degré.

De plus, le réchauffement entraîne une diminution sensible en oxygène qui, en période chaude, peut provoquer la mort des poissons et des mollusques. Enfin, toujours pour le milieu marin, l'on doit prendre en compte les effets mécaniques dus aux pompes et les conséquences chimiques des déversements de chlorure destinés à éviter l'engorgement des canalisations.

On nous dit que les zones côtières connaissent des cycles naturels de température de grande amplitude. J'en conviens volontiers. Mais il faut savoir que ces cycles sont de sens différents et qu'ils sont passagers, alors que le déversement d'eau réchauffée serait, lui, permanent et qu'il modifierait, par conséquent, la température de l'eau d'une manière continue. Je prendrai comme exemple celui bien connu de la centrale espagnole de Vandellos, une zone devenue déserte de tout poisson sur une vingtaine de kilomètres carrés, nettement individualisée par les observations faites à partir des satellites.

Les rejets d'eau chaude, par les quantités concernées, me paraissent être, par conséquent, les plus graves inconvénients des centrales nucléaires. Les tours de réfrigération ne sont pas, elles non plus, sans inconvénients. A tout le moins, consomment-elles moins d'eau, même si celle-ci se trouve évaporée définitivement. Il faudrait peut-être — c'est une suggestion que je me permets de faire — essayer, au bord de la mer, de combiner les deux procédés : rejet de la chaleur dans l'eau en circuit dit « ouvert » ou rejet dans l'air sous forme de vapeur en circuit dit « fermé ». Il faudrait également, même si c'est plus cher, développer les tours de réfrigération « sèches », moins hautes — ce qui est, par conséquent, un avantage — et avec refroidissement par air.

Pour en terminer sur ce point, je dois faire remarquer que ces rejets thermiques constituent une atteinte au bon sens, puisqu'il s'agit non seulement d'un gaspillage, mais aussi d'une pollution.

Comment récupérer cette chaleur et qu'en faire, surtout en été ? Le chauffage de serres ou de piscines ne constitue qu'une utilisation mineure. Je donne cet exemple parce que l'on en a fait état tout récemment. En effet, la chaleur d'une seule centrale de 1 000 mégawatts suffirait à satisfaire tous les maraîchers de la France. Dans une question écrite que je vous avais posée, monsieur le ministre de l'industrie, en janvier dernier, j'avais évoqué la possibilité de construction de petites centrales fournis-

sant à la fois l'eau chaude du chauffage urbain et l'électricité. J'espère que vous voudrez bien me répondre prochainement sur ce point et je vous en remercie par avance.

Mais le fond du problème est de savoir si l'on ne doit pas abandonner l'idée de n'utiliser l'énergie nucléaire que pour produire de l'électricité en essayant subsidiairement de récupérer l'eau chaude gaspillée. Pourquoi cette question ? C'est que des experts commencent à penser que les centrales nucléaires pourraient produire directement de la vapeur permettant non seulement de chauffer et d'éclairer les villes, mais aussi de faire fonctionner certaines installations industrielles : des industries chimiques avec de la vapeur de 100 à 300 degrés ; des industries métallurgiques et de gazéification du charbon avec de la vapeur de 800 à 1 000 degrés. Nous aurions ainsi un gain écologique : les transports d'électricité seraient moindres et cette eau chaude serait non plus polluante, mais utilisée ; un gain économique enfin en raison du meilleur rendement d'une telle technologie.

Dans ces conditions, la solution économique optimale serait d'installer de petites centrales nucléaires à proximité des villes et non plus — ou non plus seulement — de grandes centrales en bord de mer.

Dans le cadre de ce raisonnement, certaines municipalités, avec l'appui d'entreprises industrielles — je pense à Grenoble notamment — envisagent d'installer dans leurs agglomérations de petites centrales nucléaires. Rappelons qu'en Suède une telle centrale fournit de l'eau chaude à la banlieue de Stockholm. Le gouvernement de ce pays envisage, du reste, de construire trois centrales à proximité immédiate des trois principales villes du pays.

Je n'ignore pas les difficultés de tels projets. J'avais simplement demandé à connaître les données du problème. Produire de l'électricité pour faire de la chaleur ? Admettons. Produire en même temps de la chaleur inutilisable et polluante ? Pas d'accord, car c'est un non-sens. Il faut donc que des recherches soient entreprises et poussées pour améliorer l'utilisation même des centrales nucléaires et que soient utilisées, par un choix politique, les ressources de la technologie actuelle.

J'en arrive, monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à ma conclusion.

J'avouerai modestement que le profane que je suis n'a pas en l'instant de certitudes ; je n'ai que le désir de comprendre et d'être, en ma qualité de parlementaire, aussi complètement informé que possible. C'est également, me semble-t-il, le vœu de tous les Français.

Mais cette information ne doit pas plus être lénitive ou béate que partielle ou passionnée : elle doit être objective, c'est-à-dire permettre de mesurer exactement les risques de l'énergie nucléaire et de mettre en balance les avantages qu'elle peut avoir. Les risques, nous devons les connaître et les apprécier avant qu'ils n'existent.

Certes, j'ai volontairement limité mon propos aux problèmes de sécurité et d'environnement.

Mais, pour terminer, je voudrais poser deux questions, de pure politique celles-là, sur lesquelles un large débat devrait s'engager, aussi bien au Parlement que dans le pays.

La première, c'est de savoir si la construction, avant 1985, de quarante centrales de 1 000 mégawatts est absolument nécessaire. Mon sentiment, si vous me permettez de le donner, est que nous devons sans doute en construire un certain nombre, mais qu'il faudra, en même temps, faire porter les efforts sur la recherche d'énergies nouvelles, la construction de centrales moins polluantes et plus sûres, le développement de nouvelles techniques, notamment les centrales à haute température.

En un mot, le programme initialement prévu me semble excessif dans ses premières estimations. C'est bien avec une plus grande prudence que paraît du reste s'orienter maintenant l'action du Gouvernement, si j'ai bien compris, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, les précisions que vous avez données la semaine dernière à l'Assemblée nationale.

La seconde question est plus large puisqu'il s'agit au fond d'un choix de civilisation. Faut-il conserver le modèle actuel de croissance, fondé sur l'accumulation des capitaux et l'utilisation intensive, sinon le gaspillage des ressources naturelles ? Ou bien faut-il trouver un nouvel équilibre entre le travail et le capital, au sens technique du terme et non au sens financier, ou, pour être concret, selon un exemple que l'on évoquait récemment, faut-il se servir davantage du balai et un peu moins de l'aspirateur et ainsi économiser aussi bien l'énergie que les matières premières ?

Notre civilisation est exigeante. Elle demande — elle n'a pas tort — du confort, des loisirs, les meilleures conditions de travail possible. Elle demande aussi — elle n'a pas tort — le respect de la nature, la qualité de la vie. Hélas ! ces exigences ne sont pas obligatoirement compatibles. Il convient d'en prendre conscience et c'est pourquoi notre débat d'aujourd'hui est particulièrement opportun et nécessaire.

Mais il ne saurait s'agir d'un débat académique. Nous sommes le Sénat et nous nous adressons au Gouvernement. Par conséquent, les informations échangées, les orientations dégagées devront se traduire, au terme d'une discussion approfondie, par des choix d'intérêt général parce qu'ils sont du ressort de la politique et parce que ce sont des choix qui engagent la vie de la nation tout entière, pendant des décennies. Nous aurons à faire ces choix politiques lors du vote sur le VII^e Plan et, chaque année, lors de la discussion de la loi de finances.

C'est dans ce double objectif d'un vote de planification et d'un vote annuel que j'ai préparé et présenté cette intervention.

J'attends donc avec intérêt et je suivrai avec la plus grande attention les développements de collègues plus compétents que je ne le suis moi-même ; j'attendrai également avec intérêt et avec attention les réponses et les propositions que nous fera le Gouvernement. (*Applaudissements des travées socialistes à la droite.*)

M. le président. La parole est à Mme Goutmann, auteur de la question n° 97.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la manière dont a été porté à la connaissance de la population le nouveau programme nucléaire du Gouvernement m'a amenée, au nom du groupe communiste, à poser une question orale concernant les intentions du Gouvernement en la matière et à faire part, au cours de ce débat, d'un certain nombre de réflexions.

La mise en cause légitime, par les pays producteurs de matières premières, de la politique néo-colonialiste imposée par les pays capitalistes, leur exigence légitime d'obtenir des prix rémunérateurs pour leurs ressources ont posé en termes nouveaux les problèmes de l'énergie. Non pas, comme on a tenté et comme on tente encore de le faire croire, que nous soyons menacés par une quelconque pénurie d'énergie, mais parce que cette crise a mis en évidence la malhaisance d'un régime qui, au nom du profit, n'a pas hésité à brader les ressources nationales et l'indépendance du pays et qui, aujourd'hui, au nom du même profit, cherche à miser sur d'autres sources d'énergie que le pétrole, en particulier sur l'énergie nucléaire.

Mon propos n'est pas de faire écho à la campagne, pour le moins ambiguë, de propagande antinucléaire. Je tiens à être très claire sur ce point. Nous sommes favorables à l'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous pensons, en effet, que l'indépendance nationale en matière énergétique s'en trouvera renforcée, parce qu'il existe déjà, en France, les ressources nucléaires utiles, notamment l'uranium, et le potentiel scientifique nécessaire avec le commissariat à l'énergie atomique et l'organisation nationalisée de réalisation électrique que constitue E. D. F.

Dans un domaine tel que celui-ci, situé à la pointe du progrès, une nation comme la France doit à la fois participer à l'effort mondial en cours et développer son propre effort, sans abandon à l'égard des autres Etats. Or, monsieur le ministre, votre politique en matière énergétique est une politique délibérée de dépendance. Nous sommes, certes, pour la coopération dans ce domaine, mais pour une véritable coopération et, pour cela, il faut avoir, nous aussi, quelque chose à offrir.

Par conséquent, il convient de commencer par utiliser nos ressources et nos capacités nationales, de développer notre recherche et nos industries.

Vous le savez très bien : nous ne manquons pas de ressources. Ce qui fait défaut, c'est la volonté politique d'en tirer le meilleur parti.

Par exemple, l'abandon progressif, planifié, délibéré du charbon est à ranger parmi ces gaspillages impossibles à chiffrer, mais qui représentent une véritable catastrophe nationale. En 1960, la production de charbon s'élevait à 58 millions de tonnes et couvrait 51,2 p. 100 de nos besoins d'énergie. En 1973, elle est tombée à 27 millions de tonnes, ce qui ne représente plus que 10 p. 100 de nos besoins. La perte est considérable, les investissements sont gaspillés, l'emploi est menacé alors que les conditions de travail vont en se dégradant et que les importations sont inutilement gonflées. En 1972, nos besoins en charbon étaient couverts à 72 p. 100 par les Charbonnages de France. En 1973, ce pourcentage est tombé à 63 p. 100 et ce n'est pas fini ! La plus grande incertitude plane sur l'avenir du bassin de la Loire et des puits du Nord et du Pas-de-Calais. Quant aux houillères du Gard, elles doivent bientôt mettre la clé sous la porte.

Le même jeu de massacre a été mené dans l'hydraulique. Il existe encore, de toute évidence, des ressources inexploitées, ce qui est d'autant plus regrettable que nous maîtrisons parfaitement cette technique. Malgré cela, le projet de la baie du Mont-Saint-Michel, par exemple, est toujours au point mort. Il serait pourtant possible d'y produire 35 milliards de kilowatt-

heures pour un coût d'environ 12 milliards de francs, soit l'équivalent de 7 millions de tonnes de pétrole, ce qui permettrait de couvrir 20 p. 100 de la production française actuelle d'électricité. Ce n'est pas négligeable, surtout dans la situation présente. La prospection permettrait assurément de faire d'autres découvertes.

Dans ce domaine comme ailleurs, nous pensons que la recherche géologique et minière doit être reprise et poursuivie. Il faut aussi pousser, développer, stimuler l'industrie et la recherche françaises. Il faut multiplier nos efforts également dans le domaine nucléaire, en faisant fructifier notre potentiel national à des fins pacifiques.

L'audience du commissariat à l'énergie atomique dépasse largement nos frontières, mais encore faut-il donner à nos chercheurs les moyens nécessaires pour assurer cette recherche ; encore faut-il, monsieur le ministre, ne pas considérer le commissariat à l'énergie atomique comme le self-service des monopoles.

Or, là aussi, le dépeçage a commencé depuis longtemps. Le budget du commissariat à l'énergie atomique est passé de 0,96 p. 100 de la production intérieure brute en 1965 à 0,86 p. 100 en 1968, 0,50 p. 100 en 1973, évolution à la mesure de ce qui est fait pour la recherche sur le plan national.

Depuis 1965, la part des dépenses consacrées à la recherche ne cesse de fondre comme neige au soleil. Pour l'évolution de ces dépenses durant les dernières années, la France est à la queue du peloton européen. En quelques années, 6 000 personnes ont dû quitter le commissariat à l'énergie atomique. En revanche, notre pays a le maillot jaune en ce qui concerne l'importance du secteur militaire dans la recherche nucléaire et la fabrication de l'arme nucléaire, que nous condamnons.

Continuant aujourd'hui cette « belle » politique menée par le Gouvernement depuis plusieurs années, des départements entiers du commissariat à l'énergie atomique sont cédés au secteur privé. D'autres sont entièrement bouleversés en attendant d'être livrés aux monopoles ; c'est le cas actuellement du département « informatique ».

Le commissariat à l'énergie atomique a mis au point la filière nucléaire à uranium naturel. Le pouvoir l'a abandonnée dès 1969, alors que la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux donnait, et donne encore, toute satisfaction.

Avec la compagnie internationale pour l'informatique, la C. I. I., nous assistons aujourd'hui — c'est un autre exemple — à un nouvel abandon et à une livraison de cette branche de l'industrie à l'industrie américaine. Après le « tout-pétrolier », voici maintenant le « tout-nucléaire » et c'est contre cette monoculture énergétique que nous nous élevons, d'autant qu'elle s'accompagne de l'abandon de la filière nucléaire française.

M. Marcel Gargar. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Nous assistons aujourd'hui à un véritable racket nucléaire.

Pour ne citer qu'un exemple, Westinghouse, installé directement en France, reçoit la quasi-totalité des commandes de réacteurs passées par E. D. F.

Telles sont les conditions dans lesquelles s'engage aujourd'hui votre programme nucléaire dont nous contestons à la fois l'ampleur et le contenu. Il en résulte, dans tous les domaines, une aggravation brutale et exceptionnelle de la dépendance nationale, tant à l'égard de l'Etat américain que des monopoles américains.

Nous réclamons une politique de l'énergie cohérente et durable, largement fondée sur nos ressources et sur nos capacités nationales.

Nous estimons, en effet, que le développement de l'énergie nucléaire nécessite le dégagement de perspectives à long terme, en harmonie avec le charbon, l'hydraulique, les hydrocarbures, ainsi qu'un effort de recherche fondamentale et appliquée sans précédent, maîtrisé par des organismes nationaux assurés dans leurs moyens financiers et matériels et démocratisés dans leur fonctionnement.

Nous estimons qu'il faut à cette politique une grande industrie nationale de la chimie, du combustible nucléaire et une grande industrie de la construction des réacteurs nucléaires. L'énergie nucléaire requiert une attention rigoureuse. Pour tenir ses promesses, elle exige une progressivité réfléchie dans sa mise en œuvre, une connaissance profonde et la maîtrise nationale de son emploi.

Il est donc indispensable que le commissariat à l'énergie atomique, organisme national, consacre tous les efforts nécessaires à la connaissance approfondie de la filière qu'il a mise au point et qui a déjà fait ses preuves, qu'il apporte à E. D. F. son appui scientifique sûr et propose toutes les dispositions utiles à assurer la fiabilité de son fonctionnement et sa sûreté. L'attention mondiale a été attirée récemment — et à juste titre, pensons-nous — sur le fait que la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire posent en termes nouveaux les problèmes de pollution.

Les conditions dans lesquelles s'opère le programme nucléaire, y compris la mise hors service complet ou partiel de plusieurs dizaines de générateurs aux U. S. A., confirment que les réacteurs utilisant la filière américaine ne présentent pas les garanties de fonctionnement suffisantes.

Ainsi, le programme gouvernemental des centrales nucléaires ne permet pas l'essor de la recherche pour satisfaire les besoins économiques et sociaux de notre pays. Mais il fait naître en France une émotion légitime quant aux effets d'une éventuelle dégradation des conditions et du cadre de vie.

Il est donc essentiel que les techniciens, les ingénieurs, les chercheurs puissent, sans précipitation, poursuivre leurs études, leurs recherches, leurs mises au point, sans se heurter aux impératifs de rentabilité commerciale que le capital veut leur imposer. Il est nécessaire et essentiel que les moyens et les délais leur en soient accordés.

Nous pensons qu'il faut que les assemblées élues examinent l'orientation à suivre dans ce domaine et en décident démocratiquement, en s'entourant des concours indispensables pour que toutes les dispositions de protection du milieu naturel et de l'environnement humain soient prises. Le développement dans la hâte de l'énergie nucléaire nous semble, non seulement contraire à l'intérêt présent de notre pays, mais encore dangereux et irresponsable à l'égard des générations à venir.

Des risques et des incertitudes existent ; il faut les connaître, les mesurer et les maîtriser.

Pour cela, il est nécessaire d'en avoir le temps et les moyens. Il est possible, compte tenu des progrès techniques actuels, de rendre l'énergie nucléaire aussi inoffensive qu'on peut le souhaiter ; mais il faut consentir à y mettre le prix. Vous pouvez, en renonçant à une force de frappe aussi dangereuse qu'inutile, donner à la maîtrise pacifique de l'énergie nucléaire et à la lutte contre la radioactivité et la pollution les moyens nécessaires.

Nous pensons qu'on ne doit pas hâter artificiellement l'heure des réalisations industrielles, sous prétexte d'une rentabilité prématurée. Nous croyons qu'il vaut mieux poursuivre, au commissariat à l'énergie atomique, les études et essais nécessaires et approfondir toutes les questions du passage à la phase industrielle.

Enfin, à propos de l'uranium, et en particulier de l'utilisation de la filière à uranium enrichi, nous insistons sur le fait que toute pratique néo-colonialiste à l'égard des pays en voie de développement doit cesser et que nous devons utiliser notre propre uranium dans la filière que nous avons développée.

C'est seulement en tenant compte de tous ces facteurs qu'une politique nucléaire cohérente et hardiment tournée vers l'avenir, pour le plus grand profit de notre pays, nous semble possible.

C'est pourquoi nous refusons le programme nucléaire que le Gouvernement veut imposer, sans consultation réelle de nos Assemblées, sans vote de leur part, alors que des décisions aussi importantes relèvent de l'autorité du Parlement, et que nous réclamons la constitution d'une commission d'enquête parlementaire.

Nous dénonçons également la parodie de concertation avec les assemblées locales et régionales qui, qu'on le veuille ou non, seront mises devant le fait accompli. Nous dénonçons cette parodie de concertation qui joue sur la sensibilisation légitime des populations aux problèmes du cadre de vie et de la pollution, sensibilisation également aux problèmes de l'emploi et du chômage. Nous exigeons du pouvoir, non seulement des explications sur ses intentions en matière énergétique, mais bien des engagements précis sur une autre politique de l'énergie nucléaire préservant notre indépendance nationale, correspondant au niveau des connaissances actuelles, répondant aux besoins de notre économie et d'abord et avant tout aux besoins de notre population en assurant sa sécurité comme la protection de notre environnement et de notre cadre de vie. Voilà ce que nous attendons d'un véritable gouvernement démocratique. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Pintat, auteur de la question n° 113.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, mes chers collègues, selon les plus récentes études, la consommation énergétique totale de la France en 1980 devrait approcher les 250 millions de tonnes d'équivalent pétrole. Ce simple chiffre suffit à exprimer les préoccupations des responsables de l'approvisionnement du pays, mais il est encore inférieur aux estimations qui prévoyaient, avant la crise, une consommation de plus de 280 millions de tonnes.

Cette évaluation suffit à montrer que la France ne peut envisager une indépendance énergétique totale malgré tous les efforts en cours ou à venir.

Les prévisions actuelles, qui consistent à faire passer notre taux d'indépendance de 76 p. 100 en 1973 à 50 p. 100 en 1980, constituent déjà un véritable exploit. A cette préoccupation s'ajoute d'ailleurs une nécessité politique vitale, celle d'échapper à une situation de monopole.

En effet, l'Arabie Saoudite fournit à l'heure actuelle près de 35 p. 100 des produits pétroliers entrant en France. Le conseil de planification a donc décidé très sagement de ramener à 15 p. 100 maximum la part respective de chacun des fournisseurs dans l'approvisionnement de la France. Ces objectifs rendent évidemment indispensables la découverte et l'exploitation de nouvelles ressources nationales alternatives.

Eu égard aux besoins prévus, les réserves pétrolières de la France sont dérisoires puisqu'elles ne représentent que 1,5 million de tonnes par an. On met actuellement beaucoup d'espoir sur les ressources de la mer d'Iroise, mais les techniciens émettent des avis incertains sur ces recherches ; en tout état de cause, les ressources pétrolières du pays par cette source ne sauraient atteindre plus de 5 p. 100 des besoins énergétiques totaux, d'après les experts et la logique, dans les temps qui sont impartis pour notre étude.

Reste donc, en admettant que 50 p. 100 des fournitures proviennent de l'importation, à assurer 45 p. 100 des besoins, soit 110 millions de tonnes d'équivalent pétrole par an. C'est dire, tout d'abord, l'importance capitale pour notre pays de l'évolution de sa politique pétrolière. Il faut d'ailleurs souligner au passage que les prix moyens du pétrole n'ont pas baissé. Statistiquement, on constate que le prix moyen au départ du pétrole importé en France exprimé en dollars n'a pas eu tendance à baisser, bien au contraire. Il est passé de 9,30 dollars, en février 1974, à 10,50 dollars, en décembre 1974 et à 10,80 dollars en février 1975. Cela veut dire qu'il faut maintenir plus que jamais les objectifs de la politique pétrolière de la France : assurer l'approvisionnement en pétrole aux meilleures conditions possibles de coût et de sécurité et favoriser le développement en métropole et à l'étranger d'une industrie pétrolière nationale.

Les sources de financement et la fiscalité doivent être orientées de façon à développer la recherche et la production, gages de l'avenir. Je pense que les auteurs d'un récent rapport parlementaire, à succès facile, n'ont pas assez pesé cet aspect du problème avant de critiquer une politique qui a déjà donné d'excellents résultats pour le pays.

Ne tombons pas dans les pièges de l'O. P. E. P. qui cherche à limiter les sources d'autofinancement des sociétés pétrolières pour éviter la découverte de nouveaux gisements de pétrole et le déploiement de nouvelles sources d'énergie alternative, essayant ainsi de maintenir le plus élevé possible le prix de leur propre pétrole et, par conséquent, leur arme politique.

Par ailleurs, les industries de raffinage françaises vont connaître de grandes modifications. En effet, le chauffage électrique par l'électricité nucléaire va prendre peu à peu la place du fuel lourd. Le résultat est que, pour une quantité de produits pétroliers distillés identique, la part du fuel lourd, qui est aujourd'hui, à la sortie des raffineries, de 43 p. 100, va tomber d'ici à dix ans à 35 p. 100.

En 1985, les raffineries devront faire des produits légers avec les douze à quinze millions de tonnes de produits lourds qui resteront en stock. On chiffre à environ deux milliards de francs le coût de la gigantesque opération de réadaptation que les compagnies pétrolières vont être amenées à faire sur l'ensemble du parc français.

Dans le même temps, les pays producteurs de pétrole ont reçu, en 1973, vingt-trois milliards de dollars de redevances et ils ont dépensé, en achats, dans le monde industrialisé, environ dix-huit milliards de dollars. Or, on prévoit qu'ils vont percevoir pour 1974 plus de cent milliards de dollars de redevances pétrolières. Il sera impossible que leurs achats dans le monde industriel passent brutalement de dix-huit milliards de dollars à cent milliards de dollars. On voit donc le danger que présente pour l'économie mondiale l'afflux d'une telle masse monétaire sur le marché, et la nécessité pour l'industrie pétrolière du monde industrialisé d'avoir des ressources d'autofinancement suffisantes pour accélérer les prospections qui nous aideront à secouer la tutelle de fournisseurs exclusifs.

La conjonction d'une forte reprise prévisible de l'activité en 1976 aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en France notamment entraînera d'ailleurs, selon toute probabilité, une augmentation importante de la consommation des produits pétroliers, facteur d'incitation à la hausse des prix. Les experts chiffrent déjà dans la presse à environ 30 p. 100 l'augmentation de prix à prévoir pour le pétrole en 1976.

Cela nous amène à penser qu'il n'est pas sain qu'une entreprise comme E. D. F. enregistre le déficit d'exploitation actuel et que ses structures tarifaires ne lui permettent pas une bonne adaptation des coûts et des prix de vente. Cette situation produit des distorsions anormales dans les consommations d'énergie.

Je pense — et je le dis avec la force de la conviction — que le prix du kilowattheure électrique doit tendre le plus rapidement possible vers son prix de revient. Il n'est pas sain qu'actuellement E. D. F. vende des kilowattheures à un prix inférieur à celui du simple coût du combustible en négligeant les autres facteurs.

Il faut en profiter d'ailleurs pour reviser l'ensemble des tarifs d'E. D. F. et supprimer tous ceux qui provoquent la vulgarisation des énergies somptuaires et la mauvaise utilisation du courant électrique en général. Cette adaptation des tarifs est d'autant plus nécessaire au moment où E. D. F. a besoin d'importants capitaux pour financer le développement du nucléaire. E. D. F. pour six groupes par an, de 6 000 mégawatts — chaque groupe, aux conditions actuelles du financement, coûterait 1,7 milliard de francs — a donc besoin de 10,2 milliards de francs par an. Ce n'est pas extraordinaire : cette année E. D. F. a investi 7,5 milliards de francs et a emprunté 4,9 milliards de francs. Ces chiffres sont donc à la portée de l'entreprise. Mais il ne faut pas l'asphyxier en lui interdisant un autofinancement normal, ce qui aurait l'inconvénient supplémentaire, s'il n'est pas assuré convenablement, de réduire dangereusement l'entretien normal du réseau.

Il nous faut maintenant passer en revue les autres sources possibles d'énergie de la France, pour participer à ce « galop de l'énergie », pour reprendre une expression dont on a parlé ailleurs et qui a eu beaucoup de succès.

Actuellement, les objectifs fixés à la part charbonnière dans les disponibilités énergétiques sont de trente millions de tonnes d'équivalent pétrole ; et encore la France est-elle loin de pouvoir faire face à tous ses besoins en charbon, près des deux tiers devant être assurés par l'importation, notamment des pays de l'Europe de l'Est.

Bien sûr, on pourrait décider de reprendre sérieusement la prospection sur le territoire national et de mettre en exploitation d'importants gisements charbonniers déjà reconnus, tel celui de Lons-le-Saunier qui serait capable de produire dix millions de tonnes pendant cinquante ans, d'après les spécialistes. Ce problème mérite réflexion, mais une décision positive n'est pas évidente. De toute façon, elle ne résoudrait pas le problème énergétique français.

L'énergie hydraulique est pratiquement exploitée en totalité ; les sites actuellement inexploités ne représentent pas plus de 1 p. 100 des besoins. Le seul grand programme restant à effectuer est celui de l'équipement du Haut-Rhône par la Compagnie nationale du Rhône. Je pense, à titre personnel, que sa réalisation est indispensable.

Mais, par ailleurs, la construction de barrages pose des problèmes financiers, écologiques et humains d'une acuité croissante. La construction d'un important barrage et, éventuellement, celui de l'usine marémotrice de la Rance peut provoquer, sur le plan local, un traumatisme correspondant à celui d'une centrale nucléaire. L'ensemble des grands barrages restant à équiper ne représente d'ailleurs pas une importance supérieure à celle d'un seul grand groupe atomique, alors qu'il faudra réaliser six groupes par an. Seul le projet de l'usine marémotrice correspondrait à la valeur de quatre groupes nucléaires.

L'énergie solaire, les éoliennes, la géothermie, les pompes à chaleur présentent, elles aussi, un certain nombre de graves inconvénients. Les études les plus sérieuses n'évaluent pas à plus de 5 millions de tonnes d'équivalent pétrole la production totale de ces solutions à l'horizon qui nous préoccupe.

Ce très rapide survol de la situation énergétique de la France à l'heure actuelle et des possibilités futures conduit inéluctablement à une utilisation partielle, et pour un temps au moins, de l'énergie nucléaire. Si le bon sens est, à en croire Descartes, « la chose au monde la mieux partagée », c'est aussi la moins protégée contre le danger atomique. Dès que ces problèmes sont évoqués, tout sens commun disparaît pendant que les interlocuteurs se forment soit en optimistes impénitents, soit en pessimistes fonciers, qui recouvrent tout du noir linceul de l'apocalypse ou du « péché originel », comme cela a été écrit dans la presse.

En France, le chiffre de 700 millions de tonnes d'équivalent charbon est retenu pour la consommation nationale en l'an 2000. Comme notre pays comptera, à ce moment-là, environ 70 millions d'habitants, cela représente une consommation de 10 tonnes d'équivalent charbon par habitant. En 1973, la France en a consommé cinq. Durant la même période, la consommation aux Etats-Unis était supérieure à 12 tonnes et elle dépassera 20 tonnes en l'an 2000. Le chiffre de 10 tonnes par habitant et par an retenu pour la France en l'an 2000 est donc très vraisemblable et condamne dès maintenant les partisans de la croissance zéro.

Prétendre que l'on pourra faire des économies massives d'énergie — 30 p. 100 comme nous l'avons entendu dire dans une récente commission par certains spécialistes de l'équipe

de Grenoble — et revenir à une croissance zéro dans un pays qui a pris l'habitude de la liberté de consommation et du plus grand confort, préparerait de graves troubles sociaux.

L'arrêt de la croissance entraînerait l'abaissement de moitié du niveau de vie. On ne voit pas comment on peut défendre sérieusement de telles conceptions pour permettre, dans le même temps, une amélioration de la qualité de la vie ! Il n'est qu'à voir les conséquences dramatiques du point de vue du chômage qu'entraîne le ralentissement actuel de la croissance dans notre pays. Les tenants de la croissance zéro doivent dire en corollaire qu'ils nous préparent le chômage, les tickets d'essence et le manque d'éclairage pour nos petits-enfants. D'ailleurs, on ne voit pas bien en quoi les neutrons d'une centrale nucléaire, propres par définition, seraient plus condamnables que le charbon qui, dans une centrale thermique de 600 mégawatts comme celle de Porcheville, provoque le rejet dans l'atmosphère de neuf tonnes d'anhydride sulfureux par heure, qui se transforment en acide sulfurique dans la nature, donc dans les poumons des hommes qui vivent aux environs, sans que personne ne s'en soit soucié jusqu'ici. La même remarque serait d'ailleurs vraie pour les centrales fonctionnant au fuel.

Le pétrole dont vit toute l'activité économique de la planète est devant nous en quantité limitée. Pour la relève inéluctable du pétrole, on ne voit, pour les vingt ans qui viennent, aucune autre source que l'énergie nucléaire. Aussi, dans aucun pays du monde, quel qu'ait été l'approfondissement de l'étude des dangers et quel qu'ait été le développement des campagnes écologiques contre le nucléaire, aucun gouvernement, dis-je, quelle que soit son idéologie politique : la Suède, les Etats-Unis, l'U. R. S. S., les deux Allemagne, la Chine, l'Egypte, le Mexique, le Japon — même à Hiroshima — n'a considéré qu'il pouvait interrompre la construction de centrales nucléaires. D'ailleurs, nous avons noté avec un particulier intérêt que, lors du débat à l'Assemblée nationale, aucun orateur n'a demandé l'arrêt de l'équipement du pays en centrales nucléaires.

Rappelons au passage que les Etats-Unis et la France poursuivent une politique similaire de développement de l'énergie nucléaire. Plus de cinquante centrales atomiques fonctionnent aux Etats-Unis ; en France on en compte une dizaine. La proportion est conforme à l'importance des populations respectives des deux pays : cinq contre un.

En 1974, les centrales américaines ont produit 1 p. 100 de la consommation totale d'énergie et 7 p. 100 de la consommation totale d'électricité. En France, ces pourcentages étaient respectivement de 0,8 p. 100 et de 9 p. 100.

Les Américains prévoient, pour 1985, que l'industrie nucléaire fournira 12 p. 100 de l'énergie nécessaire au pays et 30 p. 100 de l'électricité. Les pourcentages, pour la France, sont voisins puisqu'ils sont de 25 p. 100.

D'ailleurs, la capacité nucléaire totale des Etats-Unis permet une production de 37 millions de kilowattheures électriques. Elle est déjà bien supérieure à la capacité électrique totale de la France qui est égale à 28 millions de kilowattheures, l'ensemble des procédés de production étant pris en compte. Ce simple chiffre est très éloquent.

Aux Etats-Unis, la baisse des commandes des centrales nucléaires, en 1974, est essentiellement due à la mauvaise situation financière des producteurs d'électricité. On retrouve le même phénomène qu'en France : le prix de vente trop bas du kilowattheure. Mais, en France, la production d'électricité étant heureusement nationalisée, l'intérêt national a permis de trouver des solutions pour continuer à financer l'équipement, ce qui est difficile aux Etats-Unis où la production d'électricité est du strict domaine de l'industrie privée. On voit donc, là aussi, toute l'importance des problèmes de financement.

Le programme nucléaire français, programme très ambitieux, va exiger une véritable mobilisation économique étant donné son importance. Il faudra recenser les stocks et les capacités de production et faire l'inventaire des points sensibles de nos industries. Il faudra se livrer à une véritable radioscopie de l'industrie française du fait de la multitude d'éléments entrant dans la composition d'une centrale nucléaire.

C'est l'exemple classique de la robinetterie : il faut 35 000 robinets très particuliers dans une centrale nucléaire. Le Gouvernement va se trouver devant une véritable stratégie du redéploiement. L'impact des commandes nucléaires va fournir au Gouvernement les moyens de remodeler totalement le visage de certaines branches de l'industrie française.

L'industrie nucléaire sera donc une grande chance et aussi une grande source de progrès pour notre industrie.

Je sais que vous en êtes conscient, monsieur le ministre, et je connais moi-même, en tant qu'animateur d'un certain nombre de salons de techniques de pointe, dont le dernier Innova 1975, toute l'aide que vous apportez à l'innovation. Cette innovation est capitale pour la modernisation de notre outil de production national et pour le succès de la politique des exportations françaises.

L'énergie nucléaire est donc inévitable. Y renoncer sans aucune autre forme de procès serait une capitulation devant l'avenir et une panique de l'esprit.

En revanche, le manque d'uranium naturel serait un cataclysme national beaucoup plus grave que la crise du pétrole. Nous devons donc nous assurer la maîtrise du combustible. Bien entendu, il convient d'être capables de produire les « charges » de combustible nous-mêmes après la première charge qui sera obligatoirement fournie par le licencié. Mais, en plus, nous devons nous assurer la maîtrise de la fourniture en uranium enrichi. En 1979, nous produirons 9 millions de tonnes d'U. T. S. avec notre première usine de Tricastin. Nous continuerons d'ailleurs à acheter de l'uranium enrichi aux Etats-Unis car, à ce moment-là, l'usine Eurodif sera déjà trop petite.

Pendant ce temps, les retards s'accumulent aux Etats-Unis pour la construction d'une usine de production d'uranium enrichi ou de récupération du plutonium. Les intérêts privés, là encore, ne sont pas d'accord pour les investissements jugés non rentables. Il va donc falloir, très prochainement, créer une deuxième usine d'enrichissement en France. La décision doit être prise très vite, car il faudra sept ans pour la construire, les travaux ne pouvant commencer avant 1977. Songeons que nous aurons besoin, déjà, de quatre millions d'U. T. S. d'ici à 1980. Or, d'ici à la fin du siècle, le programme mondial d'électricité nucléaire nécessitera, tous les deux ans, la construction d'une usine de séparation isotopique de l'uranium de l'importance de celle réalisée par Eurodif.

Pour des raisons de sécurité, il faudra donc mettre en route le plus rapidement possible, en France métropolitaine, une deuxième usine Eurodif. Si l'on considère la vingtaine d'usines qui seront nécessaires d'ici à la fin du siècle, il ne paraît pas extraordinaire d'en prévoir deux en France.

Il me paraît indispensable de négocier parallèlement la sécurité de notre approvisionnement en uranium. Les pays producteurs à la fois de minerai d'uranium et d'énergie hydraulique à bas prix de revient, tels le Brésil, le Canada, l'Australie, etc., peuvent nous fournir de l'uranium enrichi en contrepartie de la fourniture, par la France, de sa technique d'enrichissement de l'uranium.

Une usine comme Eurodif ne peut permettre de faire tourner plus de cent réacteurs en régime normal. Il n'est pas seulement question, pour la France, de trouver de nouveaux approvisionnements, il lui faut aussi mettre en place deux ans de stocks d'uranium enrichi. Reconnaissons au passage que cela est beaucoup plus facile et moins coûteux que de stocker du pétrole dont nous n'avons que de trois à six mois d'avance en stock.

Par ailleurs, la conférence nucléaire qui s'est tenue à Paris ce mois-ci a prouvé que la guerre des filières était terminée. L'émulation a remplacé la concurrence. Les réacteurs à eau légère, quelle que soit leur technique — technique américaine, russe ou française, car, nous aussi, quoi qu'on en dise, nous avons une forte position dans ce domaine — ont gagné la partie. La répartition en plusieurs filières de production est une excellente chose et nous serions heureux, monsieur le ministre, d'avoir la confirmation qu'E. D. F. va mener de pair la réalisation dans les deux filières B. W. R. et P. W. R.

Cependant, les surgénérateurs, grands économistes de combustible, doivent être développés sans attendre. En effet, plus on tarde à introduire les surgénérateurs, plus vite on épuise les réserves d'uranium.

Notre conclusion est donc la suivante : seule l'eau légère ne permet pas d'écarter le risque de pénurie de combustible pour la production d'énergie nucléaire. Le recours aux surgénérateurs est donc nécessaire, et le plus rapidement possible.

A ce sujet, nous devons nous réjouir de l'avance considérable que la France a su s'assurer dans ce domaine avec Phénix. Nous aimerions savoir, monsieur le ministre, où en est la commande et l'installation de Super-Phénix. Il faut que la France conserve son avantage. Nous espérons au passage que des contraintes de sécurité excessives ne feront pas augmenter dangereusement les prix de revient des surgénérateurs.

A l'occasion des semaines nucléaires qui ont eu lieu à Paris et dont nous avons déjà parlé, des conclusions identiques ont été tirées par tous les participants. A l'horizon 2000, la moitié de la production énergétique sera faite en nucléaire. Le délégué de l'U. R. S. S. l'a déclaré, de même que celui des U. S. A. Même les orateurs qui ont abordé la possibilité de recourir à d'autres énergies ou envisagé une croissance zéro de la demande y ont vite renoncé pour des raisons de justice et de progrès que tous les pays réclament.

L'hydrogène et l'énergie solaire, dont les prix de revient sont bien supérieurs à celui du nucléaire, et qui ne sont pas prêts, ne peuvent répondre dans une grande proportion à la demande d'énergie. Il est temps de préparer nos choix technologiques

de l'avenir si nous voulons être au rendez-vous dans vingt ou trente ans. Il faut les étudier, mais pour une période postérieure à l'an 2000.

Qui dit nucléaire ne veut pas dire uniquement électricité. Il ne faut pas négliger le rôle du vecteur vapeur ou plutôt chaleur. Si l'électricité nucléaire est moitié moins chère que celle provenant du fuel, la chaleur nucléaire est, elle aussi, moitié moins chère que celle produite par la thermique classique, et le prix de la chaleur nucléaire n'est que le tiers de celui de l'électricité d'origine nucléaire.

L'enjeu de la chaleur nucléaire est donc du même ordre de grandeur que celui de l'électricité nucléaire. On peut économiser ainsi, estiment les techniciens, près de 10 milliards de francs par an. Pour cela, on peut penser aux réacteurs à haute température, qui peuvent répondre à une demande de chaleur à des niveaux très supérieurs, mais aussi à de petites unités de production qui pourraient adapter leur puissance aux besoins des industries ou même des collectivités locales.

Le nucléaire ne doit donc pas servir uniquement à l'électricité. En dehors de la production de vapeur et de l'hydrogène, de petites centrales pour les collectivités locales et aussi pour les pays du tiers monde pourraient apporter, avec des réacteurs plus rustiques, des solutions industrielles ou urbaines simples et économes.

Je crois savoir qu'il existe actuellement en France deux projets de ce type, l'un à Saclay pour le chauffage urbain, l'autre à Grenoble à la fois pour le chauffage urbain et pour desservir un complexe chimique. Le C. E. A. et E. D. F. doivent-ils se préparer à cette nouvelle mission ? J'aimerais connaître la position du Gouvernement sur ce problème, car il serait de nature, me semble-t-il, à limiter le nombre des sites des grands groupes électrogènes nécessaires et fatalement implantés au bord de la mer, loin des lieux de consommation d'énergie actuels. Je ne reprendrai pas ce problème qui a été fort bien traité tout à l'heure par notre collègue Cluzel.

Je voudrais, en terminant, dire aussi quelques mots d'un problème beaucoup débattu en ce moment : celui des règlements de sécurité. Aux Etats-Unis, il existe deux organismes, l'E. R. D. A. — Energy Research and Development Administration — qui est chargée de la promotion des formes modernes de l'énergie, et la N. R. C. — National Regulatory Commission — qui est chargée de la vérification et de l'application de la réglementation.

Aux Etats-Unis, l'exploitation de l'énergie nucléaire relève du domaine privé, celui-ci jouant un rôle considérable, avec les risques inhérents de faire passer les soucis de rentabilité financière bien avant ceux qui se rapportent à la sécurité.

En France, au contraire, les organismes qui exploitent l'énergie nucléaire relèvent le plus souvent de l'Etat puisque ce sont, pour l'essentiel, le C. E. A. et E. D. F., qui ont une haute conscience de leurs responsabilités. Les esprits malintentionnés adresseraient plutôt à ces services le reproche de faire passer le souci de la qualité avant celui de la rentabilité.

Je suis donc formel : notre méthode actuelle doit être maintenue. Il ne faut pas démanteler, déshabiller et, en un mot, faire éclater le C. E. A., qui a donné toute satisfaction dans le domaine de la sécurité.

Je suis ingénieur de formation, et j'ai souvent constaté, dans des domaines que je connais bien, que les savants hautement titrés apprécient souvent mal les réalités industrielles, ce qui explique les signatures imprudentes, généreusement données à certains manifestes par des grands noms de la recherche théorique.

Il y a de grandes différences entre l'étude en laboratoire et les applications dans les centrales de mille mégawatts. Au stade industriel, les témoignages d'ingénieurs et de techniciens engagés dans l'action permanente et pratique, et qui la vivent quotidiennement, sont finalement bien plus probants que ceux de savants qui étudient, sur modèle mathématique, des données théoriques.

Avant de conclure — puisqu'il faut être positif — je voudrais avancer trois thèmes de réflexion qui me semblent essentiels.

Premièrement, il faut de sept à dix ans pour faire surgir une nouvelle usine de séparation isotopique ; il faut six ou sept ans pour faire fonctionner un nouveau groupe générateur nucléaire. Par ailleurs, le moment est venu d'activer les recherches à long terme sur la chaleur nucléaire et les petits groupes nucléaires.

Je crois donc que, loin de demander un moratoire nucléaire qui ferait perdre à la France une avance technique enviée et qui risquerait de provoquer un chômage supplémentaire pour les 50 000 ouvriers vivant du nucléaire, il faut absolument préparer un plan de dix ans pour l'industrie nucléaire française. Donc, je conclus à la nécessité d'un plan énergétique de dix ans, car les plans nucléaires ne peuvent pas s'intégrer dans des plans de cinq ans, ce qui est la durée actuellement retenue.

Deuxièmement, le consensus de l'opinion publique française est nécessaire pour faire aboutir ce programme.

Les plus belles réalisations ne peuvent déboucher sans un minimum de consentement. Le secret nucléaire a longtemps été imposé par son origine militaire et, ensuite, par la volonté politique d'hégémonie économique des U. S. A. et de l'U. R. S. S. Or, ce secret n'est plus de mise en France et je félicite M. le ministre de l'industrie et de la recherche de nous avoir largement ouvert ses dossiers et d'avoir porté le débat devant l'opinion publique.

Je me réjouis, en particulier, de la mise en place d'un conseil supérieur de l'énergie nucléaire. Je demande donc, et c'est ma deuxième conclusion, à M. le ministre que les parlementaires des deux assemblées soient largement représentés dans ce conseil — dont les travaux devront être largement diffusés, car il convient que les parlementaires soient démocratiquement les interlocuteurs privilégiés du dialogue avec l'opinion publique.

Troisième conclusion : je pense qu'un certain nombre de mesures législatives sont nécessaires pour mettre cette politique en place. Il faut prévoir une utilisation rationnelle de l'énergie et un contrôle de la rentabilité des établissements publics et privés lorsque ces derniers font appel au crédit public.

Tout cela exige un certain dirigisme : la France s'est lancée dans cette voie pour l'énergie. Elle ne se porte pas trop mal ; elle doit continuer.

On peut même, à la rigueur — c'est la troisième suggestion que je fais — envisager de créer un « Fonds national d'investissement énergétique ». L'enjeu est important. On a créé des fonds pour l'électrification rurale et pour les adductions d'eau, que nous avons toujours défendus dans cette assemblée, soucieuse des intérêts des collectivités locales. Or, ces fonds, quoique importants, ont une nécessité historique moins grande qu'un fonds national d'investissement énergétique.

Il est évident que ce dernier serait un outil de commandement décisif mis à la disposition de l'homme politique spécialement chargé de redresser l'équilibre de notre balance énergétique et de suivre le développement de la politique européenne atlantique et mondiale de l'énergie souhaitée par le Président de la République. En effet, les investissements envisagés sont raisonnables eu égard au produit national brut de la France, mais il faut avant tout éviter les gaspillages, les retards et les hésitations.

La solution est à la portée de notre main. On peut faire confiance au génie français, qui a toujours su, dans les moments difficiles, trouver, dans les profondeurs de son histoire, l'élan vital menant au salut. (*Applaudissements des travées socialistes à la droite.*)

M. le président. La parole est à M. Chauty, auteur de la question n° 114.

M. Michel Chauty. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, après l'exposé si complet de notre ami le sénateur Pintat, exposé auquel j'adhère totalement, je me permets d'interpeller le Gouvernement sur les problèmes concernant l'information en matière nucléaire, car cette question a pris brutalement une importance prépondérante dans la situation politique actuelle.

Sous peu, le Parlement prendra des options irréversibles en matière énergétique et chacun a le droit de disposer d'une information complète et précise.

Il convient cependant de constater que le sujet nucléaire apparaît si complexe par ses répercussions et engage une masse si importante de connaissances de caractère à la fois universel et particulier d'ordre scientifique, industriel, commercial, économique, politique, médical et biologique que peu d'organismes et encore moins d'individus peuvent les posséder ou les apprécier toutes à la fois. Néanmoins, les parlementaires doivent pouvoir disposer de synthèses simples.

L'option nucléaire constitue une décision politique fondamentale que l'on ne peut nullement régler dans un référendum par une réponse simple du genre : oui ou non. Le Gouvernement ne doit en aucun cas se laisser prendre à un tel piège, et certaines positions ministérielles émises ou rapportées par les journaux dans un sens favorable à un référendum sont une regrettable méconnaissance de l'art de gouverner.

De tous les côtés, l'opinion réclame une information à la fois claire, complète et compréhensible. Reconnaissons, dès l'abord, que ceux qui manifestent le plus activement à ce sujet sont souvent les mêmes qui refusent l'information offerte et récusent la probité intellectuelle de ceux qui la présentent. Classons avec regret l'affaire de cette catégorie de citoyens et ne polémiquons pas.

Cependant, le besoin d'information n'en demeure pas moins, et il existe dans ce domaine une timidité extraordinaire, pour ne pas dire une carence complète de ceux qui pourraient la présenter.

Remarquons que, depuis peu, les articles les plus confus pleuvent sans aucune coordination par les moyens de diffusion les plus divers.

Quand on recherche les canaux principaux par lesquels peut parvenir l'information en matière nucléaire, on se rend compte qu'il en existe quatre principaux : l'E. D. F., l'industrie, le C. E. A. et le Gouvernement.

E. D. F. a pour mission de produire et de distribuer de l'énergie sous forme d'électricité. Elle exécute dans ce domaine la mission quantitative et qualitative que lui fixe le Gouvernement. Le passage au nucléaire demeure pour elle un aspect technique, particulier de ces problèmes, qu'elle n'aborde que dans la mesure où le Gouvernement lui donne les autorisations nécessaires à la poursuite de ses programmes d'équipement, étant bien entendu que la technique envisagée doit apparaître fiable en tous points au moment où l'on décide de s'y lancer.

Dans ce cas, E. D. F. n'a pas l'initiative de l'information. Elle ne peut produire que des informations sur des procédés et plus particulièrement, au niveau général ou particulier, dans le cadre des enquêtes locales que nécessitent ses entreprises.

L'industrie n'apparaît pas mieux placée et ne peut fournir que des informations techniques très importantes, mais correspondant strictement à celles d'E. D. F., son client. Par ailleurs, l'industrie ne contrôle que des procédés spécialisés ou partiels en fonction desquels elle requiert des fournitures ou fournit des produits fiables, mais contrôlés par des services extérieurs exigeants, aux spécifications desquels elle se conforme strictement. Tout comme E. D. F., ses informations ne peuvent être qu'une partie d'un tout, lequel fait l'objet d'une présentation globale à un autre niveau.

Le C. E. A., par suite des missions qu'il embrasse et exécute dans le cadre national français, dispose du contrôle de toutes les informations de caractère scientifique et technique sur les procédés nucléaires et, également, contrôle tout le cycle du combustible, couvrant ainsi un éventail très important de la connaissance en matière nucléaire à tous les niveaux.

On ne peut que regretter, dans tous ces domaines, le silence volontaire ou la trop grande timidité du C. E. A., lesquels semblent avoir trois causes principales.

La première paraît provenir du secret d'origine militaire qui a pesé longtemps sur les activités du C. E. A. et qui contribue à créer une tournure d'esprit qu'il n'est pas aisé de changer. Cependant, on doit pouvoir y arriver pour tous les domaines intéressant le public et l'on doit s'engager résolument dans la politique de la maison de verre, pour ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'atome.

La deuxième raison tient aux hommes qui, de la manière dont ils sont formés en France, ont la modestie de leur œuvre ainsi que le souci du perfectionnement, et ne pensent pas nécessaire de divulguer leurs travaux toujours perfectibles, ou bien ne trouvent pas les méthodes de communication adaptées aux différents niveaux de leurs interlocuteurs. C'est certainement le problème le plus grave et il ne suffit pas de l'énoncer pour le résoudre.

En fait, cette situation relève plus de la timidité que d'une volonté délibérée, car il n'existe pas, chez les hommes du C. E. A., qu'ils soient chercheurs ou techniciens, la volonté de non-coopération avec l'industrie ou le mépris du non-initié que l'on rencontre si aisément chez leurs détracteurs et contestataires systématiques provenant du C. N. R. S. ou de l'Université.

La troisième et dernière raison apparaît nettement dans une absence caractérisée des crédits, donc aussi des moyens destinés à la politique de l'information à tous les niveaux et tous azimuts que devrait mener le C. E. A. C'est là l'un des points principaux sur lesquels il convient d'agir.

Maintenant, il nous reste donc le Gouvernement, qui fait décider par les assemblées des politiques énergétiques, de recherche et de développement national et reste, en toute circonstance, le responsable de l'exécution.

Quand on observe la situation avec un peu de recul, on demeure stupéfait devant l'absence de coordination des actions gouvernementales, donc de méthode d'action.

Je ne citerai qu'un exemple actuel, mais d'une gravité extrême, à mon avis, sur le plan psychologique. Le Gouvernement a décidé de procéder à un débat général sur le nucléaire. Cette idée est bonne en soi. Mais il commet une première erreur : ce débat n'a lieu que devant une des deux assemblées, alors que la deuxième, écartée, aurait pu porter des éléments très riches et complémentaires à la connaissance du Gouvernement. Je crois qu'il ne faut pas confondre la discussion des questions orales aujourd'hui avec un véritable débat sur ce problème.

Une deuxième erreur suit la première : engager le débat à la date retenue consiste à tomber dans le piège que lui ont tendu les contestataires adroits, à qui il ne peut, de ce fait, que fournir une argumentation sans pouvoir convaincre l'opinion.

La seule méthode consistait à débattre d'abord des options du Plan ; car de l'objectif de croissance retenu découlait, obligatoirement, l'hypothèse énergétique, et donc l'hypothèse nucléaire éventuelle à discuter, laquelle se serait alors insérée dans un cadre très précis. A ce moment là, le débat nucléaire permettait

de dégager un objectif politique national, avec des avantages et des inconvénients, au lieu de devenir une polémique académique sans autre objet précis d'application que la contestation systématique.

Les face à face à la radio n'ont jamais convaincu personne. Ils n'apportent rien à une juste cause car ils relèvent d'un aspect moderne du spectacle que l'on confond avec l'information, mais ils ne constituent en aucun cas une possibilité d'information fondamentale.

En fonction de ces observations extrêmement sévères, j'en conviens, je pose quelques questions précises au Gouvernement. De ses réponses peuvent dépendre le succès ou l'insuccès de la politique nucléaire.

Le Gouvernement semble avoir totalement oublié que la contestation frénétique demeure avant tout une action de destruction psychologique des structures politiques, donc un problème politique pur, qui atteint d'ailleurs, dans ses effets, aussi bien la majorité que l'opposition.

Mes questions sont donc les suivantes.

Premièrement, le Gouvernement compte-t-il enfin coordonner toute sa politique économique en créant un secrétariat d'Etat à l'énergie, attribué à un élu et non à un haut fonctionnaire, pour exprimer et conduire une politique énergétique avec fermeté et détermination ? Il est grand temps que la politique énergétique soit affirmée et non présentée avec des euphémismes conduisant à des doutes perpétuels.

Deuxièmement, le Gouvernement compte-t-il coordonner toute l'information en matière nucléaire, car lui seul peut entreprendre cette œuvre ?

L'information à donner est si vaste qu'elle engage tous les secteurs de l'activité gouvernementale. La confusion apparaît extrême. Aussi conviendrait-il d'y mettre bon ordre. Il faudrait d'abord disposer d'un calendrier de diffusion de l'information exacte, présentant à la fois les avantages et les inconvénients avec honnêteté, aussi bien dans le domaine nucléaire que dans les domaines énergétiques connexes — énergie solaire, marémotrice, géothermie, etc. — où les stupidités les plus étonnantes sont colportées allègrement, y compris par de respectables ministres.

Monsieur le ministre, vous n'êtes pas en cause, croyez-le bien ! Je suis gêné d'avoir à vous le dire, compte tenu de la solidarité ministérielle, mais il me faut bien évoquer cette question, puisque des journaux l'ont rapportée.

Il faudrait ensuite mettre en route, dans la presse écrite, parlée et télévisée, des programmes d'information adaptés aux différents niveaux d'interlocuteurs et contrôler la publication de ces informations. On peut se demander si, en raison de certaines déformations, le Gouvernement ne sera pas obligé d'utiliser un droit de réponse.

Il faudrait enfin donner au C. E. A., qui est le pivot général de toute cette action, les crédits de diffusion de l'information auxquels il a un juste droit et qui, apparemment, sont très insuffisants, de même d'ailleurs que d'autres crédits de recherche, en particulier pour le retraitement des combustibles et la neutralisation des déchets.

Il est, en effet, très important qu'un effort spécial, apparaissant nettement dans le cadre budgétaire du C. E. A., mais impliquant des crédits supplémentaires, soit engagé, en particulier sur ces deux derniers points, car le public y attache une extrême importance.

A l'échelon local, il est souhaitable que, dans toutes les régions concernées par le nucléaire, les conseils régionaux constituent des commissions d'étude sur ce sujet, qui dressent le dossier complet de chaque site en liaison avec E. D. F., les conseils généraux et municipaux concernés, et publient, à l'échelon local, toute l'information qui convient.

Le succès de notre programme est au prix de cette réforme totale et très importante de nos méthodes de travail et d'information ; sinon nous irons à l'échec.

Les quelques hommes qui portent le débat sur leurs épaules à l'échelon national ou local, se lasseront de travailler seuls et s'épuiseront dans une tâche où le Gouvernement ne semble pas toujours manifester une réelle détermination, ni s'assurer des moyens nécessaires pour réussir.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je conviens très volontiers que ma question est sévère et mon exposé sans concession. Je voudrais le tempérer par quatre remarques, une première à titre personnel, une deuxième en tant que rapporteur parlementaire, une troisième en tant que parlementaire et une quatrième en tant que conseiller régional.

Sur le plan personnel, j'adhère totalement à l'exposé qu'a fait M. Pintat tout à l'heure. Je suis un partisan raisonné, mais résolu du programme nucléaire gouvernemental.

Les recherches que j'ai été amené à entreprendre depuis sept ans dans ce domaine et que je rapporte devant le Sénat m'ont conduit à recueillir de l'information, non plus mensuellement, comme il y a encore six mois, mais désormais journellement.

Si je n'avais pas cette information extraordinaire à ma disposition, je ne pourrais pas affirmer aujourd'hui que les avantages dépassent les inconvénients sans aucune commune mesure. C'est pourquoi je suis un partisan résolu du développement du programme nucléaire du Gouvernement.

Sans doute, ce programme comporte-t-il des avantages et des inconvénients, mais les inconvénients sont maîtrisables, connus et maîtrisés pour leur plus grande part.

Je présenterai ma deuxième observation en tant que rapporteur parlementaire. Monsieur le ministre, je dois vous rendre un hommage personnel ainsi qu'à votre ministère. J'ai toujours reçu, en temps opportun, toute l'information que je désirais obtenir, que ce soit dans le cadre de votre ministère, dans celui du C. E. A. ou dans tout autre cadre. Par conséquent, qu'on ne me dise pas qu'une rétention d'information s'est exercée à mon endroit à votre échelon, monsieur le ministre ! Ce serait complètement inexact. D'ailleurs, si je n'avais pas reçu cette information, je serais allé la chercher.

En tant que parlementaire, je constate que des fables assez extraordinaires courent actuellement dans les journaux et dans certaines réunions, selon lesquelles le Parlement n'aurait été ni informé, ni consulté sur les choix du Gouvernement.

J'ai deux réponses à opposer à ces propos. D'abord, que font donc les parlementaires lors de la discussion du budget ? Car, enfin, nous avons examiné, dans le cadre des derniers budgets et encore pour cette année, les engagements nucléaires. Nos commissions ont présenté leurs observations, favorables d'ailleurs et, à ma connaissance, elles n'ont pas été déjugées par le Sénat. Il en a été de même à l'Assemblée nationale.

Mais il y a mieux : tous les ans, nous recevons au Sénat le rapport d'information du C. E. A. Peut-être ses deux tomes sont-ils parfois d'une lecture indigeste, mais on ne saurait dire que nous n'avons pas été informés.

Je voudrais encore faire état publiquement d'une constatation sans doute désagréable, mais il faut avoir le courage de dénoncer une telle attitude. Au mois de novembre dernier, vous nous avez envoyé, monsieur le ministre, un fascicule concernant les implantations nucléaires dans les régions, fascicules que nous avons également reçu dans nos régions. Mes chers collègues, j'en ai récupéré une trentaine d'exemplaires dans la corbeille à papiers du bureau de poste du Sénat, ce qui m'a d'ailleurs permis de les distribuer. Là encore, qu'on ne me dise pas que l'information n'a pas été fournie !

Elle n'a sans doute pas été exploitée. Il était de mon devoir de faire cette révélation, car je suis très sensibilisé à ce sujet.

Toujours sur le plan parlementaire, je dois dire que le C. E. A. a reçu toutes les missions que nous lui avons envoyées et, la semaine dernière encore, un certain nombre d'entre nous avons visité pendant deux jours des établissements où l'on ne nous a rien celé de ce que nous voulions connaître et où l'on a répondu à toutes nos questions.

Ma dernière observation se situera sur le plan régional. C'est là, monsieur le ministre, où, en fin de compte, apparaît la distorsion de mon exposé. Si statistiquement — on ne connaît pas les chiffres du dernier recensement — nous sommes 52 millions de Français, il y en a sans doute 20 000 qui ont accès à une information en la matière et qui s'y intéressent, et les 51 980 000 autres ne s'en occupent pas ou ne reçoivent pas l'information.

J'ai eu l'occasion, au cours de débats dans ma région, de faire des exposés sur l'implantation des centrales nucléaires dans les pays de Loire. Il n'y a pas moins de cinq sites retenus. Je me suis efforcé d'informer mes collègues du conseil régional en leur donnant des précisions une heure et demie durant. Ensuite, de très nombreuses questions m'ont été posées et j'ai pu pratiquement répondre à toutes. Depuis ce jour, on m'a demandé de faire des exposés devant tel ou tel conseil général, dans des communes, etc. Je parle quelquefois devant 500 personnes, dont 450 contestataires ! C'est là où je mesure le fossé qui sépare ceux qui détiennent l'information, à bon droit d'ailleurs, et ceux qui aimeraient la recevoir et qui sont disponibles pour l'accueillir. Je dis qu'ils sont « disponibles », mais il serait plus exact d'affirmer qu'ils sont ouverts à la crédulité, ce qui est encore plus grave, car être crédule, c'est croire sans esprit critique. A partir de là, ils reçoivent toutes les informations, même les plus stupides, c'est-à-dire celles qui ont cours le plus facilement.

Cette absence de documentation est nuisible, car elle apparaît à l'échelon le plus bas. Ce qui compte dans une armée, ce n'est pas tellement que le général et son état-major soient persuadés du bien-fondé de leur manœuvre, c'est que la deuxième classe sache ce qu'il a à faire. C'est vrai d'une armée, mais c'est également vrai pour un gouvernement. Il faut que celui-ci soit conscient de sa politique, c'est certain, mais il faut aussi que l'électeur de base sache que cette politique existe et est appliquée.

Devant ce trou immense, monsieur le ministre, j'ai constaté en matière d'information que, dans une région de 2 500 000 personnes, j'étais à peu près le seul à porter le débat. J'ai accepté

volontairement de m'y attacher. Et, ayant fait cette réflexion, je me suis dit : il ne me reste plus qu'une chose à faire, c'est de parler. Je l'ai fait aujourd'hui. J'espère n'avoir blessé personne. (Vifs applaudissements sur les travées de l'U. D. R. — Applaudissements à droite et sur plusieurs travées socialistes et de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Giraud, auteur de la question n° 117.

M. Pierre Giraud. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, s'il est une question qui a bien sa place dans des débats parlementaires, c'est celle des centrales nucléaires.

Avoir été retenu par mon groupe pour y prendre part est un périlleux honneur et, si je me permets de parler de cette tribune, c'est que, depuis la constitution de la commission d'enquête du Sénat sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, il y a six ans, ensuite à la commission de l'énergie du Parlement européen, j'ai eu la possibilité de suivre cette affaire.

J'aborderai cependant ce problème des centrales nucléaires avec une grande humilité, car il s'agit d'un domaine fort complexe, assez nouveau, et difficile, qui alimente des controverses passionnées, nourries d'arguments de valeur inégale, mais toujours fort vigoureux.

L'énergie nucléaire souffrira toujours des horreurs de la bombe d'Hiroshima et des terreurs des missiles mégatonniques. Mais il ne serait pas honnête de tirer argument de ces exemples pour juger de l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques.

A l'heure actuelle, deux ordres de considérations doivent être simultanément retenus. L'utilisation de l'atome pour la production d'énergie est-elle inutile, utile ou indispensable ? Si elle est utile ou indispensable, quelles sûretés doivent être réclamées et légitimement obtenues ?

L'énergie prolonge le bras de l'homme et coûte moins cher que lui. Elle est aussi plus efficace. En réduire l'utilisation risque de réduire ce facteur au niveau de l'économie. Par conséquent, il faut surtout mieux l'utiliser, tant pour l'énergie de consommation, qui représente environ un quart du total, que pour l'énergie de production qui, avec les transports, représente le reste.

La crise de l'énergie n'est pas apparue lors de la « guerre du Kippour ». Celle-ci n'a été qu'un brusque révélateur en raison de l'embargo qui l'a accompagnée et suivie.

Mais tous ceux qui se préoccupent de la question l'avaient prévue et je me permets de signaler, entre autres, un document voté sur mon rapport par le Parlement européen en mai 1973, dont la rédaction avait été amorcée en novembre 1972 et qui faisait déjà ressortir quel était le niveau de la dépendance de l'Europe en matière énergétique, que l'ère de l'énergie à bon marché était révolue et que l'Europe devait donc veiller à multiplier ses sources d'énergie potentielles.

En ce qui concerne notre pays, je me bornerai à dire que, sous la pression d'intérêts puissants, il avait sacrifié au « tout pétrole », mettant ainsi en danger son indépendance en matière énergétique.

Aujourd'hui, la question est de savoir si nous allons sacrifier au « tout nucléaire ». La réponse ne peut être que négative et personne d'ailleurs n'y songe puisque les thèses les plus avancées visent un objectif de 25 p. 100 de couverture de nos besoins par le nucléaire pour 1985.

Il faudra donc, en tenant compte du coût moyen ou marginal de l'énergie, recourir à une gamme très variée de ressources : le charbon, d'origine nationale ou importé, réhabilité et utilisé comme source de liquéfaction ou de gazéification ; le gaz naturel, mais qui est relativement rare et coûteux ; l'hydroélectricité, mais nous savons que les meilleurs sites, en France, ont été équipés et, comme M. Pintat, je pense qu'aujourd'hui la meilleure possibilité est l'aménagement du Rhône, en amont de Lyon, ce qui ne permettra de satisfaire, malgré tout, qu'une faible proportion de nos besoins ; l'énergie solaire, mais qui ne peut guère être utilisée que pour le chauffage domestique ; la houille verte, mais il faut songer à la campagne que déclencherait l'aménagement de la baie du mont Saint-Michel, au péril de la mer, si l'on voulait construire des digues qui en boucheraient les issues ; l'énergie éolienne, mais qui est trop irrégulière et trop inefficace pour pouvoir résoudre le problème à une grande échelle.

Bien sûr, devant cette insuffisance de moyens traditionnels, la sagesse serait probablement de commencer par éviter les gaspillages inconsiderés qui caractérisent l'ère de la croissance pour la croissance et de réduire le rythme d'accroissement de la consommation de l'énergie. Ce rythme, pour l'électricité — doublement en dix ans — ne peut être réduit que si chacun de nous, à titre individuel, et la communauté nationale acceptent de s'orienter vers un nouveau style de vie.

Mais mon pessimisme croissant me fait douter de la volonté de nos concitoyens de renoncer à cette croissance de l'énergie et de modifier leurs habitudes. Il faudra, à mon avis, dans la

décennie qui vient, recourir à l'énergie atomique, ce qui n'amène à aborder la question fondamentale : à quelle condition est-ce possible, avec un niveau de sûreté et de sécurité suffisant ?

Je dois dire, tout d'abord, qu'avoir déjà investi tant de milliards dans une atmosphère euphorique, sans information suffisante et sans offrir à l'opinion publique les garanties qu'elle était en droit d'attendre, est pour le moins léger et notre devoir à nous, parlementaires, devant cette légitime inquiétude, doit être de prendre, voire de solliciter nos responsabilités à égale distance d'une acceptation passive et d'une panique systématique.

J'ai reçu, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, en deux semaines, plus de documents de vos services, hormis le commissariat à l'énergie atomique, que je n'en avais reçus dans les six années précédentes.

C'est encore plus grave pour nos concitoyens, que vous avez trop tendance à considérer comme incapables de comprendre ces problèmes difficiles et multiples pour lesquels les experts indépendants sont rares. Vous n'aviez pas voulu exposer ces problèmes sérieusement ; vous avez pratiqué la politique du fait accompli, aucun plan d'ensemble n'a été soumis au Parlement ; vous avez pratiqué le coup par coup et la consultation trop tardive des régions n'a été qu'un simulacre, dans la mesure justement où elle ne s'est pas inscrite dans une politique énergétique d'ensemble comportant des choix et des variantes.

Le commissariat à l'énergie atomique et Electricité de France sont des organismes aussi sérieux l'un que l'autre, mais, comme l'a dit tout à l'heure notre collègue M. Chauty, il ne semble pas qu'ils aient donné à l'information sur le développement et l'activité un écho suffisant.

Sur le plan industriel — capital puisqu'il conditionne la cadence du développement de l'énergie nucléaire — les grands intérêts publics, privés, nationaux, internationaux ou multinationaux, si liés entre eux qu'on les distingue mal, se confondent ou se combattent au gré de constructions techniques, économiques et financières, de mariages ou divorces d'entreprises auxquels personne, en dehors des intéressés, ne comprend grand-chose, dans le labyrinthe entremêlé de sociétés aux participations croisées, aux sigles hermétiques et impénétrables.

L'autorité publique semble hésiter entre un laxisme laissant la partie belle aux intérêts privés et des interventions trop ponctuelles pour être vraiment efficaces. Elle se traduit surtout par des injections de capitaux ou de crédits qui ne lui donnent pas la maîtrise ou le contrôle indispensables dans un secteur aussi vital où la fixation des coûts et des profits semble mystérieuse et difficile à discerner.

La première question que nous pouvons poser est celle de savoir combien de centrales construire, quel type de centrales et quelles précautions exiger.

Le nombre des centrales serait fonction à la fois des besoins prévus — là-dessus nous pouvons agir dans une certaine mesure — de leur satisfaction par d'autres sources — je pense qu'il y a d'autres possibilités que l'atome — et de la puissance individuelle des centrales prévues.

Ce que je crois pouvoir dire, à la lumière de l'expérience européenne, voire américaine, est que l'un n'atteindra pas en 1985 les objectifs ambitieux qui ont été annoncés.

Le poids très lourd des investissements, les incertitudes technologiques, la capacité industrielle, la résistance de l'opinion publique ou d'une fraction importante de celle-ci retarderont les programmes et, comme il faut de sept à huit ans entre le début de la procédure et l'accouplement au réseau d'une centrale nucléaire, toute décision retardée diminue les chances d'atteindre l'objectif.

Faut-il choisir des centrales nombreuses, mais de moyenne puissance ou, au contraire, des unités importantes, mais implantées dans un même site ? Les spécialistes en discutent et je pense qu'il est impossible de trancher la question de manière absolue.

Il faudra initier l'opinion publique aux risques que peut faire courir telle ou telle solution.

Pour les types de centrale, dans l'attente des surgénérateurs pour lesquels la France semble avoir une avance certaine, on est pour l'instant réduit au choix entre deux filières de technologie américaine.

J'ai eu l'occasion d'étudier lors de la visite de notre délégation au Sénat aux Etats-Unis ces deux filières. Elles semblent entrer en compétition, avec des chances égales. Mais je dois à nouveau, comme je l'avais fait à l'époque, regretter la décision brutale prise par le Gouvernement français, dans des conditions douteuses, lors de l'incident de Saint-Laurent-des-Eaux et probablement sous la pression d'intérêts puissants, d'arrêter la construction des centrales de la filière française à l'uranium naturel, au moment même où ces dernières semblaient atteindre leur seuil de rentabilité.

Cela pose pour nous le problème de l'enrichissement de l'uranium avec toutes les hypothèques qui pèsent sur lui, en particulier, ces dernières semaines, l'arrêt brutal des livraisons

par les Etats-Unis, problème qui semble être en partie maintenant réglé, mais menace qui ne pourra être écartée que par l'entrée en activité de la centrale d'enrichissement du Tricastin.

Ce sont donc ces procédés étrangers, même si l'on doit en partie les franciser, qui permettront à la France d'atteindre les objectifs prévus. Mais, dans cette matière, les concepteurs originaux sont très réservés sur les modifications éventuelles.

Je me demande dans quelle mesure les accords conclus avec les grandes sociétés d'outre-Atlantique pourront être maintenus si les modifications apportées par la France vont à l'encontre des directives qui sont données par les fabricants d'origine.

Cependant, quel que soit le procédé retenu, les mêmes questions se posent. Les menaces, les dangers, les précautions à prendre, les moyens d'éviter toute catastrophe ou des incidents sont les mêmes.

C'est, en effet, tout au long de la filière que les dangers s'embusquent. Tout d'abord, des précautions sont à prendre dans les mines d'uranium, dans le stockage des matières premières, pour leur transport vers les centres d'élaboration ou d'enrichissement. Les normes retenues doivent être assez sévères, pour rester très en dessous des seuils de danger.

La multiplication des besoins peut conduire à multiplier les risques. Je sais bien que le système de transport est très surveillé, mais les incidents récents, sans conséquence grave jusqu'à présent, inclinent à une extrême prudence dans ce domaine.

Les centrales nucléaires elles-mêmes sont l'objet des plus vives inquiétudes. Puis-je faire état de mon expérience, limitée, pour dire que dans ce domaine les précautions sont multiples parce que nous sommes, là, au cœur du problème ? Mais quelles incertitudes dans la mesure des risques, des risques liés au fonctionnement normal des centrales, qui peuvent être maîtrisés par une exploitation responsable, mais aussi des risques d'accidents plus délicats à traiter malgré l'addition et la conjugaison des barrières s'opposant à la libération des produits radio-actifs !

Il s'agit donc, monsieur le ministre, d'élaborer des procédures draconiennes de sécurité qui impliquent un niveau extrêmement élevé du sens des responsabilités d'un personnel, dont la compétence est hors de pair, mais qui ne doit en aucun cas être gagné par l'esprit de routine.

A ces risques de pollution radioactive, qui sont les plus spectaculaires ou en tout cas les plus redoutés, s'ajoute la certitude d'une pollution thermique, qui existe aussi d'ailleurs pour les autres types de centrales. Même l'installation de ces centrales en bord de mer ne remédie pas entièrement au danger.

Peut-être conviendrait-il d'étudier la possibilité de récupérer au maximum les eaux chaudes ainsi émises pour des objectifs de chauffage soit d'habitat collectif, soit encore d'ordre agricole, pour des serres. Mais la question la plus grave, probablement, à l'heure actuelle, est celle du transport des résidus radio-actifs.

Pour le transport, qui s'intensifie avec la multiplication des installations, il faut identifier, cas par cas, le mode retenu comme les itinéraires préconisés pour réduire, autant que faire se peut, le risque encouru, lequel est d'autant plus spectaculaire que ce transport se déroule sous les yeux et à proximité du public.

Ensuite, c'est la question du stockage, qui est, psychologiquement, la plus grave, car elle n'engage pas que nous, mais probablement les générations à venir en raison de la longue durée de vie de certaines matières radioactives.

La France a, dans ce domaine, une technique éprouvée et des réalisations remarquables, en particulier à La Hague. Il n'en faudra pas moins poursuivre les recherches pour améliorer les résultats déjà acquis et pour consolider les garanties de sûreté.

Il semble que la gamme des procédés de conservation soit assez large puisqu'elle va du stockage en surface au stockage en profondeur, de l'incinération à la vitrification ou, au pis, au rejet dans certains sites océaniques profonds.

Toutes ces techniques devront être utilisées concurremment, mais de toute façon ce problème préoccupe largement les populations, et je pense que, sur ce point, elles ont raison.

Enfin, dans le circuit de l'atome, une dernière étape est à considérer, sinon immédiatement, tout au moins dans l'avenir, celle de la destruction, ou pour le moins de la neutralisation, des sites et des usines nucléaires lorsqu'ils devront être abandonnés après utilisation.

Je sais que cette question vous a déjà préoccupé, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, mais il est évident que, sur ce sujet aussi, nous aimerions savoir quelles sont les prévisions pour ne pas laisser persister, après l'utilisation des sites, un danger permanent à proximité de nos agglomérations.

Face à ces problèmes, un certain nombre de solutions devraient être retenues. La première, je n'y insisterai pas car plusieurs de mes collègues en ont déjà parlé, c'est la nécessité absolue d'une large information, contrôlée, indépendante, contra-

dictoire sur tous les éléments intervenant pour la prise des décisions, sur le choix des sites, mais aussi sur les conditions de fonctionnement.

Il faut un large échange d'informations sur l'ensemble de ces problèmes à l'intérieur de la Communauté européenne, en particulier, dans le cadre de l'Euratome, que le Gouvernement français a trop négligé, voire saboté, un échange d'informations aussi avec tous les pays qui connaissent les mêmes problèmes, en particulier les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Japon ; il faut qu'une priorité absolue soit donnée à la recherche de la sécurité et de la sûreté, même aux dépens de la notion de stricte rentabilité ; il faut entreprendre un démarrage prudent de l'énergie nucléaire et rechercher de nouvelles filières, en particulier à neutrons rapides ou à haute température, en attendant la fusion, dont la mise en service crédible n'est guère possible avant la fin de ce siècle.

Enfin, deux mesures de nature plus politique.

La première, c'est la création d'une agence de sécurité indépendante et dotée de larges pouvoirs. Tout à l'heure, il a été rendu hommage à la qualité et au sérieux des travaux du Commissariat à l'énergie atomique. Mais l'opinion publique craint que cet organisme ne soit à la fois juge et partie, ce qui en droit français, comme pour l'opinion publique, n'est pas acceptable.

C'est pourquoi, sans mettre en cause l'honnêteté de ceux qui, jusqu'à présent ont été responsables de ce secteur difficile, je pense qu'il faut encore donner des assurances supplémentaires d'indépendance et d'objectivité à ceux qui informeront l'opinion publique de ces problèmes.

L'autre mesure consiste en la mise sous contrôle public de tout le circuit industriel pour éviter les profits abusifs comparables à ceux réalisés par les grandes compagnies pétrolières, ce qui permettrait d'ailleurs du même coup de mieux garantir la sécurité en tenant moins compte de la notion de rentabilité.

Diversification des sources d'énergie, recherche d'économies dans tous les domaines, avance avec prudence dans le domaine de l'énergie nucléaire en tenant compte des légitimes susceptibilités et craintes de l'opinion publique — tout cela dans le cadre d'une politique globale à court et moyen terme — voilà ce que devrait faire le Gouvernement.

Depuis quelques semaines ou quelques mois, le problème a été posé sur la place publique. Nul d'entre nous ne peut en être mécontent. On ne fait pas une grande politique dans le domaine de l'énergie ou dans tout autre domaine sans l'appui ou au moins une certaine bienveillance de la part de l'opinion publique.

Votre politique du secret (*M. le ministre marque de l'étonnement*) — monsieur le ministre, quand je dis « votre politique », ce n'est pas la vôtre, mais celle des gouvernements qui se sont succédés à la tête de notre pays depuis que le problème de l'énergie nucléaire est posé — votre politique du secret, dis-je, depuis le début de la mise en œuvre de l'énergie nucléaire, a pu être tolérable lorsque l'on pensait qu'il s'agissait d'usines expérimentales en nombre limité, mais à partir du moment où vous faites de l'énergie nucléaire une des bases essentielles de la quête de l'énergie dans notre pays, vous ne pouvez plus continuer cette politique. Vous êtes en train d'amorcer l'ouverture sur l'opinion publique.

Je souhaite que ce débat ne soit que l'origine d'autres consultations démocratiques. Bien sûr, le problème de l'énergie ne se résout pas par voie de référendum mais, moins qu'aucun autre, on ne peut traiter ce problème derrière le dos du peuple français. Il a montré bien souvent qu'il était adulte, il faut que vous le traitiez en adulte. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Henriot, auteur de la question n° 122.

M. Jacques Henriot. Monsieur le président, messieurs les ministres, « le développement de l'énergie nucléaire est la plus grande aventure de l'humanité ». Ainsi s'exprimait, en 1958, le rapport 151 de l'Organisation mondiale de la santé, rapport rédigé sans passion par des personnalités appartenant à divers pays et exerçant dans des spécialités très différentes.

Plus près de nous, en 1968, dans une conférence faite dans le cadre de la quinzaine des sciences nucléaires organisée par le Commissariat à l'énergie atomique, un savant atomiste, situant dans l'histoire de l'humanité les révolutions successives qui ont accéléré les processus mondiaux de l'industrialisation et des progrès technologiques, a montré que chaque étape est caractérisée par l'apparition d'une nouvelle forme d'énergie. La première étape a été marquée par l'apparition de l'énergie thermique et de la machine à vapeur, la seconde étape par l'utilisation de l'électricité et la troisième étape que nous vivons aujourd'hui est caractérisée par la libération et la domestication de l'énergie atomique et son application progressive aux secteurs les plus divers de la production.

Il est, par conséquent, du plus haut intérêt que le Parlement, et particulièrement notre Haute assemblée, je ne dirai pas, se penche sur ce problème de l'utilisation de l'énergie atomique, mais participe à son étude non seulement pour disséquer les modalités technologiques d'exploitation et les divers modes d'utilisation, mais encore — et je dirai surtout — pour apprécier les nuisances et les risques surgis de la géniale et diabolique découverte des savants.

Cette aventure atomique, dans laquelle nous ne sommes entrés que depuis peu de temps, ne risque-t-elle pas d'entraîner vers des détériorations et des changements imprévus notre humanité, qui, dès son aube, s'est révélée mutante et mouvante, au gré du hasard et de la nécessité, et a fait, à maintes époques, la preuve de sa fragilité.

Les bénéfices que l'on peut tirer de cette énergie nouvelle ne risquent-ils pas de nous faire un jour percevoir un revers de médaille insoupçonné et peut-être effrayant ? Nos savants n'auront-ils été, en fin de compte, que des génies malfaisants ? On peut le craindre.

Ce sont ces craintes — j'apporterai aussi des apaisements — dont je veux vous faire part, non pas en les jetant allégrement à votre appréciation, mais en y ajoutant quelques précisions élémentaires que je crois indispensables pour la compréhension des nuisances et des risques et, par conséquent, pour la connaissance des moyens d'y parer.

A la vérité, nous sommes tous, *a priori*, touchés par une nuisance que nous apporte l'annonce de l'implantation dans l'hexagone de nombreuses centrales nucléaires. C'est une nuisance purement psychique : c'est l'angoisse atomique. Nous avons tous présents à la mémoire les dégâts somatiques et génétiques dont ont été victimes les habitants d'Hiroshima et de Nagasaki. Après une enquête qu'il fit dans ces deux villes, notre ancien collègue, le docteur Plait, nous en a fait des descriptions effrayantes. Des documents plus récents nous rappellent que parmi les survivants, 28 p. 100 des femmes enceintes avaient avorté, que 25 p. 100 des enfants nés vivants étaient décédés dans l'année et que 25 p. 100 de ceux qui restaient étaient atteints de tares pathologiques graves.

Le fait, ont dit certains experts de l'Organisation mondiale de la santé, que l'énergie nucléaire a été connue par la bombe atomique, a « empoisonné » le sujet et a créé une angoisse pour de longues années. Bien que les centrales nucléaires ne soient pas la bombe, cette angoisse de la population, à cause des nuisances connues, a été habilement exploitée par des opposants.

Laissant à d'autres, plus instruits que moi, la discussion des problèmes énergétiques et économiques, c'est à ces éventuelles nuisances que je veux réserver mon attention, pour essayer d'en mesurer les risques. Pour les comprendre et, par conséquent, pour y parer, sans doute n'est-il pas inutile d'en appréhender les mécanismes.

En d'autres termes, que sont les radiations ionisantes ? Quelles sont leurs actions physico-chimiques sur les structures des processus si variés et si merveilleux de la vie ?

En bref, on a comparé l'atome à un système solaire avec un soleil entouré de ses planètes. L'atome est un noyau entouré de ses électrons qui gravitent autour de lui sur des orbites plus ou moins éloignées. Le système solaire se mesure en millions de kilomètres et notre galaxie en milliers d'années-lumière, alors que l'atome se mesure en millièmes de millimètre. Notre esprit ne peut concevoir cette petitesse. Voici plus clair. A la question qui lui fut posée, un jour, de la dimension de l'atome, le physicien Rutherford, l'un des pères de la physique nucléaire, a répondu : « L'atome est au grain de sable ce que le grain de sable est à la terre. » Cette comparaison est plus éloquente que les chiffres.

Et, fait plus extraordinaire encore, cet infiniment petit n'est, ou presque, que du vide : les électrons qui gravitent autour du noyau, en effet, en restent très éloignés. Imaginez qu'une cerise placée au centre de notre salle des séances représente le noyau, les électrons, sur leur orbite, seraient situés à la périphérie de cette salle, et peut-être même au-delà.

Dans cette structure, le noyau est, on le devine, l'élément essentiel, la vedette. A son sujet d'ailleurs, une revue scientifique parue il y a quelques jours à peine, indique : « L'étude du noyau n'a peut-être pas eu, ces dernières années, la place qu'elle méritait. Mais tout semble annoncer, maintenant, une époque nouvelle : le raffinement de la théorie et le développement de nouveaux moyens techniques qui permettent d'intervenir profondément dans la structure des noyaux, donnent à penser que la physique nucléaire est en passe de conquérir le devant de la scène scientifique ».

Un fait est certain : les réactions nucléaires étudiées jusqu'à présent n'ont pas révélé toute la diversité des phénomènes dont le noyau est le siège.

C'est ce noyau qui possède les possibilités énergétiques que nous a révélées la formule classique d'Einstein : $E = Mc^2$, laquelle exprime l'équivalence entre l'énergie et la masse du noyau. Or, cette masse est énorme.

Le procédé actuellement employé pour libérer et récupérer cette énergie est la fission de ce noyau — c'est-à-dire sa fragmentation — que l'on obtient par un bombardement de particules qui dissocient les éléments fondamentaux de ce noyau : les protons et les neutrons. Il en résulte un dégagement considérable d'énergie que l'on transforme en électricité et, en même temps, une émission de ces fameuses radiations ionisantes.

Qu'est-ce à dire ? Je ne veux m'exprimer qu'en langage de vulgarisation. Ces radiations sont de divers types : les unes dénommées alpha et bêta sont peu pénétrantes et d'autres, appelées gamma, sont, elles, pénétrantes et franchissent les obstacles solides. Les rayonnements sont de même nature que la lumière et les dommages qu'ils provoquent sont de même type que ceux provoqués par la lumière ou la chaleur. S'y ajouteront, dans le cas des rayons pénétrants comme dans le cas des rayons X, les dommages résultant d'une propriété particulière : l'ionisation.

Si les revues, les documents, sont remplis de ce terme de « ionisant », je n'ai trouvé nulle part la définition de l'ionisation. Il m'a fallu, pour vous le dire, faire appel à un professeur de biophysique moléculaire.

Comme le rayon X, le rayon gamma est donc pénétrant. Rencontrant ces atomes qui constituent les molécules de la cellule — plus particulièrement les molécules de l'A. D. N. — il arrache un ou plusieurs des électrons qui gravitent autour des noyaux des atomes constitutifs de la molécule vivante et transforme ces atomes vivants en ions, c'est-à-dire en atomes incomplets, donc pathologiques. A cela s'ajoute un effet dit « effet oxygène » qui augmente les réactions en chaîne affectant les molécules. C'est cela l'ionisation. C'est un processus physique qui entraîne, dans une cellule vivante, une perturbation dans la structure et les processus chimiques des molécules de la matière vivante.

Lorsque l'ionisation touche les atomes des molécules de l'A. D. N., les processus destructeurs peuvent être inscrits. Ils sont alors transmissibles. C'est une mutation. Mais, lorsque ce sont les cellules somatiques — celles du corps humain — qui sont touchées, apparaissent alors des brûlures, des pertes de substance, que connaissent autrefois les radiologues, ou d'autres lésions diverses. Ces dégâts peuvent être limités par des processus de réparation créés par des enzymes qui, les uns, dissèquent les segments moléculaires atteints et, les autres, les remplacent par des éléments nouveaux et sains. La vie a une merveilleuse organisation et les découvertes des savants biologistes ou physiciens nous étonnent chaque jour.

Depuis longtemps, depuis des décennies, et à cause du « mal des rayons » dont ont été victimes les pionniers de la radiologie, les conséquences somatiques des radiations ionisantes sont étudiées, dans le monde entier, dans des organismes du plus haut niveau et par des savants d'une incontestable valeur. Des expériences innombrables ont été réalisées sur les animaux et ont apporté une quantité considérable d'informations. Elles ont permis de mettre en évidence les effets pathologiques des radiations, ainsi que leur éventualité statistique et leur probabilité selon les doses et selon les modes d'administration.

On a défini ces doses en considération des effets biologiques, par une unité qu'on appelle rem. Son sous-multiple est le millirem, terme que j'aurai à utiliser.

Je ne dirai pas ici quels sont les états pathologiques déclenchés par l'ionisation. Ils vont de la mort certaine à des états pathologiques moins spectaculaires.

Je ne veux pas négliger un des aspects les plus redoutables des effets des radiations ionisantes, aspect que l'opinion publique et les journalistes dénoncent à juste titre : c'est le risque génétique, le risque de mutations transmissibles. Ce pourrait être, en effet, la régression à l'un quelconque des échelons que l'animalité a franchis avant d'arriver jusqu'à l'homme ; ce pourrait être la naissance d'individus chargés de tares transmissibles ou de monstruosité, notamment de microcéphalies. C'est effrayant... du moins en théorie.

Le mécanisme de la transmission des caractères héréditaires a été largement vulgarisé et chacun sait, dès la classe terminale, que c'est la molécule d'A. D. N. qui est le vecteur du patrimoine génétique. Le savant américain Watson avait à peine vingt-cinq ans quand il obtint le prix Nobel pour avoir découvert la structure de cette molécule exceptionnelle. J'en dirai seulement qu'elle a l'aspect d'une échelle de corde enroulée en spirale dont les montants sont des phosphates et des sucres et dont les barreaux sont chacun constitués par deux éléments chimiques, des bases unies par une particule d'hydrogène. Or, l'atome d'hydrogène n'a qu'un seul électron qui gravite autour de son noyau et c'est cet électron qui est éventuellement déplacé par le rayon ionisant. La liaison des deux bases est donc détériorée. C'est là le point d'impact des rayons gamma et des rayons X. C'est là le mécanisme de la lésion grave apportée à

la molécule d'A. D. N. C'est là la cause, la justification de la grande peur de voir modifié le patrimoine génétique des hommes sous l'action des radiations ionisantes produites par la fission de l'atome.

Les radiations ionisantes qui peuvent donc occasionner maintes lésions ouvriraient des perspectives effrayantes, notamment au point de vue génétique, si, fort opportunément, des études approfondies, suggérées précisément par ces graves dangers, ne venaient en modérer les craintes et en contredire dans une certaine mesure la justification.

On a le droit et le devoir de penser que ceux-là mêmes qui ont eu le génie de découvrir les secrets du noyau et d'en rechercher les nuisances ont eu aussi le désir de détecter et de pallier ces nuisances.

La preuve en est que Einstein lui-même, ce savant exceptionnel qui avait un égal amour de la science et de l'humanité, prévoyant les usages qui pourraient être faits de sa formule, a mis en garde contre les méfaits d'une utilisation sauvage ou militaire. Après lui, Joliot-Curie a proposé « de s'opposer avec force aux déviations de la science vers des œuvres de ruine et de mort et vers des projets égoïstes ».

Je n'en finirais pas de citer ceux-là qui, depuis longtemps ou plus près de nous, ont le souci majeur de protéger les hommes contre les dommages que peuvent leur causer leurs savantes découvertes. Partout dans le monde — je le répète — sont conduites des expérimentations, des recherches, des études, sont réunis des colloques, des congrès, des séminaires qui, abstraction faite des problèmes de technologie ou de théorie nucléaire, ne visent qu'à la protection des travailleurs des centrales nucléaires et des populations.

Sans restriction aucune, je crois pouvoir admettre, pour ma part, que ceux qui ont eu le génie de découvrir l'énergie atomique sont aussi capables de la domestiquer et d'en neutraliser les nuisances.

Si la recherche laisse encore subsister quelques incertitudes, si l'énergie nucléaire comporte encore quelques risques, la moisson est abondante des connaissances nouvelles qui ont été recueillies et qui peuvent être exploitées.

Ces études et ces connaissances nous ont amenés d'abord à apprendre que nous vivions dans une atmosphère permanente de radiations ionisantes naturelles qui nous viennent des rayons cosmiques d'origine solaire, galactique ou même extra-galactique et des rayons telluriques, c'est-à-dire provenant des roches, particulièrement des roches granitiques. Cette irradiation permanente et naturelle est évaluée à cent millirems. Elle touche les êtres vivants depuis toujours et, bien que mon opinion personnelle n'ait en cette affaire aucune valeur, je me demande, pour avoir étudié l'évolution morphologique de l'homme, si ce ne sont pas ces radiations naturelles qui, touchant ou plutôt léchant la molécule d'A. D. N. au cours de millions d'années, sont responsables des mutations animales qui ont abouti à l'homme.

A cette radioactivité naturelle s'ajoute une non moins importante radioactivité artificielle qui est due aux examens radiologiques, aux téléviseurs et même aux cadrans lumineux de certaines montres pour un total d'environ soixante-dix millirems. Le corps humain lui-même, par les métaux, notamment le potassium 40, qu'il contient, est émetteur de radiations. Soit donc près de 170 millirems qui font partie, si je puis dire, de notre environnement naturel. Puis-je ajouter que le voyage en avion de Paris à New York, par l'altitude et par la rencontre dans l'atmosphère des retombées flottantes des explosions nucléaires expérimentales, augmente de quelques millirems la radioactivité subie par un voyageur et qu'aux Indes, dans un milieu de roches radioactives, produisant plus de 1 000 millirems, vivent en permanence des individus parfaitement sains, dont la pathologie cancéreuse, leucémique ou génétique n'a jamais attiré l'attention ?

En France, l'irradiation naturelle varie de 100 à 200 millirems. Elle est d'environ 100 millirems à Paris. Elle est plus forte en Auvergne et en Bretagne, où les terrains sont granitiques. Alors que cette irradiation augmente avec l'altitude, il n'a jamais été observé d'effet génétique perceptible chez les sujets qui naissent et habitent en montagne.

C'est donc dans une ambiance de rayonnements ionisants que la vie s'est développée. Dès lors, quelle crainte pourrions-nous avoir de ces un ou deux millirems dont est responsable une centrale nucléaire, étant donné que l'environnement dans lequel nous vivons et dans lequel a vécu depuis toujours le monde vivant a pu subir des variations et des intensités de radiations importantes dont on n'a jamais pu déceler les conséquences dangereuses ?

Voilà donc bien démythifié, je l'espère, le risque apocalyptique des centrales nucléaires dont Hiroshima avait meublé nos imaginations ignorantes. Sur ce point, la conclusion du professeur L'Héritier est la suivante : « Tirer des pronostics sur les risques

des rayonnements ionisants pour l'avenir immédiat des communautés humaines ne serait qu'un jeu de l'esprit qui risquerait fort de manquer d'objectivité. »

Le hasard a voulu qu'à l'époque où l'Australie et d'autres pays protestaient contre les risques des essais nucléaires français dans le Pacifique je me trouve en vacances précisément aux antipodes, en Nouvelle-Zélande. J'avais pu, sur le bateau, m'informer de ce problème des nuisances de la radioactivité et c'est des écrits mêmes des plaignants que j'ai acquis la certitude de l'innocuité des expérimentations françaises dans le Pacifique. On sait les récriminations qu'ont soulevées ces expérimentations de Mururoa. Mais, à la vérité — je le souligne pour contredire la campagne de presse qui a été menée à l'époque — la preuve a été faite que les retombées radioactives des expériences françaises n'avaient nullement la nocivité dont elles étaient si injustement accablées. C'est ainsi que M. Marshall, Premier ministre de Nouvelle-Zélande, a déclaré : « Les experts sont catégoriques dans leurs affirmations selon lesquelles les retombées radioactives provoquées par les essais français ne comportent pas de risques pour la santé. ... C'est un fait reconnu que les radiations émanant des retombées nucléaires ne représentent qu'une faible part de celles dégagées par les sources naturelles auxquelles la race humaine est exposée et a survécu depuis le début des âges. »

Ces appréciations sont la conclusion des contrôles effectués, non seulement par les savants français, mais aussi par la Communauté scientifique internationale, dont les travaux sont centralisés au Comité scientifique des Nations unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

Je n'ai pas dit que les radiations ionisantes étaient sans effet biologique et qu'elles n'avaient sur l'organisme humain que l'effet d'un cautère sur une jambe de bois, mais il est acquis — c'est un point important — que la radioactivité se détecte et se mesure aisément avec des appareils d'une grande précision, indication précieuse pour les médecins, hygiénistes et responsables. C'est grâce à cette possibilité de mesure que, toujours par la Communauté scientifique internationale, a été imposée une prévention des risques radioactifs, qui repose sur le principe de normes de base à respecter. C'est ainsi que, pour une tranche particulièrement menacée de la population — je veux dire celle des travailleurs et ingénieurs d'une centrale — des normes ont été établies par la commission internationale de radio-protection et imposées en France par divers décrets, notamment de juin 1966 et de mars 1967.

Les médecins du travail spécialisés dans cette prévention reçoivent des directives très sévères et très précises quant à la durée et l'intensité des radiations supportées par le personnel dont ils ont la responsabilité. Si les normes imposées s'appliquent aux personnes de la zone contrôlée et de la zone alentour, elles regardent aussi, à des chiffres moindres évidemment, l'ensemble de la population qu'on a le droit de croire alors parfaitement protégée.

Sans entrer dans les détails, qui seraient pour vous lassants, de l'étude des probabilités de risque de cancer, de leucémie, de mutations génétiques à la suite de radiations ionisantes, pour vous faire grâce des chiffres statistiques des comparaisons avec d'autres nuisances bien connues, notamment de l'énergie thermochimique, je veux me borner à citer le texte d'un rapport du professeur Pélerin qui, je le répète, est un savant d'audience internationale et qui exerce dans le cadre de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'I. N. S. E. R. M. : « Jamais, dans toute l'histoire de la technologie, on n'a assisté à un déferlement de sottises telles qu'à propos des dangers que ferait courir l'énergie nucléaire ».

Des biologistes non spécialisés dans ce domaine des nuisances et des agressions rayonnées ont apporté des arguments erronés. Mais le professeur Pélerin réplique : « On ne doit tenir compte que de l'avis des spécialistes qui, dans ce domaine difficile, savent de quoi ils parlent ». J'ai éprouvé une vive satisfaction, voire un vif soulagement, en lisant que, parmi ces spécialistes « qui savent de quoi ils parlent », étaient cités les noms de savants français, notamment celui du professeur Burg, directeur de l'I. N. S. E. R. M. auprès du ministère de la santé.

Pour faire cette intervention, je suis allé à l'Organisation mondiale de la santé à Genève. J'ai pris contact avec différentes personnalités qui s'intéressent au nucléaire et j'ai demandé des documents. Il m'a été répondu : « Mais, monsieur, à Paris, le professeur Pélerin fait autorité sur le plan international. Vous pouvez vous référer comme nous nous référons aussi, internationalement parlant, à ce qu'il nous dit. »

Je veux vous confier, mes chers collègues, qu'à la suite de l'étude que je viens de faire, peut-être un peu rapide à mon gré, des nuisances biologiques des centrales nucléaires, j'ai acquis cette conviction que la production d'énergie nucléaire était infiniment moins polluante que la production traditionnelle d'une centrale électrique au charbon, laquelle, crachant des nua-

ges de fumée, distribue d'énormes quantités de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote, au même titre, d'ailleurs, que les foyers domestiques.

Je veux encore citer le professeur Pélerin : « C'est pourquoi j'affirme que le jour où on aura remplacé ces sources de pollution importantes par des sources d'énergie non polluantes, l'énergie atomique en particulier, on aura fait un immense progrès et l'espérance de vie s'en trouvera augmentée. »

Et plus loin : « Ce qui a été fait sur le plan de la protection et de la sûreté dans le domaine nucléaire est exemplaire et devrait, tout au contraire, servir de modèle dans la lutte contre la plupart des graves pollutions traditionnelles. »

Mais je reconnais que des accidents peuvent survenir dans le fonctionnement d'une centrale nucléaire ; et tout récemment, dans son numéro de février 1975, une revue scientifique sérieuse, *La Recherche*, dénonçait les moments, dans le fonctionnement d'une centrale, auxquels un accident grave peut se produire, que ce soit la fusion du cœur, le plus grave, la rupture d'une conduite ou l'oxydation d'une gaine.

Je veux, sur ce point, vous donner les conclusions du rapport dit Rasmussen, du nom du savant du *Massachusetts Institute*, qui traite précisément de l'évaluation des risques d'accidents dans les centrales nucléaires aux U. S. A. Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'en résumer le contenu. J'en citerai seulement une des conclusions : « Les risques liés à l'exploitation des centrales nucléaires sont plus faibles que les risques courants résultant des activités humaines ou des phénomènes naturels. » Je veux ajouter que pour le récent week-end de la Pentecôte, il y a eu, je crois, près de soixante-dix décès, sans compter le nombre des blessés qui vont mourir.

Ma conclusion sera une question que j'adresse à Mme le ministre de la santé. Devant l'évolution actuelle de l'exploitation de l'énergie nucléaire et de son développement prometteur, je vous demande, messieurs les ministres, quelles mesures vous comptez prendre, d'abord pour assurer la protection efficace des Français et particulièrement des travailleurs des centrales nucléaires et ensuite pour informer et surtout pour rassurer une population qui, pour des raisons que je ne partage d'ailleurs pas, n'en exprime pas moins certaines inquiétudes.

Je n'ai pas à rappeler ici que Mme le ministre de la santé a, dans cette affaire de l'installation des centrales nucléaires, un droit important, qui est un droit de veto. Et je lui demande quelles conditions de sécurité elle pense devoir imposer aux centrales nucléaires pour faire jouer ou ne pas faire jouer son droit de veto. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. de Montalembert, auteur de la question n° 124.

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, par ma question, je n'ai nullement l'intention de rouvrir une fois de plus le débat de fond sur les centrales nucléaires.

Depuis plusieurs mois, par la télévision, par la radio, par la presse, par les débats de l'Assemblée nationale, par le Gouvernement, par l'opposition, la population a été éclairée et a été à même de se faire une opinion.

Le Gouvernement, des assemblées départementales et locales ont pris certaines de leurs responsabilités et émis des avis.

Mon intervention, monsieur le ministre de la qualité de la vie, se situe sur un tout autre plan. Dans le texte du projet de loi sur la protection de la nature, l'article 2 précise : « Les travaux et projets d'aménagement qui sont entrepris par une collectivité publique ou qui nécessitent une autorisation ou une décision d'approbation doivent respecter les préoccupations d'environnement. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application du présent article. Il fixe notamment les conditions dans lesquelles ces préoccupations sont prises en considération dans les procédures réglementaires existantes. » On ne peut mieux dire ! Mais comment s'y prendre pour réaliser, dans le concret, une si louable intention ? Mon interrogation va vous permettre, monsieur le ministre, du moins je l'espère, de nous répondre clairement.

Comme vous le savez, je représente un département, la Seine-Maritime, qui a l'honneur, le privilège ou le désagrément, comme on voudra, d'être, avec quelques autres, particulièrement concerné par les projets de construction de centrales nucléaires.

L'une de celles-ci se situera à Paluel, localité qui se trouve à dix kilomètres de la commune que j'ai l'honneur d'administrer. C'est vous dire, si j'ose m'exprimer ainsi, que je suis « sur le tas ».

Cette centrale sera l'une des plus puissantes du monde. Avec ses quatre groupes de 1 300 mégawatts — retenez ce chiffre — elle sera capable de produire la totalité de l'électricité qui était consommée par la France entière en 1950.

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres. Dans notre pays de Caux si caractéristique, que vous connaissez, je crois,

puisque nous avons eu le plaisir de vous y recevoir récemment, avec ses petits villages, ses cours-masures, ses hêtraies, ses routes étroites bordées de talus brise-vent, que de changements en perspective dus à la construction de la centrale : 4 500 arrivants de tous âges et de toutes conditions sociales, un million de tonnes d'agrégats à transporter, beaucoup de kilomètres de routes à élargir, une emprise considérable, on l'a dit tout à l'heure, d'hectares de culture nécessitée par l'implantation des lignes de distribution à travers le paysage, des « couloirs », comme on les appelle.

Vous le voyez, les problèmes soulevés — vous devez les connaître — ne sont pas simples à votre échelon, mais à celui des administrateurs locaux non plus.

Ces problèmes touchent d'abord à l'habitat existant, si plaisant, si caractéristique et qui risque de souffrir d'un environnement moderne, alors qu'il faudrait le restaurer, comme le Gouvernement nous incite d'ailleurs à le faire. Je pense ensuite aux hôtels, aux résidences qui risquent d'être construits pour des besoins passagers et de ne plus trouver un judicieux emploi par la suite. Je pense à l'hébergement provisoire qui doit être momentanément et ne doit pas être une source de dégradation dans l'avenir.

Ces problèmes touchent aussi à l'économique : création de commerces, de nouveaux services, de classes, recrutement d'instituteurs et d'institutrices pour éduquer les enfants de tous ces nouveaux venus. Ces nécessités d'adaptation ne vont-elles pas entraîner des problèmes redoutables et dont les conséquences se feront sentir longtemps après que les centrales auront été construites ? Les créations d'emploi seront-elles examinées en fonction des emplois futurs ?

Ces problèmes touchent enfin à l'administratif : comment, par exemple, les municipalités feront-elles face, tout de suite, au moment de la construction de la centrale, aux multiples et diverses demandes dont elles seront l'objet, comme la construction de classes, je le répète ?

Je ne peux m'empêcher de penser qu'il faut agir vite, avec mesure et prévoyance. Il faut demeurer dans le contexte naturel du pays ; construire, autant que possible, définitivement, même si, pendant la construction, les réalisations ne peuvent avoir qu'un emploi provisoire, imaginer avec bon sens, dès à présent, ce que devra être la région quand la centrale sera en exploitation et s'en tenir à cela. Autrement dit — je répète souvent cette phrase — il faut avoir de l'avenir dans l'esprit.

Mais, pour résoudre ces difficiles problèmes, il n'est pas possible, messieurs les ministres — j'aurais souhaité m'exprimer aussi devant M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et devant M. le ministre de l'économie et des finances — de s'en remettre aux collectivités locales seules. Les moyens financiers leur manquent et aussi les pouvoirs réglementaires. (*Très bien !*)

C'est vous, monsieur le ministre de la qualité de la vie, qui allez posséder une partie importante de ces pouvoirs, en vertu de l'article 2 du projet de loi sur la protection de la nature, auquel je faisais allusion au début de mon intervention.

Une partie de ces pouvoirs appartiendront aussi à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, au titre de l'aménagement du territoire, et nous aurons l'occasion de lui en parler sans doute demain, lors de la discussion des questions orales avec débat relatives aux charges et aux ressources des collectivités locales.

C'est enfin M. le ministre de l'économie et des finances qui devra rapidement nous faire connaître comment il envisage d'aider les collectivités locales qui sont confrontées à de semblables problèmes.

Il n'est pas concevable qu'une collectivité locale emprunte, à l'heure actuelle, pour faire face à toutes les dépenses et à tous les investissements que je viens d'évoquer. Comment un tel emprunt pourrait-il être couvert par les ressources locales ?

Si l'on veut mener à bien une telle entreprise, il faut assurer, me semble-t-il, monsieur le ministre, une coordination très poussée dans tous les domaines, à tous les niveaux, entre l'action du Gouvernement, des départements et des collectivités locales. Qui assurera cette coordination ? Le temps, permettez-moi de vous le dire, presse. Selon toute vraisemblance, c'est au mois d'octobre, après les sondages, que les grands travaux vont commencer à Paluel. Actuellement, cette coordination est-elle prévue ? Je l'ignore. Nous demeurons dans le flou et dans le vague. C'est avant le commencement des travaux de construction des centrales qu'il importe de savoir où l'on va. Monsieur le ministre, j'attends votre réponse avec intérêt et avec espoir. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Yvon Coudé du Foresto.

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention de vous faire un long discours. Je voudrais seulement dépassionner

le débat car, si l'on ne peut dire que la passion ait régné dans cet hémicycle, elle se manifeste à l'extérieur, ce qui, à mon avis, est fort nuisible à la saine expression de la vérité.

Puisque les collègues qui m'ont précédé à cette tribune ont parlé de l'information, je commencerai cet exposé en disant que les insuffisances ou les excès de cette information cachent les vrais problèmes. Qu'on le veuille ou non, l'information telle qu'elle existe actuellement ne passe pas. Pourquoi ? Parce que, et nous en sommes un peu tous coupables, d'une façon générale les exposés sont empreints d'une haute technicité qui ne touche pas le grand public. Je n'en veux pour preuve — et j'en reparlerai dans un instant — que l'émission d'hier soir sur Antenne 2.

Il y a, c'est certain, des excès. J'en citerai deux, sans être méchant, qui finissent par nuire à la cause même qu'ils entendent défendre.

Je remonterai tout d'abord à la première explosion thermonucléaire mégatonique de Bikini. Qu'avons-nous lu à l'époque ? Que cet atoll avait définitivement disparu du Pacifique, qu'on n'y verrait plus aucune faune, ni aucune flore, et qu'une aventure de ce genre nous menaçait dans le futur. J'invite ceux qui pourraient faire le déplacement à se rendre à Bikini. Ils constateront que jamais les cocotiers y ont été aussi florissants, que les indigènes y sont revenus et que la faune maritime y est très abondante et en parfait état.

J'en viens au second excès. Un hebdomadaire, un jour qui n'est pas si lointain, a indiqué quelles étaient les doses mortelles de plutonium. Un autre hebdomadaire s'est livré à un calcul très simple qui tendait à démontrer, les quantités de plutonium déversées dans l'atmosphère par les explosions nucléaires, c'est-à-dire plusieurs tonnes, étant additionnées, que nous étions tous morts depuis vingt ans et que nous ne nous en étions malheureusement par aperçu. (*Sourires.*)

Voilà deux exagérations qui nous empêchent de voir les vrais problèmes, mais il y en a d'autres. Certains éditorialistes, que j'apprécie et que je respecte, se croient obligés de temps à autre d'aborder des problèmes techniques qui leur sont dictés par l'actualité — ce que je comprends — et qui se hasardent à préconiser des solutions. Je vais vous en citer un exemple qui remonte à ces jours derniers.

Un de ces éditorialistes écrivait qu'après tout, la solution définitive était la fusion nucléaire et qu'à partir de ce moment-là tous les problèmes seraient réglés, y compris ceux touchant à la pollution. Pour une fois, je lui ai écrit pour lui dire que la fusion résoudre, ce n'est pas douteux, les problèmes d'approvisionnement, mais que les problèmes de pollution auront changé de nature, avec cet inconvénient que nous connaissons les premiers, qui sont issus de la fission, mais que, malheureusement, nous ne connaissons pas totalement ceux que la fusion entraînera.

Il faut donc être très prudent. Quand je vois que l'on organise des référendums pour savoir si l'on va implanter ou non une centrale nucléaire, je suis assez sceptique.

Nous sommes un certain nombre dans cette enceinte à avoir visité à peu près tout ce qui existe en France comme centrales nucléaires, et à avoir fait des tournées en Amérique où nous avons examiné les études, visité des constructions, vu des unités en fonctionnement et enregistré les pannes qui se sont produites dans les centrales actuellement en service. J'ai même fait une incursion en U.R.S.S. où j'ai appris beaucoup de choses.

Nous sommes peut-être moins nombreux à avoir assisté à des explosions nucléaires. A l'occasion de l'une d'elles, j'ai pu discuter avec des techniciens sur l'absence totale de similitude entre une bombe atomique et une centrale nucléaire civile.

Mais je suis certainement le seul à avoir suivi les cours de Mme Curie — la mère — sur la radioactivité. Quand je songe qu'il y a dans le monde plusieurs centaines de centrales nucléaires en activité, avec leurs maladies de jeunesse, qui sont inévitables et même salutaires, car elles permettent de déterminer les points faibles, et que jamais personne n'a été irradié ; quand je songe au nombre de savants et de chercheurs qui ont payé de leur vie leurs recherches sur le radium et son action, j'en conclus que nous devons être assez modestes quand nous nous évaluons les uns et les autres.

Devant ces informations ainsi recueillies, il s'agit de savoir si nous sommes qualifiés pour en parler. Ce n'est pas parce que j'ai accompli toutes ces visites et suivi les cours de Mme Curie que je me considère comme un atomiste, bien au contraire. Je vais même vous faire un aveu. Si mes facultés intellectuelles me permettaient de suivre des cours de recyclage au niveau actuel des connaissances, je m'en déclarerais totalement incapable. Alors, soyons modestes et voyons pourquoi cette information ne passe pas.

J'en reviens à l'émission de télévision d'hier soir. Nous avons eu la joie d'entendre un savant que nous respectons tous, à la fois pour sa mesure, son optimisme et sa totale objectivité, le professeur Auger, puis M. Boiteux, directeur général d'E. D. F. La première partie de l'émission, beaucoup trop technique, est passée

« au-dessus de la tête » de tous les participants. La seconde partie était beaucoup plus intéressante, notamment lorsque M. Boiteux nous a déclaré que la nocivité du plutonium était de l'ordre de 8 000 fois inférieure à celle du radium. Cela, ça passe, parce que les auditeurs et les téléspectateurs comprennent. Quant au reste, mon sentiment est qu'il faudrait le présenter sous une forme plus simple.

A mon avis, E. D. F. me semble avoir commis une double erreur. La première a été de lancer le slogan du « tout électrique ». Tout le monde s'est imaginé qu'on allait remplacer toute l'énergie par l'électricité, ce qui est absurde. La seconde a été de lancer le slogan du « tout nucléaire ». On s'est alors imaginé que toute l'électricité serait fabriquée à partir du nucléaire et que faisant du « tout électrique », toute l'énergie serait nucléaire.

Je rappelle, après d'autres, que l'électricité représente à peine le quart de notre énergie consommée et qu'il n'est pas question de faire toute l'électricité avec du nucléaire. Nous sommes donc dans des limites infiniment plus modestes.

Ma première question est la suivante : faut-il vraiment faire du nucléaire, est-ce utile puisque cela est contesté dans certains milieux ? Nous pouvons admettre que, à la cadence actuelle, les énergies fossiles liquides seront épuisées dans trente à cinquante ans, selon le rythme auquel on les gaspillera. La seule énergie vraiment disponible pour plusieurs centaines d'années sur la surface du globe, c'est le charbon, contrairement à ce que l'on pense. Malheureusement, il n'est pas chez nous — nous n'y pouvons rien — il est en Amérique. Quand j'entends critiquer l'adoption des filières dites « américaines », je me permets de dire que les Allemands ont parfaitement germanisé la filière à eau légère du type pressurisé. Je ne vois pas pourquoi les savants français, qui sont au moins aussi capables que les savants allemands, n'en feraient pas autant pour franciser la même filière et même celle à eau bouillante.

M. Maurice Schumann. Mais il y avait une filière française !

M. Yvon Coudé du Foresto. Je voudrais maintenant soulever très rapidement deux ou trois problèmes. Le premier concerne les filières à eau légère, qui exigent la construction d'usines d'enrichissement de l'uranium, ce qui est à la fois une gêne et un important gaspillage d'énergie, mais qui me paraissent être, quant à moi, des filières de transition en attendant l'apparition des surrégénérateurs — je ne vous ferai pas un cours sur ce sujet — en attendant cette fusion hypothétique qui n'interviendra peut-être pas, à mon avis, avant l'an 2030 ou 2040. Nous aurions bien tort de négliger ces filières, car ce sont les seules que nous pouvons exporter d'une façon logique. La meilleure preuve, c'est que nous sommes en pourparlers pour en exporter — cela fait travailler les Français — alors que la filière dite française, qui est d'ailleurs en partie d'origine anglaise, avec tous les avantages mais également les inconvénients que nous lui connaissons, ne peut pas être, à l'heure actuelle, exportée d'une façon régulière.

M. Maurice Schumann. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Yvon Coudé du Foresto. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Schumann, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Maurice Schumann. Je vous remercie vivement de m'autoriser à vous interrompre, monsieur Coudé du Foresto. Je ne voudrais pas engager un débat technique sur les mérites de la filière française, distincte, je le souligne au passage, de la filière britannique à laquelle vous venez de faire allusion.

Mais je ne peux pas laisser dire que cette filière française n'est pas exportable. En premier lieu, elle a été exportée en Espagne...

M. Yvon Coudé du Foresto. C'est exact.

M. Maurice Schumann. ... où l'usine de Vandellós fonctionne bien.

En second lieu — le ministre de l'industrie et de la recherche ne me démentira certainement pas — il n'y a pas bien longtemps un pays, que je pourrais nommer et qui n'est probablement pas le seul dans son genre, nous a proposé d'acheter des centrales nucléaires construites selon la filière française. Que nous ayons eu des raisons de l'abandonner, je n'en disconviens pas, encore que je n'ai jamais été convaincu du bien-fondé de cette décision. Au surplus, nous l'avons abandonnée au bénéfice d'une filière américaine qui — de nombreux incidents techniques le prouvent — n'a jamais été entièrement maîtrisée. Mais ne diminuons pas le mérite de nos chercheurs, en particulier ceux du Commissariat à l'énergie atomique, en laissant croire que ce qui était sorti de leur imagination technologique et de leur capacité éprouvée n'était pas exportable. Nous avons, ce qui est tout différent, renoncé à l'exporter.

M. Marcel Souquet. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto. Je remercie M. Schumann de son intervention qui ne m'a absolument pas convaincu, il m'en excusera, ce qui est tout à fait normal dans une polémique.

Il est exact que la filière française fonctionne. Il est exact aussi que nos savants, nos chercheurs, nos techniciens l'ont mise parfaitement au point. Il est également exact qu'elle présente, en ce qui concerne son volume, son importance, son fonctionnement, des inconvénients que vous connaissez aussi bien que moi. Il y a eu des pannes, c'est vrai, et il y en aura d'autres encore. Toute œuvre humaine comporte des risques et ces maladies de jeunesse servent précisément à éviter ensuite des catastrophes. Il y a donc eu des inconvénients et des pannes aussi bien à Saint-Laurent-des-Eaux qu'à Chinon — vous le savez aussi bien que moi et je pense qu'il est inutile de s'attarder sur ce point.

Quant à l'exportation, vous me permettez de souligner que s'il est exact qu'un pays que je connais, moi aussi, nous a sollicités pour acquérir un exemplaire de la filière dite française — au sujet de laquelle je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous en ce qui concerne la part britannique et la part française, mais c'est là une autre histoire — il n'en est pas moins vrai qu'en Iran, par exemple, si le Shah a souscrit au financement de l'usine d'enrichissement d'uranium, ce n'est certainement pas pour acquérir ensuite des filières à uranium naturel graphite-gaz.

M. Maurice Schumann. Félicitons-nous de la décision iranienne !

M. Yvon Coudé du Foresto. Cette parenthèse étant fermée, j'en arrive à deux questions qui me paraissent importantes concernant les pollutions.

Tout d'abord, la pollution thermique, qui me semble avoir inspiré nombre des intervenants.

Je précise de suite qu'il me paraît s'agir d'un faux problème. Pourquoi ? C'est une énergie de très mauvaise qualité, nous le savons bien, mais il se pose aussi une question d'argent. On peut parfaitement songer à utiliser — ce qui a été fait à Saint-Laurent-des-Eaux, sous une forme encore fragmentaire — cette énergie, même de mauvaise qualité, pour des usages agricoles ou pour des pompes de chaleur.

Je voudrais ensuite évoquer le problème du transport. On a dit tout à l'heure — M. Cluzel, en particulier, a insisté sur ce point — que les nappes de câbles nécessaires pour transporter le courant produit — que ce soit à Paluel, mes chers collègues, ou ailleurs — vers les centres de consommation seraient considérables et auraient, sur l'environnement, un effet absolument dangereux. J'en conviens, mais je me permets alors de faire un tout petit peu d'histoire et de rappeler que, lorsque nous avions encore du charbon en grandes quantités ainsi que des gisements de fer, les usines consommatrices se sont transportées dans ces centres et, ensuite, comme elles ont pris de l'importance, les centrales thermiques sont venues s'installer à proximité.

Je pense qu'il faut voir très loin. Nous pouvons parfaitement admettre que, dans un temps plus ou moins éloigné, les usines iront s'implanter à côté des centrales, mais à une condition, c'est qu'E. D. F. veuille bien tenir compte, dans les tarifs qu'elle consent aux industriels, du prix du transport, qui n'est pas mince.

M. Jacques Descours Desacres. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto. La deuxième question se rapporte aux déchets et, à cet égard, je ne voudrais évoquer que le problème des déchets à haute radioactivité et de très longue existence.

Je vais peut-être vous surprendre en vous disant que leur stockage — concernant des volumes qui ne sont pas exorbitants pour l'instant, mais qui s'accroîtront malheureusement beaucoup par la suite — me paraît peut-être comporter des avantages en ce sens que nous ne savons pas — je n'en sais rien, mais je suis persuadé que beaucoup y songent — si, plus tard, nous ne serons pas heureux de les récupérer en vue d'autres utilisations.

Je vais vous citer un exemple qui n'a rien à voir avec le nucléaire. La première fois que je suis allé en Nouvelle-Calédonie visiter les exploitations de nickel, on utilisait uniquement la garniérite, laquelle comportait alors environ 25 p. 100 de nickel et l'on rejetait à la mer tout le minerai dont la teneur était inférieure à 3 p. 100. Actuellement, on exploite en Nouvelle-Calédonie des minerais à 1,5 p. 100, c'est-à-dire qu'on récupère les déchets autrefois jetés à la mer. Il n'est donc pas exclu du tout qu'il en soit ainsi un jour pour les déchets radioactifs de très longue durée.

Enfin — et c'est par là que je voudrais terminer, car tout a été dit avant moi — j'aimerais insister sur un point évoqué tout à l'heure par M. de Montalembert.

Un problème se pose, monsieur le ministre, que vous auriez le plus grand tort de négliger : les collectivités locales vont se trouver dans l'impossibilité absolue d'assurer le strict minimum en matière d'équipement destiné au personnel qui va travailler à la construction de ces usines.

Nous allons discuter, dans peu de jours, de la taxe professionnelle qui doit remplacer la patente. Je suggère au Gouverne-

ment — sans beaucoup d'espoir, d'ailleurs, être entendu (*Sourires*) — de faire aux collectivités intéressées l'avance du produit escompté de cette taxe professionnelle.

M. Marcel Souquet. Vous croyez au Père Noël !

M. Yvon Coudé du Foresto. Il n'est pas mauvais de croire au Père Noël, même en cette saison, et cela me rajeunit. (*Nouveaux sourires.*)

Alors, je pense, monsieur le ministre, que vous auriez intérêt à soumettre à votre collègue des finances — je lui en parlerai, d'ailleurs — un projet qui permettrait d'avancer aux collectivités intéressées, sous une forme restant à débattre, bien entendu, les fonds qui leur sont nécessaires pour assurer au personnel qui va venir travailler sur ces sites le strict minimum, c'est-à-dire les routes, les écoles, le logement. Je ne vois pas comment il serait possible de faire autrement.

M. Geoffroy de Montalembert. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Yvon Coudé du Foresto. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. de Montalembert, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Geoffroy de Montalembert. M. Coudé de Foresto vient de dire qu'il n'est pas défendu de croire au père Noël. Or, j'ai eu l'occasion, lors de la dernière audition de M. le ministre de l'économie et des finances au sein de notre commission, d'évoquer rapidement ce problème et j'ai cru comprendre alors que le représentant du Gouvernement n'était pas insensible à une suggestion du genre de celle que vous venez d'évoquer.

M. Marcel Souquet. Il ne sera pas d'accord !

M. Yvon Coudé du Foresto. Je ne vais pas revenir sur des sujets qui ont été amplement débattus par mes collègues, dont un certain nombre m'ont accompagné dans des missions à l'étranger.

Je voudrais simplement dire, pour terminer, qu'il est exact que dans cette œuvre nouvelle qui doit inaugurer, comme le disait M. Henriot tout à l'heure, une nouvelle ère énergétique créée de toutes pièces, il ne faut pas se dissimuler les risques. Les risques, nous les avons connus. Nous avons connu des maladies de jeunesse ; nous en connaissons d'autres. Mais, jusqu'à présent, sur les quelques centrales qui fonctionnent, il ne s'est jamais produit d'accident de personne. Je souhaiterais qu'il en soit de même dans de nombreuses industries que nous connaissons en France et qui, du point de vue de la pollution, pourraient en remonter aux centrales nucléaires. (*Applaudissements à droite, au centre, à gauche, ainsi que sur plusieurs travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Billiemaz.

M. Auguste Billiemaz. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, je voudrais attirer votre attention sur l'énergie hydraulique qui, elle, au moins, est une énergie propre.

Mon collègue et ami M. Pintat a mentionné dans son exposé quelques possibilités de construction de barrages. Cinq sont situés sur le haut Rhône. Ils pourraient produire environ deux millions de kilowattheures à un prix raisonnable. J'insiste sur la nécessité de réaliser ces cinq barrages, car s'ils étaient tous construits, le rendement global serait amélioré de 10 p. 100, sans parler des avantages annexes, tels que la régularisation du niveau du lac du Bourget et la desserte navigable de la plaine de l'Ain, zone industrielle idéale pour Lyon.

Cette énergie est, de plus, particulièrement intéressante dans la mesure où elle permet de moduler le courant.

Vous savez, en effet, que les variations de la demande d'électricité peuvent atteindre 40 p. 100 au cours de la journée et d'une saison à l'autre.

La modulation de la fourniture d'électricité correspondante s'obtient principalement en arrêtant le fonctionnement des centrales hydrauliques, puis des centrales thermiques au fuel.

Seules, en effet, les usines-barrages peuvent être arrêtées instantanément et sans perte alors qu'en raison de leur inertie thermique les autres centrales ne peuvent qu'être mises en veilleuse avec une consommation réduite et non négligeable.

Si les installations nucléaires se trouvaient totalement substituées aux centrales thermiques au fuel, il faudrait, pendant les heures creuses, freiner la marche des réacteurs et le coût du kilowatt-heure produit par ceux-ci s'en trouverait relevé sensiblement par rapport au niveau actuellement annoncé, qui est fondé sur un taux de fonctionnement de l'ordre de 75 p. 100. Cela montre, s'il en était besoin, l'utilité des centrales hydrauliques pour la réalisation et l'utilisation desquelles notre indépendance est totale. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur plusieurs travées à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Caron.

M. Paul Caron. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais, tout d'abord, regretter qu'un débat sur un sujet d'une telle importance vienne aujourd'hui,

devant le Sénat, un peu à la sauvette (*Murmures sur diverses travées*) à l'occasion d'une séance consacrée à des questions orales.

M. le président. Monsieur Caron, je suis désolé de vous interrompre, mais je ne peux pas vous laisser employer les termes « à la sauvette », étant donné que ce débat a été décidé voilà plusieurs semaines par la conférence des présidents. Ils ne sauraient donc correspondre à la réalité.

M. Paul Caron. Monsieur le président, la suite de mon exposé éclairera sans doute ce que je voulais exprimer en employant ces termes qui, je le reconnais, étaient peut-être inadéquats.

En effet, j'aurais préféré que le Gouvernement nous présentât un projet de loi-cadre relatif à l'énergie, lequel aurait alors mérité tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, un large débat qui aurait intéressé un plus grand nombre de nos collègues. Chacun aurait alors pu exprimer des préoccupations de tous ordres, comme les orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà fait, pour partie.

Tel est simplement le regret que je voulais exprimer, en vous priant de m'excuser si les termes que j'ai employés n'étaient pas tout à fait conformes à ma pensée.

M. le président. Je vous remercie de ces précisions.

M. Paul Caron. M. de Montalembert et M. Coudé du Foresto ont très bien exposé un certain nombre de questions que j'avais moi-même l'intention d'évoquer, ce qui me permettra d'être bref en complétant leurs interventions.

Messieurs les ministres, lors de la construction d'une centrale nucléaire, les nuisances et les contraintes vont être très grandes. Je pense au cas de Paluel, dans mon département. Il nous a été dit, au cours d'une réunion en Seine-Maritime, que E. D. F. envisageait de construire sur un deuxième site, à cinquante kilomètres à peine de Paluel, une autre centrale avant même que la première soit achevée.

Il me semble qu'il va en résulter beaucoup de difficultés avec les populations, donc avec les municipalités, en raison, notamment, des multiples transports d'agrégats — M. de Montalembert a cité tout à l'heure le chiffre d'un million de tonnes — lesquels ne se trouvant pas sur place, devront être acheminés par mer. Il serait donc souhaitable de prendre la décision de n'entamer le deuxième chantier que lorsque la première centrale commencera à fonctionner.

Telle est l'observation que je désirais faire après celles de MM. de Montalembert et Coudé du Foresto, en espérant que les ministres concernés répondront à nos questions qui préoccupent beaucoup les maires des communes intéressées.

M. le président. La parole est à M. Fleury.

M. Jean Fleury. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon propos portera sur la sauvegarde de la santé des habitants et de l'environnement.

Si le pays éprouve une certaine émotion à l'annonce du programme nucléaire, c'est bien parce que celui-ci paraît receler un certain nombre de dangers et que l'opinion publique voudrait les voir conjurer.

Celle-ci paraissant assez désireuse d'être tenue au courant de ces dangers et des mesures prises pour en préserver le pays, il est tout à fait normal de lui fournir le maximum d'informations de manière soit à la rassurer, soit même peut-être, dans certains cas, à l'inquiéter, mais en tout cas à l'éclairer.

La véritable sauvegarde ne réside toutefois que dans les mesures que le Gouvernement saura prendre car les discussions auxquelles nous assistons, aussi bien dans cette enceinte qu'à l'Assemblée nationale ou à la télévision, ont un caractère trop technique. On pourrait même encore les approfondir, mais elles passeraient alors très au-dessus des connaissances de la plupart de nos concitoyens, sinon de presque tous.

Il convient donc d'interroger le Gouvernement sur les mesures et les précautions qu'il compte prendre et sur les garanties que l'on peut en attendre.

Ces mesures de protection me paraissent devoir reposer, en premier lieu, sur un certain nombre de normes qui ne peuvent être adoptées que sur le plan international. On ne voit pas, en effet, pourquoi il existerait des normes françaises, américaines, ou de tel ou tel autre pays.

Ensuite se posent les problèmes de sécurité. Une fois mises en œuvre les installations, celles-ci ne doivent, en aucun cas, transgresser les normes fixées.

En ce domaine, le Gouvernement fait-il bien ce qu'on peut attendre de lui et ce que le Parlement se doit d'exiger de lui ?

La bonne méthode me paraît être de considérer ce qui se fait à l'étranger et j'examinerai d'abord les organisations internationales.

On a reproché au Gouvernement de placer certaines commissions, soit au niveau d'organismes qu'il dirige, soit au niveau ministériel, par exemple sous l'autorité du ministère de l'industrie ou même à l'échelon du Premier ministre.

Certains exigeraient que les mesures de protection dépendent d'une autorité plus haute encore qui serait la Nation elle-même. Cette sorte de raisonnement m'échappe car je ne vois pas très bien dans la Nation quelle autorité constituée existerait au-dessus du Gouvernement pour raisonner en la matière.

Néanmoins, il est assez curieux de constater que la plus haute autorité qui ait compétence pour fixer les normes dont je viens de parler est une commission internationale. Celle-ci ne dépend donc d'aucun gouvernement. Il s'agit de la commission internationale de protection contre les radiations.

Or, fait étrange, cette commission vit de subventions qui lui sont accordées par des fondations. Par conséquent, elle répond entièrement à la définition qui est donnée de la supranationalité et du supergouvernement.

J'ajoute que cette commission a été fondée en 1928 à la suite des terribles accidents intervenus dans le maniement des rayons X parce que, contrairement à aujourd'hui, les dangers des radiations ionisantes étaient inconnus à cette époque. Chacun le sait, nombre de savants qui manipulaient ces rayons ont été très gravement touchés ; certains même en sont morts.

Cette commission a une autorité considérable et les normes qu'elle fixe sont observées par tous les pays du monde, aussi bien occidentaux que socialistes. Elle travaille en rapport avec Euratom. Or, notre pays dépend précisément, dans ce domaine, d'Euratom et nous constatons avec satisfaction que cet organisme qui a connu des jours assez difficiles, se trouve tout de même, en matière de définition des normes, en très bonne position, puisque celles qu'il fixe sont reconnues par tout le monde et sont conformes à celles de la commission internationale. Ses ingénieurs fournissent un très bon travail à Ispra, dans le Nord de l'Italie.

Voilà comment, sous l'angle de la définition des normes de protection, la question d'autorité se trouve définie.

Je vais maintenant examiner la situation des différents pays qui nous entourent. L'Angleterre dispose d'une organisation, chargée d'autoriser, de refuser ou même d'interrompre le fonctionnement des installations nucléaires, qui est appelée *Nuclear Installations Inspectorate* et qui dépend du ministère de l'industrie.

En Allemagne, l'autorité est de la compétence de chaque land. Comme toujours dans ce pays, chaque land pourrait prendre des décisions contradictoires, mais il n'en est rien. Les représentants des laender se réunissent et discutent entre eux pour adopter des normes communes. Il existe une commission d'étude au niveau fédéral. Ces organisations dépendent donc du Gouvernement.

Aux Etats-Unis, comme l'ont remarqué les orateurs qui m'ont précédé, et notamment M. Chauty, la sûreté est assurée par les constructeurs eux-mêmes qui ont un sens très élevé de leurs responsabilités. Il existe néanmoins, au niveau du président des Etats-Unis, une organisation appelée *Nuclear Regulation Commission* qui est chargée de veiller au respect des normes.

Et en France ? M. le ministre rectifiera mes propos dans sa réponse, si je me trompe, mais voici comment j'imagine l'avenir dans ce domaine.

Le C. E. A. comprend un département de sûreté nucléaire composé de sept cents personnes. Il m'a été donné, comme à un certain nombre de mes collègues, de visiter les installations du C. E. A. Nous avons pu constater, effectivement, que des équipes, constituées d'une manière tout à fait pluridisciplinaire, comprenant des médecins, des pharmaciens, des agronomes, suivaient attentivement les problèmes de sûreté en liaison avec la population et les autorités locales depuis très longtemps. Ces équipes m'ont paru fournir un excellent travail.

Le C. E. A. comprend également un département de radio-protection. Le ministère de la santé possède un service central de protection contre les rayonnements ionisants qui groupe environ cent personnes. Le ministère de l'industrie a un service central de sûreté des installations nucléaires qui, jusqu'à présent, comprend une vingtaine de personnes.

Et enfin, M. le ministre de l'industrie et de la recherche a annoncé à l'Assemblée nationale qu'il allait créer un comité interministériel de la sûreté nucléaire qui réunirait périodiquement les ministres — ou leurs représentants — de la santé, de la qualité de la vie, etc.

Cette commission interministérielle sera dotée d'un secrétariat général chargé de rédiger les décisions et de veiller à leur exécution.

Cette organisation doit être de nature à rassurer le mieux possible l'opinion publique parce que toutes ces mesures, toutes ces barrières dressées contre le danger, que l'on pressent et qui paraît à certains menaçant, permettront à la sécurité d'être assurée. Or c'est à cet aspect des choses que j'accorde la plus grande importance. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Vérillon.

M. Maurice Vérillon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à défaut d'un véritable débat qui eût été bien accueilli par l'ensemble de notre assemblée, nous devons nous féliciter des questions orales déposées par sept de nos collègues, qui concernent toutes la politique énergétique du Gouvernement et les problèmes liés à la construction de centrales nucléaires.

Avec beaucoup de compétence, les auteurs de ces questions ont défini les problèmes de la production et de l'avenir énergétique dans notre pays, en Europe, dans le monde même. Aussi bornerai-je mon exposé à quelques observations, au nom du groupe socialiste que j'ai mission de représenter à cette tribune.

On a dit que le parti socialiste avait été le premier, dans l'histoire de notre Parlement, à jeter les bases d'une politique nucléaire en France ; c'était en 1953. Pour ma part, j'en éprouve quelque fierté.

Au cours des années où je fus chargé de la présentation du rapport traitant de la recherche scientifique, je n'ai cessé, au nom de notre commission des affaires culturelles, saisie pour avis, de mettre l'accent sur l'importance de la recherche fondamentale dans le domaine atomique en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous avions, mes collègues et moi, dénoncé les crédits considérables consacrés à la fabrication des engins meurtriers de la « force de frappe », pensant qu'ils eussent été mieux employés à la recherche rationnelle de production énergétique.

Et soudain l'opinion publique, à l'annonce du programme de l'implantation des centrales nucléo-électriques décidé par le Gouvernement, réagit avec passion. Nous constatons, d'un côté, une sorte de panique à laquelle répond, de l'autre côté, une négation totale des risques.

Le monde scientifique lui-même est partagé et amplifie ainsi le désarroi de l'homme de la rue, mal préparé aux grands mouvements de notre époque.

Trop longtemps, en effet, le public, les élus eux-mêmes ont été tenus dans l'ignorance. Un de nos collègues, M. Maurice Pic, siégeant au conseil régional, à Lyon, dénonça, l'an passé, la désinvolture avec laquelle les pouvoirs publics s'approprièrent à implanter des centrales nucléaires dans des sites choisis par E. D. F. Il le fit avec force et autorité. Sa parole porta loin.

Ce fut, semble-t-il, le début d'une information qui conduisit le Gouvernement à consulter les conseils régionaux et les conseils municipaux. Régionalement, les avis sont partagés. Quelques-uns ont déjà répondu favorablement aux programmes proposés ; d'autres y sont résolument opposés ; tous demandent à être mieux informés.

La réflexion existe sur trois plans. D'abord, faut-il de l'énergie nucléaire ? Ensuite, si l'on a admis cette énergie nucléaire, quel genre, quelle technique doit-on adopter ? Enfin, en supposant que cette question soit résolue, avec quelle vitesse, quelles perspectives dans le temps doit-on procéder ?

C'est ainsi que peut se résumer le problème, en nous référant à des autorités scientifiques, voire philosophiques, telle celle du professeur Kowarski.

Faut-il de l'énergie nucléaire ? Etrange question, alors que le futur est déjà commencé. Certains le contestent encore. Mais il apparaît que l'utilisation de l'atome pour la production de l'énergie est indispensable au monde moderne. La question serait plutôt la suivante : faut-il que l'énergie nucléaire soit l'outil principal de l'action gouvernementale pour résoudre la crise énergétique ?

Seconde question : quel genre, quelle technique ? On a moins conscience en France que dans d'autres pays qu'il existe des façons très différentes de faire de l'énergie nucléaire. Il est indispensable d'être informé des différentes voies pour parvenir à une décision.

Quant à la troisième question : avec quelle vitesse, avec quelles perspectives dans le temps ? elle peut ainsi se résumer : faut-il appliquer immédiatement nos connaissances ou acquérir un peu plus lentement les connaissances que nous n'avons pas encore ?

Les discussions sont plus âpres que jamais sur ces trois plans sur lesquels techniciens, politiques, économistes s'affrontent.

En présence d'une confrontation aussi grave, il semble que le Gouvernement ait voulu aller vite, trop vite. Il a adopté la filière utilisée aux Etats-Unis, qui est devenue la nôtre : uranium enrichi - eau légère, et a arrêté un plan qui engage l'avenir jusqu'à la fin du siècle. Cette filière consomme beaucoup d'uranium enrichi et apparaît comme la plus onéreuse.

Pour la fourniture de l'uranium enrichi, on a créé Eurodif, société plurinationale où la participation de la France est de loin la plus pesante, pour nos finances s'entend. Eurodif prendra dans une dizaine d'années le relais de nos actuels fournisseurs américains ou soviétiques.

A ce point de mon propos, je voudrais exposer quelques idées maîtresses définies par le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir. L'union se fait entre les jeunes qui refusent la société de

profit — et souvent de gâchis — les travailleurs qui refusent de subir les influences de la crise du capital, les populations inquiètes dont les intérêts ne comptent guère aux yeux d'un certain capital. De nombreux chercheurs, je l'ai dit, les ont rejoints pour les aider à connaître et à comprendre ce qu'on ne leur a pas dit.

Inéluctablement, nous devons nous acheminer vers un nouveau politique. L'exigence peut s'exprimer ainsi : mettre la croissance au service des collectivités et non des grands intérêts internationaux ; remplacer la propagande par l'information ; réaliser la planification qui permettra un certain équilibre énergétique entre les régions comme entre les pays dits producteurs ou consommateurs, dans l'intérêt des travailleurs et des peuples ; diversifier les sources d'énergie qui garantissent l'indépendance du pays ; rechercher des solutions européennes — mon ami M. Giraud a longuement traité de ce sujet — afin de faciliter une harmonisation des efforts.

Peut-être, nous direz-vous, monsieur le ministre, que vous recherchez aussi de tels objectifs. Mais il apparaît à l'évidence que propagande et refus d'un véritable débat politique tarifaire faussant le choix entre les diverses sources d'énergie, décision d'une politique du « tout nucléaire » — comme auparavant la politique du « tout pétrole » — et pratique du coup par coup, vont à l'encontre de nos conceptions en matière énergétique.

Quelle politique a-t-on suivie à propos du nucléaire ? Le commissariat à l'énergie atomique a permis d'importants progrès pour l'utilisation énergétique de la fission nucléaire, dès 1945. Pendant une décennie, celle des années cinquante, un début d'industrialisation a succédé à la période expérimentale grâce à la filière, française celle-là, uranium naturel - graphite - gaz.

En 1962, les recherches ont été arrêtées, la force de frappe requérant l'essentiel des crédits.

Sept ans plus tard, quel handicap pour notre recherche fondamentale ! En 1969, les décisions gouvernementales conduisirent à l'abandon de la filière graphite - gaz au profit des licences américaines Westinghouse et General Electric sur les réacteurs à eau légère.

En 1970, c'était la relance de l'idée du programme nucléaire par E. D. F. Les sociétés Framatome et Sogerca faisaient le lien entre Westinghouse et Creusot-Loire et entre General Electric et la Compagnie générale d'électricité. Incroyable précipitation au mépris de l'opposition des élus !

Les années 1972 et 1973 voyaient la commission P. E. O. N., pour la production d'électricité d'origine nucléaire, accélérer les prévisions de commandes. Utilisant l'effet psychologique produit par la crise pétrolière de novembre 1973, le Gouvernement de M. Messmer fixait comme objectif à E. D. F., en mars 1974, la construction de sept tranches par an jusqu'en 1985 et laissait présager le fonctionnement de deux cents tranches sur une quarantaine de sites en l'an 2000.

La vérité m'oblige à dire que nous ne manquons pas de pratique et de connaissance à propos de la filière à uranium enrichi-eau légère.

Notre politique présente se fait sous l'égide d'E. D. F., c'est-à-dire d'une entreprise nationale chargée de représenter les intérêts gouvernementaux devant le public. C'est à nos yeux une pratique qui porte atteinte au rôle et à la nature du secteur nationalisé.

Quoi que l'on prétende, la construction accélérée des centrales à uranium enrichi renforce la dépendance de notre pays à l'égard des Etats-Unis et des firmes multinationales qui dominent le marché des matières premières et des technologies nécessaires à cette filière.

Eurodif ne suffira sans doute pas à nos besoins et ne parlera-t-on pas d'Eurodif II ? De plus, les Etats-Unis d'Amérique menacent d'établir un embargo sur les matières premières fissiles pour rester maîtres du jeu.

Tout programme nucléaire pose essentiellement des problèmes importants de sécurité. On a parlé du système de refroidissement, des problèmes de transport et d'évacuation, du traitement des déchets, du démantèlement. Tous les problèmes ne sont pas résolus. Certains effets tels le réchauffement des eaux, la diffusion d'éléments radio-actifs impliquent des précautions extrêmes. Leur accumulation, par suite de l'accélération exagérée du programme, malgré l'assurance trop affirmée du C. E. A., peut entraver leur maîtrise et entraîner de graves conséquences pour l'environnement, les populations, les travailleurs des centrales.

Quelle confiance pouvons-nous placer dans une technique trop jeune qui est encore, quoi qu'on prétende, insuffisamment maîtrisée et dans une industrie nationale paraissant mal armée pour répondre aux exigences matérielles, financières et techniques de cet ambitieux programme ?

Pour nous, pour notre groupe, mener une autre politique est possible, car les nécessités de sûreté et de rentabilité ne justifient pas le secret qu'entraîne la construction des centrales. Il importe, au contraire, que le débat soit clair.

Les exigences démocratiques de croissance, de diversification, de planification ne peuvent se réaliser que sous trois conditions : la nationalisation des grandes entreprises qui fournissent la base matérielle des installations — notamment nucléaires — et qui transportent et traitent les déchets ; l'instauration d'un service public de l'énergie, haut-commissariat à l'énergie, coordonnant les diverses sociétés nationales ; la recherche véritable d'une politique européenne de l'énergie pour une meilleure coordination des efforts. Les travailleurs et les populations doivent être étroitement associés, par l'intermédiaire de leurs élus et de leurs associations, à la définition et au contrôle de la politique de sécurité.

Bien entendu, les diverses sources d'énergie doivent trouver normalement leur place pour contribuer au développement du pays.

Si l'énergie nucléaire contrôlée et domestiquée peut avoir une part grandissante et relayer un jour certaines sources d'énergie en voie d'épuisement, les énergies plus anciennes liées au charbon, au pétrole, au gaz ou à l'hydraulique, et d'autres plus nouvelles comme l'énergie solaire et le géothermique ne doivent pas pour autant être abandonnées ou négligées. Aussi, posons-nous des préalables à l'adoption d'un programme nucléaire.

La situation actuelle conduit certains mouvements à réclamer un moratoire, soit l'arrêt complet des travaux, jusqu'à la conclusion des recherches nécessaires. Reconnaissons qu'un tel remède s'avérerait, actuellement, plus dangereux que le mal.

A notre sens, un moratoire de longue durée n'est pas concevable, car il conduirait à interdire l'usage de l'énergie nucléaire en France, et en France seulement.

Un moratoire assez court, de un à deux ans, n'est pas lui-même sans inconvénient. Il ne manquerait pas de déboucher sur un rapport général de sûreté, que le Gouvernement ne manquerait pas non plus d'utiliser pour accélérer son programme.

Pour nous, le rythme d'exécution d'un programme nucléaire doit être subordonné aux résultats issus des recherches et expériences indispensables, même si cette subordination nous conduit à un ralentissement sensible.

Cette politique est possible si l'on considère que les estimations économiques sur lesquelles repose le programme envisagé apparaissent contestables et aléatoires.

La sécurité doit faire l'objet d'une attention constante, d'une mobilisation permanente.

Le débat public que nous souhaitons n'en fut pas un, j'entends celui qui a eu lieu la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Il n'a pas eu, pour chaque cas d'implantation, la sanction parlementaire que réclame une vraie démocratie.

Aussi posons-nous, avant l'acceptation de tout programme nucléaire, trois préalables. Le premier consiste à prévoir l'intégration du choix nucléaire dans un programme énergétique d'ensemble. La politique charbonnière, par exemple, doit être relancée par une révision en hausse des objectifs de production ; il convient d'envisager une meilleure exploitation de nos ressources, des contrats d'importation avec certains pays producteurs, une politique pétrolière par des contrats avec certains pays producteurs, en dehors de toute référence à l'agence pour l'énergie.

L'importation de gaz naturel est également importante, en dehors même de nos ressources propres. La politique hydraulique devra rechercher les ressources encore disponibles sur nos fleuves et nos rivières. Enfin, des énergies nouvelles d'origine géothermique, solaire et éolienne devront être développées.

Le deuxième préalable est l'adoption d'un code de l'énergie nucléaire qui définisse les procédures et les responsabilités à tous les niveaux de la production et de l'exploitation ainsi que les règles d'une protection civile : transports, risques d'accidents, de vol ou de sabotage, mines et lieux de dépôt des déchets.

Le troisième préalable, c'est la création d'une agence de sécurité, qui, si elle peut être sans aucun lien avec les pouvoirs publics, présenterait des garanties suffisantes d'indépendance et de contrôle pour les travailleurs et les populations concernées à travers leurs élus et leurs organisations.

J'aurai garde d'omettre l'intérêt qui s'attache aux économies d'énergie dans les usages domestiques et industriels, comme dans les moyens de transport individuels ou collectifs. La lutte contre le gaspillage et les déperditions, l'effort de récupération, la recherche d'une meilleure qualité et d'une plus grande longévité des produits sont indissociables des intérêts de notre société.

Je voudrais enfin affirmer à quel point la politique d'une recherche continue est nécessaire et doit faire l'objet d'un soutien accru du Gouvernement. La recherche dans le domaine nucléaire, où tant reste encore à faire, est à la croisée des chemins. Les énergies nouvelles aussi. Une relance du C. E. A. est souhaitable en vue d'étendre son activité. Sinon, il nous faudrait créer un centre analogue.

Au cours des missions que le Sénat a envoyées, que ce soit aux Etats-Unis d'Amérique ou en Union soviétique, combien

de fois n'avons-nous pas entendu exprimer par nos amis scientifiques étrangers que nous ne manquions pas de matière grise. Pourquoi dès lors nos brevets s'en vont-ils à l'étranger pour nous revenir sous forme de licences coûteuses ?

Connait-on suffisamment bien aujourd'hui les techniques nucléaires ? La réponse est négative et il semble bien que les responsables que nous sommes — ou que nous devrions être — ne sont pas en possession de tous les renseignements nécessaires pour une conclusion valable. A nous, au Gouvernement d'en tirer les conclusions. Considérée encore comme futuriste, la fusion nucléaire sera peut être la solution de l'avenir.

J'en terminerai, mes chers collègues, par ces quelques réflexions. L'histoire se joue du temps, l'avenir immédiat a des chances de ressembler au passé, fût-il récent, et les changements technologiques rapides, dans une économie de production, ont tendance à créer aussi une profonde confusion économique et sociale.

Si l'énergie atomique est, comme on l'a dit, un mal nécessaire, c'est un fait non humain. Les formes générales existantes de la vie de l'humanité seront brisées. On mesure l'effort gigantesque que nous devons accomplir pour faire face à ce bouleversant avenir. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Souquet.

M. Marcel Souquet. Monsieur le président, messieurs les ministres, avec mon ami M. Raymond Courrière je tiens à vous faire part de quelques réflexions sur l'éventuelle implantation d'une centrale nucléaire à Port-la-Nouvelle. Il n'est donc point dans nos intentions de reprendre les arguments qui ont été présentés par les divers orateurs, mais de vous faire part simplement de ce point particulier qui intéresse notre département.

Depuis quelques mois, monsieur le ministre, la population de Port-la-Nouvelle et du canton de Sigean, dont l'agglomération précitée fait partie, est sensibilisée — vous le savez — par l'éventuelle implantation d'une centrale nucléaire près de ce port de commerce, de pêche et de plaisance de notre littoral méditerranéen.

Devant ce problème important, capital même pour leur avenir, les habitants du canton réagissent, certains avec passion, d'autres plus modérément. Mais ces multiples prises de position sont toujours intéressantes et mériteraient certainement plus d'attention de la part de ceux qui nous gouvernent, car elles témoignent que ce problème du nucléaire ne laisse personne indifférent.

Or, si pour tous les projets de construction de centrales, une large concertation est prévue avec les collectivités locales et les populations directement concernées, Port-la-Nouvelle n'entre pas dans cette consultation et c'est ce qui nous inquiète le plus. Aucun élu du département n'a été consulté. Députés, sénateurs et conseillers généraux ont été informés directement par la presse.

La décision semble avoir été prise à un autre niveau et avec une précipitation que d'aucuns jugent pour le moins inopportune, et ce pour de multiples raisons.

Les risques liés au nucléaire ne sont pas négligeables, d'autant que le procédé américain Westinghouse ne semble pas avoir donné toute satisfaction aux Etats-Unis et offre certainement moins de garantie que le procédé graphite-gaz, appelé filiale française.

Le devenir des déchets n'est pas encore résolu d'une manière satisfaisante et leur transport n'offre pas une sécurité absolue.

La centrale prévue à Port-la-Nouvelle comporterait quatre tranches pour un total de 4 200 000 kilowatts, ce qui risque d'avoir des incidences graves sur cette région à vocation agricole et touristique. Les habitants du canton craignent les effets de la concentration radioactive chez les poissons ou dans la vigne, les effets de la pollution thermique, l'altération de la qualité de vie — bruit des alternateurs, paysage endommagé par les lignes à haute tension — l'apparition de microclimats.

Ils critiquent l'emplacement choisi alors que, dans le cadre de l'aménagement du littoral languedocien, des sommes considérables ont été investies pour promouvoir le tourisme en toute saison. Ils condamnent donc l'inconséquence de la politique gouvernementale dans ce domaine.

Ils sont persuadés qu'ils seront plus pénalisés que favorisés par l'implantation de la centrale. Pour quelques emplois créés dans cette usine « presse-bouton », ils ont peur de voir désertier leurs belles plages, même si c'est par simple superstition, par ceux qui aiment y revenir chaque année. Ils redoutent de voir disparaître des activités importantes : vigne, pêche, conchyliculture, ou que les fruits de leur travail deviennent suspects aux yeux des clients.

Même si toutes ces considérations ne sont pas fondées, elles demeureront légitimes tant que la preuve contraire ne sera pas fournie. Or, à ce jour, beaucoup de questions restent sans réponse, et pour cause : le temps qui aurait été nécessaire pour les résoudre ne sera pas accordé.

Aussi la majorité des gens du canton et, avec eux, de nombreuses associations ou comités, tous les maires et leurs conseils municipaux, le conseil général et les parlementaires socialistes ont-ils demandé que la décision d'implantation ne soit pas prise tant que les garanties nécessaires n'auront pas été données et qu'un grand débat national sur l'énergie nucléaire ait lieu pour que soient étudiés alors tous les problèmes posés par cette énergie : ses nuisances, son véritable coût, les risques liés à la politique aventureuse du « tout nucléaire », succédant à celle du « tout pétrole ».

Ils ne sont pas hostiles à l'énergie nucléaire si elle se révèle réellement indispensable au devenir de notre économie. Ils ont en cela le sens de la solidarité nationale. Mais ils pensent que ce ne doit pas être à n'importe quel prix. A cet effet, ils demandent et exigent que le temps nécessaire soit laissé aux chercheurs pour mener à bien leur tâche, ô combien délicate. La décision, en aucun cas, ne devra être motivée par des impératifs économiques qui ne sont pas toujours évidents, sauf aux yeux de ceux qui ont quelque intérêt dans des investissements à odeur de pétrole. Ils veulent avant tout — et ce sera ma conclusion — que soient respectés la qualité de la vie et l'environnement. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le ministre, à la fin de ce débat, je voudrais vous poser une question précise pour dissiper l'équivoque qui a pu être créée par la brève interruption que j'ai risquée pendant l'excellent discours de mon ami M. Yvon Coudé du Foresto.

Personne, je le pense, ici du moins, ne songe à ranimer en France la guerre des filières. Un Gouvernement a décidé en 1969 de ne pas limiter notre politique nucléaire à l'application de la filière française uranium-graphite-gaz. Chacun sait, et vous mieux que personne — cela fut d'ailleurs imprimé à l'époque — que, comme ministre de la recherche scientifique, j'avais préconisé une autre politique, mais je partage la responsabilité d'une décision collective, je l'assume. Seulement, je l'assume telle qu'elle a été prise. Or, il fut en 1969, je viens de le vérifier, explicitement résolu de diversifier les filières et non d'en choisir définitivement une seule ou à plus forte raison de renoncer définitivement à une autre.

Vous avez souvent parlé vous-même, monsieur le ministre, des besoins croissants, indéfinis, du marché. Pour y tailler la place de la France, ne renoncez pas, bien sûr, à franciser, comme vous l'a demandé M. Coudé du Foresto, la filière américaine à eau légère et à la maîtriser ; ne renoncez pas, bien sûr, à Eurodif, ni même, si cela est possible, à construire une deuxième usine européenne de séparation isotopique.

J'ai eu l'occasion de vous féliciter en privé et je vous félicite publiquement de l'excellent accord que vous avez conclu avec l'Iran. Tout ce qui tend à créer ou à développer la capacité européenne d'enrichissement de l'uranium est excellent. Mais devez-vous, pour autant, et c'est là le sens précis de ma question, abandonner à tout jamais une filière que a permis de construire en France et en Espagne à Vandellós des centrales dont le fonctionnement est pour le moins aussi satisfaisant que celui des centrales sous licence américaine ? Devez-vous oublier les travaux entrepris par certains de nos plus éminents savants, MM. Horowitz et Chevalier, pour créer à partir du prototype à terre une capacité autonome d'enrichissement ? Devez-vous négliger les offres de pays, s'il s'en présentent maintenant ou demain, qui s'intéressent à notre filière — et vous savez pourquoi — parce que l'uranium naturel les affranchit des tutelles auxquelles l'uranium enrichi les condamne ? D'où ma question, qui n'est pas seulement la mienne, et dont je me suis efforcé d'apprécier la pertinence à la faveur de discussions avec certains de nos meilleurs techniciens : êtes-vous disposé, en maintenant nos choix, à ne pas vous rendre pour toujours prisonnier d'une seule filière, à ranimer les équipes qui sont prêtes à exploiter nos propres moyens, à tout faire pour ne pas décourager les facultés inventives, dont la réussite du surrégénérateur est une preuve supplémentaire, le génie inventif — le mot n'est pas trop fort — des disciples et des émules de Jean Perrin et de Frédéric Joliot-Curie, de Francis Perrin, de Chevalier, d'Horowitz et de tant d'autres ?

C'est une réponse de principe que je vous demande, monsieur le ministre. Il ne s'agit pas, je le souligne encore, d'opposer les filières, mais, au contraire, de substituer à un affrontement suranné l'utilisation de toutes nos possibilités et de toutes nos capacités. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R.*)

M. le président. La parole est à M. Bonnefous.

M. Edouard Bonnefous. Messieurs les ministres, nous avons entendu aujourd'hui beaucoup de déclarations favorables aux projets de construction des centrales nucléaires. Il y aurait cependant de nombreuses réserves à faire ; toutefois, la discussion ne devant avoir qu'un caractère informatif et ne pouvant s'achever par aucun vote, il n'y a pas lieu d'exprimer publiquement

les raisons qui pourraient, pour certains, justifier un vote hostile ou d'abstention.

En revanche, je voudrais manifester ma surprise personnelle qu'une politique aussi importante ait été engagée l'an dernier sans que le Parlement ait été informé ou consulté.

M. Raymond Courrière. A la sauvette !

M. Edouard Bonnefous. Il s'agit pourtant d'un choix considérable, aussi bien du point de vue financier que du point de vue humain. Nous avons appris par la presse que les sites géographiques avaient déjà été choisis ; des sommes très importantes — on nous l'a dit — sont envisagées pour la réalisation d'un tel programme, ce qui ne manquera pas d'avoir, vous le pensez bien, des répercussions économiques imprévisibles. M. de Montalembert en a très heureusement souligné certaines conséquences inévitables, dont le risque de voir transformer la vie locale et régionale.

Je ne pense pas qu'il soit possible au Gouvernement de nous donner dès aujourd'hui les éclaircissements souhaitables. Je pense que le dialogue commence et qu'il devra se poursuivre, au sein aussi bien des commissions que du Parlement, d'une façon continue et régulière. En tout cas, des décisions sont à prendre sans tarder, car elles appelleront l'ouverture de crédits importants.

Certains peuvent négliger ou considérer comme sans valeur les craintes exprimées par les spécialistes les plus réputés de notre écologie. Je ne suis pas de ceux-là. Les besoins de l'énergie nucléaire en eau des fleuves et de la mer devant s'ajouter aux problèmes déjà insolubles d'une pollution croissante, personne ne peut affirmer que l'eau, si essentielle à notre vie, n'en subira pas de redoutables transformations. Nous reviendrons sur cette question et sur les décisions qui devront être prises pour assurer la protection nécessaire et qui sont la conséquence de la politique dans laquelle on s'engage.

Je ne soulèverai pas non plus — cependant, j'aurais beaucoup à dire — le problème des déchets et de leur transport, dont un homme aussi objectif que M. Boiteux a été, à plusieurs reprises et hier encore, obligé de reconnaître qu'il n'était pas résolu.

MM. Raymond Courrière et François Giacobbi. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. Ce que vous ne pouvez retarder, messieurs les ministres, c'est la décision à prendre sans délai — j'y insiste — concernant un programme hospitalier destiné à pallier l'angoissante carence actuelle de notre pays quant aux soins à apporter aux brûlés. Nous sommes, dans ce domaine, singulièrement démunis.

J'avais déjà, à plusieurs reprises, appelé l'attention des gouvernements sur l'impossibilité d'accréditer l'idée d'une menace nucléaire sérieuse quand, comme c'est notre cas en France, on ne dispose pas d'un réseau d'hôpitaux enterrés et d'hôpitaux pour brûlés. En vous engageant dans une politique de dissémination des centrales nucléaires, vous ne pouvez plus attendre. Demandez au ministère de la santé le nombre de brûlés qui peuvent être actuellement soignés en France : vous serez inquiets, vous serez affolés. Une récente grève à Lyon, dans un hôpital spécialisé pour les brûlés, a fait apparaître une lamentable carence.

M. Marcel Souquet. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. Connaissant votre sens de l'humain, je compte sur vous pour obtenir que la situation se modifie très vite, mais — je vous préviens tout de suite — il vous faudra obtenir des crédits considérables du ministère des finances.

Je veux bien admettre, comme on nous le dit, que l'élévation du niveau de vie et la poursuite de la croissance sont nécessaires, mais, pour ma part, fidèle à ce qu'a toujours été ma pensée, j'estime que la défense de la vie et la protection de nos populations doivent être notre souci permanent et passer avant tout. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi qu'à gauche et sur certaines travées au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous disposons maintenant d'un certain recul par rapport à la crise d'octobre 1973 et au quadruplement du prix du pétrole qui a suivi. Il se confirme bien que nous avons changé d'époque, que celle de l'énergie abondante et bon marché est terminée et que nous sommes entrés dans une période où l'énergie devient rare.

A plusieurs reprises, devant vos assemblées, j'ai eu l'occasion, depuis mon arrivée au Gouvernement, de traiter de la politique énergétique. Que ce soit lors de l'examen de la loi sur les économies d'énergie à l'Assemblée nationale et au Sénat, que ce soit lors du débat sur les sociétés pétrolières à l'Assemblée nationale, que ce soit lors de la discussion budgétaire devant les deux assemblées, j'ai exposé à chaque fois très longuement et très profondément la politique énergétique du Gouvernement.

Par conséquent, qu'on ne me dise pas que la politique énergétique n'a fait l'objet d'aucun débat ou que le Gouvernement ne tient pas le Parlement informé ! J'ai écouté tout à l'heure M. Caron parler de ce débat comme s'il arrivait tout seul, quasi impromptu ! Je lui rappelle que, la semaine dernière, un débat, à l'initiative du Gouvernement, s'est tenu à l'Assemblée nationale et que le Gouvernement a ainsi saisi l'occasion de reprendre toutes les questions qui avaient été présentées par les uns et par les autres pour entrer plus avant dans le domaine nucléaire.

Qu'on ne me parle cependant pas, dans le domaine énergétique, je vous en prie, de loi-cadre ou de vote du Parlement. Comment voudriez-vous que nous fassions ? Souhaiteriez-vous le dépôt d'un projet de loi portant sur les dix, les quinze ou les vingt ans à venir ? Mais c'est justement, si je comprends bien, le contraire de ce que vous souhaitez car engager pour vingt ans la politique du Gouvernement dans le domaine énergétique — je vous l'avoue franchement — je ne m'en sens pas capable. Qui d'entre nous sait quel sera, demain, le prix du pétrole, quelles découvertes seront faites ?

La politique énergétique, comme la politique économique, doit être menée très souvent en fonction d'une situation internationale dont nous sommes rarement maîtres, en fonction d'une situation de dépendance ou d'indépendance de la France et vous ne voudriez tout de même pas que, chaque année, en dehors de la discussion du budget, tout spécialement, on étudie, devant chacune des assemblées, les investissements de telle ou telle compagnie nationale sur tel ou tel programme ! Franchement, cette question ne se prête pas à une loi-cadre.

En revanche — je reprends les propos que tenait tout à l'heure M. le président Bonnefous — je crois que le dialogue permanent avec les assemblées, leur information permanente, le contrôle permanent des assemblées sont absolument indispensables et c'est ce que je me propose d'instaurer aussi bien devant le Sénat que devant l'Assemblée nationale et vos commissions.

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Le Gouvernement, je l'ai dit, entend à cet égard « mettre toutes les cartes sur la table ». Le Président de la République a donné des instructions à cet égard et le Gouvernement les exécutera. Le rôle du Gouvernement est de poser les vraies questions, de faire apparaître très clairement les choix, de les exposer au Parlement et, par son intermédiaire, à la nation. Le Gouvernement le fera régulièrement, constamment et de manière approfondie.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je suis heureux de venir aujourd'hui répondre aux questions que vous m'avez posées sur la politique énergétique, plus particulièrement dans le domaine nucléaire.

La France, vous le savez, dépend, pour la couverture de ses besoins en énergie, aux trois quarts de l'étranger. Par conséquent, lors de cette crise, elle a été beaucoup plus touchée que d'autres...

M. Raymond Courrière. A qui la faute ?

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. La faute en est surtout à la géographie, monsieur le sénateur...

M. Raymond Courrière. Et les prévisions ?

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. ... car j'attends que vous me démontriez que la France possède des réserves pétrolières, des réserves en gaz ou en charbon, voire des réserves hydrauliques que l'on trouve dans d'autres pays. Dès lors, je vous en prie, en ce qui concerne la dépendance de la France, n'incriminez pas des gouvernements qui se sont succédés, depuis fort longtemps d'ailleurs,...

M. Raymond Courrière. Depuis 1958 !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. ... et qui, à cet égard, ont fait ce qu'ils ont pu.

Le conseil de planification qui s'est réuni a tracé les grandes lignes de ce que pourrait être une politique destinée à nous rendre moins dépendants ; il s'agit d'orientations qu'il conviendra d'approfondir. Elle vise une réduction des deux tiers à moins de la moitié de la part du pétrole dans la couverture de nos besoins, un doublement de la part du gaz, un maintien en volume de la consommation du charbon et, naturellement, un développement de l'électricité d'origine nucléaire.

Vos questions portant plus particulièrement sur l'énergie nucléaire, j'y répondrai en replaçant notre programme électro-nucléaire dans le cadre de l'ensemble de la politique énergétique du Gouvernement.

Je ne répondrai pas — vous ne m'en voudrez pas, je l'espère — aux questions qui m'ont été posées sur des sites particuliers car je n'entrerai pas ici dans un tel débat. Je rappellerai d'ailleurs à M. Souquet que la concertation a été lancée au moment où le programme électro-nucléaire devenait plus important et que, si des décisions d'implantation ont été prises à une époque où effectivement bien peu s'en préoccupaient, elles

ne datent pas d'aujourd'hui. D'autres gouvernements ont eu, dans le passé, à choisir — songez à Pierrelatte — un certain nombre d'emplacements pour des constructions de centrales ou d'usines d'enrichissement. Je ne sache pas qu'à cette époque on ait consulté soit le Parlement, soit les élus ou les responsables locaux. En tout cas, à partir de maintenant, il existe à cet égard une consultation régionale et locale.

Je voudrais montrer, au cours de mon intervention, que les choix qui sont ou qui seront faits dans le domaine nucléaire répondent à un triple objectif : permettre le maintien de notre croissance économique, réduire notre dépendance énergétique et retenir des solutions qui soient compatibles avec l'amélioration de la qualité de la vie des Français. Je voudrais, mesdames, messieurs, vous montrer que, dans ses choix, le Gouvernement a le souci d'agir avec prudence, avec réalisme et d'écarter les solutions qui pourraient être excessives ou aventureuses.

Certains — une infime minorité, il est vrai — remettent en cause notre type de société, condamnent *in globo* les activités techniques ou industrielles, refusent la croissance. Pour exprimer, faire connaître leur position, ils s'attaquent aux grandes réalisations industrielles et, par conséquent, ils sont amenés à condamner tout programme nucléaire.

Je suis convaincu, et vous aussi, si j'en juge d'après vos interventions, que leurs préoccupations ne répondent ni aux aspirations, ni aux besoins de la très grande majorité des Français, pas plus qu'elles ne correspondent aux choix qui sont faits ailleurs dans le monde.

La croissance, vous le savez, demeure indispensable. Elle est indispensable dans l'immédiat, ne serait-ce que pour rétablir notre équilibre économique et préserver l'emploi. Elle est indispensable à moyen terme pour forger une société plus juste, pour réduire les inégalités, pour améliorer notre mode de vie, également pour apporter notre aide au tiers monde.

La croissance zéro aurait pour résultat de figer les structures actuelles de production, d'habitat, de répartition des revenus. Elle ne permettrait pas aux nations industrialisées de dégager les revenus nécessaires à l'aide au tiers monde et, par conséquent, au changement de l'équilibre international.

Ce qui peut être en cause, c'est le mode de croissance : mais je le dis de la façon la plus formelle, nous avons toujours besoin de la croissance et je partage tout à fait les propos exprimés tout à l'heure à cet égard par M. Pintat.

La poursuite de cette croissance exige que nous disposions d'une énergie à des prix compétitifs. Comment pourrions-nous en France produire, garder notre marché national, développer nos exportations, si notre industrie se trouvait pénalisée par rapport à d'autres en raison du prix de son énergie ?

La question de l'énergie nucléaire est très souvent débattue dans le public et je voudrais à ce propos apporter ici quelques précisions.

L'énergie nucléaire est rentable pour le consommateur. Le coût du kilowatt nucléaire représente à peine plus de 50 p. 100 de celui du kilowatt produit à partir du fuel ou du charbon. Le seul coût en combustible d'une centrale au fuel est plus élevé que l'ensemble des charges d'une centrale nucléaire qui fonctionnerait 6 600 heures par an, c'est-à-dire à peu près à 75 ou 80 p. 100 de sa capacité. Les centrales nucléaires demeureraient rentables même si elles ne fonctionnaient que 3 500 heures par an, au prix actuel du pétrole.

Je voudrais rappeler deux données qui me paraissent à cet égard très claires. En 1974, les centrales nucléaires alors en fonctionnement sur le territoire des Etats-Unis ont permis aux consommateurs américains de réaliser environ 800 millions de dollars d'économie et pourtant, vous le savez, le charbon et le fuel y sont moins chers que chez nous. De même, le taux de charge des centrales thermiques aux Etats-Unis a été à peu près équivalent à celui des centrales thermiques classiques. C'est donc que les arrêts pour pannes ou pour révisions, dont on a tant parlé à propos des centrales nucléaires, ne sont guère plus fréquents, statistiquement, pour celles-ci que pour les centrales thermiques classiques.

L'énergie nucléaire permet aussi d'alléger nos importations. Une tranche nucléaire de 1 000 mégawatts, c'est à peu près 1 500 000 tonnes de pétrole économisées, c'est-à-dire environ 600 millions de francs par an.

Les ressources ainsi consacrées par la collectivité à la couverture de ses besoins en énergie signifient en France des activités, des emplois de haute qualification dans une technique de pointe et d'avenir.

Enfin, vous le savez, cela a été dit tout à l'heure, l'énergie nucléaire offre à notre industrie des perspectives d'exportation très importantes : exportation de notre savoir-faire, exportation de notre technique, exportation de nos matériels. Et déjà, c'est un fait, nous n'avons pas que des espoirs, nous avons enregistré des commandes de centrales nucléaires et nous exporterons à partir de 1979 de l'uranium enrichi.

Ainsi, vous le voyez, l'expérience de nos réalisations nationales sera valorisée pour l'exportation dans un secteur de pointe. Il apparaît, par conséquent, que notre programme électro-nucléaire c'est aussi, il ne faut pas l'oublier, un atout pour l'expansion économique industrielle de la France. A nous de bien l'utiliser.

La réduction de notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger est un de nos objectifs fondamentaux. L'indépendance énergétique est, en effet, la base de toute indépendance économique et, par conséquent, de toute indépendance politique.

Cette recherche de notre moindre dépendance s'effectue par l'étude continue d'économies d'énergie, le développement maximum de nos ressources nationales et la diversification de nos approvisionnements par formes d'énergie et par origine.

Vous savez que le conseil de planification a tracé des objectifs. Des réductions de consommation de l'ordre de 45 millions de tonnes sont envisagées pour 1985 par rapport aux prévisions qui avaient été faites auparavant. Par ailleurs, la croissance énergétique que nous envisageons est très inférieure à celle que nous avons connue dans le passé puisque, après les deux années de stagnation ou de très légère réduction que seront 1974 et 1975, les prévisions sont de l'ordre de 3 p. 100 de croissance par an.

Ces économies, et je rejoins tout à fait les propos de M. Giraud à cet égard, pourront être atteints à concurrence de vingt millions de tonnes environ, en agissant sur la réduction des gaspillages — nous savons tous qu'il y en a beaucoup, c'est dans cette direction que nous devons aller et non pas en diminuant le confort des Français ou l'activité — et également à concurrence de vingt-cinq millions de tonnes environ en assurant une meilleure utilisation de l'énergie dans le processus de production.

Comme vous le savez, les premières mesures qui ont été prises l'année dernière donnent déjà des résultats très nets puisque du 1^{er} octobre au 30 avril la réduction de la consommation de fuel-oil domestique, par exemple, a été légèrement inférieure à 20 p. 100, ce qui est très important et représente une économie supérieure à un milliard de francs au niveau de nos importations. En ce qui concerne nos devises, c'est tout à fait significatif. Nous entendons poursuivre cette politique d'économie d'énergie dans toute la mesure qui sera compatible avec des conditions de vie acceptables pour les Français et avec le maintien et le développement de notre activité économique.

La seconde orientation, c'est le développement aussi important que possible de nos ressources nationales. Je voudrais rapidement vous dire quelques mots des autres énergies que le nucléaire.

En ce qui concerne le charbon, le Gouvernement a adopté, au mois de septembre, un nouveau plan de production. Qu'on ne vienne pas me dire, comme tout à l'heure semblait le laisser croire Mme Goutmann, que le Gouvernement souhaite « brader le charbon ». Je m'en suis expliqué ce matin devant cette Assemblée même en répondant à une question qui m'était posée. Au contraire, le Gouvernement souhaite développer la production nationale de charbon dans toute la mesure compatible avec les réalités économiques.

Je voudrais signaler que, déjà, l'embauche a repris et qu'au cours des deux derniers trimestres, 1 700 ouvriers français ont été embauchés par Charbonnages de France contre trois cents à quatre cents au cours des années précédentes. Les investissements ont augmenté. Un programme de recherches complémentaires a été lancé et la production, qui avait diminué sensiblement, devrait se stabiliser en 1975 et en 1976.

Encore devons-nous savoir que nos réserves n'ont rien de commun avec celles de nos voisins allemands et anglais et naturellement rien à voir avec celles de pays comme les Etats-Unis. Encore devons-nous savoir aussi que nous assistons cette année — c'est préoccupant — à une régression de la productivité dans les Charbonnages.

En ce qui concerne l'hydraulique, je ne saurais mieux dire que M. le sénateur Pintat auquel j'ai demandé de présider une commission dans laquelle siègent des membres de votre Assemblée, de l'Assemblée nationale et d'autres personnalités, qui est chargée d'examiner l'utilisation la plus large possible des ressources hydrauliques de la France.

La commission ne m'a pas encore remis son rapport, mais d'ores et déjà M. Pintat a donné à votre Assemblée la primeur de quelques-unes de ses conclusions et M. Billiemaz en retiendra certainement un certain nombre d'éléments auxquels il sera sensible. (Sourires.)

J'ai écouté tout à l'heure avec intérêt Mme Goutmann parler avec assurance de l'usine marémotrice qui pourrait être installée dans la baie du Mont-Saint-Michel, en précisant péremptoirement son coût. Je dois lui dire que son estimation est inférieure à peu près de deux fois et demie à celle qui m'a été communiquée. Je souhaite pour ce projet, comme pour tous les autres, que les études soient poursuivies, mais je vois déjà M. le sénateur-maire d'Avranches s'inquiéter des problèmes écologiques que pourrait poser l'implantation d'une centrale de ce genre. De toute façon, les études seront poursuivies, tant en ce qui concerne

les coûts que les possibilités d'aménagement et je suis certain que le ministre de la qualité de la vie avec lequel je suis en rapport à ce sujet s'intéressera de fort près à ce problème.

En ce qui concerne les hydrocarbures, vous savez que notre territoire a été largement prospecté, que plus de mille forages ont été pratiqués en un quart de siècle, qui représentent à peu près une dépense de l'ordre de huit à neuf milliards de francs. Ils ont abouti à la découverte du gaz de Lacq et du pétrole de Parentis, ce qui n'est pas négligeable, loin de là ! Aujourd'hui, malgré des résultats assez décevants, nous poursuivons les forages dans le golfe de Gascogne et vous savez qu'une nouvelle zone vient d'être ouverte à l'exploration. Il s'agit de ce qu'on appelle communément la mer d'Iroise, je dis « communément », car si M. le sénateur Lombard était là, il me reprendrait et me dirait qu'il s'agit en réalité des marches de Bretagne.

Vous savez qu'un accord tout à fait provisoire est intervenu avec nos partenaires britanniques sur une procédure d'arbitrage pour la délimitation du plateau continental. Je suis heureux de vous annoncer qu'une barge de forage est à l'heure actuelle en route et que le premier forage pourra probablement commencer vers la fin de cette semaine. J'en donne la primeur au Sénat. Naturellement, on ne peut faire aucun pronostic à cet égard et je me garderai bien d'en établir le moindre sur le potentiel de cette zone ; mais je vous assure que toutes les précautions et toutes les dispositions seront prises, que tous les moyens matériels, techniques, financiers, nécessaires seront affectés à ces recherches et que je surveille de très près leur déroulement.

Parallèlement, le Gouvernement mène une action résolue pour favoriser le développement des énergies nouvelles. A la demande du Président de la République, un délégué aux énergies nouvelles a été placé auprès de moi ; je viens de le nommer. Il assure la promotion de ces énergies, il prépare des plans d'ensemble cohérents qui mettent en œuvre toutes les compétences qui existent dans les organismes de recherches. Ces plans seront annoncés ; ils seront publiés. Mais, de grâce, n'attendons pas de miracles de ces énergies nouvelles dans l'immédiate.

Des obstacles devront être surmontés. Il faudrait, pour produire l'équivalent d'une tranche nucléaire, à peu près mille ventilateurs de 30 mètres de diamètre, alignés sur quelque 40 à 50 kilomètres. Pour produire la même quantité d'énergie en énergie solaire, il faudrait couvrir de capteurs solaires un territoire qui serait égal à Paris. Voilà où nous en sommes actuellement.

Lorsque tout est loin — c'est, je crois, M. le rapporteur général qui le disait tout à l'heure — on s'imagine que c'est là que se trouvera la panacée. Mais au fur et à mesure qu'on se rapproche, on n'a plus besoin de loupes pour voir les défauts.

On a reproché au Gouvernement d'avoir fixé, pour la couverture de nos besoins en énergie que l'on appelle nouvelles, un objectif de l'ordre de 1 à 2 p. 100. Mais savez-vous que c'est là un objectif très ambitieux ? Savez-vous que c'est, par exemple, 500 000 logements chauffés par géothermie et plus de 100 000 maisons solaires à réaliser en dix ans ? Alors, cette ambition n'est pas si modeste que vous le pensez.

Naturellement, mesdames, messieurs, les efforts d'économie d'énergie et de développement de nos ressources nationales ne seraient pas suffisants pour réduire, de façon significative, notre dépendance énergétique. Elle continuerait même à s'aggraver. C'est la raison pour laquelle nous devons maintenant parler de l'énergie nucléaire qui apportera, elle, une contribution sensible à la réduction de notre dépendance.

L'approvisionnement de nos centrales nucléaires est lui-même très sûr. La production d'uranium naturel sur notre sol permet de couvrir, pour le moment, à peu près 50 p. 100 de nos besoins. L'exploitation des minerais non économiques au coût actuel permettrait d'accroître, en cas de nécessité, notre production nationale sans augmenter sensiblement le coût définitif du kilowattheure nucléaire.

En outre, les groupes industriels privés et le C. E. A. produisent, dans des filiales à l'étranger, de l'uranium en quantité supérieure au solde de nos besoins.

La France disposera à partir de 1979, monsieur Vérillon, et non pas dans dix ans, comme vous l'indiquiez tout à l'heure, de la production d'Eurodif, ce qui permettra de couvrir tous nos besoins en uranium enrichi au moins jusqu'en 1984.

D'ici à 1979, nos contrats d'approvisionnement, nos stocks et la production de l'usine de Pierrelatte, si c'était nécessaire, nous assureront une bonne sécurité et, à partir de ce moment-là, peut-être la nouvelle usine d'Eurodif ou même une autre aura-t-elle été mise en chantier de façon à produire le moment venu.

Il est relativement facile et peu onéreux de conserver en permanence des stocks d'uranium enrichi pour faire face à nos besoins. Certains avancent — je l'ai beaucoup entendu cet après-midi — que le développement choisi, celui de l'énergie

électro-nucléaire, nous conduit à une autre dépendance qui serait d'ordre technologique. Des voix se sont exprimées, en sens contraire d'ailleurs, en ce qui concerne les filières que nous utilisons.

Je voudrais d'abord signaler, mesdames, messieurs les sénateurs, que dans tout pays des choix s'imposent. Il ne faut pas constamment dire que la filière que l'on devrait utiliser est justement celle que l'on n'utilise pas. La recherche et le développement d'une filière nouvelle équivalent à quelque 15 milliards de francs. Si d'autres filières que celle que nous utilisons existent, il n'en reste pas moins que nous avons fait des choix et que nous sommes allés vers une diversification dans le domaine de l'eau légère avec les centrales à eau pressurisée et les centrales à eau bouillante.

De plus, nous poursuivons les études portant sur le développement d'une filière pour laquelle, selon les Américains, nous avons une avance de sept ans. Il s'agit des surgénérateurs. Mais nous n'abandonnons pas pour autant ni les réacteurs à haute température, ni la fusion qui est peut-être, comme le disait tout à l'heure M. le rapporteur général, pour le vingt et unième siècle, et encore pas à son début.

Nous disposons ainsi de deux filières qui sont immédiatement opérationnelles dont l'une, qui en est au stade de son troisième prototype, a une dimension quasi-industrielle puisque Super-Phénix, mené en coopération entre les électriciens français, allemands et italiens, sera un réacteur de 1 200 mégawatts. Cette diversification est extrêmement importante.

Qu'on ne me parle pas de la filière américaine et de la filière française. Il n'y a pas de filière française...

M. Pierre Giraud. On le dit pourtant !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. ... il n'y a pas de filière américaine pas plus qu'il y a eu de filière soviétique ou anglaise.

Il y a un certain nombre d'années, pratiquement toutes les nations qui en avaient la capacité développaient des filières graphite-gaz ou des filières à uranium naturel parce qu'à l'époque on ne savait pas comment se procurer de l'uranium enrichi. Puis, petit à petit, tous les constructeurs, tous les pays ont abandonné les filières à uranium naturel. Je précise à M. Maurice Schumann que 80 p. 100 des centrales qui existent actuellement dans le monde sont des centrales à eau légère. Il y a tout de même une raison à cela.

Les Américains ne sont pas les seuls à s'être tournés vers ce type de centrale. Les Soviétiques et les Français l'ont fait également. Je suis d'autant plus impartial pour évoquer cette question que je n'appartenais pas au Gouvernement qui a pris la décision de développer les filières à eau légère, décision collective à laquelle M. Maurice Schumann — il est peut-être le seul dans cette assemblée — a bien voulu dire qu'il avait lui-même participé et qui est conforme, je crois, à celles qui ont été prises dans le monde entier par les industriels.

Nous avons, c'est vrai, exporté dans le passé, mais si nous voulons établir le bilan économique de nos exportations en Espagne, M. Maurice Schumann sera le premier à reconnaître avec moi que cela n'a pas été profitable, c'est le moins que l'on puisse dire.

Lorsque nous avons recherché — il le sait mieux que moi encore — des possibilités d'exportation, notamment en République fédérale d'Allemagne, nous n'avons guère trouvé d'écho.

Il est exact qu'un certain nombre de pays nous ont présenté des demandes en ce qui concerne la livraison éventuelle de centrales à uranium naturel.

Nous sommes bien obligés de leur dire quel en sera le coût. Je doute fort qu'ils puissent aller jusqu'à les acquérir ; ils préféreront se tourner vers des solutions industrielles.

Si, dans presque tous les pays, on a abandonné la filière à uranium naturel, c'est parce qu'elle consomme plus d'uranium que les autres, qu'elle est de surcroît plus coûteuse — de l'ordre de 20 p. 100 environ — et qu'enfin — chacun doit le savoir — elle ne se prête pas à un développement industriel de grande dimension.

Telles sont certainement les raisons qui ont poussé aux choix faits par le Gouvernement auquel M. Schumann appartenait.

Pas plus qu'on ne peut parler de filière française en parlant d'uranium naturel, on ne peut parler de filière américaine en parlant d'eau légère.

Il a été dit tout à l'heure que nous abandonnions ce que nos chercheurs avaient fait. Je vous demande pardon. Pour la filière à eau légère, nos chercheurs possèdent une expérience et une capacité qu'ils ont démontrées avant bien d'autres. N'oubliez pas, mesdames, messieurs les sénateurs, que les sous-marins nucléaires français fonctionnent avec des réacteurs à eau pressurisée qui ont été fabriqués sous l'égide du Commissariat à l'énergie atomique et qu'ils marchent comme des horloges. Il s'agit, par conséquent, d'une technique que nous maîtrisons parfaitement.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Alors, me direz-vous, pourquoi être allés chercher des licences américaines ? Des voix se sont exprimées au cours de ce débat pour parler de la sécurité, de la sûreté, et pour inviter le Gouvernement à mettre tous les atouts de son côté, à ne rien négliger en ce domaine. Ne croyez-vous pas qu'à partir du moment où l'on a développé soi-même, seul, une technique et où les Américains ont acquis une expérience que l'on n'a pas, il est bon d'ajouter leur expérience et leur technique à la nôtre et, par conséquent, d'acheter leur licence ?

En revanche, nous devons passer, j'en suis convaincu, de l'état de licenciés à l'état de partenaires, et nous nous y employons.

Je voudrais demander à Mme Goutmann, chez laquelle j'entendais tout à l'heure les accents de la sincérité, d'employer des arguments qui ne dénaturent pas complètement ses propos et qui risqueraient de jeter le doute sur tout ce qu'elle exprime. Quand elle dit que Westinghouse s'est installée en France pour fabriquer nos centrales nucléaires, je lui rappelle que cette compagnie a simplement des intérêts minoritaires dans la firme qui fabrique, en France, une partie de nos centrales nucléaires.

Pour le moment, nous avons choisi une filière industrielle, celle qui jouit de la plus grande expérience dans le monde entier et est utilisée aux Etats-Unis, en Allemagne, au Japon, en Suède, en Italie et même, je le rappelle, en Union soviétique. C'est la filière qui a paru la plus sûre.

Parallèlement, nous poursuivons nos efforts de recherche à un niveau très élevé sur cette filière comme sur d'autres.

La production d'énergie, comme toutes les activités industrielles, peut comporter des risques et entraîner des nuisances. Des précautions sont à prendre pour les éviter.

Chacun connaît les risques de l'activité minière, que nous nous efforçons constamment de réduire, les effets sur l'environnement de la création de parcs de stockage de charbon ou de pétrole, la nécessité de veiller à la désulfuration des fumées qui proviennent de la combustion des combustibles fossiles. Il n'est pas dit que l'industrie nucléaire ne marquera pas un progrès sensible sur le plan de la protection de l'environnement, mais c'est à mon collègue M. le ministre de la qualité de la vie qu'il appartiendra de tirer des conclusions à cet égard.

Pour ma part, et sans entrer dans un débat technique, je voudrais rappeler, en termes simples, les risques et les nuisances potentiels de l'énergie nucléaire et les mesures qui sont prises pour les prévenir. J'examinerai rapidement trois types de problèmes : les risques d'accident, les rejets radioactifs des centrales nucléaires en fonctionnement et les déchets.

Je parlerai également un peu au nom de Mme le ministre de la santé, qui s'est excusée auprès de vous de ne pas être dans cette enceinte aujourd'hui, mais qui devait se trouver à l'Assemblée nationale pour défendre un projet de loi, si toutefois son état de santé le lui permettait, ce qui n'était pas sûr.

Je laisserai naturellement à M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie, le soin de développer les problèmes qui relèvent de son département, tout en précisant qu'entre nous la concertation est, sur ce sujet, permanente, tout comme avec les autres ministres, d'ailleurs.

Je voudrais tout de même — et il me le pardonnera — répondre en quelques mots à certaines interventions de cet après-midi, en particulier à M. Cluzel et à M. de Montalembert.

D'abord, à l'intention de M. Cluzel, je précise que le problème du réchauffement des eaux n'est pas exclusivement propre aux centrales nucléaires ; on l'oublie trop souvent. S'il fallait construire des centrales thermiques de mêmes dimensions aux mêmes endroits, nous aurions des problèmes similaires quoique inférieurs en quantité.

Mais je voudrais, moi aussi, lui dire brièvement qu'il est impossible d'établir des normes. Chaque cas pose un problème particulier. Alors je ne me livrerai pas à une analyse, générale ou non, mais je prends l'engagement suivant : pour chaque centrale, une étude particulière en ce qui concerne le réchauffement des eaux ainsi que les conséquences sur la flore et la faune sera faite sur place, avec le concours des responsables, et elle sera éventuellement rendue publique. J'ajoute que le Gouvernement entend ne jamais laisser construire une centrale qui, après ces études, pourrait se révéler comme présentant des risques pour la flore, la faune ou l'environnement. Je crois que c'est l'assurance que le Parlement et les Français attendent, le reste étant affaire d'études, et d'études locales.

A M. Geoffroy de Montalembert je voudrais répondre que, pour ce qui est de l'environnement, du transport d'électricité ou des nuisances pendant la construction, les conséquences sont les mêmes, qu'il s'agisse de centrales nucléaires ou de centrales classiques.

M. Geoffroy de Montalembert. Je n'ai jamais dit le contraire !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Ce qu'il faut savoir, c'est si l'on a besoin ou non de cette énergie. Dans l'affirmative, qu'on construise à quelques kilomètres de la cité qu'il administre une centrale nucléaire ou une centrale thermique, dès lors que la puissance est identique, les sujétions seront exactement les mêmes. Donc, en réalité, ce qui se pose de toute façon, c'est le problème du développement économique de notre pays.

J'ai beaucoup entendu parler du Père Noël cet après-midi. Mais peut-être n'est-il pas si loin. En effet, je puis répondre à M. de Montalembert que j'ai déjà pris contact avec M. le ministre de l'économie et des finances ainsi qu'avec M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, pour leur signaler, moi aussi — bien que ce ne soit pas, si je puis dire, sous ma responsabilité directe — qu'il n'est pas possible de laisser les collectivités locales faire face seules aux frais inévitables pendant la durée de la construction des centrales. Aussi sommes-nous, tous ensemble, en train d'étudier une formule qui devrait répondre au vœu qu'il a formulé tout à l'heure.

Je ne puis encore donner de précision au sujet de cette formule, car elle exige naturellement une étude approfondie, mais l'intention générale est bien de parvenir à résoudre ce problème très sérieux que M. Montalembert a bien fait d'évoquer. (Applaudissements sur plusieurs travées à droite et au centre droit.)

M. Raymond Courrière. Des promesses !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je voudrais maintenant parler des risques d'accidents.

A peu près 170 centrales fonctionnent depuis plus de quinze ans dans dix-neuf pays différents. Jamais il ne s'est produit un accident sérieux affectant des personnes et qu'on puisse qualifier de « nucléaire ». C'est là un tribut exceptionnel qui est apporté à l'industrie nucléaire. Qu'on ne vienne pas me dire que les dangers de l'industrie nucléaire sont excessifs.

M. Cluzel signalait tout à l'heure qu'on avait enregistré quelque 850 incidents. C'est possible, c'est même vraisemblable, et peut-être y en a-t-il davantage encore. mais un journal a-t-il publié la statistique des incidents survenus dans les centrales classiques ? De l'étude que j'ai faite, il résulte qu'elle serait exactement du même ordre. Il ne faut donc pas attacher une importance excessive à ce qui, finalement, ne demeure qu'un accident.

Mme Goutmann me disait tout à l'heure que le Gouvernement n'était pas prêt à mettre le prix nécessaire pour assurer la sécurité. Je ne sais pas de quelles normes je devrais faire état pour la convaincre que nous sommes prêts à mettre ce prix. Je lui répondrai simplement, sans qu'il y ait de ma part aucun esprit de polémique dans cette affaire, que je suis prêt à accepter la comparaison des mesures de sécurité prises dans des centrales identiques en Union soviétique et en France ; je suis certain qu'elle ne serait pas défavorable pour nous.

Répondant à certaines préoccupations qui ont été exprimées, je puis ajouter que j'ai reçu la visite du ministre soviétique de la normalisation avec lequel — et à la demande duquel — nous sommes en train d'examiner la possibilité d'avoir, dans les centrales, des normes de sûreté et de sécurité communes.

Ce que nous faisons avec les Soviétiques — je le précise pour répondre à d'autres orateurs — nous le faisons avec les Américains, les Allemands, les Japonais et beaucoup d'autres. Il y aura sans doute des incidents dans les centrales, mais le rôle des organismes de sûreté, c'est précisément d'imaginer toutes les causes possibles d'incidents et d'imposer des mesures permettant de faire face à toutes les éventualités. A cet égard, nous développons très largement la concertation internationale.

Vous avez fait référence, monsieur Fleury, à certaines normes relatives à la protection contre les rayonnements ionisants. Elles n'existent pas encore de façon formelle en ce qui concerne les autres sûretés, mais nous nous efforçons de développer la coopération afin d'y parvenir.

Abordons maintenant le problème des rejets radioactifs.

Je rappellerai, comme on l'a déjà fait, que la radioactivité est un phénomène naturel, que la vie est parfaitement adaptée à ses variations — M. Henriot nous l'a longuement expliqué tout à l'heure.

La radioactivité supplémentaire produite par une centrale nucléaire en fonctionnement normal dans son voisinage, de l'ordre de un millirad au maximum, est infime ; elle est inférieure aux variations de la radioactivité naturelle selon la région, l'altitude, mais je n'y reviendrai pas, car on l'a largement expliqué et démontré tout à l'heure dans cette assemblée.

Ce que je peux dire, c'est que nous nous situons à un niveau inférieur aux normes européennes, et que certaines de ces normes internationales sont reprises en totalité dans les décrets qui ont été pris en France.

Je tiens à préciser, d'autre part, que le service central de protection contre les rayonnements ionisants mène de son côté

des études extrêmement poussées sur les phénomènes de radioactivité autour des centrales. Par exemple, l'aval de Marcoule est l'objet d'une surveillance constante depuis plusieurs années. Jamais il n'a été constaté la moindre reconcentration qui pourrait présenter quelque péril que ce soit pour les populations. L'expérience que nous avons dans cette affaire est vieille de vingt ans ; c'est vous dire qu'elle ne date pas d'hier.

On a parlé tout à l'heure des produits fissiles, des dangers de leur transport, de leur utilisation. Je ne m'étendrai pas beaucoup sur ces sujets, sauf pour dire que les précautions prises pour ces produits fissiles sont très supérieures à celles que nous prenons pour d'autres produits souvent beaucoup plus dangereux.

Tout à l'heure, un orateur rappelait à cette tribune que le plutonium, par exemple, est 8 000 fois moins nocif que le radium. C'est vrai. Encore faudrait-il considérer les précautions prises pour le transport du radium. Croyez-moi, celles qui le sont pour le transport du plutonium sont incomparables.

Voulez-vous que je vous dise, mesdames, messieurs, quelle serait la conséquence d'une recommandation pour le tabac qui serait du même ordre quant aux risques de cancer que celle qui existe pour le plutonium ? Elle interdirait à chaque Français de fumer plus d'une cigarette par jour !

Des orateurs ont parlé longuement tout à l'heure et à juste titre des déchets radioactifs. Il est vrai que les combustibles irradiés qui sont retirés des installations nucléaires doivent être retraités pour séparer les matières fissiles réutilisables des résidus radioactifs.

Dans le domaine du retraitement, la France, avec les développements qui sont en cours dans l'usine de La Hague, est sans aucun doute à l'avant-garde de toutes les nations du monde. Nous disposons donc, à cet égard, d'une expérience pratique qu'en fait personne d'autre n'a à l'heure actuelle.

Les résidus, à durée courte ou moyenne, sont stockés dans des tranchées bétonnées où leur radioactivité diminue naturellement. C'est un stockage qui ne présente pas de difficulté particulière.

Deux sites de dix à vingt hectares suffiraient pour faire face, pendant un quart de siècle à peu près, au maximum du programme qui serait envisageable.

Les résidus à durée de vie plus longue ont un volume extrêmement réduit, vous l'avez indiqué tout à l'heure. Ces résidus sont stockés dans les meilleures conditions de sécurité. Ils peuvent également être vitrifiés. Nous disposons, là encore, en France, d'une usine pilote de vitrification à Marcoule et de nouveaux projets d'usine sont en cours de réalisation.

En ce qui concerne l'avenir, des recherches sont menées dans le cadre de la coopération internationale, car là se trouve la voie de l'avenir pour « re-traiter », comme le disait très justement M. Yvon Coudé du Foresto, ces matières stockées et pour, éventuellement, les réutiliser le plus largement possible, et, ainsi, diminuer encore leur volume.

Les précautions qui sont prises en France pour écarter les risques et les dangers, je voudrais qu'on le sache, sont très importantes. Ces mesures s'exercent à la fois aux niveaux des études, de la recherche scientifique et technique, des réglementations, des procédures, des contrôles et des inspections.

Le commissariat à l'énergie atomique travaille depuis trente ans sur les problèmes de sûreté nucléaire et de radioprotection. Les équipes de son département de sûreté et de son département de radioprotection sont renommées mondialement ; 700 personnes y travaillent aujourd'hui.

Dans les dernières années, l'équivalent de deux milliards de francs ont été consacrés chaque année au commissariat à l'énergie atomique. Pour les seuls problèmes de la sûreté, les crédits de 1975 sont de l'ordre de 220 millions de francs.

Le commissariat à l'énergie atomique est sans aucun doute, pour la France, un gage de sécurité et de réussite. C'est pourquoi, je vous en prie, qu'on ne me parle pas, là aussi, de démantèlement et de privatisation du C. E. A. alors que, au contraire, on s'ingénie à essayer de faciliter sa tâche !

Citons deux de ses filiales, la C. I. S. I. — la Compagnie internationale des services en informatique — dont le capital est détenu à 100 p. 100 par le C. E. A., et Technatome dont le capital appartient à concurrence de 90 p. 100 au C. E. A. et de 10 p. 100 à E. D. F. et dont l'objet est d'être une société d'ingénierie nucléaire.

D'autres sociétés sont parfois appelées à tort filiales du C. E. A. Cependant, cet organisme y a pris des participations pour représenter les intérêts de l'Etat.

Par conséquent, je souhaiterais que ces slogans fussent, une fois pour toutes, écartés du vocabulaire des responsables nationaux.

L'autre organisme d'études et de recherches est le service central de protection contre les rayonnements ionisants qui relève du ministère de la santé. Il procède, depuis plus de quinze ans, à des recherches sur les effets des rayonnements,

les méthodes d'analyse et de contrôle dans des laboratoires hautement équipés. Des ingénieurs et des techniciens spécialisés se consacrent à cette tâche. Les responsables de ce service sont membres des commissions internationales chargées de la radioprotection. La compétence de ce service a été consacrée par sa désignation comme centre international de référence par l'Organisation mondiale de la santé.

J'en viens maintenant aux réglementations et aux procédures d'autorisation.

Les installations nucléaires sont soumises à une réglementation précise concernant tous les aspects de leur fonctionnement. Leur création nécessite de nombreuses autorisations qui sont adaptées à chaque problème spécifique.

Il y a la déclaration d'utilité publique, puis le décret d'autorisation de création d'une centrale nucléaire, procédure par conséquent spécifiquement nucléaire. L'instruction du dossier est effectuée par le service central de sûreté des installations nucléaires, service administratif qui fait partie de mon ministère et qui est indépendant du commissariat à l'énergie atomique et des industriels.

Sept ministères sont obligatoirement consultés et je demande à M. Chauty de bien réfléchir si, à la place de cette consultation interministérielle, il souhaiterait vraiment un secrétariat d'Etat à l'énergie. Parmi ces sept ministères, figurent ceux de la santé, de la qualité de la vie, des transports.

Puis une enquête locale est effectuée.

La décision nécessite un avis conforme du ministre de la santé. Cela signifie que celui-ci a un droit de veto sur toutes les installations nucléaires réalisées en France.

Enfin, cette autorisation de création est prise par le Premier ministre au niveau interministériel, et relayée, au cours de la construction, des essais et de la mise en service, par des autorisations successives qui sont accordées suivant des conditions fixées par le service central de sûreté.

D'autres autorisations sont nécessaires, qu'il s'agisse des rejets d'effluents, des prises et rejets d'eau, du plan de protection contre les sabotages, etc.

Ces procédures permettent de traiter tous les problèmes, sans rien omettre.

Ensuite, il y a la surveillance. Ces installations nucléaires sont soumises à une surveillance permanente exercée par les inspecteurs de la sûreté nucléaire qui dépendent du service central de sûreté des installations nucléaires et par les agents du service central de protection contre les rayonnements ionisants.

Ce service, mesdames, messieurs les sénateurs, dispose d'un réseau de quatre-vingt-dix stations de surveillance réparties sur le territoire national. Il assure directement la surveillance du risque radiologique sur 50 000 personnes qui, par leur profession, peuvent être exposées.

Aussi je vous demande de réfléchir à cette étrange agence dont on demande la création au Gouvernement, agence qui, dit-on, serait indépendante des pouvoirs publics et placée sous le contrôle du peuple. Mais qu'est-ce donc que les pouvoirs publics ? Quel est le meilleur garant des intérêts du peuple si ce n'est le Gouvernement, qui est issu d'une majorité désignée par le peuple et nommé par un président de la République élu au suffrage universel, donc par le peuple ?

Voulez-vous me dire quelle meilleure garantie peut avoir le peuple qu'une agence relevant des pouvoirs publics ? Je ne vois pas très bien où pourrait se situer une agence indépendante des pouvoirs publics. En outre, si ceux qui ont la charge de la surveillance des centrales étaient des scientifiques pris à l'extérieur et vivant en dehors de la recherche permanente, très vite, croyez-moi, ils seraient dépassés par rapport aux besoins et aux progrès constants de l'énergie nucléaire.

Est-ce à dire que rien n'est perfectible et que tout est parfait ? Sûrement pas, mesdames, messieurs les sénateurs. C'est pourquoi le Gouvernement vient de décider un certain nombre de mesures nouvelles que M. Fleury a rappelées tout à l'heure.

C'est d'abord la transformation du conseil supérieur de la sûreté nucléaire où figureront des élus pris largement — vous avez eu raison de le dire monsieur Pintat — parmi les deux assemblées, des scientifiques, des responsables.

Ce conseil se prononcera sur toutes les mesures, sur toutes les réglementations, et ses rapports seront publiés. C'est ensuite l'institution d'un comité interministériel sur la sécurité nucléaire regroupant, autour du Premier ministre, l'ensemble des ministères concernés afin de renforcer la coordination interministérielle et de débattre au niveau du Gouvernement du programme d'ensemble de la sécurité nucléaire, avec un secrétariat général qui sera chargé de préparer les délibérations, d'assurer l'exécution et de veiller à ce que celle-ci ait lieu régulièrement.

Mesdames, messieurs les sénateurs, bien sûr, il y a des appréhensions dans l'opinion publique. C'est vrai que l'énergie nucléaire, née dans le secret parce que son développement a eu

d'abord un caractère militaire, aux premières manifestations terrifiantes, peut naturellement inquiéter et c'est pourquoi l'information est à ce point nécessaire. Peut-être n'est-elle pas passée dans le public, je n'en sais rien.

Là comme ailleurs, nous avons connu des périodes. D'abord, l'opinion publique est restée relativement indifférente, puis elle s'est saisie de ce problème, et c'est très heureux, car il est bon que la conscience collective s'éveille. On peut donner acte au Gouvernement de l'effort qu'il a entrepris — en tout cas, j'y ai consacré une grande partie de mon temps — pour que l'information soit la plus complète et la meilleure possible.

Je sais bien qu'en ouvrant très largement les dossiers, comme je le fais, je me heurte à la critique de propagandes et à des manœuvres d'intoxication, mais, au fur et à mesure que l'on voit sortir les dossiers et publier la totalité des informations dont nous disposons, au fur et à mesure que l'on pourra lire, si on le veut bien, la collection des dossiers de l'énergie que j'ai publiés, on sera mal fondé à protester.

Je vous demande, monsieur Giraud, de ne pas vous plaindre aujourd'hui de ce que la mariée est trop belle, de ce qu'il y a trop de dossiers et qu'ils sont trop techniques.

Nous sommes obligés de diffuser des informations simples et accessibles, mais en même temps de publier des dossiers techniques car quel procès d'intention ne nous ferait-on pas si nous ne le faisons pas ? On dirait que nous vulgarisons, mais que nous gardons l'essentiel, que tout ce qui est technique, nous ne le livrons pas.

Si nous livrons ces informations, c'est pour que les personnes compétentes — et il en existe beaucoup — puissent en prendre connaissance et se forger elles-mêmes une opinion. M. Bonnefous a raison, il faut poursuivre l'information et, en même temps, poursuivre le dialogue avec les assemblées, ce à quoi je m'engage de la façon la plus solennelle. Le Parlement, ses commissions seront tenus régulièrement au courant. Il y sera débattu des intentions et des propositions du Gouvernement dans ce domaine.

J'ajoute que j'ai demandé à Electricité de France et au C. E. A. d'ouvrir des centres d'information de façon à sensibiliser le public ; j'envoie des experts à travers la France ; je suscite des débats partout ; hier et ce soir, des films passent à la télévision que j'ai déjà vus moi-même — mon opinion à leur égard est ce qu'elle est — mais ils seront néanmoins livrés au public et celui-ci pourra, par conséquent, se faire lui aussi une opinion plus complète et se faire juge.

J'organise des visites pour les élus, la presse, de façon que chacun se familiarise le plus possible avec l'industrie nucléaire.

Je vous demande de ne pas dire, monsieur Vérillon, que E. D. F. est chargée de défendre les intérêts gouvernementaux. Il faut vous mettre d'accord avec vous-même. D'un côté, je vous entends dire que vous ne voulez avoir affaire qu'à des sociétés nationalisées, mais, d'un autre côté, quand elles le sont, vous leur reprochez de défendre les intérêts gouvernementaux. Cependant, l'intérêt du Gouvernement, c'est avant tout de défendre le peuple et celui-ci le comprend si bien que le Gouvernement en place, je vous demande de ne jamais l'oublier, est issu de la volonté du peuple. Si, un jour, vous accédez au gouvernement, nous verrons bien ce que vous ferez, mais, pour le moment, c'est ce Gouvernement-là qui représente le peuple.

En tout cas, je vous le confirme, tous les documents seront disponibles, et la concertation régionale sera poursuivie et développée.

Sur les trente-six sites qui ont été proposés, nous en avons besoin de neuf au maximum. Ne dites donc pas qu'on n'a laissé aucun choix, qu'il n'y avait pas de variantes, que cette concertation n'a été qu'un simulacre ! La preuve en est que, ici ou là, les assemblées régionales ont proposé des sites qui ne figuraient pas dans les propositions initiales.

M. Pierre Giraud. Dans une seule région !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je vous garantis bien que je veillerai de mon côté à ce que, à moins d'impossibilités techniques extraordinaires, les propositions éventuelles des régions soient effectivement retenues s'il y a de l'intérêt général, et ce n'est pas pour quelque raison de coût légèrement supplémentaire, ou de coût moindre que cela sera accordé, loin de là !

Tous les orateurs ont parlé du moratoire, mais pour reconnaître qu'il ne correspondait pas à la réalité.

Monsieur Vérillon, je vous rends hommage pour la façon dont vous avez présenté ce sujet.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons une expérience de vingt ans ou trente ans des centrales nucléaires. Nous constatons qu'il n'y a pas eu d'accidents de personnes, d'accidents nucléaires. Si nous décidions un moratoire demain ou si nous arrêtons tout, qui serait capable de me dire combien

de temps il faudrait attendre avant de lever ce moratoire : un an, deux ans, dix ans, vingt ans ? Et, si tout marche bien, continuerions-nous à attendre à jamais ? L'idée du moratoire est donc une absurdité.

Quant au référendum, je suis très net sur ce sujet : la constitution a prévu les cas de référendum, mais celui de l'implantation de centrales nucléaires n'en est pas un.

Je veux dire ici de la façon la plus formelle que le Gouvernement procédera à toutes les concertations, à toutes les discussions possibles et imaginables. Il se soumettra, pour tout ce à quoi il doit se soumettre, au contrôle des assemblées parlementaires, mais il assurera lui-même ses responsabilités, qui sont des responsabilités d'intérêt général. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

Enfin, j'entends critiquer les experts. En effet, nous ne sommes jamais assurés que les experts aient raison. Mais je voudrais tout de même qu'on garde à la pensée que ce n'est pas parce qu'on n'est pas expert qu'on a nécessairement raison. (*Sourires et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Ainsi, mesdames, messieurs, je crois avoir exposé devant vous les raisons pour lesquelles le Gouvernement estime que le problème de l'énergie nucléaire est maintenant arrivé à maturité, que les techniques sont éprouvées, je ne rappellerai pas ici le nombre de centrales qui fonctionnent et depuis combien de temps, mais je dirai que depuis des dizaines d'années, des dizaines de milliers d'ingénieurs, de techniciens ont apporté leur concours au développement de l'industrie nucléaire.

Nous avons aussi les capacités et les moyens industriels de produire en France cette énergie nucléaire. L'effort financier est certes important, mais il ne serait moindre que de 20 ou 30 p. 100 s'il fallait faire des centrales classiques à la place, et cet effort financier est encore très inférieur si nous le comparons à celui qu'il nous a fallu consentir au moment de l'équipement hydro-électrique du pays.

Nous poursuivons nos recherches, dans le même temps, sur les réacteurs à haute température, la fusion et les énergies nouvelles.

Il ne s'agit pas, mesdames, messieurs les sénateurs, de nier ou de minimiser les risques que peut présenter un développement de notre politique électronucléaire, mais de démontrer que ces risques, nous les maîtrisons certainement beaucoup mieux que dans d'autres industries.

Nous voulons démontrer que ces risques sont bien moindres que ceux que nous acceptons dans la vie de tous les jours, ou que nous sommes prêts à accepter pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle, après une information très large des responsables et des Français, après une concertation permanente, le Gouvernement veut s'engager dans une politique de prudence nécessaire pour l'avenir du pays.

Il ne s'agit pas, et on l'a dit ici, de faire le « tout nucléaire ». Nous envisageons, au maximum pour 1985, la couverture du quart de nos besoins par l'énergie nucléaire. Il ne s'agit pas non plus, je m'y refuse, de faire un pari sur vingt ou vingt-cinq ans et de prononcer des phrases péremptoires et définitives sur ce que sera notre équipement à cette époque.

Nous avons engagé les tranches de 1976 et 1977 parce que c'était indispensable pour l'industrie, car, sans cela, nous aboutissions à un moratoire. Ensuite, mesdames et messieurs, nous verrons ce qu'il y aura lieu de faire. Cela dépendra, en 1978 et 1979, des prix, de la situation énergétique du monde, du développement général de l'énergie.

Nous prendrons nos décisions le moment venu en personnes responsables. Le Gouvernement, qui est le garant des intérêts du pays, entend donc prendre des décisions après une large concertation avec le Parlement ; elles ne seront pas prises par des techniciens.

Je note que dans cette assemblée comme à l'Assemblée nationale il existe un consensus général pour le développement de notre politique électronucléaire. Certes, des réserves ont été exprimées sur les niveaux, sur les sûretés. Naturellement, il est du devoir du Gouvernement de veiller à ce que des réponses soient régulièrement apportées à ces légitimes préoccupations. Mais il me semble que ce débat aura été important pour la croissance de la France, pour son développement et pour sa politique énergétique. Je m'en réjouis pour la France et pour les Français. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et à droite.*)

M. le président. Mes chers collègues, il est plus de vingt heures vingt-cinq, M. le ministre de la qualité de la vie m'a fait savoir qu'il désirait répondre aux orateurs et présenter un exposé d'une trentaine de minutes, puis, conformément au règlement, les intervenants pourront répondre au Gouvernement ; dans ces conditions, il serait plus raisonnable, me semble-t-il, de suspendre nos travaux jusqu'à vingt-deux heures trente.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures trente-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion des questions orales avec débat jointes de M. Jean Cluzel, de Mme Marie-Thérèse Goutmann, de MM. Jean-François Pintat, Michel Chauty, Pierre Giraud, Jacques Henriot et Geoffroy de Montalembert, adressées à M. le ministre de la qualité de la vie et à Mme le ministre de la santé et relatives à la politique énergétique et aux problèmes liés à la construction de centrales nucléaires.

La parole est à M. le ministre de la qualité de la vie.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Monsieur le président, mes chers collègues, vous savez que le ministre de la qualité de la vie n'est nullement promoteur d'une quelconque forme d'énergie nucléaire ou autre, encore qu'il soit clair pour moi qu'un manque d'énergie dans les années à venir sera certainement ressenti comme une atteinte fondamentale à la qualité de la vie. Mais le débat de cet après-midi me permet de penser que nous ne manquerons jamais d'énergie ! (*Sourires.*)

Deux sénateurs m'ont posé des questions précises et M. Giraud a ajouté à la sienne une question sur l'environnement. Je vais donc tout d'abord répondre à M. Cluzel, qui a attiré mon attention sur la nécessité de préserver les équilibres naturels qu'il estime menacés par l'accélération du programme nucléaire en France. Permettez-moi tout d'abord de vous dire, monsieur le sénateur, que d'une manière générale le maintien des équilibres naturels est l'une des plus importantes missions qui a été confiée à mes prédécesseurs et à moi-même au sein du Gouvernement depuis la création de mon ministère. Les centrales électronucléaires sont des installations industrielles de grande taille qui peuvent entraîner des modifications du milieu naturel. Il est donc normal que j'analyse pour les centrales nucléaires, comme je l'ai fait pour d'autres installations industrielles, l'importance des contraintes auxquelles doivent être soumises les futures installations dont les implantations sont aujourd'hui recherchées.

Vous m'avez demandé, monsieur le sénateur, de préciser la nature des risques liés à la réalisation du programme gouvernemental et d'exposer les principales mesures envisagées par le Gouvernement pour limiter les effets d'une éventuelle dégradation des conditions de vie. Laissez-moi vous dire d'abord que, si certains n'hésitent pas à développer des thèses tendant à démontrer que les grands programmes énergétiques du Gouvernement sont inutiles, en ce qui me concerne — et je ne dis pas cela seulement devant vous par solidarité gouvernementale — j'ai clairement conscience de leur utilité. D'ailleurs les débats des 14 et 15 mai la semaine dernière à l'Assemblée nationale ont montré qu'aucun groupe politique ne contestait au fond la nécessité de recourir à l'énergie nucléaire au cours des prochaines années. Ce que nous devons faire en la circonstance est de nous assurer que ces importants investissements ne nous fassent pas perdre, du point de vue de la qualité de la vie, en désavantages et désagréments pour quelques-uns l'avantage qu'ils nous procureront par leur production d'électricité ou de chaleur.

S'agissant des risques dont vous nous parlez, j'observe qu'ils peuvent être de nature très différente. Il y a d'abord les risques liés au choix de la technologie et aux conditions de réalisation des installations elles-mêmes.

Ces problèmes sont de la compétence de mon collègue de l'industrie et de la recherche et vous savez, comme ce dernier vous l'a déjà indiqué cet après-midi, que le service central de sûreté des installations nucléaires va être prochainement renforcé et que la création d'un comité interministériel pour la sécurité nucléaire regroupant autour du Premier ministre l'ensemble des ministres compétents, notamment ceux de la santé et de la qualité de la vie, est envisagée. Je pense donc que vous devez être rassurés sur ce point, d'autant que les assemblées parlementaires y seront représentées. Mais les questions fondamentales que vous soulevez sont bien celles de la préservation des équilibres naturels et de la limitation des nuisances apportées par la construction de ces installations industrielles importantes. Ces difficultés n'ont pas échappé à la vigilance de mes services qui, préparant la mise en œuvre des dispositions de la loi sur la protection de la nature et de l'environnement, ont réfléchi à l'ensemble des précautions à prendre dans le domaine de l'environnement avant l'implantation d'une centrale nucléaire.

En effet, le développement du programme nucléaire français oblige à organiser, pour l'avenir, les études d'environnement devant être conduites sur un site, en vue de se prononcer utilement sur celui-ci du point de vue de l'environnement. Progressivement ces études sont ordonnées et il m'apparaît aujourd'hui possible d'envisager un cadre systématique et ordonné de leur déroulement.

Un « site naturel », expression que nous entendons au sens le plus général, doit être considéré comme un système complexe où un équilibre s'est instauré entre des phénomènes physiques, chimiques et biologiques se déroulant en son sein ou à son voisinage.

L'introduction de nouveaux composants dans ce système peut déclencher de nouveaux processus, donc modifier les phénomènes préexistants et, en fin de compte, faire tendre le site vers un nouvel état d'équilibre.

Ainsi, il conviendra de définir, au regard des contraintes d'implantations des centrales nucléaires, de façon générale et pour tous les paramètres considérés, premièrement l'inventaire des phénomènes naturels existants, c'est-à-dire connaître l'état zéro du site. La connaissance de cet « état 0 » revêt une importance particulière et il est indispensable que tous les moyens d'études nécessaires pour le définir soient mis en œuvre dès la préparation de l'avant-projet de construction d'une centrale.

Deuxièmement, il faudra définir l'inventaire des nuisances qui peuvent être apportées par la centrale et de leurs conséquences prévisibles sur l'environnement.

Enfin, il faudra définir les mesures et les contrôles de tous ordres à mettre en place pour s'assurer, à toutes les phases de l'existence de la centrale, depuis les études d'avant-projet jusqu'à son déclassement, que les limites imposées ne sont pas dépassées.

E. D. F. devra donc installer sur le site, dès les études d'avant-projet, les appareils indispensables.

La liste complète des études d'environnement qu'il est nécessaire de conduire sur un futur site de centrale, littoral ou continental, a été établie par mon ministère. Les premières de ces études, notamment celles destinées à établir « l'état 0 » détaillé, assorti d'une analyse prévisionnelle, doivent intervenir dès la première sélection obtenue après concertation régionale et être menées parallèlement aux études d'avant-projet dans d'autres domaines.

Du résultat de ces études, dont le contenu pourra être publié, l'avis motivé et définitif du ministère de la qualité de la vie pourra ainsi être connu avant le début de la procédure éventuelle de déclaration d'utilité publique.

Pour l'inventaire des phénomènes naturels existants et s'agissant des centrales marines, il convient d'étudier le régime du littoral, c'est-à-dire la nature des fonds et des rivages naturels, les actions physiques auxquelles le site est soumis : houles, marées, vents et les phénomènes qui en résultent.

Il sera nécessaire de développer les études sur modèle de ces phénomènes en prenant en compte les effets de la centrale sur le milieu, par exemple la conservation des fonds de pêche et des zones conchylicoles, l'exploitation des installations portuaires, la stabilité des plages, et l'énumération n'est pas limitée. Des cartes de températures des eaux marines seront dressées par zones en plan et en hauteur. Les facteurs pris en compte dans ces études préalables doivent comporter la bathymétrie des fonds et la morphologie du littoral avoisinant, les courants généraux, la climatologie : vents, précipitations, nébulosité, température de l'air, hygrométrie, pressions atmosphériques.

Il sera également nécessaire de définir un « état zéro » de radioactivité pour la faune et la flore marines dans les aires voisines de la centrale.

Enfin, la composition chimique du milieu marin, l'état biologique et l'état de la pollution actuelle du milieu considéré seront définis avec une très grande précision.

Vous avez, à ce propos, monsieur Cluzel, rappelé les incertitudes qui subsistent sur les incidences écologiques du fonctionnement de la centrale de Vandellós. Je suis en mesure de vous signaler, sur ce point précis, que les autorités espagnoles effectuent une enquête sur les conséquences exactes du fonctionnement de cette centrale, en liaison étroite, d'ailleurs, avec les autorités françaises et les services compétents de la pêche maritime et de l'environnement.

Le système de refroidissement a été prévu pour prélever l'eau de mer en profondeur et la rejeter en surface, ce qui doit permettre de limiter les différences de température dues à la centrale aux variations naturelles de la température de l'eau de mer. Les rejets chimiques nécessaires au nettoyage des condenseurs sont limités à des valeurs jugées actuellement sans danger pour le milieu. Il est impossible de prouver aujourd'hui l'existence d'une zone dans laquelle la vie marine aurait disparu. Toutefois, les études se poursuivent pour expliquer certains phénomènes observés en photographie aérienne, ainsi que des prélèvements tendant à montrer une diminution locale de la teneur d'oxygène, diminution d'ailleurs constatée avant la mise en service de la centrale.

Pour ce qui concerne les centrales françaises qui pourraient être construites sur notre littoral, aucune autorisation ne sera donnée tant que les mesures et les études actuellement engagées n'auront pas apporté la preuve que les rejets thermiques sont sans danger pour la faune locale. Bien plus, des projets d'utilisation des eaux réchauffées dans le souci de développer l'aquaculture sont examinés en vue d'offrir de nouveaux débouchés économiques dans les régions concernées, en liaison étroite avec les collectivités locales.

S'agissant maintenant des centrales sur eaux continentales, les questions que je viens d'envisager sont à transposer, c'est-à-dire qu'on évoquera notamment le régime hydrologique naturel des cours d'eau ainsi que les modifications apportées par les aménagements envisagés. Un recueil des données concernant le débit, la température et les principaux paramètres de la qualité physico-chimique des eaux devra être établi et un modèle mathématique du comportement thermique des cours d'eau intéressés sera calé sur ces données.

Comme pour les centrales marines, « l'état zéro » de la radioactivité et de l'hydrologie souterraine, c'est-à-dire les caractéristiques de la nappe phréatique, de la climatologie et de l'écologie locale, du niveau de bruit sera rétabli simultanément.

La deuxième catégorie d'études concernant l'inventaire des nuisances introduites devra comporter des prévisions sur les effets hydrodynamiques, les effets physico-chimiques et écologiques : influence de la température et des rejets de substances chimiques, etc.

Une attention toute particulière doit être portée à la prévision des effets climatologiques et atmosphériques. Le constructeur indiquera les effets prévisibles de la centrale sur la nébulosité, les brouillards marins, les effets gênants, l'hygrométrie, la pluviosité, etc.

Dois-je vous dire qu'il m'apparaît indispensable pour tous les sites envisagés d'étudier l'insertion des constructions dans les sites et paysages naturels ?

Le constructeur devra préciser toutes les dispositions d'ordre architectural qui seront prévues sur chaque site et tenir compte de tous les ouvrages induits : barrages, réservoirs, réservation de passage de lignes électriques, emplacements des supports. De ces études pourront découler les décisions d'enterrer tout ou partie des installations projetées dans le souci de dissimuler ou d'intégrer le mieux possible les installations dans le paysage naturel.

Le problème qui se pose maintenant est de déterminer la nature de la procédure à retenir pour que ces études soient correctement utilisées et servent réellement à l'amélioration des décisions.

Mais laissez-moi vous dire, monsieur Cluzel, en ce qui concerne les effets redoutés d'une éventuelle dégradation des conditions de vie liées à la construction de nos centrales nucléaires, que tout le monde parle un peu à tort et à travers — il faut bien le reconnaître — à propos des centrales ; tout est dit sans que l'on avance des arguments valables. Nous devons arriver un jour à dépassionner ce débat. On n'a pas de parti pris au C. E. A., à E. D. F., ni au sein des administrations publiques ; on y trouve seulement un ensemble de responsables qui cherchent, pour les uns, à doter la France d'un potentiel énergétique compatible avec son développement et, pour les autres, à faire en sorte que cet équipement, qui représente des investissements considérables, soit assuré du meilleur rendement possible.

M. Giraud, avant M. de Montalembert, avait posé certaines questions et je puis attester, ayant siégé avec lui à la commission de l'énergie au Parlement européen, que, depuis plusieurs années, il a posé, dans cette enceinte internationale, le problème de l'énergie chère et qu'il nous a souvent entretenus des possibilités de l'énergie de remplacement. En cette matière, il a été un précurseur et je tenais à le souligner. Cependant, je pense lui avoir déjà répondu.

M. le sénateur de Montalembert a, lui aussi, attiré mon attention sur les dégradations très diverses et parfois irréversibles qui risquent d'intervenir pendant la période de construction des centrales nucléaires. Je tiens à lui dire que le texte du projet de loi sur la protection de la nature prévoit effectivement qu'un contrôle plus précis que par le passé sera effectué par mon ministère avant les principales décisions d'équipement, d'industrialisation et d'aménagement du territoire. M. le ministre de l'industrie et de la recherche a répondu en partie sur cette question et je l'en remercie.

Il m'apparaît que le rôle du ministère de la qualité de la vie est important en cette matière et qu'en ce qui concerne plus particulièrement les centrales nucléaires il doit être situé dans le temps de manière privilégiée au moment des études d'avant-projet menées sur un site proposé et déjà retenu au terme de la concertation régionale.

La semaine dernière, à l'Assemblée nationale, un certain nombre d'observations ont été faites à mon collègue ministre de l'industrie et de la recherche, qui a fait aujourd'hui un exposé extrêmement important et il est bien évident que, le moment venu, nous en tiendrons conjointement compte. Cependant, pour vous répondre avec précision, je vous rappelle que le projet de loi sur la protection de la nature actuellement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale obligera, dans la mesure où ce projet sera adopté, les différents constructeurs d'ouvrages importants à établir un dossier d'impact sur l'environnement.

En réalité, le problème central que vous posez est celui du contenu de ce dossier d'impact et prioritairement celui de savoir si ce dossier comprendra ou non des indications sur le déroulement même des travaux et la nature des équipements induits par la construction d'une centrale.

Certes, la construction d'un ouvrage industriel important entraîne quelques modifications de l'environnement économique local. Vous nous avez parlé des problèmes d'habitat et des questions administratives et économiques qui se posent aux collectivités locales, pendant et après les travaux de construction d'une centrale nucléaire. Je pense comme vous qu'un effort de prévision peut être fait à ce sujet de façon à harmoniser au mieux dans le temps les travaux des collectivités avec ceux de la construction de la centrale.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a d'ailleurs prévu récemment une dotation financière gérée par le fonds interministériel d'aménagement du territoire pour conduire des études particulières dans ce domaine. Si l'environnement physique d'un site doit faire, comme je l'ai indiqué, l'objet d'études approfondies, il convient de ne pas négliger l'environnement économique.

Au demeurant, le Gouvernement a déjà été placé devant des problèmes analogues et des structures administratives spéciales ont été mises en place pour coordonner et programmer la réalisation des équipements de toute nature, tels le groupe central de Fos ou la mission du Tricastin. Mais je pense que, sur ce point, le ministre d'Etat, responsable de la politique d'aménagement du territoire, pourra vous apporter des précisions supplémentaires.

Vous savez qu'il m'appartient de veiller à l'application de la législation existante relative à la protection des sites et paysages naturels. Il m'appartient aussi de limiter particulièrement dans certaines régions, les atteintes à la qualité des sites en raison de leur vocation spécifiquement touristique. Il est bien certain qu'une description assez fine du devenir de l'économie locale au voisinage d'une centrale nucléaire serait pour le Gouvernement, mais aussi et surtout pour les collectivités concernées, du plus grand intérêt.

Comment et par qui ces études doivent-elles être conduites et à quelle phase de la décision de construction d'une centrale ?

Les centrales nucléoélectriques comme toutes les installations de production d'électricité — centrales hydro-électriques, centrales thermoélectriques — font l'objet de procédures administratives auxquelles le ministère de la qualité de la vie est associé. Ces procédures générales sont nombreuses et ont chacune leur spécificité.

A ces procédures générales s'ajoutent des procédures particulières qui tiennent au caractère nucléaire de ces installations de production d'électricité : autorisation des installations nucléaires de base, rejets d'effluents radioactifs gazeux, rejets d'effluents radioactifs liquides, surveillance des installations nucléaires de base, protection contre les rayonnements ionisants, stockage des déchets radioactifs des installations nucléaires de base.

A toutes ces procédures particulières, le ministère de la qualité de la vie est associé.

Mais deux projets de loi qui seront soumis au vote prochain du Parlement vont venir modifier cette situation et l'une de nos premières tâches, si ces projets sont adoptés, sera d'harmoniser les dispositions actuelles avec les nouvelles exigences légales qu'ils impliqueront. Je veux citer d'abord le projet de loi relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, plus communément appelés « établissements classés ». Ce projet est destiné à se substituer purement et simplement à la loi ancienne du 19 décembre 1917.

Le champ d'application de la loi actuelle se limite aux seuls établissements industriels ou commerciaux. En vue de mettre fin aux distorsions et aux situations ainsi créées qui, sur le plan de la logique, sont injustifiées, il est proposé de rendre la nouvelle loi applicable à toutes les installations dont le fonctionnement peut être dangereux ou gênant, quelle que soit la qualification juridique de la personne physique ou morale qui les exploite.

Cependant, les centrales nucléaires sont et doivent rester autorisées par le Gouvernement. Il ne m'apparaît donc pas possible de leur appliquer sans adaptations les dispositions de la nouvelle loi.

Pour appliquer l'esprit de réforme qui anime ce texte, il sera nécessaire d'adapter et de renforcer la procédure qui protège l'environnement des centrales. Ces procédures existent déjà pour la plupart. Il sera utile de les réunir dans un texte s'inspirant des méthodes applicables dans le domaine de la sûreté et qui y ont fait largement leurs preuves.

Je citerai ensuite la loi sur la protection de la nature — à laquelle j'ai déjà fait allusion tout à l'heure — et le décret d'application de son article 2 dont les projets de texte sont actuellement déposés. En effet, ces textes stipulent qu'en même temps que les études techniques se poursuivent, un dossier d'impact sur l'environnement accompagné de variantes est établi. Ce dossier d'impact sur l'environnement sera joint au dossier soumis à l'enquête publique et constitue un élément de l'ensemble des études dont j'ai donné le détail à l'instant.

La demande d'autorisation de l'exploitant devrait être non seulement assortie d'un rapport préliminaire de sûreté, mais du dossier d'impact sur l'environnement, de façon que l'autorisation définitive de mise en exploitation prenne en compte l'ensemble des aspects de l'implantation des centrales nucléaires.

Ainsi deviendraient sans objet la plupart des critiques exprimées au nom de l'environnement par les détracteurs de la politique énergétique du Gouvernement et qui procèdent de la méconnaissance du travail considérable effectué par les services de l'Etat.

Je pense, mesdames, messieurs les sénateurs, vous avoir apporté aujourd'hui les précisions que vous souhaitiez.

La défense du cadre de vie sous ses aspects les plus larges — protection des milieux, eau, air, sol, de la flore, de la faune, des sites et paysages, recherche d'une meilleure utilisation de l'espace — nécessite une prise en compte globale des problèmes soulevés par l'impact des centrales nucléoélectriques.

C'est ce qu'en étroite liaison avec mon collègue de l'industrie et de la recherche, je vais m'efforcer de faire dans les mois qui viennent.

Enfin, toutes les actions d'aménagement proposées par l'homme — et, encore une fois, le cas particulier des centrales nucléaires est à replacer dans un contexte plus large — doivent être réalisées avec le souci constant qui est, je le sais, partagé par vous tous, de préserver le paysage et le patrimoine écologique de notre pays.

M. Raymond Courrière. Et de préserver la vie !

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Dans les prochaines années, j'estime qu'il sera nécessaire de rechercher des sites d'un type nouveau, notamment à l'intérieur du territoire, sur des rivières de moyenne importance et, dans le souci de limiter le volume des installations de refroidissement, de rechercher les possibilités de couplage de centrales nucléaires et de retenues hydroélectriques.

Le choix des sites actuellement proposés à la concertation avec les autorités locales, a été fait en considérant deux techniques essentielles de refroidissement : le refroidissement en eau libre et le refroidissement en circuit fermé, avec leurs tours de réfrigération. Ces deux techniques sont aujourd'hui les seules disponibles dans l'immédiat. Mais, très rapidement et surtout à moyen terme, nous devons en envisager d'autres. J'ai demandé que des études soient faites dans ce domaine et plusieurs rapports me seront remis prochainement afin que le ministère de la qualité de la vie puisse faire, dans le cadre des structures gouvernementales de concertation à mettre en place pour le nucléaire, des propositions de direction d'action et de recherche motivées par le seul objectif poursuivi par mon ministère, c'est-à-dire la protection de la nature et la lutte contre les nuisances de toutes espèces.

Mon désir profond, comme celui de mes collaborateurs, est de mener le dialogue avec les responsables ainsi qu'avec les populations. On doit être persuadé qu'aucun d'entre nous n'est un inconditionnel de quoi que ce soit.

J'ai demandé à mes collaborateurs, comme première condition d'un travail efficace, l'objectivité et la rigueur. Seule une honnêteté intransigeante, que l'on voit malheureusement disparaître totalement dans certains secteurs de l'opinion, peut permettre de lever la plus grande partie des obstacles au dialogue.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire, en réponse aux deux questions qui m'étaient adressées, afin de bien situer dans votre esprit l'effort entrepris par le ministère de la qualité de la vie, et par conséquent par le Gouvernement, pour éviter que des atteintes irréversibles ne soient portées à la qualité des milieux et des sites. Je suis pour cela, soyez-en sûrs, à votre disposition. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

En application de l'article 83 du règlement, le débat est clos.

— 5 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Guatemala, signé à Paris le 17 décembre 1974.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 307, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 6 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture (n° 176, 211 et 219 ; 1974-1975).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 308, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

— 7 —

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au statut de la magistrature.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 309, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 1152 et 1231 du code civil sur la clause pénale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 310, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 21 mai 1975, à seize heures trente, et le soir :

1. — Réponse à la question orale, sans débat, suivante :

M. Louis Jung demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, s'il ne lui paraît pas opportun d'envisager, dans certaines conditions à définir, la participation des suppléants des parlementaires aux travaux des conseils régionaux. Une telle participation lui paraissant de nature à associer plus étroitement les parlementaires suppléants à l'activité politique et économique régionale et étant de nature à alléger le travail desdits parlementaires, il lui demande de lui préciser s'il n'envisage pas de réaliser des études susceptibles de s'inscrire dans cette perspective (n° 1546).

2. — Discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Jean Colin appelle tout spécialement l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le caractère alarmant des premières constatations qu'il a pu faire quant aux conséquences de l'application de la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973 sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale.

Il lui signale que ces constatations font apparaître fréquemment d'importantes diminutions, allant parfois jusqu'à 70 p. 100 pour les propriétés exceptionnelles de grand luxe et les résidences secondaires, mais dégagent, par contre, une majoration d'au moins 50 p. 100 pour les logements sociaux de type H. L. M. les plus modestes.

De telles anomalies ne pouvant pas être admises malgré l'atténuation limitée dans le temps qu'apportera la pratique de l'écrêtement, il lui demande s'il ne juge pas souhaitable :

1° De désigner une commission d'enquête présidée par un haut fonctionnaire de ses services et chargée de trouver des solutions — sans exclure le recours à la voie législative — pour éviter des bouleversements aussi contraires à l'esprit de la loi ;

2° Dans l'intervalle, de surseoir à l'application de la réforme, pour un délai d'au moins un an, de manière que les effets de celle-ci ne se traduisent pas, à bref délai, par des augmentations brutales et inattendues, de nature à exaspérer les contribuables et à exposer les maires à des critiques sévères et injustifiées (n° 44).

II. — M. Jean Nayrou appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les anomalies de la mise en application des nouvelles bases contributives en matière d'impôts locaux. Dans de très nombreuses communes, il en est résulté un transfert anormal de charges au détriment des contribuables et au bénéfice de sociétés.

La situation ainsi créée met en difficulté de nombreux contribuables, mais aussi les collectivités locales qui vont être dans l'obligation de freiner ou même de stopper leurs investissements.

Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à une situation dont l'injustice est frappante et dont les conséquences risquent d'être ruineuses pour les départements et communes (n° 88).

III. — M. Adolphe Chauvin demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur de bien vouloir définir et préciser la politique que le Gouvernement compte suivre à l'égard des collectivités locales en ce qui concerne leurs compétences, leurs charges et leurs ressources (n° 91).

IV. — M. Fernand Lefort expose à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, qu'après la mise en application des nouvelles valeurs locatives pour le calcul des impositions locales, il a été constaté des anomalies les plus diverses. Il en résulte notamment des transferts de charges au détriment de personnes dont la faculté contributive est largement atteinte. Cette situation met les collectivités locales dans l'obligation de restreindre de nécessaires réalisations.

D'autre part, le Parlement ne connaît rien de ce que comportera la taxe professionnelle. Bien que des promesses aient été faites, il ne connaît pas encore les propositions qui seront soumises pour assurer les ressources nouvelles aux collectivités locales qui supportent les charges de la T. V. A. et subissent les effets de l'inflation.

Il lui demande donc :

1° De lui préciser les mesures immédiates qu'il compte prendre pour assurer la vie des collectivités en 1975 ;

2° De définir la politique que le Gouvernement entend proposer à l'égard des collectivités locales, plus particulièrement dans le domaine de leurs compétences, leurs charges et leurs ressources (n° 96).

V. — M. Pierre Carous rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, les difficultés d'ordre financier auxquelles se heurtent actuellement les collectivités locales et lui demande quelles mesures il compte prendre ou proposer au Parlement pour y mettre fin.

Il lui demande également si le Gouvernement a l'intention de déposer un projet de réforme des structures administratives communales. Dans l'affirmative, quelles seront les solutions proposées ?

Il attire tout spécialement son attention sur la nécessité de mesures transitoires, notamment en ce qui concerne la situation créée par le caractère forfaitaire de certaines subventions non revalorisées en fonction de la hausse du coût des travaux (n° 108).

Délai limite pour le dépôt des amendements à deux projets de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi de finances rectificative pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale ;

2° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification du statut du fermage, est fixé au mercredi 21 mai 1975, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Errata

au compte rendu intégral de la séance du 30 avril 1975.

PERMIS DE CHASSER

Page 736, 1^{re} colonne, article 2, paragraphe II, lignes 13 et 14 :

Au lieu de : « ; la réalisation du contrat... »,

Lire : « ; la résiliation du contrat... ».

Page 736, 2^e colonne, article 6, lignes 13 et 14 :

Au lieu de : « 2^o aux gardes-chasse ainsi qu'aux gardes-pêche, commissionnés par décision ministérielle, et aux agents assermentés... »,

Lire : « 2^o aux gardes-chasse ainsi qu'aux gardes-pêche commissionnés par décision ministérielle et aux agents assermentés... ».

Modifications aux listes des membres des groupes.**GROUPE COMMUNISTE**

(19 membres au lieu de 17.)

Ajouter les noms de Mme Hélène Edeline et de M. James Marson.

Groupes politiques.

Mme Marie-Thérèse Goutmann a été nommée président du groupe communiste.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 20 MAI 1975

(Application des articles 76 et 78 du règlement.)

Autoroutes A 4 et A 15 : péage.

1601. — 20 mai 1975. — **M. Jean Colin** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement** sur l'intérêt que présente la réalisation rapide et la mise en service de l'autoroute A 4 et de l'autoroute A 15. Compte tenu de l'importance de ces tronçons d'autoroutes urbaines, financées par l'Etat et le district et qui doivent assurer, en particulier, la desserte des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Cergy-Pontoise, dont la réalisation a été décidée à l'échelon gouvernemental, il lui demande de lui préciser s'il est envisagé l'instauration d'un système de péage tant à la porte de Charenton pour l'autoroute A 4 qu'à la porte Pouchet pour l'autoroute A 15, cette formule semblant pourtant, sans contester, contraire aux intérêts des usagers et au souci d'améliorer les conditions de la circulation.

Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle : journées fériées.

1602. — 20 mai 1975. — **M. Louis Jung** demande à **M. le ministre de l'éducation** de lui préciser s'il est envisagé de ne plus considérer la journée du Vendredi saint comme journée fériée dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, cela en contradiction avec la législation locale actuellement en vigueur.

Non-résidents : mécanisme de taxation de la valeur locative.

1603. — 20 mai 1975. — **M. Louis Gros** rappelle à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'en novembre 1974, à l'occasion de la discussion du budget des charges communes devant le Sénat, il a indiqué « qu'il avait demandé aux services de la direction générale des impôts de mettre à l'étude un projet de loi spécial sur la situation fiscale des non-résidents, le mécanisme de taxation plus ou moins forfaitaire sur le montant de la valeur locative pénalisant inutilement les non-résidents, qui sont des Français travaillant à l'étranger ». Il lui demande s'il envisage de déposer le projet de loi en question devant le Parlement au cours de cette session ou si, tout au moins, il peut lui donner l'assurance que les mesures qu'il jugeait justes et nécessaires feront l'objet de dispositions précises dans la loi de finances pour 1976.

Calamités agricoles : indemnisation.

1604. — 20 mai 1975. — **M. Emile Durieux** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que la violente tornade de grêle qui a ravagé plusieurs communes de la région de Saint-Omer a gravement endommagé habitations et bâtiments agricoles, qu'elle a complètement anéanti de nombreuses cultures, les entraînant parfois dans des torrents de boue. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre, en accord avec M. le ministre de l'économie et des finances, pour venir en aide aux cultivateurs qui, après avoir souffert des calamités de 1974, sont à nouveau victimes des intempéries.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 20 MAI 1975

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Lutte contre la faim.

16825. — 20 mai 1975. — **M. André Fosset** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur les conclusions du service « promotion-protéines » du Comité mondial de lutte contre la faim qui a fait apparaître la valeur nutritive des levures lactiques sèches (L.L.S.). Il apparaît, en effet, que ces levures contenant 50 p. 100 de protéines, huit acides aminés et des vitamines C du groupe B, constituent un complément exceptionnel à l'alimentation traditionnelle et insuffisante des pays sous-développés. Mais il apparaît qu'actuellement 7 milliards de litres de lacto-sérums, le petit-lait du petit-lait sur lequel on cultive et on produit le L.L.S., sont inutilisés, alors qu'ils pourraient être la base de la fabrication de levures lactiques sèches susceptibles de sauver des milliers de vies d'enfants dans les pays sous-développés. Compte tenu que, selon ses informations, des projets seraient actuellement en cours afin de créer vingt unités capables de produire, à partir du lacto-sérum, 55 000 tonnes de L.L.S. en 1976 et 100 000 tonnes en 1977 pour la nourriture du bétail, il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement français n'estime pas devoir se faire le promoteur d'une technique capable d'assurer dans les meilleures conditions et les plus brefs délais la survie et la croissance des enfants des pays en voie de développement.

Association dangereuse pour les jeunes : interdiction.

16826. — 20 mai 1975. — **M. Eugène Bonnet** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur les agissements de l'association intitulée « A. U. C. M. » (association pour l'unification des chrétiens dans le monde), ou quelquefois « Pionniers du nouvel âge », ou encore « Association culturelle internationale ». Cette association, qui possède de nombreux centres en France, recrute essentiellement parmi les étudiants, qui sont endoctrinés et incités à quitter leurs parents et à abandonner leurs études pour être ensuite entraînés dans des pays aussi éloignés que les U.S.A., le Japon ou la Corée, où ils sont astreints à travailler dans les conditions les plus précaires. De nombreuses familles se trouvent ainsi plongées dans le désespoir et dans l'angoisse quant à l'avenir de leurs enfants. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour mettre fin sur le territoire national aux agissements de l'association dont il s'agit et faire procéder au rapatriement des jeunes qui ont été emmenés à l'étranger.

Dijon : subvention de l'Etat pour « sa qualité de gestion ».

16827. — 20 mai 1975. — **M. Roger Quilliot** a eu, par la presse, connaissance de la décision de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur**, d'attribuer à la ville de Dijon une subvention de 360 000 francs au titre « d'aide exemplaire », celui-ci ayant déclaré à cette occasion que « toutes les villes de France qui feront preuve, comme Dijon, de réelles qualités de gestion verront leurs efforts d'autofinancement récompensés par l'Etat ». Il lui demande quels critères, autres que politiques, il a retenus pour attribuer son satisfecit de « qualité de gestion » et les subventions au titre « d'aide exemplaire » qu'ils entraînent.

*Collectivités locales :
subventions de l'Etat pour équipement scolaire.*

16828. — 20 mai 1975. — **M. André Mignot** demande à **M. le ministre de l'éducation** : 1° si, pour l'exécution de travaux d'aménagement de locaux et de construction d'ateliers dans un ancien C. E. G. en vue de la création d'une section d'éducation spécialisée, une collectivité locale peut choisir entre : confier la maîtrise de l'ouvrage à l'Etat, ou faire exécuter elle-même les travaux ; 2° quelle serait la participation financière de l'Etat dans le coût desdits travaux d'aménagement et de construction d'ateliers et comment serait calculé le taux de cette participation dans l'un ou l'autre cas.

Professeurs techniques adjoints de lycée : situation.

16829. — 20 mai 1975. — **M. Paul Pillet** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation des professeurs techniques adjoints de lycée. Dans cette perspective, il lui demande de lui indiquer : 1° l'état actuel de publication des textes susceptibles d'instaurer des concours spéciaux permettant aux professeurs techniques adjoints de lycées techniques d'accéder soit au corps des professeurs techniques de lycées techniques, soit à celui des professeurs certifiés, et si ces textes sont susceptibles de permettre, après une publication rapide, la réalisation de concours dès cette année ; 2° les résultats et les propositions du groupe de travail ayant étudié les modalités d'une amélioration des conditions de rémunération des professeurs techniques adjoints de lycées techniques.

Permis de conduire : projet de loi sur des dispositions nouvelles.

16830. — 20 mai 1975. — **M. Charles Zwickert** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement** sur le projet du Gouvernement tendant à modifier le code de la route par la création d'un permis provisoire pour les nouveaux conducteurs. Compte tenu que le Conseil d'Etat, bien que favorable au principe des dispositions de cet article, a estimé qu'elles ne pouvaient être prises que par voie législative, et que c'était, de ce fait, au Parlement de décider des conditions nouvelles dans lesquelles pourrait être attribué ou suspendu le permis de conduire, il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement envisage de proposer au Parlement, dans le cadre d'un projet de loi, des dispositions nouvelles relatives au permis de conduire, ainsi qu'il l'avait lui-même envisagé, en réponse à la question écrite 15333 du 5 décembre 1974.

Indemnité de « maternage » : conclusions des études entreprises.

16831. — 20 mai 1975. — **M. Joseph Yvon** demande à **Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Condition féminine)** de lui préciser l'état actuel des études entreprises à l'égard des conditions dans lesquelles la collectivité nationale pourrait assurer pendant le temps dit de « maternage » une indemnisation des femmes qui souhaiteraient suspendre provisoirement leur activité jusqu'à ce que leur enfant ait atteint dix-huit mois, études annoncées lors de sa conférence de presse du 2 octobre 1974.

*Monuments historiques :
tarifs réduits pour les personnes du troisième âge.*

16832. — 20 mai 1975. — **M. Joseph Yvon** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la culture** sur l'intérêt, pour les personnes du troisième âge, de bénéficier soit de la gratuité, soit d'un tarif réduit pour la visite des monuments historiques. Dans cette perspective, il lui demande de lui indiquer l'état actuel de publication d'un texte dont l'annonce avait été rendue publique, tendant à faire bénéficier les personnes du troisième âge d'un tarif réduit pour les visites des monuments historiques.

Mode de remboursement du prélèvement exceptionnel.

16833. — 20 mai 1975. — **M. Raoul Vadepiéd** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le remboursement du prélèvement exceptionnel versé en 1974 dans le cadre de la lutte contre l'inflation ; il apparaît en effet que, du 30 juin au 15 juillet, 1 650 000 contribuables recevront un chèque du Trésor public pour un montant total de 1,3 milliard de francs au titre de la partie remboursable du prélèvement exceptionnel de 1974. Dans cette perspective, il lui demande de lui indiquer ainsi que le simple bon-sens l'impliquait si une déduction sur les impôts exigibles, soit au titre du tiers provisionnel, soit sur les mensualités, n'aurait pas permis de réaliser ce remboursement dans les meilleures conditions de simplification administrative.

Assurance vieillesse des commerçants et artisans : majoration.

16834. — 20 mai 1975. — **M. René Tinant** appelle l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur les dispositions de l'article 23 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat prévoyant notamment l'harmonisation totale entre les prestations du régime d'assurance vieillesse des commerçants et artisans et celles du régime général avant la fin de l'année 1975. Dans cette perspective, il lui demande de lui indiquer si la majoration prévue à compter du 1^{er} janvier 1975 est susceptible d'intervenir rapidement à l'égard des personnes concernées.

Etablissement des forfaits : procédure.

16835. — 20 mai 1975. — **M. Jean Sauvage** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur l'avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 23 avril 1975 sur le rapport établi par le conseil des impôts sur l'application de l'article 5 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat. Il lui demande de lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver à cet avis indiquant notamment « il serait nécessaire, tant au point de vue de la valeur des résultats que de la concertation entre l'Etat et les groupes socio-professionnels, que les représentants de ceux-ci soient associés aux procédures de constat, notamment en vue de l'établissement de monographies professionnelles ayant un objet plus large et moins asservies à l'utilité immédiate que les monographies servant à l'établissement des forfaits ».

Réglementation des hypothèques : modification.

16836. — 20 mai 1975. — **M. Kléber Malecot** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** de lui préciser si le Gouvernement envisage de proposer au vote du Parlement un projet de loi relatif à la réglementation des grosses hypothécaires à ordre et à l'interdiction des grosses au porteur, afin d'en réglementer les effets qui sont souvent la cause de sinistres notariaux, projet de loi qui serait en cours d'élaboration en liaison avec le ministère de la justice.

Service de l'expansion économique à l'étranger : réforme.

16837. — 20 mai 1975. — **M. Georges Lombard** demande à **M. le ministre du commerce extérieur** s'il est envisagé une réforme du service de l'expansion économique à l'étranger allant de pair avec la réforme du C. F. C. E., et permettant une adaptation des services commerciaux français face aux besoins réels des pays importateurs et aux demandes des industriels français, et redéployant la « force de vente française » à l'étranger.

Fiscalité : charge pour le contribuable.

16838. — 20 mai 1975. — **M. Louis Le Montagner** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur l'avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 23 avril 1975 sur le rapport établi par le conseil des impôts sur l'application de l'article 5 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat. Il lui demande de lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver à cet avis indiquant notamment « le relèvement du seuil d'imposition à l'impôt sur le revenu au niveau du S. M. I. C. permettrait d'atténuer la charge fiscale des contribuables les plus modestes de toutes les catégories professionnelles ».

Transfert de corps : formalités.

16839. — 20 mai 1975. — **M. Louis Jung** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur les formalités administratives des transferts de corps à la suite d'un décès intervenu dans un hôpital public, vers une commune limitrophe de cet hôpital. Il lui demande de lui indiquer l'état actuel du projet de texte modificatif du décret du 31 décembre 1941 prévoyant notamment d'étendre, dans un sens humanitaire, les dispositions relatives au transport de corps vers les chambres funéraires, qui font l'objet du décret n° 62-28 du 2 janvier 1968.

Production d'électricité d'origine hydraulique : conclusions des études.

16840. — 20 mai 1975. — **M. Jean Gravier** demande à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** de lui préciser l'état actuel des travaux et des propositions de la commission d'étude de la production d'électricité d'origine hydraulique et marée-motrice, dont la création a été annoncée le 4 octobre 1974, et qui devait, selon la réponse à sa question écrite n° 15324 du 4 décembre 1974, faire l'inventaire des possibilités d'équipement de notre potentiel, évaluer l'intérêt économique des équipements correspondants et proposer des mesures de nature à favoriser la mise en place du potentiel techniquement et économiquement intéressant.

Travaux de recherche : coordination.

16841. — 20 mai 1975. — **M. Jean Gravier** demande à **M. le Premier ministre** de lui préciser l'état actuel de la mise en place des cellules d'animation de la recherche, créées dans certains ministères afin d'améliorer l'efficacité et la coordination des travaux de recherche, ainsi que l'annonce en avait été faite dans la lettre d'information du ministère de l'industrie et de la recherche (n° 6, 4 mars 1975).

Infirmières libérales : statut.

16842. — 20 mai 1975. — **M. Auguste Chupin** demande à **Mme le ministre de la santé** de lui préciser l'état de publication du décret d'application fixant les règles professionnelles s'appliquant aux infirmières libérales, tant à l'égard des conditions de travail que de la déontologie, qui devait faire l'objet de la consultation du conseil supérieur des professions para-médicales et plus particulièrement de la commission des infirmiers et infirmières qui a dû être mise en place ainsi qu'elle l'indiquait en réponse à la question écrite n° 15568 du 17 janvier 1975.

Modalité de reconversion des mineurs de La Machine.

16843. — 20 mai 1975. — **M. Pierre Petit** expose à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** la situation suivante : les mines du secteur de La Machine ont cessé toute activité depuis le 1^{er} août 1974 créant ainsi une situation pénible et surtout mettant en difficulté les mineurs et leur famille. De plus, vient se greffer à présent le problème de la reconversion. En effet, ceux qui avaient opté pour cette dernière après le 30 juin 1971 ont vu avec satisfaction au *Journal officiel* du 7 janvier 1975 que leur étaient accordés les avantages suivants : 1° bénéfice de la pension vieillesse ; 2° maintien de la société de secours minière ; 3° indemnité de logement ; 4° indemnité de chauffage. Malheureusement, il n'en est pas de même pour ceux qui ont eu la malchance d'opter pour la reconversion avant cette date et qui n'ont pu bénéficier jusqu'alors d'aucun de ces avantages. Cette situation crée un climat de malaise au sein de la famille minière, cette dernière comprenant mal qu'un mineur reconverti avant un autre et dans des conditions identiques soit défavorisé. Et c'est le cas. Il lui demande en conséquence s'il ne serait pas possible que tous les mineurs reconvertis puissent bénéficier des mêmes avantages. Cela ne serait que justice, tous ces travailleurs étant déjà suffisamment pénalisés par la perte de leur emploi.

Enseignement agricole : crédits.

16844. — 20 mai 1975. — **M. Pierre Petit** expose à **M. le ministre de l'agriculture** la situation suivante : les responsables de l'enseignement agricole de son département s'étonnent que les crédits votés au budget dernier en faveur de l'enseignement agricole aient été diminués à la suite de la récupération des « crédits d'avance ». Cette récupération aurait une incidence sur le taux d'augmentation prévu pour les subventions de fonctionnement des établissements. Ces derniers étant déjà en grande difficulté financière, ces mesures seraient catastrophiques pour eux. En conséquence, il lui demande de donner toutes les assurances à ce sujet et éventuellement toutes les indications utiles.

Situation des gardiennes d'enfants en placement nourricier.

16845. — 20 mai 1975. — **Mme Marie-Thérèse Goutmann** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur les difficultés grandissantes qu'éprouvent les gardiennes d'enfants à répondre aux besoins des enfants dont elles ont la charge, avec les revenus dont elles disposent. En effet, ces gardiennes disposent de 17 à 20 francs par jour pour faire face à toutes les dépenses concernant les enfants : nourriture, jeux, vacances, sports, culture, etc. Les dépenses de vestiaire, quant à elles limitées, posent souvent des problèmes psychologiques sérieux pour les enfants. Il est d'ailleurs notable que ces indemnités ne représentent que 10 p. 100 du prix de journée demandé aux familles, ce qui représente une disproportion considérable. Les gardiennes d'enfants d'I. M. P. ne disposent pas de congé payé alloué aux salariés et, lorsqu'elles gardent plus de quatre enfants, elles cessent de bénéficier de l'allocation de salaire unique. Payées « au placement », elles n'ont de revenus que huit mois sur douze, mais ne peuvent avoir aucune autre activité complémentaire. En conséquence, elle lui demande quelles mesures elle compte prendre : pour augmenter l'allocation des gardiennes d'enfants sans en faire supporter la charge aux familles et aux collectivités locales et l'indexer sur le coût de la vie ; pour publier un statut des nourrices et gardiennes demandé par les personnels et en cours d'élaboration depuis 1973 ; pour augmenter le nombre des gardiennes en placement nourricier dans les grandes villes où il est notoirement insuffisant pour répondre aux besoins.

Calamités naturelles : solidarité envers les sinistrés.

16846. — 20 mai 1975. — **M. Jacques Eberhard** signale à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, que par suite d'un violent orage survenu le vendredi 16 mai 1975 cinq communes de son département : Bailly-en-Rivière, Saint-Ouen-sous-Bailly, Criel-sur-Mer, Touffreuille-sur-Eu et Saint-Martin-le-Soillaret ont subi de très graves dégâts. Des maisons d'habitation ont été totalement détruites, d'autres endommagées. Des familles de condition très modeste ont subi des pertes considérables en mobilier, linge de famille, élevage domestique, etc. Des exploitations agricoles ont été également gravement sinistrées. S'agissant d'une calamité naturelle, les intéressés ne sont couverts par aucune assurance. Il lui demande en conséquence, si au titre de la solidarité nationale, des crédits importants ne peuvent pas être débloqués d'urgence afin de venir en aide aux sinistrés.

Instructeurs de l'ex-plan de scolarisation en Algérie : reclassement.

16847. — 20 mai 1975. — **M. Jean Nayrou** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation des instructeurs de l'ex-plan de scolarisation en Algérie, corps en voie d'extinction. Ces derniers, reconnus enfin fonctionnaires de catégorie B après le recours en Conseil d'Etat déposé par leur syndicat, le S. N. I. E. P., possèdent une formation et une expérience d'éducateurs, reconnues par leur statut. Ils sont actuellement employés à diverses tâches dans les établissements scolaires, C. E. G.-C. E. S. en majorité, ou utilisés dans les services administratifs. Ils sont avant tout soucieux de la stabilité de leurs fonctions. Les circulaires ministérielles du 12 février 1969, du 29 février 1970 et du 12 juillet 1971 ne garantissent pas suffisamment leur emploi. Seul un décret définissant très exactement les tâches qui leur sont confiées par les textes précités pourra faire disparaître le sentiment d'insécurité que ces personnels éprouvent. Des examens et concours spéciaux ne leur sont ouverts que jusqu'en 1976 et la majorité d'entre eux, qui a acquis une solide et riche expérience dans les fonctions qu'elle assume depuis plus de dix ans, n'a pas subi ces examens et concours. Le nombre de postes limité ne permet d'intégrer en cinq ans qu'environ 1 500 instructeurs ; ils sont actuellement 4 000. Il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable, dans le cadre de la réforme qu'il projette et étant donné l'expérience acquise depuis leur retour d'Algérie dans les fonctions précitées, d'intégrer sur place dans des corps existants, par liste d'aptitude ou examens professionnels internes ceux qui opéreraient pour cette solution, et de mettre à profit les dispositions concernant la formation permanente dans la fonction publique.

Météorologie : décentralisation.

16848. — 20 mai 1975. — **M. Pierre Giraud** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux transports**, au moment où se précise la décision de décentraliser à Toulouse la météorologie nationale, quelles mesures il compte prendre : 1° pour respecter les droits acquis en matière de résidence par les fonctionnaires fixés à Paris depuis toujours ; 2° pour prévoir les emplois à offrir aux conjoints, mari ou femme ; 3° pour maintenir la liaison nécessaire avec les grands organismes, publics ou privés, qui sont les principaux clients du service ; 4° pour maintenir les liaisons existant avec les grands services de recherche tels que l'université, l'école normale supérieure, le Cnexo. Il lui demande en outre, quel est l'échéancier prévu de ces mesures et le coût réel de cette opération.

U. N. E. S. C. O. : discrimination à l'égard d'Israël.

16849. — 20 mai 1975. — **M. Pierre Giraud** attire l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur une nouvelle discrimination, de la part de l'Unesco, vis-à-vis de l'Etat d'Israël. Il s'agit d'une résolution convoquant une réunion d'experts en 1975 et une conférence internationale d'états en 1976 en vue de l'adoption d'une convention sur la reconnaissance des études et des diplômés dans les pays situés autour du bassin méditerranéen. Israël ne figurerait pas au nombre de ces états. Il lui demande, pour le cas où ce fait serait confirmé, quelle attitude a pris à ce sujet le Gouvernement français et s'il compte agir pour faire cesser cette situation.

Centres techniques régionaux de la consommation : financement.

16850. — 20 mai 1975. — **M. Jean-François Pintat** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** de lui préciser si le financement des deux centres techniques régionaux de la consommation, dont la création était prévue à titre expérimental durant le VI^e Plan, a été étudié. Il lui demande également de lui indiquer quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour permettre la réalisation de cet objectif.

Bâtiments et travaux publics : mesures de relance.

16851. — 20 mai 1975. — **M. Jean-François Pintat** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les difficultés de trésorerie des entreprises de négoce et de réparation de matériels de travaux publics et du bâtiment qui ne peuvent accéder aux aides financières d'organismes publics ou semi-publics, tel que les sociétés de développement régional (S. D. R.) ou les comités départementaux d'information ou d'orientation dont bénéficient les petites et moyennes entreprises industrielles. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les délais qu'il estime nécessaires pour la mise en application des mesures qu'il a annoncées récemment en faveur du secteur du bâtiment et des travaux publics.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires.

PREMIER MINISTRE

N^{os} 12522 Francis Palmero ; 12633 Michel Darras ; 14664 André Méric ; 15475 Henri Caillavet.

Fonction publique.

N^o 14292 Georges Cogniot.

Formation professionnelle.

N^o 16043 Charles Zwickert.

Porte-parole du Gouvernement.

N^{os} 14530 Henri Caillavet ; 15088 Louis Jung ; 15149 Dominique Pado ; 15156 Catherine Lagatu ; 15252 André Méric ; 15398 Henri Caillavet ; 16109 André Aubry ; 16116 Louis Le Montagner.

Condition féminine.

N^{os} 15696 Gabrielle Scellier ; 15783 Michel Darras ; 15784 Emile Durieux ; 15815 Gabrielle Scellier ; 15816 Gabrielle Scellier ; 15838 Paul Caron ; 15875 J.-P. Blanc ; 15892 Louis Jung ; 15911 Charles Bosson ; 15918 Paupl Pillet ; 15927 Jean Sauvage ; 15990 Robert Schwint ; 16066 Jacques Maury.

AFFAIRES ETRANGERES

N^{os} 14498 Robert Schwint ; 15293 Brigitte Gros ; 15326 Francis Palmero ; 15906 Bernard Lémarié ; 15932 Louis Jung ; 16052 Pierre Schiélé ; 16141 Louis Orvoën.

AGRICULTURE

N^{os} 14862 Jean Cluzel ; 14981 Charles Alliès ; 15120 Louis Brives ; 15358 Edouard Grangier ; 15415 Jacques Pelletier ; 15439 Jean Geoffroy ; 15471 Henri Caillavet ; 15541 Jean Cluzel ; 15652 Léopold Heder ; 15778 Louis Le Montagner ; 15837 J.-P. Blanc ; 15849 Paul Jargot ; 15922 Edouard Le Jeune ; 15969 Paul Jargot ; 16014 Raoul Vade pied ; 16041 Marie-Thérèse Goutmann ; 16044 J.-P. Blanc ; 16105 René Chazelle ; 16106 René Chazelle ; 16120 Eugène Romaine ; 16150 Jean Cluzel ; 16151 Jean Cluzel.

ANCIENS COMBATTANTS

N^{os} 15781 Roger Boileau ; 15809 André Aury ; 15842 Jean Cauchon.

DEFENSE

N^{os} 15110 Pierre Croze ; 15494 Léopold Heder.

CULTURE

N^{os} 11024 Michel Kauffmann ; 14389 Roger Gaudon ; 14404 Jacques Carat ; 14759 Roger Gaudon ; 15750 Jean Francou.

COMMERCE ET ARTISANAT

N^{os} 15924 Jean Sauvage ; 16029 André Fosset ; 16115 Louis Le Montagner.

ECONOMIE ET FINANCES

N^{os} 11011 Henri Caillavet ; 11074 Pierre-Christian Taittinger ; 11221 Léopold Heder ; 11902 André Mignot ; 12140 André Méric ; 12208 Michel Sordel ; 12844 Pierre Giraud ; 13634 Pierre Giraud ; 13682 Emile Durieux ; 13842 Marcel Champeix ; 13905 Fernand Chatelain ; 14097 Jean Francou ; 14226 Joseph Yvon ; 14253 Jean Cauchon ; 14259 Jean Cluzel ; 14323 Henri Caillavet ; 14329 Jean Cluzel ; 14365 Jean Cauchon ; 14377 Jean Legaret ; 14655 Louis Courroy ; 14671 Marie-Thérèse Goutmann ; 14677 Joseph Raybaud ; 14822 Claude Mont ; 14902 Auguste Amic ; 14918 Louis Brives ; 14931 Michel Moreigne ; 14997 André Mignot ; 15015 Paul Caron ; 15026 Jean Legaret ; 15096 Jacques Pelletier ; 15116 Pierre Vallon ; 15168 Francis Palmero ; 15185 Jean Legaret ; 15189 Joseph Yvon ; 15258 Michel Moreigne ; 15266 Louis Orvoën ; 15271 Pierre Schiélé ; 15308 Jean Gravier ; 15381 Octave Bajoux ; 15397 Jean Francou ; 15404 Jean Collery ; 15412 Edouard Le Jeune ; 15438 Marcel Mathy ; 15448 Jean Collery ; 15526 René Tinant ; 15537 André Morice ; 15538 André Morice ; 15575 Pierre Perrin ; 15576 Pierre Perrin ; 15587 Jean Colin ; 15623 Roger Boileau ; 15679 Emile Durieux ; 15695 Léon David ; 15709 Octave Bajoux ; 15720 Léopold Heder ; 15729 Jean Cluzel ; 15755 Charles de Cuttoli ; 15760 Jean Cluzel ; 15776 Maurice PrévotEAU ; 15791 Pierre Schiélé ; 15799 Francis Palmero ; 15828 Pierre Giraud ; 15864 Jean Collery ; 15866 André Rabineau ; 15891 Edouard Le Jeune ; 15929 Max Monichon ; 15949 Auguste Chupin ; 15957 Auguste Amic ; 15962 Jean Cluzel ; 15967 Jules Roujon ; 15989 Francis Palmero ; 16000 Jean Sauvage ; 16011 Jean Gravier ; 16015 Maurice Schumann ; 16019 Paul Caron ; 16034 Louis de La Forest ; 16040 Edouard Le Jeune ; 16047 Francis Palmero ; 16050 Jean Francou ; 16059 René Ballayer ; 16060 René Ballayer ; 16068 Pierre Croze ; 16092 André Méric ; 16093 Charles Zwickert ; 16102 Léopold Heder ; 16140 Louis Orvoën ; 16142 Edouard Le Jeune ; 16152 Jean Cluzel ; 16153 Jean Cluzel.

EDUCATION

N^{os} 12401 Félix Ciccolini ; 12505 Georges Cogniot ; 12519 André Barroux ; 12666 Catherine Lagatu ; 12724 Georges Cogniot ; 13272 Georges Cogniot ; 13527 Robert Schwint ; 15444 Emile Vivier ; 15497 Léopold Heder ; 15596 Robert Schwint ; 15655 J.-M. Bouloux ; 15692 André Bohl ; 15749 Paul Caron ; 15764 Jean Sauvage ; 15822 Henri Caillavet ; 15823 Henri Caillavet ; 15831 J.-P. Blanc ; 15846 Georges Cogniot ; 15847 Georges Cogniot ; 15890 Pierre Schiélé ; 15914 André Bohl ; 15938 Lucien Grand ; 15974 Jean-Marie Rausch ; 16030 Charles Alliès ; 16129 Jean Sauvage.

EQUIPEMENT

N^{os} 13343 Edouard Bonnefous ; 14597 Jean Cluzel ; 15640 Jean Cluzel ; 15804 Jean Francou ; 15865 Jean Francou ; 15998 J.-P. Blanc ; 16009 André Aubry.

Logement.

N^o 15901 Kléber Malecot ; 15963 Jean Cluzel ; 16057 André Aubry.

INDUSTRIE ET RECHERCHE

N^{os} 14338 Louis Brives ; 14346 Ladislas du Luart ; 14388 Jean-François Pintat ; 14792 Jean Sauvage ; 15483 Louis Brives ; 15542 Jean Cluzel ; 15672 Paul Caron ; 15766 Jean Cauchon ; 15777 Maurice PrévotEAU ; 15970 Hector Viron ; 16006 Serge Boucheny ; 16095 Charles Zwickert ; 16110 Hector Viron.

INTERIEUR

N^{os} 11851 Pierre Giraud ; 11899 André Mignot ; 12123 Pierre Giraud ; 12373 Henri Caillavet ; 12860 Pierre Giraud ; 13249 Marcel Souquet ; 13633 Pierre Giraud ; 13724 Dominique Pado ; 14233 Jacques Carat ; 14924 B. de Hautecloque ; 14974 Jean Colin ; 15601 Pierre Giraud ; 15630 Hubert d'Andigné ; 15742 J.-P. Blanc ; 15921 Kléber Malecot ; 16090 Jean-Pierre Blanc ; 16149 Jean Cluzel ; 16154 Jean Cluzel.

JUSTICE

N^{os} 16054 René Jager; 16083 Georges Berchet; 16103 François Dubanchet.

QUALITE DE LA VIE

N^{os} 15379 André Méric; 15592 Raoul Vadepiéd; 15730 René Ballayer; 15942 Octave Bajeux; 16007 Serge Boucheny; 16072 Michel Kistler; 16147 Jean Coltery.

Jeunesse et sports.

N^{os} 12449 Guy Schmaus; 14702 Pierre Giraud; 14788 René Jager; 15006 Pierre-Christian Taittinger; 15210 Lucien Gautier; 16071 René Monory.

Tourisme.

N^{os} 15819 Jean Francou; 16036 Jean Cauchon.

SANTÉ

N^{os} 14769 Robert Schwint; 14794 Jean Coltery; 14877 Jean Cluzel; 15172 Victor Robini; 15186 Jean Legaret; 15361 Robert Schwint; 15521 Charles Zwickert; 15549 Jean Cauchon; 15557 Léopold Heder; 15654 Léopold Heder; 15662 Jean Cauchon; 15690 Jean Sauvage; 15723 Louis Le Montagner; 15725 Jean Coltery; 15728 Michel Labèguerie; 15774 Maurice Prévoté; 15827 François Dubanchet; 15832 Kléber Malecot; 15861 Marcel Souquet; 15880 André Fosset; 15886 Roger Boileau; 15928 Jean Sauvage; 15943 Octave Bajeux; 15964 Jean Cluzel; 16049 André Messenger; 16075 Joseph Yvon; 16077 René Ballayer.

Action sociale.

N^{os} 15547 Kléber Malecot; 15664 Louis Le Montagner.

TRANSPORTS

N^{os} 15848 Henri Caillavet; 16026 Jacques Carat; 16027 Roger Gaudon.

TRAVAIL

N^{os} 12999 Pierre Schiélé; 13856 Catherine Lagatu; 14363 Jean Francou; 14642 René Jager; 14673 Roger Gaudon; 14959 Pierre Carous; 15071 Hector Viron; 15073 Catherine Lagatu; 15176 Jules Roujon; 15285 Jean Cluzel; 15392 Roger Boileau; 15533 Paul Caron; 15550 Jean-Pierre Blanc; 15606 Raoul Vadepiéd; 15610 Gabrielle Scellier; 15624 Jean-Marie Bouloux; 15633 Paul Malassagne; 15682 Amédée Bouquerel; 15770 Michel Labèguerie; 15771 Edouard Le Jeune; 15810 André Aubry; 15817 Charles Zwickert; 15820 Jean Francou; 15856 René Ballayer; 15860 André Méric; 15894 Jean Francou; 15916 Michel Labèguerie; 15982 André Fosset; 16037 Gabrielle Scellier; 16089 Jean-Pierre Blanc; 16104 Catherine Lagatu; 16119 Charles Bosson; 16139 Jean Gravier.

UNIVERSITES

N^{os} 15060 Marcel Souquet; 16062 Eugène Bonnet; 16063 Eugène Bonnet.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PREMIER MINISTRE

Fonction publique.

Conducteurs des travaux publics de l'Etat : reclassement.

16504. — 15 avril 1975. — **M. Paul Pillet** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** sur l'importance des fonctions assumées par les conducteurs des travaux publics de l'Etat qui exercent notamment le contrôle financier des travaux exécutés. Il lui demande de lui indiquer l'état actuel et les perspectives des études entreprises notamment à l'égard des missions et des responsabilités assumées par ces fonctionnaires et s'il n'estime pas devoir proposer un classement dans la catégorie B de la fonction publique ainsi que le conseil supérieur de la fonction publique l'avait souhaité.

Réponse. — Le corps des conducteurs des travaux publics de l'Etat comporte un grade de conducteur classé dans le groupe VI et un grade de conducteur principal doté d'une échelle indiciaire intermédiaire entre celles de la catégorie C et celle de la catégorie B. Les conducteurs ont bénéficié des effets de la réforme des catégories C et D. Les conducteurs principaux viennent d'obte-

nir une révision de leurs indices de rémunération dans le cadre des mesures prises en faveur des fonctionnaires de la catégorie B. A la suite de cette mesure, ils auront un indice de fin de carrière très voisin de l'indice maximum du premier grade des corps dotés de la carrière type de la catégorie B. Une différence de 30 points d'indice bruts, au lieu de 50 points précédemment, existera entre ces deux fins de grade au 1^{er} juillet 1976. **M. le ministre de l'équipement** vient néanmoins de saisir le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre de propositions tendant à apporter de nouvelles améliorations à la carrière de ces fonctionnaires. Ces propositions sont actuellement à l'étude.

Fonctionnaires victimes du devoir (situation).

16613. — 24 avril 1975. — **M. René Jager** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** sur la situation des fonctionnaires victimes d'agression alors qu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions au service de l'Etat. Il lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun de proposer une modification du texte du premier alinéa de l'article 22 de l'ordonnance n^o 59-244 du 4 février 1959, afin que l'Etat, qui est son propre assureur, assume la totalité des charges consécutives à l'invalidité, voire au décès du fonctionnaire victime de son devoir.

Réponse. — L'article 36 (2^o) de l'ordonnance du 4 février 1959 prévoit que si la maladie provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L. 27 du code des pensions civiles et militaires de retraite ou d'un accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire conserve l'intégralité de son traitement jusqu'à ce qu'il soit en état de reprendre son service ou jusqu'à la mise à la retraite. Il a droit, en outre, au remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par la maladie ou l'accident. Enfin, l'article L. 28 dudit code prévoit également que le fonctionnaire civil radié des cadres dans les conditions prévues à l'article L. 27 a droit à une rente viagère d'invalidité cumulable avec la pension rémunérant les services.

ANCIENS COMBATTANTS

Jeunes recrues

(indemnisation pour maladies contractées pendant le service).

15691. — 30 janvier 1975. — **M. André Bohl** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur la situation des jeunes recrues qui, trente ans après la libération, sont toujours régies par une loi de l'Etat français leur retirant tous droits à indemnisation si ces jeunes sont atteints, pendant leur service militaire, d'une maladie dont le taux d'invalidité est fixé à moins de 30 p. 100. Cette législation, toujours en vigueur, ne leur permet pas de bénéficier des soins gratuits. Ils doivent, de ce fait payer le ticket modérateur. Il lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun de promouvoir, en liaison avec les autres ministères concernés, la modernisation de cette législation sociale. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.*)

Réponse. — L'article L. 115 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre prévoit que l'Etat doit gratuitement aux titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre de ce code les prestations médicales, paramédicales, chirurgicales et pharmaceutiques nécessitées par les infirmités qui donnent lieu à pension, en ce qui concerne exclusivement les accidents et complications résultant de la blessure ou de la maladie qui ouvre droit à pension. Ce texte écarte de la prise en charge par le budget de l'Etat les infirmités non pensionnées et il faut rappeler les conditions dans lesquelles les infirmités contractées par les militaires du contingent pendant leur service actif peuvent être pensionnées. L'article 4 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre règle de façon différente, en ce qui les concerne, le droit à pension d'invalidité selon qu'il est né de blessures ou de maladies. En effet, si, en principe, sont prises en considération les infirmités entraînant une invalidité égale ou supérieure à 10 p. 100, qu'elles résultent d'une maladie ou d'une blessure, ce n'est que dans ce dernier cas que le taux de 10 p. 100 ouvre, à lui seul, droit à la concession d'une pension. Par contre, s'agissant de maladie, il faut, si elle est unique, qu'elle soit au moins de 30 p. 100. En cas d'infirmités multiples résultant de blessures et de maladies, le droit à pension est reconnu lorsque le degré total d'invalidité atteint 30 p. 100. Le degré total d'invalidité doit être au moins égal à 40 p. 100 dans l'hypothèse d'infirmités résultant exclusivement de maladies qui doivent entraîner chacune, comme il est dit ci-dessus, une infirmité d'au moins 10 p. 100. Il n'est pas envisagé actuellement de modifier les dispositions de l'article 115 ni celles de l'article 4 dans le sens souhaité par l'honorable parlementaire, étant observé, ainsi qu'il l'a lui-même rappelé, que les soins nécessités par les infirmités non pensionnées sont pris en charge par la sécurité sociale.

CULTURE

Non-attribution de la gratuité d'entrée dans les musées nationaux pour les professeurs d'histoire.

16510. — 16 avril 1975. — **M. Georges Cogniot** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la culture** que les professeurs d'histoire de l'enseignement public ressentent comme illogique et paradoxale la non-attribution de la gratuité d'entrée dans les musées nationaux sur présentation d'un certificat d'exercice, alors que cette gratuité leur est accordée pour les monuments historiques. Il signale qu'il résulte de la réponse faite à sa question écrite n° 15751 que le ministre de l'éducation est favorable à la mesure demandée. Il demande s'il ne paraît pas opportun de mettre en vigueur cette disposition.

Réponse. — Un texte, qui doit sortir prochainement, prévoit la gratuité d'entrée dans les musées nationaux à tous les membres de l'enseignement.

ECONOMIE ET FINANCES

Relance de l'épargne.

15995. — 27 février 1975. — **M. Paul Caron** constatant le recul important de l'épargne en 1974, avec un total en francs constants de 48 milliards contre 56 milliards en 1973, ce qui représente, compte tenu de la hausse des prix de 15,2 p. 100, un recul réel de près de 25 p. 100, demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** les mesures qu'il envisage de promouvoir pour permettre une relance de l'épargne en France.

Réponse. — Le montant des placements liquides et à court terme s'est accru de 31,5 p. 100 en 1974 par rapport à l'année précédente, passant de 68,17 milliards de francs à 70,6 milliards. En revanche, le volume des émissions de valeurs mobilières dans le public a diminué de 27,5 p. 100, tombant de 45,3 à 33,2 milliards. L'ensemble de ces placements financiers s'est élevé à 103,8 milliards en 1974 au lieu de 113,5 en 1973, ce qui correspond à une baisse de 8,5 p. 100. Cette évolution défavorable tient d'abord à des causes d'ordre économique : la progression de la demande des ménages s'est accompagnée d'un fléchissement de leur taux d'épargne et d'un ralentissement marqué de leur constitution d'actifs financiers. La lutte contre l'inflation a porté par ailleurs les taux d'intérêt à court terme à des niveaux élevés, favorisant ainsi les placements liquides au détriment des placements à long terme. Depuis, la baisse des taux du marché monétaire a provoqué au premier trimestre 1975 une vive reprise des émissions obligataires dont le montant s'est accru de plus de 35 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente. L'augmentation de la rémunération de l'épargne décidée par le Gouvernement en décembre dernier a, parallèlement, encouragé les placements liquides et notamment les dépôts dans les caisses d'épargne dont la croissance s'est poursuivie à une allure particulièrement rapide.

EDUCATION

Conseillers pédagogiques recrutés par concours départemental : rémunération.

15082. — 17 octobre 1974. — **M. Guy Schmaus** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation pécuniaire difficile des conseillers pédagogiques de circonscription dans les Hauts-de-Seine. Recrutés par un concours départemental, ces personnels ont la promesse d'être nommés à des postes d'Etat, mais aucune création de poste n'a eu lieu en 1974, et aucune création n'est prévue pour 1975. Rétribués par le conseil général, ils n'ont pas droit aux indemnités spécifiques de la fonction publique. Il en résulte pour eux une perte de salaire insupportable dans la période actuelle d'inflation. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que ces personnels soient rapidement nommés à des postes budgétaires d'Etat et que, dans l'immédiat, ils perçoivent intégralement le salaire qui leur est dû.

Réponse. — Vingt postes départementaux de conseillers pédagogiques ont été créés par le conseil général des Hauts-de-Seine qui a recruté sur ces postes douze instituteurs à compter du 1^{er} janvier 1974 et six instituteurs à compter du 1^{er} octobre 1974. Ces instituteurs doivent être placés en position de détachement auprès du département. Les arrêtés interministériels régularisant leur situation par rapport à leur corps d'origine ont été soumis à la signature des différents ministres concernés. La question de leur rémunération dans leur corps de détachement relève de la seule compétence du département des Hauts-de-Seine. Par ailleurs, aucun engagement n'a été pris par le ministre de l'éducation en ce qui concerne la prise en charge par l'Etat des postes ainsi créés par le département. Le nombre de postes nouveaux de conseillers

pédagogiques de circonscription autorisés à la rentrée de 1975 est fixé à trente-cinq pour l'ensemble des départements. Il n'est pas possible, actuellement, de préciser si le département des Hauts-de-Seine pourra bénéficier de quelques-uns de ces emplois nouveaux.

Remboursement de stages de perfectionnement : classes pour enfants étrangers.

15598. — 18 janvier 1975. — **M. Robert Schwint** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation des instituteurs qui cherchent à se spécialiser pour prendre en main des classes d'initiation ou d'adaptation mises en place pour les enfants étrangers. Les maîtres, qui acceptent de prendre sur leurs vacances pour suivre des stages de perfectionnement, ne sont pas remboursés des frais occasionnés par ces stages. Il est demandé à **M. le ministre de l'éducation** quelles mesures il compte prendre pour mettre un terme à une telle situation.

Réponse. — Pour répondre aux besoins de l'enseignement d'initiation et d'adaptation à donner aux enfants de migrants vivant en France, des stages nationaux d'information et de formation sont inscrits, depuis 1972, au programme général annuel des stages organisés par le ministère de l'éducation. Ils se déroulent pendant l'année scolaire et donnent lieu au remboursement des frais de stage exposés par les participants : inspecteurs départementaux de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques et professeurs d'école normale. Ces formateurs peuvent ensuite animer à l'échelon départemental, dans le cadre de la formation continue des instituteurs, des stages spécifiques destinés aux maîtres qui enseignent ou désirent enseigner dans les classes d'initiation ou d'adaptation. Ces derniers stages ont également lieu pendant l'année scolaire et donnent lieu au remboursement des frais de stage des participants. Il est évident qu'un légitime souci de bonne gestion des crédits et d'organisation rationnelle tant de la formation que de l'information des maîtres ne permet de prendre en compte que les stages organisés et reconnus par l'administration dans le cadre général des moyens de formation dont elle dispose. Elle ne peut prendre en charge des initiatives extérieures qu'elle ne contrôle pas, dès lors qu'elle a mis en place un appareil de formation répondant aux mêmes besoins.

Lycée Voltaire à Paris : capacité d'accueil et diversification de l'enseignement.

15619. — 23 janvier 1975. — **M. Georges Cogniot** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation du lycée Voltaire, l'un des établissements les plus importants des 11^e et 20^e arrondissements de Paris, pour lesquels il fut longtemps le seul lycée de garçons. Il semble que les services de l'éducation veuillent limiter les possibilités de formation offertes au sein du lycée. Déjà en 1972, la transformation du 1^{er} cycle en collège d'enseignement secondaire s'était accompagnée d'une tentative de limitation de la capacité d'accueil. La réaction unanime des parents et des professeurs permit d'éviter la suppression de deux classes de type 1. Maintenant, c'est au niveau du 2^e cycle que les services de l'éducation envisagent de restreindre les possibilités du lycée Voltaire : 1^o aucun élève n'a été affecté en 2^e technique à la rentrée 1974. A terme, ce sont donc toutes les classes techniques (T et E), débouchant sur les classes préparatoires aux arts et métiers, qui sont menacées. Or, les résultats obtenus aux concours des arts et métiers ont toujours été bons ; 2^o la création d'une classe de 2^e AB est systématiquement refusée. Or, cette section serait pleinement justifiée par le nombre des élèves et par l'importance des effectifs dans les classes du 1^{er} cycle ; 3^o la suppression de la classe de lettres supérieures est envisagée. Jointe aux menaces contre la classe préparatoire aux arts et métiers, elle signifierait la fin de l'enseignement supérieur à Voltaire, les services de l'éducation refusant la création d'autres classes préparatoires. Les parents d'élèves désirent que les possibilités d'orientation à l'intérieur du lycée soient préservées et même étendues. Ils ne veulent pas avoir à choisir entre une orientation peu adaptée et un changement d'établissement toujours générateur de troubles dans la vie scolaire. L'origine sociale populaire (classe ouvrière et classes moyennes) d'un grand nombre des élèves du lycée Voltaire permet de penser qu'une véritable discrimination de caractère sociologique est exercée à l'encontre de la population scolaire de cet établissement. Il lui demande : 1^o pourquoi les services de l'éducation refusent de prendre en considération les demandes d'explication des parents et des professeurs ; 2^o s'il ne paraît pas opportun de revenir au plus vite sur des mesures néfastes et vexatoires.

Réponse. — Les effectifs des établissements publics d'enseignement du second degré de la ville de Paris diminuent régulièrement d'année en année, tant au niveau du premier cycle (68 761 élèves en 1964-1965, 58 857 en 1973-1974) que dans le second cycle long (48 611 élèves en 1964-1965, 40 125 en 1973-1974) et le second cycle court (27 713 élèves en 1964-1965, 21 010 en 1973-1974). Cette évolution

est liée, d'une part, à la diminution de la population de la ville de Paris (qui est passée de 2 790 000 habitants en 1962 à 2 591 000 en 1968, et qui doit, d'après les dernières estimations tomber à 2 430 000 en 1978, régression qui s'accompagne d'un élèvement de la moyenne d'âge), d'autre part, à la réalisation progressive des équipements scolaires de second cycle des départements de la grande et de la petite couronne, qui aboutit à une baisse régulière des effectifs d'élèves originaires de banlieue accueillis à Paris. Au lycée Voltaire, on constate que les effectifs de second cycle diminuent avec la même régularité que ceux des autres lycées parisiens : 1 072 élèves en 1964-1965, 866 en 1970-1971, 581 en 1974-1975. Or, la carte scolaire a fixé la capacité d'accueil de cet établissement à l'horizon 1978 à 800 places de second cycle long. Il n'est donc aucunement envisagé d'y limiter les possibilités de formation. D'ailleurs, la classe de seconde technique n'a fait l'objet d'aucune décision de suppression ; mais son fonctionnement au cours de la présente année scolaire ne pouvait se justifier en raison du nombre infime d'élèves de l'établissement intéressés par cet enseignement — que dispense le lycée Dorian tout proche (cinq divisions). D'autre part, l'ouverture de l'option AB en classe de seconde a été autorisée à compter de la rentrée scolaire 1975, sous réserve d'un effectif minimum de vingt élèves. En ce qui concerne les enseignements post-baccalauréat, il y a lieu de noter qu'à Paris le nombre des élèves des classes préparatoires aux grandes écoles marque depuis plusieurs années une certaine stabilité. Les ouvertures de classes nouvelles ne sauraient donc être que très limitées. A propos de la classe préparatoire à l'E. N. S. A. M. en particulier, la nouvelle réforme du concours d'entrée à cette école, qui aura pour conséquence d'étendre la préparation sur deux années, à compter de la rentrée scolaire 1975, conduit à la nécessité d'établir une nouvelle carte nationale. Les conclusions des études conduites sur ce sujet ne seront connues que courant avril. Il n'est ainsi pas possible de préjuger actuellement la décision qui sera prise à l'égard de la classe du lycée Voltaire. Quant aux classes de lettres supérieures, leur effectif, moyen à Paris s'établit pour la présente année scolaire à vingt-huit élèves. Or, l'effectif de la classe du lycée Voltaire n'est que de dix élèves. Toutefois, aucune demande de fermeture de cette classe n'a été présentée par le recteur.

Chefs d'établissements du premier degré : régime des décharges.

15736. — 3 février 1975. — **M. Hubert d'Andigné**, se référant à la réponse à la question écrite n° 24 523 de M. Bisson, député (*Journal officiel*, A. N., du 5 août 1972), rappelle à **M. le ministre de l'éducation** que les chefs d'établissements du premier degré sont de plus en plus absorbés par les tâches administratives de toute nature et qu'il devient urgent de revoir les normes établies en 1970 pour les décharges et demi-décharges des tâches d'enseignement. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures en ce sens, par exemple en décidant une demi-décharge en faveur des chefs d'établissements de cinq à six classes (quatre classes dans les écoles maternelles) et une décharge totale en faveur des chefs d'établissements comportant au moins sept classes.

Réponse. — Dans ses propositions pour une modernisation du système éducatif français, le ministre de l'éducation a envisagé de revoir les normes de décharge de service des directeurs et directrices d'écoles élémentaires et maternelles de façon à leur permettre d'exercer pleinement vis-à-vis du personnel de l'école des tâches d'organisation et d'animation pédagogique et d'assurer dans de bonnes conditions le fonctionnement de l'école ainsi que les relations avec les parents d'élèves et la collectivité. Ces propositions envisagent les décharges de service de la façon suivante : dans les écoles maternelles et élémentaires, les directeurs d'écoles de dix classes au moins seraient entièrement déchargés de service d'enseignement ; dans celles de sept, huit ou neuf classes, ils bénéficieraient d'une demi-décharge ; dans celles de quatre, cinq ou six classes, une décharge d'un jour par semaine.

C. E. G. : subvention de l'Etat.

15737. — 3 février 1975. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les conditions d'attribution de la subvention de l'Etat allouée aux établissements scolaires concernés pour chaque enfant entrant en sixième. Si ses renseignements sont exacts, il semblerait que les C. E. G. soient exclus du bénéfice de cette subvention en 1974. Cette mesure ne semble pas en accord avec une déclaration de M. le ministre de l'éducation, annonçant l'octroi de la subvention de l'Etat pour chaque élève entrant en sixième à dater de la rentrée 1974. Aussi, il lui demande : 1° si les C. E. G. sont actuellement exclus du bénéfice de cette subvention ; 2° quelles sont les raisons d'une telle discrimination envers cette catégorie d'établissement.

Réponse. — Les crédits destinés aux achats de manuels scolaires sont alloués pour tous les élèves des classes de sixième et de cinquième sans qu'il soit fait aucune discrimination entre les collèges d'enseignement secondaire et les collèges d'enseignement général. Le fait qu'un C. E. G. n'ait pas bénéficié de crédits ne peut résulter que d'une erreur qui sera rectifiée si l'honorable parlementaire veut bien indiquer de quel établissement il s'agit.

Inspecteur de l'apprentissage : statuts.

15921. — 13 février 1975. — **M. René Ballayer** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui indiquer l'état actuel de préparation des statuts des inspecteurs de l'apprentissage, susceptibles de permettre, dans le cadre du décret n° 73-50 du 9 janvier 1973, le recrutement d'inspecteurs de l'apprentissage au titre de l'article 10 (3^e alinéa) du décret précité.

Réponse. — Le ministre de l'éducation a élaboré, il y a déjà plusieurs mois, un projet de statut concernant les inspecteurs de l'apprentissage, projet qu'il a transmis, ensuite, aux différents ministères concernés. La publication du nouveau statut a été retardée jusqu'à présent par l'apparition de certaines difficultés d'ordre technique. Elles sont dues, notamment, au fait qu'il est délicat d'arriver à un régime unique pour des personnels qui, dans le cadre des chambres des métiers, avaient des situations extrêmement différentes. Néanmoins, le texte définitif devrait être mis au point puis promulgué assez rapidement.

Etablissement d'enseignement privé : collation des grades.

15845. — 13 février 1975. — **M. Georges Cogniot** demande à **M. le ministre de l'éducation** s'il faut considérer comme exacte l'information d'après laquelle il aurait l'intention d'attribuer le baccalauréat de base à la fin de la classe de première, pour une large part sur dossier, les établissements publics et les établissements privés sous contrat étant placés à parité. Seuls les élèves des établissements hors contrat passeraient l'examen, mais ils ne représentent que 7,6 p. 100 des effectifs du secteur privé. Il rappelle que la loi de 1875 sur la collation des grades réserve cette dernière à l'Etat. Il demande également s'il ne paraît pas particulièrement inopportun de placer l'enseignement privé sur le même plan que l'enseignement public en confortant ses privilèges et en renforçant son expansion au moment où cet enseignement privé revendique plus que jamais son « caractère propre » et marque des progrès numériques.

Réponse. — Dans les propositions pour une modernisation du système éducatif français, il est indiqué que le baccalauréat sera attribué à la fin de la terminale à l'élève qui aura satisfait préalablement aux contrôles situés en fin de première. L'élève qui souhaiterait quitter le lycée après avoir satisfait à ce contrôle se verrait décerner un « diplôme d'études secondaires générales ». L'attestation d'acquisition des connaissances prévues au tronc commun, qui sanctionnera la fin de la classe de première, si elle est établie au vu du livret scolaire de l'élève et des propositions du conseil des professeurs de l'établissement, sera délivrée par un jury académique qui, après avoir examiné ces propositions, en testera la signification par un examen. Pour les candidats issus d'un établissement non contrôlé par le ministère de l'éducation, le jury constatera cette acquisition par un examen complet, c'est-à-dire un examen qui portera à la fois sur les options prévues au programme du tronc commun et sur les options complémentaires. En conséquence, il serait inexact de considérer que « seuls les élèves des établissements hors contrat passeraient l'examen ». La finalité de ce projet sera de substituer à la conclusion brutale de l'examen final ponctuel un examen bilan qui reposera sur le principe du contrôle continu, mieux adapté à la progression personnelle de l'élève. L'examen technique ponctuel consomme une masse importante de crédits qui pourraient être affectés à des activités pédagogiques ; il oriente vers la préparation de l'épreuve plus que vers la formation de l'élève ; il dramatise l'échec, favorise le découragement et l'abandon, diminue la rentabilité des investissements consentis en matière d'éducation. En tout état de cause, les propositions pour une modernisation du système éducatif français ne se veulent que des hypothèses de travail destinées à servir de support à un large débat national. Aucune de ces propositions n'a un caractère définitif. Elles sont appelées à être modifiées compte tenu des observations et suggestions des parties intéressées.

Education : bourses attribuées aux enfants d'agriculteurs.

15905. — 20 février 1975. — **M. Bernard Lemarie** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation de nombreux exploitants agricoles qui ont été affectés au cours de l'année 1974 par la chute des cours de la viande et par des conditions climatiques particulièrement défavorables. Or, il apparaît que certains

services académiques procèdent actuellement à des retraits de bourses nationales compte tenu des ressources forfaitaires dépassées. Il lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun de rappeler à ces services la situation de nombreuses familles d'agriculteurs qui éprouvent suffisamment de difficultés par ailleurs pour ne pas être frappées par des retraits de bourses nationales accroissant leurs difficultés.

Réponse. — Il est exact que, chaque année, en application des dispositions de l'article 11 du décret n° 59-39 du 2 janvier 1959, les services académiques effectuent un contrôle des ressources et des charges des familles des élèves boursiers accédant aux classes de quatrième et de seconde, appliquant à cette occasion les barèmes d'attribution en vigueur pour l'octroi des bourses nouvelles. Les ressources retenues dans ces barèmes sont effectivement les revenus de l'avant-dernière année. C'est ainsi que les demandes déposées en 1974 en vue de la présente année scolaire se réfèrent aux ressources déclarées en 1973, c'est-à-dire celles de l'année 1972. Cette mesure aboutit, dans la grande majorité des cas, aussi bien pour les salariés que pour les contribuables bénéficiant du régime forfaitaire, à fixer un seuil d'accès à l'aide de l'Etat inférieur aux revenus dont disposent effectivement les familles lors de l'examen des demandes de bourse, en raison, notamment, de l'érosion monétaire. Ce décalage de deux années constitue donc en règle générale un élément particulièrement favorable. Mais l'application rigoureuse de cette règle pourrait mener à négliger des situations particulières comme celles de certains exploitants agricoles signalés par l'honorable parlementaire. Aussi les instructions adressées chaque année aux recteurs et aux inspecteurs d'académie rappellent que, dans l'hypothèse d'une diminution sensible des ressources, telle qu'elle peut résulter, par exemple, des fluctuations des prix agricoles dont les causes sont diverses, les ressources réelles peuvent être prises en considération. Les familles doivent alors fournir toutes justifications concernant la diminution des moyens dont elles disposent. Les dispositions rappelées ci-dessus s'inscrivent dans la réglementation actuellement en vigueur pour l'attribution des bourses d'études. Elles ne font cependant pas obstacle à ce que soient conduites des études pour tenter de trouver les meilleurs moyens d'adapter cette réglementation à la réalité. C'est ainsi qu'a été récemment créé un groupe d'études, composé de parlementaires et de représentants de l'administration, qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises afin d'étudier les modifications qui pourraient être apportées au régime actuel, notamment quant aux critères d'attribution des bourses.

Professeurs de l'enseignement général (indemnité de logement).

15910. — 20 février 1975. — **M. Charles Bosson** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur le décret n° 69-1150 du 19 décembre 1969 créant une indemnité de logement forfaitaire à l'égard des instituteurs devenus professeurs de C. E. G. (P. G. E. C.). Il lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun de proposer une revalorisation de cette indemnité forfaitaire, fixée en 1969, compte tenu de l'évolution des prix.

Réponse. — S'il est exact que l'indemnité forfaitaire de 1 800 francs, prévue par le décret n° 69-1150 du 19 décembre 1969 en faveur des instituteurs devenus professeurs d'enseignement général de collège, a été créée pour compenser la perte de l'avantage en nature dont bénéficiaient les intéressés lorsqu'ils étaient attachés à une école primaire, cette indemnité n'a pas pour autant le caractère d'une indemnité compensatrice de logement. Elle est, en effet, attribuée selon des critères qui ne se réfèrent pas au logement puisqu'en particulier deux époux peuvent y prétendre, même s'ils ont la même résidence administrative. On ne peut donc fonder une demande de revalorisation de son montant sur l'évolution du prix des loyers. Il est cependant indéniable que la progression du coût de la vie depuis 1969 justifierait une revalorisation, et le ministère de l'éducation l'envisage pour l'avenir. Mais c'est une mesure coûteuse qui devra être examinée dans le cadre général des priorités budgétaires à assurer et compte tenu de l'harmonisation nécessaire des divers aménagements statutaires et indemnitaires qui résulteront de la réforme du système éducatif ou en constitueront l'accompagnement.

Conseillers d'orientation stagiaires (titularisation).

15991. — 27 février 1975. — **M. Robert Schwint** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les modalités de titularisation des conseillers d'orientation stagiaires au titre de l'année scolaire 1974-1975. Aux termes des articles 14 et 15 du décret n° 72-310 du 22 avril 1972 (*Journal officiel* du 23 avril 1972) relatif au statut du personnel d'information et d'orientation, il est spécifié que « les candidats reçus au concours sont nommés conseillers stagiaires par arrêté du ministre... et qu'à la fin du stage, dont l'organisation est fixée par arrêté du ministre de l'éducation, les stagiaires sont notés par un inspecteur désigné par le ministre et sont soit titularisés,

soit autorisés à effectuer un nouveau et dernier stage d'une année, soit licenciés ou réintégrés dans leur corps d'origine, s'ils étaient déjà fonctionnaires titulaires ». L'article 2 de l'arrêté du 18 février 1974 (*Bulletin officiel* de l'éducation, n° 10, du 7 mars 1974, et *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974) stipule que « le stage constitue une mise en situation progressive au cours de laquelle le stagiaire complète à travers l'expérience concrète des diverses activités d'information, d'observation et en vue de l'adaptation et de l'orientation, la formation sanctionnée par le certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'orientation ». La circulaire n° 74-185 du 17 mai 1974 parue au *Bulletin officiel* de l'éducation, n° 22, du 30 mai 1974, a précisé les modalités de l'arrêté du 18 février 1974. Il est notamment mentionné : « ... à la fin du stage, le conseiller stagiaire sera noté par un inspecteur désigné par le ministre. Pour permettre à cet inspecteur de consacrer le maximum de temps aux entretiens qu'il aura avec le stagiaire et les responsables du stage, il sera établi par le conseiller un court rapport sur le déroulement de son stage faisant apparaître les principales activités qu'il a exercées ; par le directeur du centre, une appréciation écrite sur les conditions d'adaptation du stagiaire et sur les résultats obtenus ; par le chef de service, une appréciation écrite sur les conditions d'adaptation du stagiaire au service et sur les résultats obtenus. » La circulaire du 17 mai 1974 a donc précisé sans ambiguïté les modalités de la titularisation des conseillers d'orientation stagiaires. Or une circulaire récente, en date du 5 décembre 1974, émanant de la direction des collèges, serait en contradiction avec les dispositions de l'arrêté du 18 février 1974 et de la circulaire du 17 mai 1974. Cette circulaire stipulerait notamment que les stagiaires sont tenus d'effectuer un exposé aux parents d'élèves sur les différentes modalités de l'orientation des élèves (cela en présence de l'inspecteur d'orientation chargé de la notation). Cet exposé général a d'ailleurs été considéré comme inutile par certains chefs d'établissement, les parents préférant les entretiens individuels avec le conseiller d'orientation (les brochures générales étant suffisantes pour donner de larges informations aux parents). Cette circulaire préciserait en outre que des tests individuels seraient passés par les conseillers d'orientation, toujours en présence de l'inspecteur d'orientation chargé de la notation. Enfin les chefs d'établissements et les professeurs principaux seraient appelés à formuler un avis sur la valeur professionnelle des conseillers stagiaires. Compte tenu de ces données, il lui demande : 1° s'il est exact qu'une circulaire de cette sorte, en date du 5 décembre 1974, émanant de la direction des collèges, a bien été adressée aux recteurs (circulaire élaborée sans aucune concertation avec les organisations syndicales représentatives) ; 2° les raisons pour lesquelles les dispositions de l'arrêté du 18 février 1974 et de la circulaire du 17 mai 1974 n'ont pas été appliquées pour déterminer les aptitudes professionnelles des candidats stagiaires en vue d'une titularisation dans la fonction publique ; 3° pour quelles raisons les candidats stagiaires n'ont pas été informés en temps voulu des nouvelles modalités de déroulement du stage.

Réponse. — En réponse aux questions posées par l'honorable parlementaire à l'issue de son préambule, il peut être précisé : 1° que les modalités de la titularisation des conseillers d'orientation stagiaires ont été définies par le décret n° 72-310 du 21 avril 1972 qui prévoit en son article 15 que les stagiaires sont notés à la fin de leur stage par un inspecteur désigné par le ministre. La lettre adressée aux recteurs, le 5 décembre 1974, est une instruction à caractère technique destinée notamment à assurer l'harmonisation entre les notes des différents inspecteurs ; 2° que les dispositions de l'arrêté du 18 février 1974 et de la circulaire n° 74-185 du 17 mai 1974 relatifs à l'organisation du stage ne sont nullement remises en cause ; 3° que la lettre du 5 décembre 1974 n'implique pas de nouvelles modalités de déroulement du stage.

Conseillers d'orientation : reclassement.

16022. — 28 février 1975. — **M. Jean Périquier** demande à **M. le ministre de l'éducation** de lui faire connaître les indices moyens de traitement des conseillers d'orientation d'origine différentes intégrés en vertu des dispositions du décret du 21 avril 1972 (le reclassement n'ayant pas été effectué en fonction de l'ancienneté réelle des fonctionnaires concernés mais à l'échelon doté d'un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur), c'est-à-dire : a) d'un conseiller d'orientation titulaire du diplôme d'Etat possédant dix années d'ancienneté en qualité d'instituteur public (avant la revalorisation des corps de catégorie B) et six années en qualité de conseiller d'orientation (intégration suivant le décret du 6 avril 1956) ; b) d'un conseiller d'orientation titulaire du diplôme d'Etat possédant seize années d'ancienneté ; c) d'un conseiller d'orientation avec seize années d'ancienneté en qualité de documentaliste et intégré sans diplôme d'Etat dans le nouveau corps. Il lui demande si les différences constatées ne sont pas de nature à nuire à l'homogénéité du corps précité étant donné que, ni les notes professionnelles, ni les diplômes universitaires de niveau plus élevé, ne sont à l'origine des importantes disparités relevées. De plus, en vertu de l'article 4 du décret du 21 avril 1972, les conseillers ayant atteint

le dernier échelon de leur grade peuvent être nommés sans concours inspecteurs des services d'orientation. Ainsi, avec une ancienneté moindre que celle de leurs collègues, des personnels, avantagés par le mode de reclassement, sont nommés inspecteurs sans que les notes ou les diplômes justifient les nominations (sans concours) par rapport à leurs collègues qui ne peuvent y prétendre. Le principe « d'égalité d'admissibilité aux emplois publics » de la déclaration des droits de l'homme, confirmé comme faisant partie du droit positif par le préambule de la Constitution de 1958 ne paraît pas respecté. Il souhaite connaître les mesures prévues pour mettre fin à cette situation sans que les conseillers lésés aient à faire appel au Conseil d'Etat.

Réponse. — Les diverses situations qu'évoque l'honorable parlementaire se traduisent sur le plan des indices de la manière suivante : a) un instituteur possédant dix ans d'ancienneté se trouve au 7^e échelon de son grade à l'indice brut 370. Il peut être intégré comme conseiller d'orientation à l'indice brut 375 avec un an d'ancienneté (décret du 6 avril 1956). Avec six années d'ancienneté dans son nouveau corps, il se trouvera à l'indice brut 440 ; b) un conseiller d'orientation titulaire du diplôme d'Etat sera, après seize ans d'ancienneté, au 6^e échelon qui correspond à l'indice brut 480 ; c) un conseiller d'orientation ayant seize ans d'ancienneté en qualité de documentaliste sera intégré au 2^e échelon de la 1^{re} classe à l'indice brut 635. Les écarts d'indice que l'on peut constater s'expliquent par le niveau des concours de recrutement. Les ex-documentalistes du bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles (B. U. S.) étaient recrutés par concours ouvert aux candidats justifiant de la possession d'une licence d'enseignement alors que les conseillers d'orientation régis par le décret du 6 avril 1956 étaient recrutés parmi les titulaires du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle, diplôme qui était obtenu à l'issue d'une scolarité de deux ans dans un institut de formation. Le Gouvernement n'envisage donc pas de modifier un classement qui, effectué suivant la procédure habituellement employée dans la fonction publique maintient l'écart existant entre les corps d'origine. Cette intégration assure d'ailleurs aux anciens conseillers d'orientation une carrière nettement plus favorable puisque l'indice terminal du nouveau corps est fixé à l'indice brut 735 (765 dans la classe exceptionnelle) alors qu'ils ne pouvaient prétendre qu'à l'indice 635 brut dans leur corps d'origine. Les dispositions de l'article 4 du décret du 21 avril 1972 sont prises en application de l'article 28 du statut général des fonctionnaires et correspondent à une mesure communément appliquée dans les statuts de la fonction publique. Il convient par ailleurs de noter qu'aux termes de l'article 1^{er}, alinéa 2, de la loi du 3 janvier 1972 : « le statut des corps de personnels d'information et d'orientation pourra comporter, en matière d'avancement pour les documentalistes du B. U. S. qui seront intégrés dans le corps correspondant, des dispositions particulières analogues à celles dont ils bénéficiaient dans leur corps d'origine.

Réforme de l'orientation : nombre de directeurs.

16023. — 28 février 1975. — **M. Jean Périquier** demande à **M. le ministre de l'éducation** de lui préciser, par département ou groupe de départements où est appliquée la réforme de l'orientation, le nombre de directeurs de centre d'information et d'orientation (C. I. O.) placés sous la responsabilité de chaque inspecteur de l'orientation. Il lui demande les raisons de la multiplication des postes d'inspecteur avant que ne soient créés les postes de directeur de C. I. O. dans chaque district scolaire. Les postes de directeur de centre n'étant pas créés (malgré leur coût dérisoire et les demandes des conseils généraux concernés), les budgets de certaines annexes sont actuellement confiés à des conseillers responsables (bénévoles) alors que suivant la législation en vigueur ces budgets ne devraient être confiés qu'à un directeur. Il lui demande si la responsabilité de ces conseillers responsables « bénévoles » est engagée tant sur le plan des actes administratifs que de la gestion des fonds, ou si la responsabilité des services ministériels tolérant une situation en marge des textes législatifs est seule engagée en l'occurrence. Il lui signale qu'il fait référence à des annexes dont les budgets sont importants et qui comptent parmi les C. I. O. les mieux équipés de France (annexes créées dans des agglomérations de 35 000 habitants, alors que des postes de directeur ont été créés dans les agglomérations de 6 000 habitants).

Réponse. — L'animation, la coordination et le contrôle de l'activité des centres ne constituent que l'un des aspects de la fonction de l'inspecteur de l'information et de l'orientation. Conseiller technique auprès de l'inspecteur d'académie, cet inspecteur a un rôle particulièrement important dans la préparation et l'organisation des procédures scolaires d'orientation ; il lui appartient en outre de s'assurer de leur bon déroulement et de contrôler dans les établissements d'enseignement l'exécution des dispositions prises dans le domaine de l'observation, de l'information, de l'orientation et de l'affectation. Dans le département, il participe aux actions d'information et

de formation organisées au bénéfice des différents partenaires qui concourent à l'orientation des jeunes et assure les liaisons avec les instances et organismes intéressés par le problème de formation et d'emploi de jeunes. Enfin, sur le plan académique, il conduit des études techniques qui lui sont confiées par le recteur. Pour assurer la mise en application des nouvelles procédures d'orientation dans de bonnes conditions, les inspecteurs d'académie devaient pouvoir s'appuyer sur un collaborateur parfaitement informé des problèmes d'information, d'orientation et d'affectation. Ce concours leur était nécessaire non seulement pour étudier les mesures à prendre, mais aussi pour assurer l'information de tous les responsables du dispositif (chef d'établissement, professeurs principaux, professeurs correspondants, etc.) ainsi que les opérations de suite particulièrement importantes pour une opération de cette sorte. Pour ces raisons, au fur et à mesure de l'application des nouvelles procédures d'orientation, un inspecteur de l'information et de l'orientation a été placé auprès de l'inspecteur d'académie des départements concernés ; dans certains cas un seul inspecteur a été prévu pour deux départements. Ceci a conduit au cours des années 1973 et 1974 à la nomination dans les départements de trente-quatre nouveaux inspecteurs de l'information et de l'orientation. Durant la même période, 119 nouveaux directeurs étaient placés à la tête des centres. La création d'emplois d'inspecteur ne s'est pas faite au détriment des directeurs de centre et au 15 septembre 1975 tous les C. I. O. créés à cette date seront pourvus d'un emploi de directeur à l'exception de deux d'entre eux dont l'implantation ne se justifie plus dans le dispositif d'équipement des districts scolaires prévu par le décret n° 71-541 du 7 juillet 1971. Il est par ailleurs rappelé que les centres d'information et d'orientation n'ont aucune responsabilité en matière de gestion de fonds, qu'il s'agisse de centre d'Etat ou de centres gérés par des collectivités locales. En ce qui concerne les annexes de centre, il revient au directeur du centre de rattachement d'accomplir tous les actes administratifs les concernant, les conseillers d'orientation qui y sont affectés n'ayant aucune responsabilité de cette nature à assumer. La mise en place du réseau de centres pour l'équipement de tous les districts scolaires se traduit d'ailleurs, chaque année, par la transformation de nombreuses annexes en centres autonomes.

Délégués départementaux de l'éducation nationale : couverture des accidents du travail et du trajet.

16080. — 7 mars 1975. — **M. Robert Laucournet** rappelle à **M. le ministre de l'éducation** le rôle que jouent les délégués départementaux de l'éducation nationale (D. D. E. N.), dont les fonctions et prérogatives ont été définies par une série de textes, les plus anciens remontant à 1882. Ils sont désignés par le conseil départemental de l'enseignement primaire, sur proposition de l'inspection académique ; la durée de leur mandat est de trois ans et ils ont pour attribution principale et personnelle l'inspection des écoles publiques ou privées du secteur scolaire. Ils s'intéressent également à « l'environnement » scolaire, aux œuvres périscolaires et parascolaires. Dans le cadre du secteur, ils forment une « délégation de secteur » qui adresse des avis au conseil départemental de l'enseignement primaire. Dans le cadre du département, les délégations de secteur sont regroupées en une « union départementale » qui tient une assemblée générale par an et dont le conseil d'administration peut se réunir plusieurs fois par an. Sur le plan national, les unions départementales forment une « fédération nationale » des D. D. E. N., dont la reconnaissance d'utilité est en cours. Les fonctions des D. D. E. N. sont absolument bénévoles. Actuellement, tant dans le cadre de leur mission personnelle que sur le plan du secteur ou du département, ils ne bénéficient d'aucune couverture en cas d'accident survenant au cours de leur mission ou du trajet. En conséquence, il lui demande s'il pourrait faire reconnaître par un texte réglementaire que les D. D. E. N. soient considérés comme « préposés occasionnels et bénévoles de l'administration académique et que, dans le cadre de leur mission officielle et de leurs activités sur le plan des secteurs ou du département ou en mission, ils soient admis au bénéfice de la loi de 1946 sur les accidents du travail et du trajet ».

Réponse. — La situation des délégués départementaux de l'éducation nationale a effectivement retenu l'attention du ministère de l'éducation. Il est exact que le caractère bénévole de leur mission ne permet pas de considérer, même s'ils perçoivent un remboursement forfaitaire de leurs frais, qu'ils exercent une activité professionnelle salariée leur ouvrant droit au bénéfice de la législation des accidents du travail fixée par le livre IV du code de la sécurité sociale. En cas d'accident survenant à l'occasion de leur mission ou au cours des trajets effectués en vue de son accomplissement, ils ne peuvent, dès lors, obtenir une indemnisation qu'à l'issue d'un recours en justice devant les tribunaux administratifs, en apportant la preuve soit d'une faute de l'Etat, soit de leur qualité de collaborateur occasionnel du service public. Il peut paraître effectivement souhaitable d'assurer à ces personnes une indemnisation ayant un caractère plus automatique dans l'hypothèse

d'accidents leur survenant dans l'accomplissement de leur mission. Des études sont en cours, en liaison avec les départements ministériels concernés, pour examiner la possibilité d'étendre aux délégués départementaux de l'éducation nationale les dispositions de la loi n° 61-1312 du 6 décembre 1961 qui accorde aux membres bénévoles des organismes sociaux le bénéfice de la législation des accidents du travail.

Dossiers de concours d'entrée à l'école normale primaire : formalités administratives.

16202. — 20 mai 1975. — **M. Michel Miroudot** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la circonstance que les services académiques départementaux exigent des candidats aux concours d'entrée en première année de l'école normale primaire la production, à défaut d'une carte d'identité nationale ayant moins de cinq ans de date, d'un certificat de nationalité française. Il en résulte, pour les parents des candidats concernés, un supplément de frais relativement important et pour ceux qui ne résident pas au siège d'un tribunal d'instance, la nécessité d'un déplacement. Il lui demande si, dans le cadre des mesures prises pour une simplification des formalités administratives, les fiches d'état civil et de nationalité établies à partir d'une carte d'identité ne pourraient être admises, quelle que soit la date de délivrance de cette dernière.

Réponse. — Les dispositions générales relatives aux conditions de nationalité exigées pour se présenter aux concours de recrutement d'élèves maîtres et d'élèves maîtresses des écoles normales primaires sont les suivantes : être de nationalité française et ne pas être soumis à l'incapacité quinquennale, prévue à l'alinéa 3 de l'article 81 de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 modifiée, portant code de la nationalité française. Dans un souci de simplification des formalités administratives, les candidats peuvent désormais, pour apporter la preuve de leur nationalité, fournir une seule pièce justificative : la fiche individuelle d'état civil et de nationalité française, délivrée sur présentation du livret de famille et de la carte nationale d'identité en cours de validité (application du décret n° 72-214 du 22 mars 1972). Cependant, lorsque cette fiche porte mention d'une carte nationale d'identité établie depuis moins de cinq ans, le candidat doit en outre prouver qu'il n'est pas soumis à l'incapacité quinquennale. Il devra alors produire d'autres justifications d'état civil ou de nationalité lorsque celles-ci sont nécessaires pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires spéciales, notamment en matière de recrutement des fonctionnaires (alinéa 2 de l'article 5 du décret n° 72-214 du 22 mars 1972). Ces pièces supplémentaires exigées des candidats sont les suivantes : une fiche familiale d'état civil et de nationalité française des parents ; ou une copie certifiée conforme du décret de naturalisation pris depuis moins de cinq ans ; ou une copie certifiée conforme de la déclaration de nationalité portant mention de l'enregistrement effectué par le ministre d'Etat, chargé des affaires sociales, ou une fiche familiale d'état civil et de nationalité française (dans le cas de candidates d'origine étrangère ayant épousé un Français depuis au moins six mois) ou un certificat de nationalité qui peut être accepté dans tous les cas où le candidat le présente spontanément et qui ne peut être exigé qu'à défaut des documents justificatifs qui précèdent.

INTERIEUR

Circulation sur les « sentiers douaniers » : dépôt d'un projet de loi.

16282. — 1^{er} avril 1975. — **M. Auguste Amic** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, qu'au cours du débat sur le projet de loi portant création du conservatoire de l'espace du littoral, il avait présenté un amendement tendant à établir la libre circulation des piétons sur les sentiers bordant les rivages et connus, en général, sous le nom de « sentiers douaniers » ; que le ministre avait demandé le rejet de cet amendement au motif qu'il n'entraînait pas dans le cadre du projet de loi en discussion. Il lui demande s'il envisage de déposer un projet de loi ayant pour effet de permettre la libre circulation sur les sentiers bordant les rivages maritimes.

Réponse. — Le recours à un texte législatif en vue de permettre la libre circulation sur les sentiers bordant les rivages ne s'est pas avéré en fin de compte indispensable. Il est apparu, en effet, aux départements ministériels concernés : ministères de l'intérieur, de l'équipement, de la qualité de la vie et secrétariat d'Etat au tourisme, que ce problème pouvait trouver sa solution par voie réglementaire. A cette fin, les préfets ont été invités, par circulaire interministérielle, à établir, en liaison avec les conseils généraux et les communes concernées, des plans départementaux d'itinéraires touristiques, pédestres et équestres, dans lesquels seront englobés bien évidem-

ment, dans les départements du littoral, les sentiers bordant les rivages. L'adoption de ces plans par l'autorité préfectorale entraîne pour les communes l'obligation de conserver aux itinéraires ainsi reconnus d'intérêt touristique leur caractère public et ouvert.

Lutte contre la pollution (dépôt d'un projet de loi).

16591. — 22 avril 1975. — **M. Charles Bosson** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur les préoccupations de nombreux maires, à l'égard des redevances pour lutter contre la pollution. Il lui rappelle, à cet égard, qu'une proposition de loi avait été déposée au Sénat en 1969 et que le Gouvernement avait lors du vote de la loi de finances en 1971, puis en 1972, pris des engagements en vue du dépôt d'un projet de loi. Par ailleurs, un groupe de travail avait été constitué en 1973 à l'initiative du ministre de l'équipement. Dans cette perspective, il lui demande de lui indiquer l'état actuel de préparation du projet de loi précité.

Réponse. — De nombreux maires ainsi que le rappelle l'auteur de la question écrite, avaient à plusieurs reprises appelé l'attention du Gouvernement sur les difficultés que présentait pour eux, le prélèvement des redevances pour lutter contre la pollution des eaux. Le Gouvernement, soucieux de répondre aux désirs de ces maires, avait chargé en 1973 son collègue de la qualité de la vie de lui présenter un texte de loi modifiant dans le sens souhaité, la loi n° 64-1245 contre leur pollution. Une commission interministérielle s'est réunie à cet effet, et des propositions ont été faites au Gouvernement et reprises à l'article 12 de la loi de finances rectificative pour 1974 (*Journal officiel* du 28 décembre 1974). Cet article complète la loi du 16 décembre 1964 par des dispositions nouvelles qui figurent désormais aux articles 14-1 et 14-2 de cette loi et qui règlent de manière satisfaisante le problème posé par les élus locaux.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16533 posée le 16 mai 1975 par **M. Dubanchet**.

QUALITE DE LA VIE

Protection des dauphins : projet de loi.

16079. — 7 mars 1975. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement se propose de soumettre au vote du Parlement, lors de la prochaine session, un projet de loi relatif à la protection des dauphins, ainsi que l'annonce avait été faite en réponse à sa question écrite n° 14868 (*Journal officiel*, Débats du Sénat, du 17 décembre 1974). Dans cette perspective, il lui demande de lui indiquer l'état actuel de préparation de ce projet de loi.

Réponse. — Le projet de loi sur la protection de la nature a été soumis aux avis du Conseil d'Etat, et adopté par les conseils des ministres le 7 avril 1975. Il vient d'être déposé sur le bureau du Parlement et doit faire l'objet d'une discussion dans les prochaines semaines.

Bureaux de l'environnement : statistiques concernant la mise en place.

16308. — 1^{er} avril 1975. — **M. Adolphe Chauvin** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** de lui préciser l'état actuel de mise en place des bureaux de l'environnement prévus par la circulaire interministérielle n° 72-72 du 2 février 1972. Il lui demande notamment de distinguer dans l'état de la mise en place des bureaux de l'environnement, les départements qui ont effectivement réalisé un bureau ayant une vocation générale de coordination de divers services préfectoraux, les départements ayant essentiellement créé une antenne susceptible d'effectuer le relais administratif et, le cas échéant, les départements où la circulaire interministérielle précitée n'aurait pas été suivie.

Réponse. — Une circulaire interministérielle n° 72-72 du 2 février 1972 a effectivement prévu la mise en place de bureaux départementaux de l'environnement dans toutes les préfectures. Dans l'état actuel des informations dont on dispose, sur quatre-vingt-quinze départements métropolitains, quatre-vingt-six ont fait connaître à ce jour l'état des mesures qu'ils ont prises pour satisfaire aux prescriptions de la circulaire du 2 février 1972. Les neuf derniers départements doivent faire tenir incessamment ces mêmes renseignements. Les mesures prises dans les quatre-vingt-six départements analysés peuvent se classer en trois catégories : création d'un bureau départemental de l'environnement ; création d'une cellule restreinte ; rattachement des attributions « Environnement » à un bureau existant. On peut considérer actuellement que : vingt

et un départements disposent d'un bureau département de l'environnement; seize départements bénéficient de l'appui d'une cellule restreinte; quarante-quatre départements ont confié aux agents d'un service existant les tâches résultant, sur le plan local, de la mise en œuvre de la politique d'environnement. Cette organisation n'assure souvent qu'un relais administratif entre les administrations et le public, relais dont la qualité varie d'ailleurs d'un département à l'autre. Les préfets seront invités, par une lettre-circulaire en cours de préparation, à mettre en place une conférence départementale de l'environnement réunissant à la fois les fonctionnaires responsables et les personnalités dont l'activité touche aux problèmes d'environnement. Les bureaux départementaux de l'environnement seraient appelés à préparer les séances de ces conférences présidées par les préfets. Ils pourraient, de cette manière, acquérir une efficacité nouvelle, qui sera rendue encore plus nécessaire par l'application future des dispositions de la loi sur la protection de la nature et de l'environnement. Les délégués régionaux à l'environnement, chargés d'une mission d'inspection générale dans les régions, rendront compte au ministre de la qualité de la vie des conditions dans lesquelles s'accomplira cette mutation et des difficultés auxquelles elle pourrait se heurter localement.

SANTE

Mme le ministre de la santé fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16365 posée le 8 avril 1975 par M. Charles Ferrant.

Mme le ministre de la santé fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16439 posée le 10 avril 1975 par Mme Catherine Lagatu.

Mme le ministre de la santé fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16445 posée le 10 avril 1975 par M. Catherine Lagatu.

Mme le ministre de la santé fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 16609 posée le 22 mai 1975 par Mme Marie-Thérèse Goutmann.

UNIVERSITES

Centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière : restaurant pour le personnel.

15981. — 27 février 1975. — M. Pierre Giraud signale à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale) l'intérêt et l'urgence de la construction d'un restaurant pour le personnel du centre hospitalier universitaire (C.H.U. Pitié-Salpêtrière, d'autant plus que les conditions d'espace pour une telle construction se trouvent réunies), (Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux universités.)

Centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière : cantine.

16133. — 15 mars 1975. — M. Serge Boucheny attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux universités sur la situation déplorable des personnels techniciens, administratifs, ouvriers, enseignants et

chercheurs du centre hospitalier universitaire Pitié-Salpêtrière, qui ne disposent d'aucune cantine, alors que le conseil de l'unité d'enseignement et de recherches a constaté que les dispositions des lieux permettraient de construire un restaurant. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour débloquer les sommes nécessaires.

Réponse. — Le problème posé par l'honorable parlementaire, relatif à la construction d'un restaurant administratif à l'unité d'enseignement et de recherche Pitié-Salpêtrière de l'université Paris-VI, vient d'être porté à la connaissance de mes services par les représentants des différentes organisations syndicales des personnels concernés. L'effort financier consenti par l'administration, pour les années 1973, 1974 et 1975, en matière de construction et d'aménagement de restaurants administratifs en faveur des universités de Paris-VI et VII est particulièrement important. C'est ainsi que parmi les opérations achevées ou en cours de réalisation figure notamment l'agrandissement du restaurant administratif du centre Jussieu-Saint-Bernard auquel peuvent se rendre à pied, en dix minutes, les personnels du centre universitaire Pitié-Salpêtrière. Les intéressés ont également la possibilité de prendre leurs repas sur place au restaurant universitaire de ce centre. L'importance des besoins exprimés en ce domaine par les diverses universités ne permet pas d'envisager, dans l'immédiat, la construction et l'aménagement d'un restaurant administratif propre à cette unité d'enseignement et de recherche. Dans la mesure, néanmoins, où le président de l'université Paris-VI présenterait une telle demande, celle-ci ferait l'objet d'un examen attentif de mes services.

Université de Clermont (situation financière).

16515. — 16 avril 1975. — M. Roger Quilliot rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux universités qu'au cours de la discussion du budget, il a attiré son attention sur le grave déficit enregistré dans la plupart des universités et bibliothèques. Il lui demande, compte tenu de l'état actuel des finances de l'université de Clermont, quelles mesures il envisage de prendre pour lui permettre de terminer l'année.

Réponse. — Les déficits enregistrés ou annoncés dans les universités mettent en cause la responsabilité de leurs ordonnateurs, car il est de règle qu'une gestion soit équilibrée. Compte tenu des charges qui pèsent sur l'ensemble des universités en raison notamment de l'évolution des prix, le secrétaire d'Etat aux universités a dégagé en début d'exercice 1975 des crédits de fonctionnement supplémentaires qui ont été répartis, pour leur plus grande part, aux universités portant leurs dotations à des niveaux suffisants pour leur permettre de fonctionner normalement. L'état actuel des finances de l'université de Clermont ne pourrait être apprécié qu'au vu de documents comptables qui n'ont pas été fournis, notamment en ce qui concerne l'engagement des dépenses. L'université de Clermont a reçu une dotation globale de crédits de fonctionnement déterminée selon des critères nationaux appliqués également à toutes les autres universités; en outre, les moyens en personnels dont elle dispose sont supérieurs à la moyenne nationale.

Erratum

à la suite du compte rendu intégral des débats
de la séance du 15 mai 1975.

(Journal officiel du 16 mai 1975, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 901, première colonne, au lieu de : « 15703. — 1^{er} février 1975. — M. Jean Francou... », lire : « 15733. — 1^{er} février 1975. — M. Jean Francou... ».